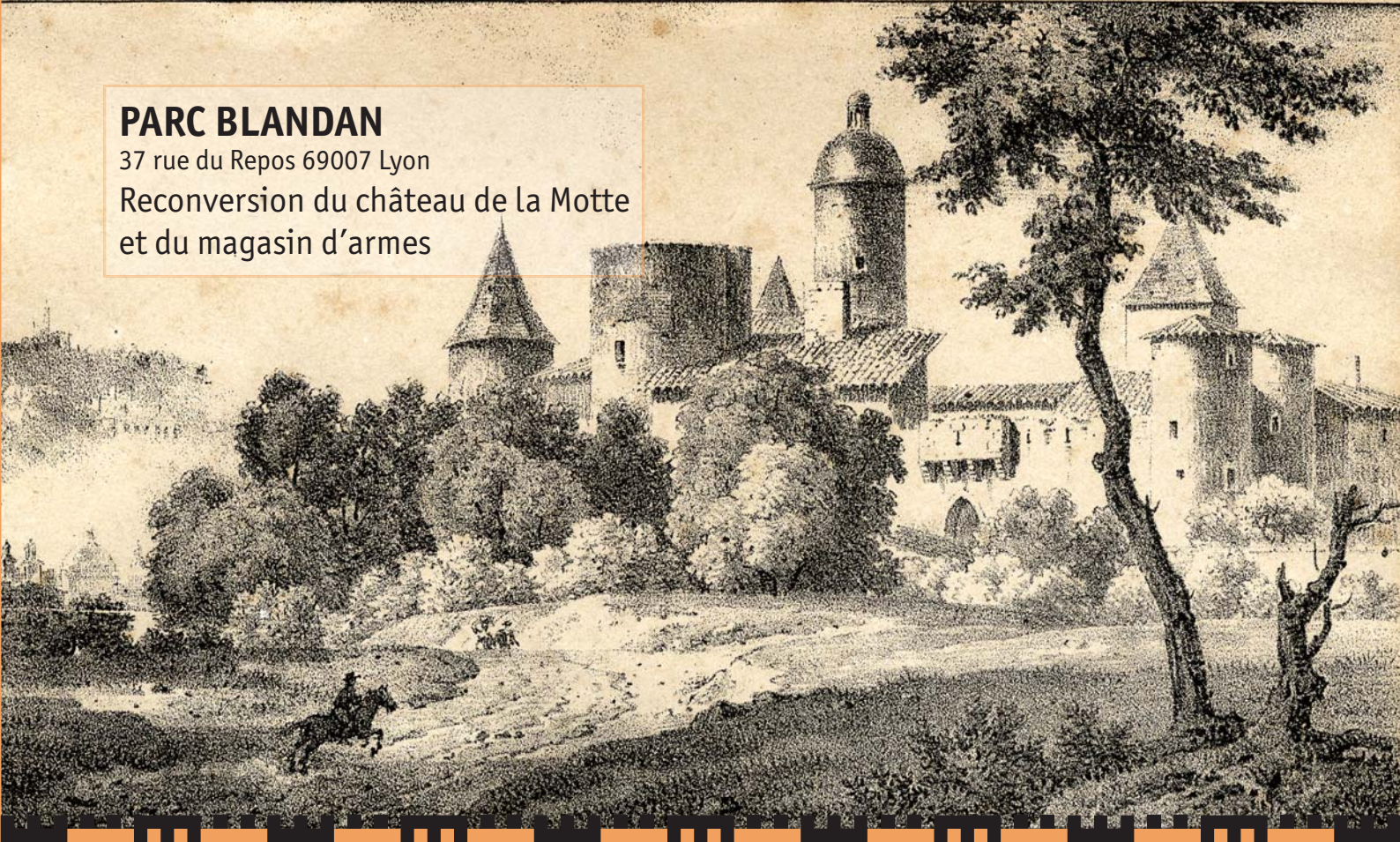


PARC BLANDAN

37 rue du Repos 69007 Lyon

Reconversion du château de la Motte
et du magasin d'armes



RAPPORT DE DIAGNOSTIC D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE



Direction des Affaires Culturelles
Service archéologique



Ministère de la Culture et de la Communication
Préfecture de la Région Auvergne Rhône-Alpes
Direction Régionale des Affaires Culturelles
Service Régional de l'Archéologie

sous la direction de
Cyrille Ducourthial

Pierre Martinez
Eric Bertrand
Nicolas Morelle
Hervé Tronchère
Emma Bouvard-Mor
Sophie Borg

Code d'opération Patriarche 69387 2213065
Arrêté de prescription 2017-1136
Arrêté d'autorisation SRA 2018/650



JANVIER 2019

DONNÉES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

Sommaire

DONNÉES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES	1
Sommaire	2
Fiche signalétique	5
Thésaurus Chronologie	6
Thésaurus Interprétation	6
Générique	7
Intervenants techniques	7
Intervenants administratifs	7
Intervenants financiers	7
Organigramme de l'équipe scientifique	7
Notice scientifique	8
Fiche d'état du site	10
Arrêté de prescription	11
Projet d'intervention	14
Arrêté de désignation	19
L'OPÉRATION ET SES RÉSULTATS	21
Contexte géomorphologique	22
Contexte archéologique	24
Découvertes funéraires	24
Diagnostic 2009	24
Historique	25
La maison des Villeneuve	25
Des Villeneuve aux Dupuys : la Motte aux XV ^e et XVI ^e siècles	26
Le fort Lamotte	31
Stratégie et méthodes mises en œuvre	42
Le sondage 1	44
Le sondage 2	45
Le sondage 3	46
Le sondage 4	47
Le sondage 5	48
Le sondage 6	49
Le sondage 7	50
Le sondage 8	50
Le sondage 9	51
Le sondage 10	52
Le sondage 11	53
Le sondage 12	54
Le sondage 13	55
Le sondage 14	55
Le sondage 15	56
Le sondage 16	57
Le sondage 17	57
Le sondage 18	58
Le sondage 19	59
Le sondage 20	60

Le sondage 21	61
Le sondage 22	62
Le sondage 23	62
Le sondage 24	63
Le sondage 25	64
Le sondage 26	65
Le sondage 27	65
Le sondage 28	66
Le sondage 29	67
Le sondage 30	68
Le sondage 31	68
Les sondages 32 et 35	69
Le sondage 33	70
Le sondage 34	71
Le sondage 35	72
Le sondage 36	73
Les sondages 37 et 47	74
Le sondage 38	75
Le sondage 39	75
Le sondage 40	76
Le sondage 41	77
Le sondage 42	77
Le sondage 43	78
Le sondage 44	79
Le sondage 45	80
Le sondage 46	81
Le sondage 47	81
Repérage des enduits peints décoratifs anciens	82
EP 1	82
EP 2	82
EP 3	82
EP 4	82
EP 5	83
EP 6	83
EP 7	83
EP 8	83
EP 9	83
EP 10	84
EP 11	84
EP 12 à 17	84
EP 18	84
EP 19, 20, 21	84
EP 22	84
EP 23	85
EP 24	85
EP 25	85
EP 26 à 29	85
EP 30	85
EP 31 à 35	86
EP 36	86
Étude du mobilier céramique.....	87

Étude géomorphologique.....	88
Sondage 1	88
Sondage 2	88
Sondage 3	88
Sondage 4	89
Sondage 5	89
Synthèse	89
Étude anthropologique	91
Étude carpologique.....	93
Synthèse.....	95
Bibliographie	103
Rapports de fouille	103
Publications	103
INVENTAIRES.....	107
Inventaire des unités stratigraphiques	108
Inventaire de la documentation.....	117
Inventaire des photographies	119
Inventaire des ossements humains	129
ANNEXES	131
Datation C14	132
PLANCHES	139
Table des Planches.....	140

Fiche signalétique

Région : Rhône-Alpes

Département : Rhône

Commune : Lyon 7^e arrondissement

Adresse : 37, rue du Repos

Code INSEE : 69387

Code Patriarche : 2213065 **N° SRA :** 30684

Coordonnées Lambert 93-CC46 : X = 1844140 ; Y = 5173290 (centroïde)

Altitude NGF : 173,80 m NGF

Références cadastrales actuelles : Lyon, BI 161, 162, 166

Protection au titre des monuments et sites : inscrit en totalité, y compris sa cour intérieure par arrêté du 14 mai 2014

Propriétaire du terrain : Grand Lyon

N° de l'arrêté de prescription : 2017-1136 du 26 octobre 2017

N° de l'arrêté de désignation du responsable d'opération : 2018/650 du 4 juin 2018

Maître d'ouvrage des travaux : SAS PARC B

Nature de l'aménagement : Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes

Nature de l'opération : Diagnostic d'archéologie préventive

Opérateur : Service archéologique de la Ville de Lyon

Responsable d'opération : Cyrille Ducourthial (SAVL)

Dates d'interventions : du 11 juin au 6 juillet 2018.

Thésaurus Chronologie

- | | |
|---|--|
| ☐ PALÉOLITHIQUE | ☐ Âge du Fer |
| ☐ inférieur | ☐ Hallstatt (premier âge du Fer) |
| ☐ moyen | ☐ La Tène (second âge du Fer) |
| ☐ supérieur | |
| ☐ MÉSOLITHIQUE ET ÉPIPALÉOLITHIQUE | ☒ ANTIQUITÉ ROMAINE (GALLO-ROMAIN) |
| | ☐ République romaine |
| ☐ NÉOLITHIQUE | ☒ Empire romain |
| ☐ ancien | ☐ Haut Empire (jusqu'en 284) |
| ☐ moyen | ☐ Bas Empire (de 285 à 476) |
| ☐ récent | |
| ☐ CHALCOLITHIQUE | ☒ ÉPOQUE MÉDIÉVALE |
| | ☐ Haut Moyen Âge |
| ☐ PROTOHISTOIRE | ☒ Moyen Âge |
| ☐ Âge du Bronze | ☒ Bas Moyen Âge |
| ☐ ancien | |
| ☐ moyen | ☒ TEMPS MODERNES |
| ☐ final | ☒ Ère industrielle |

Thésaurus Interprétation

SUJET ET THÈMES

- ☐ Édifice public
- ☐ Édifice religieux
- ☒ Édifice militaire
- ☐ Bâtiment commercial
- ☐ Structure funéraire
- ☐ Voirie
- ☐ Hydraulique
- ☒ Habitat rural
- ☐ Villa
- ☐ Bâtiment agricole
- ☐ Structure agraire
- ☐ Urbanisme
- ☐ Maison
- ☐ Structure urbaine
- ☐ Foyer
- ☐ Fosse
- ☒ Sépulture
- ☐ Grotte
- ☐ Abris
- ☐ Mégalithe
- ☐ Artisanat alimentaire
- ☐ Argile: four potier
- ☐ Atelier métallurgique
- ☐ Artisanat
- ☒ Autre: Maison forte

MOBILIER

- ☐ Industrie lithique
- ☐ Industrie osseuse
- ☐ Céramique
- ☐ Restes végétaux
- ☐ Faune
- ☐ Flore
- ☐ Objet métallique
- ☐ Arme
- ☐ Outil
- ☐ Parure
- ☐ Habillement
- ☐ Trésor
- ☐ Monnaie
- ☐ Verre
- ☐ Mosaïque
- ☐ Peinture
- ☐ Sculpture
- ☐ Inscription
- ☐ Autre:

ÉTUDES SPÉCIFIQUES

- ☒ Géologie, pédologie
- ☒ Datation C14
- ☒ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☒ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☐ Macrorestes
- ☐ Analyses de céramique
- ☐ Analyses de métaux
- ☐ Acquisition des données
- ☐ Numismatique
- ☒ Archives
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration
- ☐ Autre:

Générique

Intervenants techniques

Terrassement : Millot TP – 16 rue Yves Toudic 69200 Vénissieux

Maître d'œuvre pour la reconversion du château La Motte et l'aménagement de ses abords :

ALEP Architectes - 20 rue Notre Dame 69006 LYON (contact Sabin Damizet : alep@aleparchitectes.fr)

Agence AVEC – Cité internationale 62 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon (contact Elise Pescheux : elise@avecagence.fr)

Maître d'œuvre pour la reconversion du magasin d'armes et ses abords :

Clément Vergély Architectes (contact Stéphane Lièvre : s.lievre@vergelyarchitectes.com)

Intervenants administratifs

DRAC / SRA : Marie-Agnès Gaidon-Bunuel (Conservatrice régionale de l'archéologie), Luc Françoise dit Miret (ingénieur). Le Grenier d'Abondance, 6 quai St Vincent 69283 Lyon cedex 01

Ville de Lyon / Service archéologique : Anne Pariente (directeur du SAVL) ; Vianney Rassart (directeur adjoint)

Intervenants financiers

Maître d'ouvrage : SAS Parc B (contact : Frédéric Charret, Carré d'Or promotion, 6 bis rue Joannes Carret 69009 Lyon tél. : 0677637640 – f.charret@carredor.immo)

Organigramme de l'équipe scientifique

Équipe de fouille : Cyrille Ducouthial (20 j), Éric Bertrand (14 j.), Pierre Martinez (14 j.), Nicolas Morelle (4,5 j), Hervé Tronchère (1,5 j)

Rapport de fouille : Cyrille Ducourthial (37,5 j.)

Infographie et inventaires : Pierre Martinez (49,5 j.)

Topographie, relevés en plans et photogrammétrie : Nicolas Morelle (8,5 j.)

Géomorphologie, cartographie et photogrammétrie : Hervé Tronchère (11 j.)

Céramologie : Éric Bertrand (2 j.)

Anthropologie : Emma Bouvard-Mor (2 j.)

Carpologie : Sophie Borg (0,5 j.)

Notice scientifique

Auteur : Cyrille Ducourthial (Service archéologique de la Ville de Lyon)

Numéro d'OA : 69387 2213065

Responsable de l'opération : Cyrille Ducourthial

Nature de l'opération : Opération préventive de diagnostic (OPD), 2018

Couverture géographique : Rhône-Alpes > Rhône (69) > Lyon 7

Code INSEE de la commune : 69387

Mots-clés du thésaurus : Maison forte

Chronologie : Moyen Âge, Temps modernes

Peuples et cités : /

Keywords : fortified house

Titre : Lyon

Sous-titre : Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes

La prochaine reconversion du château de la Motte et de ses abords en lieux de réception a déclenché la prescription d'un diagnostic archéologique réalisé au cours de l'été 2018. L'opération confirme, tout en les précisant, les hypothèses formulées au terme du précédent diagnostic conduit par E. Bernot, en 2009, avant le réaménagement du parc Blandan.

Le site est installé sur le rebord de la terrasse fluvioglacière de la Guillotière, à l'origine plus développée vers le nord que ne le suggère son tracé remanié actuel. Cette position dominante a favorisé son occupation depuis le Bas-Empire au moins. Des murs antiques très arasés et des niveaux d'occupation faiblement marqués sont apparus à la fouille. Ils s'ajoutent au denier de Septime Sévère recueilli en 2009 et au sarcophage épigraphié du III^e siècle que Claude Bellièvre avait vu au château, au milieu du XVI^e siècle.

Une sépulture datée par radiocarbone des XII^e-XIII^e siècles a également été mise au jour et semble pouvoir se rattacher à la série d'inhumations en pleine terre mises au jour à l'occasion du terrassement des fortifications du XIX^e siècle.

Le château lui-même n'est pas aussi homogène que la large diffusion d'éléments architecturaux spécifiques, comme les croisées gothiques ou les archères-cannonnières, et l'omniprésence du pisé pourraient le laisser penser. Un noyau ancien, peut-être chronologiquement proche de la sépulture découverte, a pu être identifié. Il n'en subsiste que deux murs en angle, caractérisé par leurs solins de moellons de granite, possiblement récupérés sur les maçonneries antiques. Le monticule qu'ont pu former ces maçonneries effondrées, au sommet du relief, sont d'ailleurs peut-être à l'origine du toponyme qui n'est en tout cas pas lié à l'existence d'une motte castrale.

Après le remblaiement général du site, l'habitat s'y densifie rapidement. Le pavillon rectangulaire, qui fait aujourd'hui saillie dans la cour, a probablement été bâti à la fin du Moyen Âge : son soubassement de petits galets supporte une élévation de pisé. Dans les premières décennies du XVI^e siècle, le grand corps de logis occidental visible depuis la rue du Repos, est abouté aux vestiges du bâtiment primitif, qu'il prolonge en partie.

Le portail, la courtine, et les tours qui cantonnent ce logis et lui donnent à dessein l'aspect extérieur d'une forteresse, sont bâtis dans la foulée. Côté cour, les éléments modernes sont plus marqués. Entre les grandes croisées gothiques du logis, l'escalier demi-hors d'œuvre est typiquement renaissance. En 1539 (?), les deux logis sont reliés par une galerie Renaissance ouverte, où se concentre toute la richesse ornementale de l'édifice. Elle débouche à l'est sur une tour carrée qui abritait, au premier étage, une petite chapelle voûtée, aux murs peints, qui a fait place, au XIX^e siècle, à l'actuel escalier.

Les transformations subies par l'édifice achevé au XVI^e siècle sont nombreuses, surtout après sa reconversion en pavillon pour officiers en 1833. Il n'en demeure pas moins un intéressant témoin architectural de la charnière entre le Moyen Âge et la Renaissance, et un édifice remarquable par l'ancienneté et la bonne conservation de son architecture de pisé.

Fiche d'état du site

Les deux sondages réalisés dans la zone dite de *l'abri Blandan*, au sud de *l'armurerie*, totalisent 50 m². Tous deux ont atteint le terrain naturel sans rencontrer d'autres vestiges que la fondation d'un mur d'une écurie construite au milieu du XIX^e siècle et récemment détruite. L'accès souterrain au futur abri, passant sous la courtine du fort, pourrait en revanche atteindre des niveaux archéologiques proches de ceux dans lesquels avaient été exhumées des sépultures signalées par F. Artaud.

À l'extérieur du château, le sondage 4 n'a pas mis au jour de structures susceptibles d'être atteintes par le projet de réaménagement. Des vestiges médiévaux et modernes et des traces d'occupation antique avaient toutefois été observés, à faible profondeur, au cours du diagnostic de 2009 (Bernot 2009, p. 58-66), notamment devant la porte du château (remblai antique ? US 350 à - 50 cm), à proximité de la tour H (mur M373 à - 80 cm) et devant le grand corps de logis ouest (mur M271 à -80 cm, et dépotoir moderne US 269-268 à - 60 cm).

Dans la cour du château, des remblais antiques sont apparus dès 80 cm dans les sondages 3 et 5. Les maçonneries conservées sont plus profondes (- 130 cm) ; cependant, des vestiges du bâtiment médiéval primitif sont attendus à faible profondeur dans la partie nord de la cour.

À l'intérieur du grand corps de logis, le sondage 6 a mis au jour une sépulture à une cote inférieure à celle du projet (- 80 cm). Des ossements épars laissent par ailleurs supposer la proximité d'autres sépultures.

Il est à noter, par ailleurs, que tout décaissement, même léger, des sols attenants au bâtiment peut permettre l'observation des liaisons des solins, plus fiable que celle des élévations de pisé qu'ils supportent pour établir leur chronologie relative.

Tous les sondages ouverts à la pelle mécanique ont été rebouchés. Le sondage 6, entièrement fouillé à la main, est resté en l'état.

Le projet de reconversion du château prévoit le piquage complet des enduits ciment, le rejointoiement des maçonneries en recherche et la réouverture des ouvertures anciennes. L'intégralité des élévations de l'édifice devrait donc être mise à nu, à l'occasion de ces travaux, offrant ainsi l'occasion rare d'en faire le relevé complet. Une étude d'ensemble permettrait d'affiner et de corriger la chronologie, établie sur la base du présent diagnostic, d'un édifice remarquable à la fois par l'ancienneté de sa construction en pisé, et la qualité de ses éléments architecturaux, à la charnière du Moyen Âge et de la Renaissance.

Un certain nombre de plafonds charpentés anciens paraissent conservés et pourraient faire l'objet d'analyses dendrochronologiques. Les datations absolues qu'elles sont susceptibles de fournir, pour la construction des différentes parties du bâtiment, permettraient aussi d'affiner la typo-chronologie de leur ornementation.

Arrêté de prescription



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

COPIE

Arrêté n° 2017-1136 Du 26 octobre 2017
portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Officier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre national du Mérite ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Séphane BOUILLON, en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2016, portant organisation de la direction régionale des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Michel Prosic en qualité de directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-433 du 24 octobre 2017, portant délégation de signature à Monsieur Michel Prosic, directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'attributions générales, et, en cas d'absence à Monsieur Eric Bultel, directeur régional adjoint des affaires culturelles. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel Prosic et de Monsieur Eric Bultel, cette délégation est exercée par Monsieur Pascal Mignerey, directeur régional adjoint, responsable du pôle « architecture et patrimoine » et Madame Jacqueline Broll, responsable du pôle « action culturelle et territoriale » selon leurs domaines de compétences respectifs ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PC0693871700285, permis de construire, déposé par – SAS PARC B – pour le projet « 37 rue du Repos - Parc Blandan » localisé à LYON-7E--ARRONDISSEMENT, transmis par la Ville de Lyon, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 19 octobre 2017 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : en raison de la présence de vestiges antiques et médiévaux ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « 37 rue du Repos - Parc Blandan », sis en :

RÉGION : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT : RHONE
COMMUNE : LYON-7E--ARRONDISSEMENT
Lieu-dit ou adresse : 37 Rue du Repos

Cadastre : Section : BI, Parcelle(s) : 161, 162, 166

Réalisé par : SAS PARC B

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 9 952 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - L'attribution de la réalisation du diagnostic fait l'objet d'une décision distincte du présent arrêté.

L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté

Article 3 - Objectifs scientifiques

Le site est localisé non loin du tracé supposé du *compendium* reliant Lyon à Vienne et à proximité de plusieurs secteurs ayant livré des restes de nécropoles antiques. Une inscription antique aurait même été retrouvée au XVI^e s. laissant supposer la présence toute proche, au lieu-dit « Villemagne », d'un établissement gallo-romain. Si aucune source n'atteste formellement une occupation durant le Moyen Âge, le relief et la toponymie (« la Motte » puis « Lamothe ») laissent supposer la présence d'une motte. C'est sur cette supposée éminence que s'installe un château au début du XVI^e s. Cet édifice aujourd'hui très remanié est pour partie inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Le site actuel a été profondément remanié à partir des années 1831-1832 pour y construire un « fort maître » qui devait servir de base aux défenses de la rive gauche du Rhône dont il est distant d'environ 1300m. Bâtie sous la forme d'un bastion à quatre pointes, cette fortification a accueilli des casernements militaires jusqu'au début des années 2000.

L'objectif de l'intervention est double, tout d'abord, l'opération devra mettre en évidence la nature et l'organisation des vestiges archéologiques présents dans le sol, le second objectif portera sur les élévations du château qui feront l'objet de sondages en tant que de besoin. Par ailleurs, un bilan documentaire des sources écrites relatives à cet édifice devra être réalisé. L'ensemble des données recueillies devra permettre de préciser les préconisations qui seront émises dans le cadre d'une éventuelle prescription de fouille.

Article 4 - Principes méthodologiques

La partie de l'opération visant le sol sera réalisée à l'aide d'une pelle mécanique équipée d'un godet lisse monté en rétro d'une largeur d'environ 2m. Des sondages seront réalisés sur l'ensemble du projet pour mettre en évidence les différents niveaux d'occupation présents sur le site et caractériser l'épaisseur stratigraphique des vestiges en respectant les paliers de sécurité de 1 m (prévoir des sondages blindés si nécessaire). Ces sondages seront descendus à la cote des projets de terrassement, selon les indications qui seront communiquées par le maître d'ouvrage des travaux. Toutefois, au moins l'un d'entre eux sera réalisé jusqu'au terrain naturel. L'opération de diagnostic se mettra en place après démolition du bâti non conservé, sur terrain libre de toute contrainte.

Article 5 - Responsable scientifique

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : Le responsable de l'opération sera un archéologue spécialiste de la période médiévale..

Article 6 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Ville de Lyon, à SAS PARC B et à Service archéologique de la ville de Lyon, Service archéologique de la ville de Lyon et INRAP - Direction interrégionale Rhône-Alpes-Auvergne.

Fait à Lyon, le 26 octobre 2017

Pour le préfet de région, le directeur régional
des affaires culturelles
et par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles


Michel PROSIC

Projet d'intervention

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES
SERVICE ARCHEOLOGIQUE

DIAGNOSTIC Parc Blandan-château de Lamotte (69007)

FICHE DE PROJET DE DIAGNOSTIC

Réf. arrêté : n° 2017-1136 du 26/10/2017

1. IDENTIFICATION

COMMUNE : Lyon 7^e
SITE : Parc Blandan (lots 11, 12 et 16)
DEPARTEMENT : Rhône (69)
REF. CADASTRALES : BI 161, 162, 166
MAITRE D'OUVRAGE : SAS Parc B
SURFACE A DIAGNOSTIQUER : 9952 m²
TYPE D'OPERATION : travaux de terrain.

Date de réception de la prescription par la Ville de Lyon : 31/10/2017

Date d'accord Ville de Lyon pour la prise en charge (réception) : 09/11/2017

Date du projet : 17/04/2018.

2. PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE

Les objectifs du diagnostic ont été définis comme suit (art. 3 de la prescription) :

- Mettre en évidence la nature et l'organisation des vestiges archéologiques présents dans le sol, en caractérisant l'occupation anthropique toutes périodes confondues
- Mener une première étude des élévations du château (observations ponctuelles) et réaliser un premier bilan documentaire des sources écrites le concernant

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

3.1. Conditions de mise à disposition du terrain

☑ Avant l'intervention de l'équipe archéologique, le terrain doit avoir été libéré de toutes contraintes, à savoir matériaux, tas de terre, et plus généralement de tout élément pouvant entraver le déroulement normal des opérations. Tous les réseaux identifiés traversant les zones de fouille doivent avoir été mis hors service et seront évacués au fur et à mesure de l'avancement de l'opération archéologique.

☑ A la fin de l'opération archéologique, l'aménageur fera son affaire de la remise en état du terrain.

☑ Dans les sondages du sol, les vestiges qui devraient éventuellement être laissés en place une fois atteinte la cote de fond de fouille convenue nécessiteront la mise en place par l'aménageur d'une protection spécifique (couche de géotextile et remblai constitué de sable ou grave).

3.2. Clauses de sécurité

☑ L'aménageur se chargera de la DICT et de toutes les déclarations administratives préalables aux travaux.

☑ La mise en sécurité du chantier archéologique et la sécurité de l'équipe en activité seront assurées par l'aménageur en concertation avec l'opérateur, sous la conduite du coordonnateur de sécurité. Elles seront conformes aux règles habituelles des chantiers du BTP (décret n° 65-48 du 08 janvier 1965, modifié par le décret 95-608 du 06 mai 1995). L'opérateur fournira son PPSPS (Plan particulier de sécurité et de protection de la santé) pour l'établissement du plan de prévention hygiène et sécurité, selon les préconisations de la médecine préventive.



10 RUE NEYRET – 69001 LYON – TEL. 04 72 00 12 12 – TELECOPIE 04 72 00 12 29

1/4

4. CONTEXTE ARCHEOLOGIQUE

Le site occupé par le « château » de Lamotte se trouve à la jonction du tracé supposé du *compendium* Lyon-Vienne et de la route d'Heyrieux / Saint-Priest qui dessert notamment le lieudit *Villemagne* (au carrefour de la rue de l'Épargne et de la rue Marius Berliet). Claude Bellièvre (+ 1557) aurait vu dans la *maison de la Motte* l'épithaphe de Titus Marius Martialis, tribun de la 30^e légion. Un denier de Septime Sévère frappé en 208 a en outre été découvert devant la porte du « château », lors du diagnostic réalisé par le SAVL en 2009.

La même opération a montré que le relief sur lequel s'installe le « château » est un vestige de la terrasse de Villeurbanne d'origine fluvio-glaciaire. Le « château » lui-même ou, plus exactement, la *maison forte* de la Motte, située dans le mandement du château de Béchevelin, n'est pas attesté avant la fin du XV^e siècle. Il n'a pas encore été démontré que la maison forte a une origine aussi ancienne que celle que son toponyme laisse supposer. Le plan complexe de l'édifice trahit un certain nombre de contraintes extérieures et/ou plusieurs étapes de construction dont la chronologie reste à établir.

La maison forte est aujourd'hui conservée à l'intérieur d'un fort construit à partir de 1831. Les travaux d'aménagements du fort et son occupation par l'armée jusqu'au début des années 2000 ont largement contribué à modifier la physionomie générale du site.

Le site est en partie inscrit à l'inventaire des Monuments historiques.

5. MODE OPERATOIRE ENVISAGE

5.1. Interventions archéologiques

5.1.1. Armurerie

Projet : rehaussement du bâtiment.

Intervention archéologique

Compte tenu de la nature des travaux envisagés sur l'armurerie de la place d'armes, l'étude archéologique sera limitée au rassemblement des données d'archives disponibles sur ce bâtiment.

5.1.2. Abri Blandan

Projet : création d'un espace de réception entre l'armurerie et la « motte » sur deux niveaux de sous-sol atteignant, à 5,38 m de profondeur, la cote NGF de 162,75 m (selon les plans ALEP & Clément Vergély architectes du 19 décembre 2016).

Intervention archéologique

Compte tenu de l'altitude d'apparition du terrain naturel dans deux des trois sondages réalisés en 2009 aux abords de la zone affectée par le projet (S14 : 171,92 m NGF ; S21 : 166,83 m NGF) et de la proximité de ces sondages par rapport à l'emprise du futur abri, seules deux tranchées exploratoires (n°1 et 2), d'une ouverture minimale de 4 m sur 12 m, seront réalisées. Chaque sondage sera conduit jusqu'au terrain naturel, en ménageant des paliers de sécurité d'1 m de hauteur sur 1,20 m de large.

5.1.3. Château de Lamotte

☒ Fouille du sous-sol

- Un sondage (n°3) d'1,50 m sur 3 m d'ouverture maximale sera réalisé manuellement jusqu'à la cote du décaissement projeté dans la partie médiane du corps de bâtiment principal affectée par le projet d'aménagement d'une cuisine (173 m NGF), après purge par l'aménageur des cloisonnements intérieurs.
- Un sondage (n°4) de 2 m sur 4 m à l'ouverture sera réalisé à la pelle mécanique au pied du pignon nord du bâtiment principal, jusqu'à la cote du décaissement projeté (173,36 m NGF) et/ou sur une profondeur minimale d'1 m.
- Un sondage (n°5) de 2 m sur 2 m à l'ouverture sera réalisé à la pelle mécanique, sur une profondeur d'1,30 m, dans la cour intérieure du château susceptible d'être affectée par la mise en place de réseaux.

☒ *Étude de bâti*

L'aménageur prévoyant le piquage complet des enduits de ciment extérieurs et la purge de tous les revêtements intérieurs (sols, murs et plafonds), des sondages par piquage des maçonneries seront réalisés.

Le diagnostic archéologique aura pour objectifs :

- de dresser l'inventaire des enduits peints existants, en réalisant manuellement, en tant que de besoin, des fenêtres d'observation ;
- de mettre en évidence la possible multiplicité des phases de construction en réalisant des sondages sur différentes articulations du bâtiment (bandes de piquage d'1 m de haut) ;
- de mettre en évidence la variété stylistique des ouvertures et les possibles réaménagements de baie en réalisant des sondages dans les maçonneries aux endroits qui paraîtront le plus pertinents (bandes de piquage de 50 cm de haut).

5.2. Relevés et analyses

L'ensemble des structures dégagées dans le sol et des observations réalisées sur le bâti fera l'objet d'un relevé graphique et/ou photographique, en plan et en élévation pour les maçonneries. Les maçonneries pourront éventuellement faire l'objet de relevés photogrammétriques.

Les coupes stratigraphiques feront l'objet d'un enregistrement graphique ou d'un log.

On envisage, si besoin, de faire effectuer par un laboratoire spécialisé, à des fins de datation, des analyses C14 sur les éventuels prélèvements de charbon de bois ou de végétaux.

6. VOLUME DES MOYENS HUMAINS PREVUS (MIS EN PLACE PAR L'OPERATEUR)

6.1. Préparation

- 1 responsable d'opération (3 j/h)
- 1 archéologue-dessinateur (2 j/h)

6.2. Terrain

Encadrement : 1 archéologue responsable d'opération médiéviste/moderniste (30 j/h max.)

- 1 archéologue (30 j/h max.)
- 1 dessinateur (25 j/h max.)
- 1 topographe-photogrammètre (8 j/h max.)
- 1 géomorphologue (2 j/h max.)

6.3. Etude

Encadrement : 1 archéologue responsable d'opération médiéviste/moderniste (40 j/h max.)

- 1 archéologue (30 j/h max.)
- 1 dessinateur (25 j/h maximum)
- 1 topographe-photogrammètre (15 j/h max.)
- 1 géomorphologue (3 j/h max.)
- spécialistes d'étude de mobilier (10 jours max.).

7. VOLUME DES MOYENS TECHNIQUES (APPORTES PAR L'AMENAGEUR)

7.1. Moyens mécaniques et humains

7.1.1. En dehors du sondage n°3 effectué manuellement, tous les sondages seront réalisés au moyen d'une *pelle mécanique* de 8 tonnes (susceptible d'entrer dans la cour du château), pourvue d'un godet de curage.

7.1.2. L'aménageur assurera *une prestation de topographe-géomètre* pour mise en place de points de référence (coordonnées Lambert 93 CC46 et cotes NGF)

7.1.3. L'aménageur mettra à la disposition de l'équipe archéologique un *ouvrier* pour les piquages des enduits (et les sondages de sol si les contraintes d'accès rendent impossible l'utilisation d'une pelle), ainsi qu'un échafaudage mobile destiné à la réalisation des études de bâti (pendant 20 jours max.).

7.2. Infrastructure de chantier

Base-vie : 1 bungalow ou 1 local servant de vestiaire / bureau-réfectoire – pour une équipe de 4 personnes) ; sanitaires H-F ; un container ou un local sécurisé permettant d'entreposer les outils et le matériel pendant toute la durée de l'intervention.

8. DELAIS DE REALISATION

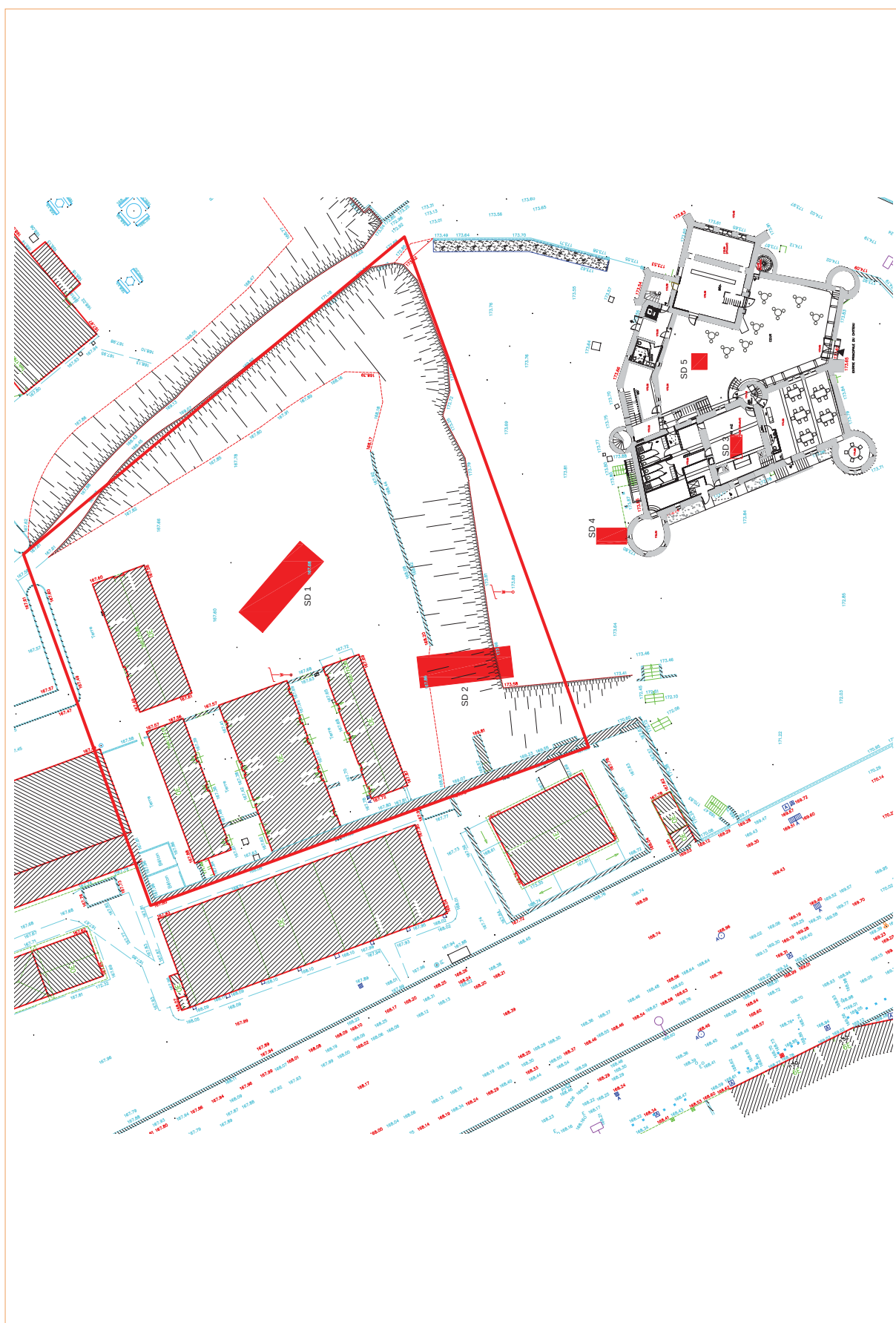
Durée terrain : 30 jours ouvrés max.

Durée étude : 40 jours ouvrés max.

Délai de rendu du rapport : au plus tard 11 semaines après la fin de la phase de terrain.

Lyon, le 17/04/2018

Cyrille Ducourthial
Anne Pariente



Arrêté de désignation



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Préfet de région

Direction régionale des
affaires culturelles

à

Service régional de
l'archéologie

Monsieur Cyrille DUCOURTHIAL
SAVL

Affaire suivie par :
Luc FRANÇOISE DIT MIRET
04 72 00 44 54

luc.miret@culture.gouv.fr

Références : 2018 5446 LFDMLD

Lyon, le 4 juin 2018

Objet : Notification d'arrêté de désignation de responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Références : LYON-7E--ARRONDISSEMENT (RHONE), 37 rue du Repos - Parc Blandan
PC0693871700285, code d'opération : 2213065

P.J. : Arrêté n° 2017-1136 du 26 octobre 2017 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive
Arrêté n° 2018/650 du 4 juin 2018 portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier votre désignation en qualité de responsable scientifique de l'opération de diagnostic préalable au projet d'aménagement visé en référence. Vous trouverez ci-joint la décision relative à cette désignation. Je vous rappelle que, aux termes de l'article R.523-22 du code du patrimoine, vous êtes mon interlocuteur et le garant de la qualité scientifique de l'opération archéologique pendant toute la durée de celle-ci. À ce titre, vous veillerez au respect des objectifs scientifiques de la prescription et à la mise en œuvre du projet d'intervention de l'opérateur validé par mes soins. Vous êtes tenu(e) d'assurer la conduite effective de l'opération et votre présence sur le terrain est donc indispensable. Conformément à l'article L. 546-1 du code du patrimoine, vous avez l'obligation, sous le contrôle scientifique et technique de mes services, d'assurer la conservation des biens archéologiques mis au jour et de prendre les mesures nécessaires à leur mise en état pour étude. Vous veillerez en outre à informer sans délai mes services en cas de découverte exceptionnelle. Tout défaut de vigilance de votre part est susceptible d'engager votre responsabilité personnelle. Il vous appartient également de prendre les décisions relatives à l'élaboration du rapport d'opération dont vous dirigerez la rédaction, dans le respect des normes fixées par les arrêtés des 16 et 27 septembre 2004. Vous trouverez également ci-joint pour information copie des principaux actes et pièces de cette opération. Enfin, je vous invite à m'informer sans délai de toute circonstance qui pourrait remettre en cause votre désignation. La décision ci-jointe peut être contestée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente. Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL

Le Grenier d'abondance 6 Quai Saint-Vincent 69283 Lyon Cedex 01
Téléphone 04 72 00 44 50 - Télécopie 04 72 00 44 57
<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-AUVERGNE-RHONE-ALPES/>



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Décision n° 2018/650 Du 4 juin 2018
portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-511 du 14 décembre 2017, portant délégation de signature à Monsieur Michel Prosic, directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'attributions générales, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Eric Bultel, directeur adjoint des affaires culturelles. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel Prosic et de Monsieur Eric Bultel, cette délégation est exercée par Monsieur Bastien Colas, directeur régional adjoint, responsable du pôle « création, médias et industries culturelles », Monsieur Pascal Mignerey, directeur régional adjoint, responsable du pôle « architecture et patrimoine » et Madame Jacqueline Broll, responsable du pôle « action culturelle et territoriale » selon leurs domaines de compétences respectifs. ;

Vu l'arrêté n° 2018-5 du 17 mai 2018 portant subdélégation à Monsieur Stéphan Soubranne, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles, et en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur Frédéric Letterlé, conservateur régional de l'archéologie et à Madame Marie-Agnès Gaidon-Bunuel, conservatrice régionale adjointe de l'archéologie et à Monsieur François Dumoulin, conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° 2017-1136 du 26 octobre 2017 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (LYON-7E--ARRONDISSEMENT, RHONE, 37 rue du Repos - Parc Blandan) ;

Vu l'arrêté n° 2017-1186 du 14 novembre 2017 portant attribution de la réalisation d'un diagnostic à un opérateur d'archéologie préventive.

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Cyrille DUCOURTHIAL est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 26 octobre 2017 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : 2213065

Article 2 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à : SAS PARC B, Monsieur Cyrille DUCOURTHIAL, Service archéologique de la ville de Lyon.

Fait à Lyon, le 4 juin 2018

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe



Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL

L'OPÉRATION ET SES RÉSULTATS

Contexte géomorphologique

Hervé Tronchère

Le site du parc Blandan se situe sur la formation géologique dite « terrasse de la Guillotière ». Elle est constituée d'apports fluvioglaciaires würmiens datant théoriquement du stade de Morestel (environ 14 000 BP), et correspond à l'avancée maximale des apports tardiglaciaires alpins de fonte en direction de Lyon (Mandier et al 2003). Une datation OSL réalisée non loin en 2014, sur le site de la rue Marc Bloch (Bouvard et al 2014), dans un contexte d'alluvionnement fluvio-glaciaire similaire, a néanmoins fourni une date plus ancienne : 41 740 à 37 220 BC. La constitution de la terrasse de la Guillotière a donc pu commencer plus anciennement, éventuellement lors de l'interstade glaciaire d'Hengelo.

À l'ouest, en contrebas de la terrasse fluvioglaciaire, s'étendent les alluvions fluviales holocènes du Rhône qui coule à 1400 m de la parcelle étudiée, déposées au cours des cinq derniers millénaires (Bravard 2008). À l'est, la terrasse de la Guillotière est bordée par la terrasse de Villeurbanne, également formée d'alluvions fluvioglaciaires würmiennes (du stade de Grenay, Bravard 1997), dont l'altitude est d'environ 176 m. On rappellera ici que les glaciers würmiens n'ont pas atteint Lyon, la limite établie de leur extension maximale se situant à plus de 16 km à l'est du site étudié ici.

Le sommet de la butte sur laquelle le château de la Motte est installé culmine actuellement à environ 175 m NGF, tandis que la terrasse en contrebas est à 168 m NGF. La topographie du secteur est cependant très irrégulière (son altitude médiane est de 172 m NGF), du fait de la multiplicité des chenaux tardiglaciaires qui sont à l'origine de la morphogénèse initiale de la terrasse (Pl. 4), potentiellement remaniés par le Rhône holocène, mais également des nombreux aménagements anthropiques dont la zone a fait l'objet lors de son urbanisation. Par conséquent, l'élévation sur laquelle le parc Blandan et le château sont installés peut être considérée comme une butte témoin aménagée. La construction du fort au XIX^e a impliqué le creusement de fossés au sud est des fortifications, et une altération de la topographie naturelle au nord-ouest de ces dernières (recul de la butte). Nivellement et remblaiement ont également contribué à aplanir et régulariser le sommet de la butte.

Une étude approfondie des nombreux plans militaires du XIX^e siècle établis préalablement et suite à la construction de la forteresse pourrait éventuellement fournir quelques indices sur la topographie antérieure, mais l'interprétation de ces plans est complexe. Outre la nécessaire conversion de leurs altitudes dans un référentiel actuel, ces plans mélangent différents types de cotes altimétriques : mesures de terrain, altitude de sommet de muraille, informations de projets... Un recalage a néanmoins pu être réalisé afin de projeter des coupes de la forteresse sur la topographie actuelle (Pl. 63).

D'un point de vue stratigraphique, la totalité des dépôts présents sous le château devraient être des héritages fluvio-glaciaires. Compte tenu de l'altitude, il est extrêmement improbable que des alluvions fluviales holocènes soient présentes. Celles-ci pourraient en revanche être visibles dans les sondages réalisés en contrebas de la butte, mais elles seront difficile voire impossible à distinguer des dépôts glaciaires sur des coupes de faible profondeur, étant fondamentalement constituées du même matériau : galets enchâssés dans

une matrice sableuse (alluvions fluviales ou fluvio-glaciaires) ou argilo-limoneuse (stock fluvio-glaciaire uniquement). Un éventuel litage pourrait également permettre de discriminer des dépôts fluviatiles holocènes. Ces niveaux alluviaux devraient être coiffés d'une petite strate de lœss plus ou moins pédogénisée, en place sur le sommet de la butte, possiblement remaniés et mêlés à des alluvions de crue en contrebas.

Contexte archéologique

Cyrille Ducourthial

Découvertes funéraires

Le château de la Motte et le parc Blandan sont longés du côté sud par le tracé supposé du *compendium* antique, reliant Lyon à Vienne¹. D'assez nombreuses découvertes funéraires ont été faites dans son voisinage immédiat, notamment au 40-48 rue du Repos et aux environs du 31 rue de la Madeleine – pour ne citer que les plus proches découvertes recensées par F. Blaizot (n°36, 68-70 et 72). Elle omet cependant la découverte, signalée par Artaud, de « *quantité de tombes grossières ; les unes en pierre, les autres composées avec des tuiles à rebords, et beaucoup de squelettes recouverts avec de la terre* »² mis au jour entre le château de la Motte et la route de Saint-Fons (du Repos), à l'occasion sans doute des terrassements militaires. Claude Bellièvre rapporte par ailleurs (au milieu du XVI^e siècle) la présence, au château de la Motte, d'un sarcophage épigraphié déplacé par la suite dans le jardin d'Ainay³ (Blaizot n°65). Plus récemment, un sarcophage de plomb et des ossements épars issus d'au moins quatre individus distincts ont été fortuitement mis au jour à l'occasion de terrassement réalisés au 42 rue du Repos, soit à une centaine de mètres du château (Bouvard-Mor, Mège 2018).

Diagnostic 2009

Le diagnostic archéologique mené en 2009 dans l'emprise de la caserne sergent Blandan a essentiellement porté sur la fortification du XIX^e siècle, peu concernée par la prescription de 2017 (Pl. 3). Il a toutefois mis en lumière quelques-uns des vestiges liés à l'environnement immédiat de la maison forte de la Motte : portail de la basse-cour, terrasse occidentale, chemin d'accès, etc. Ces éléments sont apparus comme autant de preuves de l'existence de vestiges liés à l'occupation médiévale et moderne du site. L'étude a par ailleurs montré que les dépendances agricoles situées à l'est du château ont été en grande partie détruites lors des travaux de terrassement entrepris pour la construction du fort. À l'ouest du château, en revanche, il est apparu que le site avait fait l'objet d'un remblaiement, sans atteinte notable au sous-sol.

¹ Audin 1964, p. 71-72 et Blaizot 2010, p. 21 sqq.

² Artaud 1846, p. 117-8 ; Cf. synthèse.

³ Cf. synthèse.

Historique

Cyrille Ducourthial

La maison des Villeneuve

« Le 6 avril 1476, le Parlement de Grenoble tint ses assises dans la "maison" du gentilhomme Jean de Villeneuve » écrivait Joseph Saunier en 1950⁴. Il est regrettable qu'il ait omis d'indiquer la source de cette assertion, dont nous avons déjà vu qu'elle paraissait digne de foi⁵. Elle constitue en effet, quoique indirectement, la plus ancienne attestation de la maison forte de la Motte.

La date avancée par Saunier coïncide avec le séjour lyonnais de Louis XI qui, venant du Dauphiné, fit son entrée solennelle à Lyon le 23 mars 1476. Au cours de ce séjour de trois mois et demi, l'ancien dauphin Louis II eut plusieurs fois l'occasion de sillonner la région. Ainsi se trouvait-il à Anse, le 5 avril, lorsqu'il décida de récompenser les bons et loyaux services de son conseiller et chambellan, Falques de Montchenu, en lui offrant la seigneurie de Moirans et une pension annuelle de 600 livres tournois à prendre sur les recettes des grandes cours de Viennois-Valentinois et Viennois-et-terre-de-La-Tour⁶. Les deux lettres qui nous l'apprennent furent enregistrées le jour même à la Guillotière, par les officiers delphinaux de sa suite. Jean, évêque d'Évreux, Jean le Vite, conseiller du roi, Jean, abbé de Saint-Antoine en Dauphiné, Pierre Gruel, président du Parlement, Jean de Ventes, Antoine Buatier, François de Ciserin, conseillers delphinaux, Pierre Odebert, auditeur des comptes et André de Mauregard, trésorier du Dauphiné, assistèrent à cet enregistrement⁷. On imagine aisément que ceux-là au moins, puisqu'ils étaient sur place, aient pu se réunir le lendemain à la Motte, dans la maison qu'y possédait Jean de Villeneuve⁸.

Celui-ci n'était pas un inconnu pour eux. Jean de Villeneuve était alors courrier de Lyon, c'est-à-dire non seulement le « *bailli de toute la terre des châteaux du siège archiépiscopal* », chargé de contrôler toutes les juridictions temporelles relevant de l'archevêque, mais aussi, en ville, le chef de la justice, responsable à la fois de la police et du ravitaillement⁹. C'est dire l'importance du personnage et le rôle de premier plan qui fut le sien dans l'organisation du séjour de Louis XI¹⁰. On imagine, là encore, assez bien qu'il put mettre sa maison à la disposition des officiers du roi, pour s'attirer ses bonnes grâces ou celles de l'archevêque dont il tenait sa charge.

Cet introuvable document mis à part, les plus anciennes attestations de la Motte ne remontent pas au-delà du XVI^e siècle : elles proviennent d'une poignée de reconnaissances passées en 1516 au profit de Claude

⁴ Saunier 1950, p. 686-689.

⁵ Bernot *et al.* 2009, p. 21-22.

⁶ Pilot de Thorey, t. II, 1899, n° 1649-1650 d'après Arch. dép. de l'Isère, B 3049, fol. 115 et 111 v.

⁷ Pilot de Thorey II, 1899, p. 239, n. 2.

⁸ Une session du Parlement de Grenoble s'est tenue le même jour à Grenoble : Arch. dép. de l'Isère, B 2984, fol. 78. Cf. Pilot de Thorey II, 1899, p. 204, n. 1 et anonyme 1888, p. 254.

⁹ Fédou 1964, p. 77-78.

¹⁰ Sur le séjour de Louis XI à Lyon, Cf. Caillet 1909, p. 214-220 et R. Bouliou 1903.

de Villeneuve, le petit-fils de Jean, « *ratione sue jamdicte domus de la Mote* »¹¹. L'an 1476 paraît donc un *terminus post quem* que les seules sources écrites ont assez peu de chance de faire reculer.

Les fouilles menées en 2009 ont d'ailleurs conforté ce sentiment. La maison forte de la Motte semblait avoir été bâtie *ex nihilo*, peu de temps avant cette première mention, et témoigner tout simplement des ambitions d'une famille de patriciens « *en route vers la noblesse* »¹². Jean de Villeneuve est en effet issu d'une lignée de riches drapiers, très impliquée depuis le début du XIV^e siècle dans l'administration communale : durant deux siècles, « *il n'est pas de génération où ils n'aient donné un ou plusieurs consuls* »¹³. Si le patrimoine de l'aïeul Pierre, figurée au Vaillant de 1388, paraît assez modeste, Etienne, père de Jean, citoyen de Lyon et maître des métiers à trois reprises, semble avoir bénéficié de la fortune autrement plus considérable de son oncle, Aynard le Vieux¹⁴. C'est par son biais qu'avant 1360, le fief d'Yvours, situé près d'Irigny, était entré dans le patrimoine familial. Comme l'a bien vu Vachez, l'acquisition de cette ancienne possession de la famille chevaleresque d'Aulgerolles illustre bien « *l'attrait puissant exercé [...] sur nos familles bourgeoises, par la possession des terres seigneuriales, dès qu'elles avaient acquis une fortune leur permettant de vivre noblement* »¹⁵. La constitution de la seigneurie foncière de la Motte pourrait bien relever du même esprit. La construction de la maison-forte qui en fut le noyau, sur des terres acquises par Etienne au plus tôt (puisqu'elles ne figurent pas dans les testaments de Pierre et d'Aynard à la génération précédente¹⁶), n'aurait donc été, dans ce cas, qu'un marchepied supplémentaire pour accéder à la noblesse à laquelle ils aspiraient tant.

Des Villeneuve aux Dupuys : la Motte aux XV^e et XVI^e siècles

Jean de Villeneuve, courrier de Lyon, conseiller de ville et écuyer d'écurie de Louis XI, mourut le 27 décembre 1479. Son fils et successeur, Humbert, eut une carrière plus brillante encore : il fut successivement lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon (1499), deuxième président au Parlement de Toulouse, premier président à celui de Dijon (1505) et ambassadeur du roi auprès des cantons suisses. Il épousa en premières noces Claude Sextre qui lui apporta en dot la baronnie de Joux en Beaujolais, que son premier mari, André Porte, avait achetée au sieur de Listenois¹⁷. Le Laboureur rappelle à son sujet « *qu'estant puissant en biens et en honneurs, [il] s'est un peu donné de liberté pour relever sa maison et son origine par des alliances dont je ne vois pas la preuve* »¹⁸. Il se targua en effet d'alliances et d'origines illustres, « *écartelant ses armes de celles de Virieu et se découvrant des parentés avec les sires de Beaujeu* »¹⁹ : la noblesse ne cessait de faire rêver ! Guichenon le dit *chevalier*, ce qu'il ne fut peut-être pas, et *seigneur de la Motte*, ce qu'il était sûrement²⁰, quand bien même ses activités multiples ne lui permirent sans doute pas de gérer au plus près la seigneurie héritée

¹¹ Arch. dép. du Rhône, 8 H 270.

¹² Fédou 1964, p. 78.

¹³ Valous 1973, p. 278.

¹⁴ *ibidem*, p. 282.

¹⁵ Vachez 1891, p. 26.

¹⁶ Du moins Guy de Valous ne le mentionne-t-il pas, dans les testaments de Pierre (1397) et d'Aynard (1398) qu'il évoque (Valous 1973, p. 281-282) ; A voir aussi : Arch. dép. du Rhône, 10 G 1010 et 10 G 3445 (testaments de Pierre de Villeneuve, 1374), 11 G 529 (testament d'Aynard de Villeneuve, 1400).

¹⁷ *ibidem*. Varax 1876, p. 134-139.

¹⁸ Le Laboureur 1887, p. 641-642.

¹⁹ Valous 1973, p. 284.

²⁰ Guichenon 1874, p. 328.

de son père. Ce n'est pas le cas de son fils aîné, Charles de Villeneuve, qui, sitôt la mort de son père, le 18 juillet 1515²¹, s'empresse d'obtenir la reconnaissance de tous les tenanciers de sa censive – manière coutumière de reprendre en mains la seigneurie et de s'y faire reconnaître²².

Avec Charles, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, chevalier de son ordre, qui avait épousé Marie d'Amanzé, issue d'une très grande maison aristocratique, « *les souvenirs de bourgeoisie sont définitivement abolis* »²³. La maison de la Motte lui devient moins utile et le « *noble et puissant seigneur Charles de Villeneuve, seigneur et baron de Joz en Beaujolois* » qu'il est devenu s'en désintéresse bientôt. La maison et la seigneurie sont d'ailleurs en location lorsqu'il se décide à les vendre, le 22 octobre 1530, « *pour satisfaire à ses debtes et à tous ses affaires et necessitez, survenir, meliorer et augmenter sa condicion et aultrement pour aultres bonnes et justes causes* ». Maître Hugues Dupuy, docteur es droits et procureur général de l'archevêché de Lyon, s'en porte acquéreur pour 7800 livres tournois.

L'acte de vente est assez laconique. Charles vend « *la maison appelée la Motte à luy appartenant, ensemble les appartenances deppendances, droictz, noms et actions quelzconques à luy appartenans pour raison de ladite maison de la Motte, consistant tant en maison haulte, basse court, estableries, granges, ainsi qu'elles se comportent, colombier, vignes, terres, préz, boys, herminges ou hermieres, champeages, broteaulx, ysls, tant à la part de Savoye que de Daulphiné, pensions, cens, servis et aultres directe et seigneuries, ensemble aultres possessions, fondz et heritaiges plus amplement declairez en ung feuillet de papier contenant la déclaration et desnombrement desdictes chouses ainsi vendues* ». Le feuillet en question ne nous renseigne pas beaucoup plus sur l'aspect de la maison et de ses environs immédiats : « *premierement la maison où il y a maysonnaige comme l'on peult veoir, et auprès le colombier, la vigne toute en ung cloust, environ cent eouvré d'homme [4,3 ha] et environ ladite maison fort....., senaille de quarante asnées de terre [14 ha] tout en ung tenant, de quoy il y peult avoir la senaille de quinze asnées de froment et la reste à seigle et orge et aultre poutaige, tout de franc alleu* »²⁴.

Hugues Dupuy, qui fut aussi lieutenant particulier en la sénéchaussée de Lyon et plusieurs fois conseiller échevin²⁵, dut résider dans la maison de la Motte où il paraît avoir entrepris des travaux. Drevet (dessinateur de Vingtrinier) aurait vu, dans les combles du château, une figurine anthropomorphe sculptée dans une console en bois, au-dessous de laquelle serait gravée la date de 1539²⁶. La date de sa mort n'est pas encore établie avec certitude²⁷. On sait en revanche qu'une seule fille naquit de son mariage avec Catherine Barbin : Marie. Elle épousa Jean de Lucarnier auquel elle apporta le fief de la Motte, dont elle était l'unique héritière. Selon Cochard, il s'en disait déjà seigneur en 1556²⁸. C'est à eux, sans doute, que revînt l'honneur d'accueillir au château le cardinal Caraffa, neveu et légat du pape Paul IV, venu à la rencontre du roi Henri II « *pour moyenner la rupture de la trêve peu auparavant contractée entre la France et l'Espagne* »²⁹. Cochard rapporte, sans citer sa source, qu'on « *peignit à la fresque, dans la galerie de ce gothique manoir, les honneurs rendus à ce prélat* » lors de son entrée solennelle à Lyon, le 4 juin ; il précise toutefois que « *depuis long-temps ces peintures*

²¹ Et non 1518, comme l'écrit G. de Valous (*loc. cit.*) ; Cf. à ce sujet *Revue du Lyonnais*, 1^{re} série, n°3, 1836 p. 264, n. 1 et 4^e série, n°3, 1877 p. 187, n. 1.

²² Arch. dép. du Rhône, 8 H 257 : 6 reconnaissances datées de 1516.

²³ Valous 1973, p. 284.

²⁴ Arch. dép. du Rhône, 8 H 257.

²⁵ Meifred 1846, p. 29-30. Arch. mun. de Lyon, BB 370 (1536) CC 40-2 et 144-2 (1545)

²⁶ Vingtrinier 1993, p. 314 et *infra*, fig. 8.

²⁷ Il était encore en vie en 1551. Cf. Pallasse 1943.

²⁸ Cochard 1823, p. 2.

²⁹ Péricaud sd., p. 22-23. Cf. Arch. mun. de Lyon, BB 78, fol. 240v sqq.

ont disparu »³⁰. La même année paraissait à Lyon, chez Clément Baldin, le *Pinax iconicus antiquorum ac variorum in sepulchris rituum* de Giglio Gregorio Giraldi, dans lequel figure la plus ancienne représentation du château de la Motte³¹. Ajoutée à la description sommaire de l'acte de 1530, cette gravure de Pierre de Woeriot nous montre qu'à l'exception peut-être de la maison du jardinier, tous les éléments figurés sur le cadastre napoléonien sont déjà présents au milieu du XVI^e siècle.

Marie Dupuy, « dame de la Motte », vivait toujours en 1598³². En 1599, les députés de la province du Dauphiné tinrent leurs assises au château « pour raison des limites du mandement de Béchevelin étant de cette province du Lyonnais »³³. La ville y entreprit à ses frais des réparations, l'année suivante, en vue d'accueillir Marie de Médicis avant son entrée solennelle à Lyon, où elle devait épouser Henri IV³⁴. Elle refusa cependant, « pour l'incommodité de sa suite, [de] prendre son logis au château de la Mothe, soit qu'il ne s'y trouvât pas assez de place, soit qu'elle craignît d'en occuper trop », et préféra descendre à la Guillotière même. Au matin du 3 décembre 1600, pourtant, « elle alla entendre la messe à la Mothe et y dîna. Entre les deux tours, encore aujourd'hui debout, et qui regardent la ville au sud-ouest, un échafaud avait été construit, où elle pouvait passer de plain-pied de la chambre où elle avait mangé, assez grand pour recevoir toute sa petite cour, couvert et garni de tapis et tapisseries. C'est sur ce « théâtre », assis en son siège royal, qu'elle reçut les délégations qui lui apportaient les hommages de l'État, de la ville et de l'Église »³⁵.

Selon Cochard, la chapelle où Marie de Médicis entendit la messe servait au début du XIX^e siècle de souillarde : « on y voyait, il y a quelques années, un reste de vitraux à la fenêtre, sur lequel était peinte l'annonciation. La correction du dessin, le génie de la composition, la variété et l'éclat des couleurs, l'expression de toutes les figures formaient, selon M. Davaize, de ce petit ensemble un tableau précieux. Il a été détruit ».³⁶

• Des Lucarnier aux religieuses de Sainte-Élisabeth (XVII^e-XVIII^e siècles)

À la mort de Marie, la seigneurie et la maison de la Motte échurent à ses deux filles, Françoise et Marie de Lucarnier. Le partage de l'hoirie fut effectué, après leur mort, par leurs maris respectifs - Christophe de Bourdon, seigneur de Mallevall, et François de Platel, seigneur et baron de Vaux - tant en leurs noms que comme légitimes administrateurs de leurs nombreux enfants (dix-neuf au total !). On trouve dans l'acte, du 18 avril 1602, une première (et très intéressante) description des bâtiments d'habitation, de leurs dépendances et des terres adjacentes³⁷, dont nous donnons ci-dessous un extrait :

« Lequel chasteau avons trouvé consistier en deux corps de logis, une cour close de murailles, son pourtail et entrée, une grande sale basse rièrre chambre, contoir dans une tour, sont^(?) latrines, une cuisine de plain pied, une grande chambre et petite chambre séparé[es] de postau au-dessus de laditte salle, une riesre chambre, un contoir dans la tour, les fourneaux de laditte chambre et riesre chambre, une galerie venant de l'avis pour aller seur la meurtrièrre dudict pourtail, un grand grenier au-dessus de laditte grand chambre faisant le troiziesme estage et un riesre petit grenier, le tout de plain pied, un petit grenier dans la tour au-dessus de laquelle y a une terrasse pavée de pierre de taille, lequel

³⁰ Cochard 1823, p. 4. Il est sûr que le Consulat lui fit porter une collation : « et pour ce que ledict Sr [Caraffa] se doit refreschir au chasteau de la Motte avant que entrer dans laditte ville a esté ordonné y faire porter vins, confitures et aultres choses necessaires pour lui presenter la collation aud. lieu de la Motte » (Arch. mun. de Lyon, BB 78, fol. 245v).

³¹ Giraldi 1556, tabl. VII.

³² Arch. dép. du Rhône, 8 H 257.

³³ Arch. mun. de Lyon, CC 1509-2 et CC 1512.

³⁴ Arch. mun. de Lyon, CC1542 2.

³⁵ Mariéjol 1924, p. 144. Sur la cérémonie elle-même, Cf. Matthieu 1600 et Arch. mun. de Lyon, BB 137.

³⁶ Cochard 1823, p. 4 n.

³⁷ Arch. dép. du Rhône, 8 H 257 et 8 H 270.

corps de logis s'étend jusques à une muraille moitoyenne qui sépare une grande cuisine basse de fond en sime jusques au couvert du costé de vent et soir.

Item l'autre corps de logis consistant en un bas seur l'enchant avec une tour seur ledit enchant du costé de bize et soir, un cellier au-dessous de la chappelle, un petit avis de pierre entrant en ladite gallerie entre ledit bas et ledit cellier, un autre cellier et cave au-dessous voutée, un autre cellier où sont les tines, une tour près et joignant ledit cellier avec autre tour sur l'enchant aiant regard du costé de vent et matin, un puis joignant ladite gallerie avec un bachat de pierre de taille, un petit degré fasson d'escalier de pierre pour monter de ladite cour à la gallerie, une salle au-dessus dudit bas, un comptoir dans la tour de plain pied à ladite salle avec une table de pierre estant dans ledit comptoir, deux chambres une seur l'autre et seur la cuisine du premier corps de logis ; en l'une desdites chambres y a un fourneau manteau de boys, avec un rambourcier sur le couvert, et l'autre desdites chambres seur ladite cuisine sans fourneau, le tout ainsy qu'il se comporte de fond en sime. Plus une petite chappelle voutée au bout de ladite gallerie, avec une chambre aiant regard seur ladite cour, rièrre chambre latrines et comptoir dans la tour, le tout de plain pied, un grand grenier au-dessous de ladite chambre avec un petit grenier, une gallerie au-dessous de la susditte allant de plain pied ausdits greniers, une petite place dans la tour au-dessus de ladite chappelle, dans laquelle place de tour il y a un petit avis de bois pour monter au membre dessus ladite tour, seur le coing de bize et matin, un grenier et rièrre petit grenier dans la tour au bout de ladite gallerie en laquelle y a un petit avis de pierre pour le service desdits membres, plus une chambre et petite rièrre chambre une pannetiere au-dessous avec un four et un degré de pierre et gallerie de boys, le tout séparé desdits corps de logis de ladite cour estant du costé de vent.

Item plus une grande place joignant les deux corps de logis du costé de vent et bize, en laquelle il y a deux establieries avec deux greniers, une du costé de vent et l'autre de bize, un chappis couvert de tuilles soutenu de deux pilliers où il y a un truel ; en ladite place y a aussy un bachat joignant au corps de logis du costé de bize, la terre ou hermiere despendant de ladite maison, une muraille entre deux aussy de bize, une autre grande place de matin et quasi de vent.

Item une autre grand place ou cour joignant à la susditte de bize et matin, ladite terre ou hermiere de matin et en laquelle grand place y a deux granges de costé de vent et soir, le jardin appelé *le jardin neuf* aussy de soir, lesdites deux places closes de murailles.

Item une grande terre appelée *la Garenne* contenant environ dix asnées de semaille ou environ, dans laquelle il y a un petit bois qui jouxte la terre de Lerideau, une muraille et chemin hors icelle muraille entre deux de vent et de soir, ledit jardin neuf, les granges et places cy-dessus confinées de bize et terres de Jarieu, Simon Mestra, Pierre Plases et autres.

Item ledit jardin appelé *le Jardin Neuf* clos de murailles jouxte ladite terre appelée *Lerideau* de vent, les murailles entre deux, la place des ormes de soir et vent et une place ou allée venant du grand corps de logis du costé de bize auxdites granges aussy de bize.

Item ladite place appelé[e] *le Clos des Ormes* jouxte le jardin neuf de matin, les terres appelées *Lerideau*, une muraille et chemin dernier ladite muraille tendant à Erieu de vent, le chemin de Vencay à Lyon de soir et chemin venant du grand portail et entrée de ladite maison au pourtail de la premiere cour de bize.

Item une vigne sise audit clos de la Motte contenant quatre hommés ou environ, joignant à ladite place close de muraille de tous costés et de ladite place et grand portail de matin, le chemin tendant de Lyon à Vencay de soir, le grand jardin despendant de ladite maison de bize et dudit corps de logis, une grande allée entre deux de matin.

Item un grand jardin appelé *le Grand Jardin* aussy clos de muraille, dans lequel il y a une serve à fonds, jouxte le chemin de Vencay à Lyon de soir, les vignes après despendants dudit chasteau de la Motte de bize, une muraille entre deux, une autre place ou hermiere dudit clos de la Motte avec un colombier de matin.

Item une vigne joignant ledit jardin contenant vingt hommés de vigne ou environ, une hermiere, un pré, autre vigne joignant ledit pré et une grande terre ou hermiere dans laquelle il y a une serve, le tout clos de muraille, joignant du costé de soir le chemin tendant de Lyon à Vencay, les terres de Pierre Chappiron et François Vinola et autres de bize, jouxte la garenne cy-dessus confinée de matin et vent, tous lesquels fon[d]s cy-dessus confinés sont (les) clos de muraille de pizey. »

La « *moytié divisée de la maison, terre, seigneurie, pensions et rente noble de la Motte et de tous les fonds, biens, domeynes et possessions en dépendant* », qu'avaient héritée les enfants de Françoise de Lucarnier-Bourdon, fut vendue le 26 mai 1626 à noble Henry Caboud, sieur de la Grittonière et bourgeois de Lyon, pour 9000 livres tournois. À sa mort, elle passa à sa troisième épouse, Lucrette d'Anthoine, puis à Catherine d'Anthoine, devenue l'héritière universelle de sa sœur le 17 avril 1646³⁸. Les créanciers d'Octavien Vanelle, un ayant-droit de la première épouse d'Henry Caboud³⁹, obtinrent toutefois sa mise en vente judiciaire : le 7 septembre 1666, elle fut adjugée pour 20000 livres aux religieuses de Sainte-Élisabeth de Bellecour⁴⁰.

³⁸ Arch. dép. du Rhône, BP 3823.

³⁹ Cf. Arch. dép. du Rhône, Frécon, dossiers rouges (familles consulaires), art. *Caboud*.

⁴⁰ Les pièces du procès auquel donna lieu cette adjudication (sauf l'adjudication elle-même !) sont rassemblées sous la cote Arch. dép. du Rhône, 8 H 253.

L'autre moitié de la maison forte et de la seigneurie de la Motte ne resta pas longtemps indivise. Elle fut partagée en deux fois (le 19 décembre 1619 et le 3 janvier 1620) entre quatre des dix enfants nés du mariage de Marie de Lucarnier et de François de Platel – des cessions ayant eu lieu entre temps. La description des biens qui est faite à cette occasion complète celle qui avait été réalisée dix-huit ans plus tôt⁴¹. C'est également le cas de l'arbitrage rendu, le 19 avril 1631, afin d'apaiser les différends nés de leur cohabitation avec Henry Caboud⁴², comme peut-être aussi des documents liés à la réception que le Consulat organisa près de la Motte, en 1622, pour la venue à Lyon de Louis XIII⁴³.

À eux quatre, les héritiers Lucarnier-Platel totalisaient 10/20^e de la maison-forte et de la seigneurie de la Motte. Claude de Platel, seigneur de Vaux en possédait 1/20^e que son épouse, devenue l'héritière testamentaire de son propre fils, légua au couvent de Sainte-Élisabeth de Bellecour le 15 mars 1655⁴⁴. Les 6/20^e que détenait Isabeau de Platel passèrent à son fils Jean, puis à son petit-fils, Jacques de Laube, seigneur de Bron, qui les vendit au même monastère le 2 mai 1687 pour 15000 livres⁴⁵. Les 3/20 restants, qui se trouvaient, par des biais qui ne sont pas encore totalement élucidés, aux mains d'Hélène de Platel, fille de l'un des dix cohéritiers Platel, furent vendus le 28 novembre 1682, pour 8000 livres, à Jean-Jacques Bertrand, marchand épicier à Lyon. Celui-ci élut en ami et subrogea en son lieu et place les religieuses de Sainte-Élisabeth, par acte du 5 mai 1683⁴⁶.

Au cours de ce demi-siècle, marqué par de nombreuses transactions dont nous n'avons donné ici qu'un aperçu sommaire, le château de la Motte aurait encore reçu plusieurs hôtes de marque : signalons ainsi le séjour de Gaston d'Orléans, en 1642, et les préparatifs réalisés vingt ans plus tard en vue de la visite, qui n'eut pas lieu, de Louis XIV⁴⁷. Ces points restent toutefois à vérifier. Il conviendrait au moins de s'assurer que la documentation liée à ces événements ne recèle pas d'éléments intéressant l'architecture du château, comme c'est encore le cas du règlement du contentieux qui opposait, en 1653, Marguerite Chauvet, veuve de Claude de Platel, et son neveu Jean de Laube, fils d'Isabeau (déjà citée), au sujet de la jouissance de certaines pièces de la maison⁴⁸.

À partir de 1687, les religieuses du Tiers Ordre Saint-François du premier monastère de Sainte-Elizabeth de Bellecour deviennent les seules propriétaires du château. Paradoxalement, le siècle qui nous sépare encore de la Révolution est bien moins renseigné que les périodes antérieures. Sans doute n'ont-elles pas entrepris de travaux d'envergure, se contentant de faire restaurer, à plusieurs reprises semble-t-il, les murs de clôture du domaine. En 1720, le Consulat entreprit toutefois la construction d'une grande loge servant d'assemblée pour les divertissements des pensionnaires du collège de la Trinité, « *lorsqu'ils vont en récréation au château de la Motte* »⁴⁹.

En 1745, le château de la Motte passa dans la possession du couvent de Sainte-Élisabeth des deux Amants auquel celui de Bellecour avait été réuni⁵⁰ ; il devait y rester jusqu'à la Révolution. Déclaré bien national, il est

⁴¹ Arch. dép. du Rhône, 8 H 257.

⁴² *Ibidem*.

⁴³ Sur ce sujet, Cf. Charléty 1900 et Arch. mun. de Lyon, BB 161 et CC 1707-2.

⁴⁴ Arch. dép. du Rhône, 8 H 252.

⁴⁵ Arch. dép. du Rhône, 8 H 255.

⁴⁶ Arch. dép. du Rhône, 8 H 254 et 257.

⁴⁷ Bazin 1959, p. 5. Philibert 2002a, p. 18. Crépet assure cependant que Gaston d'Orléans aurait été reçu dans un béguinage (Crépet 1845, p. 15).

⁴⁸ Arch. dép. du Rhône, 8 H 257.

⁴⁹ Arch. mun. de Lyon, BB 282, fol. 57.

⁵⁰ Meifred 1846, p. 31.

expertisé le 6 octobre 1790. L'*État estimatif des biens nationaux situés dans l'étendue du District de Lyon* publié la même année en donne la description suivante : « *Château de la Motte, situé à la Guillotière, ci-devant possédé par le premier monastère de Sainte-Élisabeth, consistant : 1) en un château, composé de plusieurs membres, avec tours, terrasse, trois grandes cours, grangeage, écuries, fenières, angar, four, puits et autres aisances, caves, cellier, pressoir ; le tout renfermé dans un grand clos de murs, cultivé en vignes et jardin, de la contenance, compris les bâtimens et cours, de quatre-vingt bicherées, mesure de Lyon [...] »⁵¹ soit 10,34 ha, ce qui paraît très en dessous de la vérité. Selon le bref de vente de l'année suivante, « *le clos dans lequel se trouvent lesdits bâtimens, contenant environ quatre vingt-dix bicherées [11,64 ha], est composé d'environ 110 hommes de vignes ; dix bicherées de jardins ; quatre bicherées de pré ; une bicherée bois de haute futaye et le surplus en terre et sapinière »*⁵².*

Le domaine, mis aux enchères le 15 janvier 1791, est acquis pour 53100 livres par Pierre Etienne Verd, citoyen de Lyon. En 1824, il devient la propriété de François Ducreux. Il couvre alors 17,6 ha, soit à peu de choses près la surface déclarée lors de la vente du château en 1530 (17,3 ha). La nature et la surface des différentes parcelles dévoilées par la matrice cadastrale laissent supposer que l'organisation interne du clos n'a qu'assez peu varié depuis le début du XVI^e siècle.

Le fort Lamotte

Les deux invasions successives de Lyon, en 1814 et 1815, ont durement fait sentir la nécessité de fortifier la place. Les projets, qui se multiplient sous la Restauration, révèlent des conceptions différentes de la fortification. Partisans pour les uns d'une ligne de défense continue et bastionnée, pour les autres d'une couronne d'ouvrages détachés se couvrant mutuellement, leurs auteurs s'accordent au moins sur le principe de faire de Lyon « *un camp retranché* »⁵³, capable de résister à un siège. Mais le roi s'y refuse et, malgré l'ultime projet de fortification au rabais qu'adresse le général Haxo au ministère de la Guerre, la Restauration s'achève « *sans avoir rien fait à Lyon dans l'intérêt de la défense* »⁵⁴.

C'est au gouvernement de Juillet que devait revenir « *l'accomplissement de cet œuvre* »⁵⁵. Le renversement des Bourbons et l'avènement d'une monarchie constitutionnelle, en 1830, remettent en cause l'équilibre européen et font plus que jamais peser sur la France la menace d'une invasion austro-sarde. Du moins le Comité des Fortifications réussit-il à en persuader le gouvernement qui, en décembre de la même année, envoie le général Rohault de Fleury à Lyon, en qualité de Directeur supérieur des travaux de défense.

Le programme de fortification adopté par le Comité tient désormais compte de l'urbanisation de la rive gauche du Rhône. Les redoutes que Haxo avait prévu d'installer au débouché des ponts sont remplacées par une série de fortins devant « *empêcher l'ennemi de venir s'établir de prime abord sur le rivage d'où il pourrait foudroyer la ville* ». Il devient indispensable de défendre la Guillotière : « *pour cela, le Comité pense qu'il faut construire à droite et à gauche, dans la plaine, deux fortins qui verront le revers des bâtimens qui forment la*

⁵¹ Arch. dép. du Rhône, 1 Q 66.

⁵² Arch. dép. du Rhône, 1 Q 322.

⁵³ Dallemagne 2006, p. 85.

⁵⁴ *Mémoire militaire sur la place de Lyon* du colonel Duval (1865), p. 19 : SHD 1 VH 2094.

⁵⁵ *ib.*

*grande rue du faubourg. On pratiquerait ensuite, au moment de besoin, une large coupure à travers cette rue afin que les deux fortins puissent, en s'éclairant mutuellement, empêcher l'ennemi de s'avancer à couvert, à l'aide des maisons, jusqu'au pont ; mais d'abord on couvrirait la tête du fauxbourg par un ouvrage de campagne et, à l'aide de barricades successives, on essaierait de le défendre pied à pied »⁵⁶ (2 décembre 1830). Dans l'esprit du Comité, ces fortins ne sont encore que de « *simples batteries fermées, sans dehors, sous l'appui desquels la garnison de Lyon pourrait opérer contre l'ennemi* »⁵⁷ ; la nécessité de les rendre pérennes ne devait s'imposer qu'avec le temps. D'ailleurs rien n'est encore définitivement fixé et Rohault de Fleury, qui prend connaissance du terrain, sait faire évoluer le programme initial. Ainsi, le 3 février 1831, le Comité examine-t-il son idée de défendre la rive gauche du Rhône au moyen des quatre forts de la Tête d'Or, des Brotteaux, de Buire et du Colombier⁵⁸.*

Le fort de Buire⁵⁹, que les membres du Comité jugent déjà inadapté, est de nouveau évoqué lors de la séance du 3 mars. Le général persiste en effet à le placer « *en arrière de la tête du faubourg de la Guillotière et compte le rattacher avec celui du Colombier par une ligne continue qui couperait le fauxbourg* »⁶⁰. Le Comité souhaite cependant que Fleury prenne en compte les craintes dont les habitants lui ont fait part, et propose de le porter « *plus en avant, ainsi que celui dit du Colombier, afin de renfermer tout le fauxbourg dans l'enceinte fortifiée* ». Ainsi Buire est-il peu à peu abandonné au profit de la Motte, dont le nom apparaît pour la première fois en séance le 30 mai 1831⁶¹.

L'idée de fortifier la Motte n'est au fond pas nouvelle : lors des Cent-Jours, déjà, une lunette de terre devait y être installée pour enrayer la progression des troupes du général Frimont⁶². Le 16 juillet 1831 le ministre de la Guerre ordonne donc au général Fleury « *d'acquiescer immédiatement la propriété dite de la Motte (faubourg de la Guillotière) pour y établir un des forts qui doivent concourir à la défense de la rive gauche du Rhône* ». La Motte appartient alors à un avoué, François Ducreux, qui a déjà rejeté comme insuffisante l'offre amiable que lui a faite « *l'inspecteur général chargé des travaux défensifs de Lyon* ». Le 19 juillet, celui-ci se résout donc à demander au préfet d'entreprendre l'expropriation pure et simple du terrain convoité. « *Les motifs militaires d'urgence sont évidents* » selon lui, mais ce ne sont plus les seuls ni les plus importants. Une « *nécessité étrangère* » s'y ajoute en effet : « *c'est celle d'employer un grand nombre d'ouvriers que l'avancement et le presque-achèvement des forts de Montessuy, de Caluire et des Brotteaux vont laisser ou laissent sans travail* »⁶³. La mauvaise conjoncture économique a précipité, à Lyon, le début des travaux⁶⁴.

- Phase I

La prise de possession de la propriété non bâtie est fixée par arrêté préfectoral au 22 septembre 1831 ; celle des bâtiments au 27. Un jugement du tribunal civil du 31 août 1831, confirmé le 8 février suivant, a déterminé le montant de l'ensemble à 167009,56 F alors même que Ducreux en demandait 285000. Les travaux,

⁵⁶ SHD, 1 VI 24 (extrait des registres du Comité des fortifications, séance du 2 décembre 1830).

⁵⁷ Cité par Duval, *ib.*

⁵⁸ SHD, 1 VH 2183.

⁵⁹ Du nom d'une ancienne maison noble située au 6 de l'actuelle rue Rachais.

⁶⁰ *ib.*

⁶¹ *ib.*

⁶² Sur ce dispositif conçu par Monfort sur les ordres de l'Empereur, Cf. Mettey-Bunevot 1998, p. 36 et 71 et Dallemanne 2006, p. 83-84.

⁶³ Arch. dép. du Rhône, R 515 (19 juillet 1931).

⁶⁴ Sur ce thème, Cf. Mettey-Bunevot 1998, p. 37-38.

qui sans doute commencent dès le mois d'octobre, sont déjà bien avancés à la fin de l'année : « *les terrassements du cavalier sont portés jusqu'à la hauteur de la crête ; on les réglera aussitôt que la construction de l'escarpe pourra le permettre. La fondation du mur de l'escarpe est terminée, ce mur est même élevé de 0,50 m au-dessus de la fondation, sur l'étendue d'un front. On commence la voûte de la poterne. Les déblais des fossés des fronts 1-2 et 1-5 sont très avancés. On continue ceux du front 4-5* »⁶⁵ (31 décembre 1831). Environ 140000 francs ont déjà été investis.

Les travaux se poursuivent sur un rythme soutenu, comme en témoigne le compte rendu que le général Fleury adresse au Comité le 4 juillet 1833 : « *Les terrassements sont à peu de chose près achevés. Les escarpes du réduit sont à hauteur de la gorge, et partout ailleurs seront dans peu à hauteur des créneaux, c'est-à-dire à 5 m au-dessus du fond des fossés. Les bastionnets se terminent, les magasins à poudre sont achevés et l'on n'a plus à attendre que l'assèchement des mortiers pour y déposer les poudres. Le réduit de place d'armes rentrante sur le front d'attaque 2-3 se commence ; outre sa fonction de réduit de place d'armes, il satisfait à celle de flanquer par des batteries voûtées et défilées de l'extérieur la brèche des corps de place et les fossés. Il communique avec le fossé du réduit par une galerie souterraine ; on y communique facilement par la droite, par le fossé et la porte d'entrée de la cour de la caserne. Le château se transforme en pavillon d'officiers, 13 chambres vont être prêtes. La caserne à l'épreuve se monte cette année jusqu'aux naissances des voûtes, elle se blinderait donc avec facilité par des bois de blindage horizontaux, s'il y avait nécessité ; les caves sont achevées. La grande caserne en arrière est habitée au 1^{er} ; le rez-de-chaussée le sera dans peu, lorsque les bétons servant de pavé auront séchés. Les petits pavillons d'entrée s'exécutent, ils auront à recevoir les corps de garde, les salles de punitions et le logement des concierges. Le mur d'enceinte de la caserne se commence.* »⁶⁶ Il n'est pas fait mention de la salle d'armes.

L'enceinte n'est pas encore achevée lorsque, excédée par l'arrestation de plusieurs dirigeants mutuellistes, la population ouvrière de Lyon se soulève pour la seconde fois en trois ans. Cette fois, cependant, l'armée sait s'organiser pour repousser les émeutiers. Le 9 avril 1834, on demande aux 300 ouvriers qui travaillent dans le fort d'en sortir, tandis que la garnison se retranche dans le réduit. Il y a là 120 hommes du 6^e régiment de ligne, aux deux tiers invalides, et une poignée de sapeurs ; mais des renforts venus des positions voisines doublent bientôt les effectifs. Le lendemain la Guillotière s'insurge. L'une des quatre pièces de 6 dont on dispose au fort est pointée en direction du pont et fait taire le tocsin : la population reflue vers la campagne. Les rassemblements qui se forment autour du fort sont aussitôt dispersés et la situation s'apaise provisoirement. Le 12, la garnison du fort prend encore part à l'attaque de la Guillotière que lance le lieutenant général pour mettre fin à l'émeute⁶⁷. Ce devait être son seul fait d'armes.

Selon le général Fleury, interrogé dès le 18 avril, la première des mesures à prendre pour « *assurer l'établissement des troupes* » et « *maitriser toutes les positions* » stratégiques est d'accélérer les travaux entrepris dans les forts. La « *gravité des événements dont Lyon vient d'être le théâtre* » permet de débloquer de nouveaux fonds. Pour le fort Lamotte, un « *supplément de 80000 F est demandé pour achever de fermer l'enceinte bastionnée et crénelée de la grande caserne de la gorge de ce fort, pour terminer l'escarpe du réduit, les terrassements de la grande cour, et quelques autres travaux d'achèvement* »⁶⁸. Les bastionnets sont maintenant

⁶⁵ SHD, 1 VH 1005.

⁶⁶ SHD, 1 VH 1006.

⁶⁷ SHD, 1 VN 39 : Fort de Lamotte. Rapport des journées du 9 au 15 avril 1834.

⁶⁸ SHD, 1 VI 24.

terminés. La caserne défensive est voûtée et « *sera bientôt rendue logeable* ». L'escarpe du réduit est à 1 mètre au-dessus du chemin des rondes et doit être achevée au cours cette campagne.

La grande caserne de l'esplanade et celle du réduit défensif sont terminées en 1835⁶⁹. L'essentiel du projet primitif a dès lors été réalisé. Pour les terrassements extérieurs, en revanche, presque tout reste à faire, mais l'on manque de moyens. Par économie, les autorités militaires s'en remettent à la « *spéculation particulière qui profite des graviers qu'on retire de ces déblais* ». C'était présumé de leur intérêt, comme le constate neuf ans plus tard le colonel Petit, qui a succédé au général Fleury parti pour Constantine en 1837 : « *ce fort... n'est pas encore terminé ; les fossés de l'enveloppe en terre n'ont pas encore d'eau devant le front d'attaque et les autres ne sont pas suffisamment larges et profonds. Des déblais et des draguages très considérables sont encore à faire pour les terminer. On a attendu jusqu'ici parce que les particuliers qui ont besoin de remblais viennent en chercher dans les fossés du fort et font ainsi, petit à petit et sans frais pour l'État, un travail qui autrement lui coûterait beaucoup d'argent. Il devient urgent, cependant, de procéder bientôt à l'achèvement des fossés de ce fort si important et à l'organisation de son front d'attaque qui n'est pas complète* »⁷⁰ (20 août 1844). Ces travaux sont évalués à 240 000 F, soit près d'un dixième de la somme qui, en 1843, a déjà été investie dans le fort (223 728,29 F, acquisition comprise).

Rédigé à la même époque, le rapport des ingénieurs militaires espagnols – dont on a semble-t-il un peu vite fait des espions⁷¹ – complète le tableau du nouveau chef du Génie de Lyon par quelques détails sur l'avancement des travaux. L'enceinte du corps de place, formée d'un massif de terre non revêtue, est doublée « *sur quatre de ses fronts par un fossé qui devra être rempli d'eau provenant de l'excavation inachevée* ». La courtine de terre du cinquième et dernier front (5-6) du fort, au nord-ouest, est percée en son milieu d'une ouverture, « *dont les embrasures sont pour l'heure dépourvues de parement* », et par où l'on accède au réduit. Celle du front nord-est (6-1) présente une « *coupure aux parements inachevés* » ; à l'opposé, le chemin couvert du front sud-ouest (3-4-5) est encore « *en construction* » (3 octobre 1844)⁷². À cette date, la salle d'armes est achevée (Fig. 1 et Pl. 68-69).

• Phase II

Les premières modifications sont apportées au projet initial avant même que sa réalisation n'ait pris fin. Un crédit supplémentaire est accordé en 1845 pour creuser un troisième puits dans la grande caserne du fort et l'on place l'année suivante une pompe dans la cour du réduit⁷³ : simples améliorations de confort sans commune mesure avec les modifications substantielles auxquelles devait conduire l'inspection générale de 1847. En accord avec le directeur supérieur des fortifications, l'inspecteur général inscrit en effet, au nombre des projets à proposer en 1848 et 1849, celui de « *revêtir en maçonnerie les escarpes de l'enceinte extérieure du fort comprises entre les deux coupures* »⁷⁴.

⁶⁹ SHD, 1 VH 1009 : Inspection générale de 1851.

⁷⁰ SHD, 1 VH 2094.

⁷¹ Sur ce point, Cf. Mettey-Bunevot 1998, p. III-IV.

⁷² Burriel *et al.* 1849, p. 5-7.

⁷³ SHD, 1 VH 1006.

⁷⁴ SHD, 1 VH 1007.



Fig. 1 : Première attestation de la « salle d'armes », aujourd'hui magasin d'armes sur ce Plan directeur de la place de Lyon indiquant l'état des fortifications à la fin de l'année 1845, feuille n°6 : rive gauche du Rhône, approuvé par le lieutenant-colonel du génie en chef, G. Mongin, le 1^{er} mai 1842 (SHD 1 VH 1006 n°17 = tab. T13, 1VH1006 (3))

Sans attendre l'instruction du dossier par le Comité des fortifications, les travaux commencent sous la direction du nouveau chef du Génie, le lieutenant-colonel Goury, qui s'en explique dans un mémoire daté du 18 mars 1848 : « le fort de Lamotte étant, avec le fort de Villeurbanne, le point d'attaque de la rive gauche du Rhône, il devenait urgent de mettre son enceinte extérieure en terre à l'abri d'un coup de main, soit en creusant son fossé de manière à le rendre infranchissable par la présence des eaux, soit en l'entourant d'une escarpe revêtue. La défense uniquement par les eaux exigeant des déblais considérables par la situation du fort sur le point

le plus élevé de la ligne fortifiée, on a réuni les deux moyens en adoptant une escarpe revêtue de 8 m de hauteur sur le front extérieur et les 2 demi fronts collatéraux jusqu'aux coupures et une cunette de 12 m de largeur au milieu du fossé, infranchissable par 2 m de profondeur d'eau. L'escarpe revêtue avait en outre l'avantage d'agrandir considérablement l'espace intérieur et c'est particulièrement ce qui a décidé le directeur supérieur à l'adopter et à renoncer pour ce fort à l'unité d'organisation des défenses de la rive gauche du Rhône. Pour ajouter aux défenses de la partie d'enceinte revêtue, les deux flancs qui battent l'emplacement présumé des batteries de brèche ont été casematés afin de doubler la ligne de feu sur ces points. La partie des fossés des deux fronts collatéraux, depuis les coupures jusqu'à l'intérieur, étant déjà creusées à peu près à la profondeur voulue, on lui a laissé son organisation primitive, avec un simple fossé d'eau sans revêtement en arrière. Cette partie, par sa position rentrée, ne peut d'ailleurs être soumise aux attaques »⁷⁵.

On trouve, dans le projet qu'il soumet le même jour à l'examen du Comité des fortifications, le détail des nouveaux aménagements défensifs conçus par le chef du Génie, illustrés des magnifiques dessins du garde Jannesson et du capitaine de Ruolz. Si la construction de l'escarpe du corps de place, des batteries casematées et de la poterne est adoptée sans aucune modification notable, le Comité, d'accord avec le rapporteur, ajourne faute de fonds les aménagements des dehors. Le dragage des fossés et la suppression de la petite lunette de terre en capitale sont tout de même approuvés sur le principe. La construction d'une nouvelle traverse en terre avec profil de maçonnerie, destinée à couvrir la coupure du front 2-3, est en revanche jugée trop coûteuse : le lieutenant-colonel Goury devra se contenter de prolonger celle qui existe déjà. Le Comité ne croit pas non plus que le parapet de terre du front 5-6 nuise sérieusement à la défense de l'esplanade, en la masquant à la vue du réduit. L'allongement du bastion 6 et le nivellement de la cour auxquels devait être employée la moitié des terres provenant du parapet pourront être réalisés avec une partie des 20000 m³ que l'élargissement et le dragage des fossés laisseront en excédent et que le chef du Génie comptait laisser sur le glacis. L'insurrection du 15 juin 1849⁷⁶, au cours de laquelle une compagnie du 17^e léger avait été désarmée, devait finalement conduire le ministre de la Guerre à autoriser, contre l'avis du Comité, l'enlèvement de la courtine 5-6.

Le 28 juin 1849, le Comité se réunit de nouveau pour examiner les projets présentés à la suite de l'inspection générale de 1848⁷⁷. Le chef du Génie par intérim propose de légères modifications dans la disposition des masques en terres implantés à la gorge des bastions d'attaque pour défiler les maçonneries du réduit. Globalement, tous les travaux détaillés dans les projets pour 1848 ont été exécutés conformément aux vœux des Comités. Toutefois, pour achever complètement le corps de place, il reste encore à faire « *les jointoiements de toutes les maçonneries des moellons qui n'ont pas été exécutés en 1848, parce que la saison était trop avancée..., plus les volets des embrasures et les portes des casemates et de la poterne de la courtine 6-1* ». L'économie ainsi réalisée « *a permis d'employer un plus grand nombre de terrassiers* » aux travaux des dehors, « *chose fort utile dans les circonstances où se trouve Lyon* ».

Le Comité donne son accord de principe mais recommande l'ajournement du projet faute de fonds. Il consent en revanche au versement d'un acompte de 16000 F pour l'achèvement des dehors, tel qu'il lui est présenté. Le chef de bataillon de Saint-Loup en demandait 52000 (contre 39000 en 1848), justifiant ce surcoût

⁷⁵ SHD, 1 VH 2094.

⁷⁶ Dutacq 1928, p. 396-403.

⁷⁷ SHD, 1 VH 1008.

par la nécessité d'évacuer les déblais en excès, conformément au souhait du Comité, jusqu'à « *la gorge du fort du Colombier où ils seront convenablement placés dans les nombreuses dépressions du sol* ». 29000 F sont également alloués au paiement des terrains nécessaires à « *l'élargissement des fossés du fort Lamotte* » et à « *l'exécution du glacis de la face gauche du bastion 1* », dont l'acquisition avait été décidée par l'ordonnance royale du 13 novembre 1847⁷⁸. Le Comité rejette, comme en 1848, la proposition du chef du Génie par intérim de construire une écurie en contrebas du bastion 5, et ajourne par économie son projet de régler la cour du fort et d'y construire un aqueduc pour éviter que « *dans les grandes pluies d'orage, la cour reste longtemps comme un lac* ».

Les répercussions du soulèvement du 15 juin 1849

La veille de cette séance du Comité, le directeur commandant l'Artillerie de la place de Lyon et le chef du Génie par intérim avaient, en exécution des ordres du général commandant supérieur de la 6^e division militaire, élaboré de concert un projet supplémentaire destiné à mettre l'esplanade du fort « *à l'abri d'une attaque de vive force* ». Depuis l'insurrection du 15 juin 1849, on se préoccupait en effet sérieusement « *des dangers qu'avaient courus la salle d'armes et le magasin à poudre, situés dans l'esplanade* ». Le projet est commenté par le directeur des Fortifications et le directeur de l'Artillerie, puis amendé par l'inspecteur général du Génie avant d'être soumis, le 15 septembre 1849, à l'examen du président du Comité des fortifications. Ce dernier estime que la suppression de la courtine 5-6 autorisée par la dépêche ministérielle du 21 juillet dernier, comme le creusement d'une cunette entrepris à son pied et le tambour en palanques établi en avant de la porte d'entrée du fort, suivant les instructions de l'inspecteur général, permettent de simplifier le projet initial du chef du Génie. La réorganisation du corps de garde lui paraît inutile : « *les seuls travaux à faire sont le barreaudage des fenêtres du rez-de-chaussée de la salle d'armes, sur sa façade est et ses deux pignons, et la jonction de ces pignons avec la courtine 5-12 par des murs situés dans leur prolongement et qui s'opposeront à ce que l'on n'entre par surprise dans la salle d'armes du côté de sa façade ouest qui n'est pas vue du réduit* ».

Deux autres projets supplémentaires sont rédigés à la demande du ministre de la Guerre, auquel l'organisation actuelle de la gorge du fort Lamotte a été signalée, à la fin de l'année 1849, comme suffisamment « *défectueuse pour faire craindre en cas d'émeute l'enlèvement de ce fort* ». Le plus abouti des deux, qui prévoit, conformément au souhait du commandant supérieur de la 6^e division militaire, « *d'isoler la gorge du fort mieux qu'elle ne l'est aujourd'hui des propriétés particulières environnantes..., de manière à obtenir un chemin de ronde extérieur de 8 m à 10 m de largeur* », est soumis à l'examen du Comité des fortifications le 14 mai 1850. Celui-ci approuve dans l'ensemble le dispositif prévu par le Génie, tout en estimant que les travaux ne sont pas très urgents et « *peuvent être sans inconvénient ajournés à 1851* ». À nouveau présentés au titre des projets pour 1851 et 1852, les acquisitions et travaux à réaliser à la gorge du fort sont acceptés et dotés par le Comité lors des séances du 30 mai et 3 juin 1851. Mais l'expropriation, autorisée par un décret du 4 août suivant, est presque aussitôt suspendue par le chef du Génie. Celui-ci redoute en effet que l'application de la loi du 10 juillet 1851, qui classe dans la 1^e série des places de guerre l'ensemble des ouvrages défensifs de Lyon, n'entraîne un surcoût tel que « *la dépense à faire pour l'établissement du chemin de ronde projeté serait*

⁷⁸ Sur ce point, Cf. aussi Arch. dép. du Rhône, R 515.

hors de proportion avec les avantages qu'on en retirerait pour la sûreté du fort Lamotte » (rapport du 10 octobre 1851). Le Comité, dans son avis du 17 décembre 1851, écarte ces arguments et augmente même sa dotation. Cependant, *« le retard apporté à la réunion du jury qui doit statuer sur les expropriations de terrain »* ne permet pas d'en faire usage en 1852. Les travaux et acquisitions à réaliser pour créer un chemin de ronde à la gorge du fort doivent donc être à nouveau présentés parmi les projets pour 1853 et 1854. Ils sont définitivement adoptés par le Comité le 10 juin 1853 et vraisemblablement exécutés au cours de l'année suivante.

Autres projets

Le réglage et l'assainissement de la cour du fort, à nouveau ajournés en 1851, sont adoptés au cours de la même séance. Le Comité retient, parce qu'il lui paraît le moins coûteux, le 3^e projet du Génie, dans lequel l'écoulement des eaux est assuré par un égout à deux puisards. Il préconise simplement d'en améliorer la pente *« en établissant le débouché de cet aqueduc dans le fossé 8-12 aussi bas que possible »*. Par économie, les terrassements seront réalisés par la garnison. On pourra aussi ajourner le prolongement de l'aqueduc sous le chemin de Vénissieux, *« puisque la nature du sol du fossé 8-12 permet d'espérer que, pendant plusieurs années au moins, les eaux qui y seront amenées par la conduite seront promptement absorbées »*.

Le projet de construction d'une écurie, par deux fois repoussé, est enfin entériné par le Comité dans son avis du 3 juin 1851. Confirmé deux ans plus tôt, l'achèvement des dehors du fort n'est rappelé cette année-là que *pour mémoire* – le chef du Génie reconnaissant en effet que *« les fonds disponibles ne permettent pas de continuer le travail de la présente section ni en 1851 ni en 1852 »*. Il faut attendre 1855 pour que le projet soit à nouveau présenté par le chef du Génie. Il consiste alors *« à porter à la largeur qu'ils doivent avoir les fossés du fort, vers le saillant du bastion 1, ainsi que vis-à-vis les courtines 2-3 et 6-1 ; à parfaire les talus de la contrescarpe 1-2 et les chemins couverts des fronts 2-3 et 6-1 ; à achever le nivellement des glacis, notamment des fronts 1-2 et 6-1 ; à construire la traverse couvrante située dans la place d'armes rentrantes des chemins couverts du front 2-3 ; à prolonger la contrescarpe en maçonnerie le long du chemin de Vénissieux, à partir du haha qui se trouve au saillant du bastion 3 jusqu'à sa rencontre avec le chemin couvert du front 3-4 ; enfin, à régler le massif de la contrescarpe entre la branche 5-12 et le chemin de Vénissieux. »*. Le 1^{er} mars 1855, le Comité rend un nouvel avis négatif : le projet est rejeté en bloc, faute de fonds.

L'élargissement et l'approfondissement des fossés du fort sont de nouveau évoqués lors de l'inspection générale de 1860, apparemment sans suite. Dans son rapport du 25 septembre 1865, le colonel Duval constate en effet que *« les fossés des 3 fronts extérieurs sont seuls pleins d'eau, mais ils ne sont encore qu'ébauchés, ainsi que les dehors de l'ouvrage »*, et que *« la courtine du front de gorge n'a jamais été réglée »*. Il ne semble pas qu'aucun de ces points n'ait jamais été amélioré. Sans doute les dépenses que ces travaux auraient entraînées étaient-elles de nature à faire systématiquement reculer les autorités militaires, plus enclines à consentir à des projets mineurs, comme l'organisation d'une infirmerie ou l'amélioration de la forge, en 1857, qu'à sacrifier à des entreprises dont la nécessité et l'urgence étaient de moins en moins évidentes.

À cette dernière catégorie paraît se rattacher la mise en place, à la caserne du cavalier, d'un *« pont levé à bascule en dessous, système en vue duquel les lieux ont été disposés à l'époque de la construction de ce réduit »*. Proposée à deux reprises, pour 1861-1862 puis pour 1870, cette construction est ajournée sur avis du Comité du 9 juillet 1861 et du 12 mai 1869, *« comme n'étant pas arrivée à son ordre d'urgence »*. Il est vrai que le climat

politique ne s'y prête plus guère. Ainsi que le rappelle le Comité dans son deuxième avis, « *le budget ordinaire des fortifications doit en ce moment faire face à des besoins exceptionnels pour les travaux et les améliorations qu'exige la mise en état de défense de plusieurs places fortes de la frontière du Nord et de l'Est* ». La construction du pont-levis est encore évoquée, pour mémoire, lors de l'inspection générale de 1871, comme aussi le projet de « *relever la crête des glacis, de manière à couvrir les escarpes du front d'attaque 1-2* », qui ne fut jamais réalisé non plus.

Pour épargner au Trésor la location de la propriété Lehmann, dans laquelle étaient logés 600 hommes, et parvenir à caserner au fort un régiment complet d'infanterie, l'inspecteur général avait, en 1859, recommandé que l'on examinât la possibilité d'exhausser d'un étage la caserne de l'esplanade. Déjà envisagée en 1842, l'idée est pour la première fois soumise au Comité des fortifications le 9 juillet 1861. Le refus est catégorique : « *s'il était absolument démontré, ce qui est loin de l'être, que l'on doit augmenter la contenance du casernement du fort Lamotte, on aurait à rechercher les moyens d'y pourvoir par un casernement établi dans de meilleures conditions* ». Le Comité ayant entre temps envisagé d'installer au fort un dépôt d'instruction de la réserve du Rhône, le projet est de nouveau évoqué par le chef du Génie lors de l'inspection de 1862. L'opposition vient cette fois de l'inspecteur général, qui se refuse à donner suite « *à de nouveaux projets d'agrandissement du casernement de l'infanterie à Lyon, tant que le chiffre de la garnison normale de cette place n'aura pas été fixé* ». En outre, la construction du quartier de la Part-Dieu et celle d'un quartier d'artillerie vont grever les budgets : il est donc « *prudent d'attendre avant de s'engager dans de nouvelles dépenses* ».

Trois conférences tenues à Lyon les 1^{er} octobre, 11 et 16 novembre 1868 furent nécessaires aux commandements du Génie et de l'Artillerie de la place pour élaborer un programme de travaux propres à mettre les forts de la rive gauche en conformité avec l'état d'armement approuvé par la décision ministérielle du 16 mai 1868. Invité par le ministre de la Guerre à se prononcer à leur sujet, le Comité des fortifications rendit deux avis successifs. Le 26 janvier 1869, il approuve, sous réserve de quelques modifications, les propositions d'armement faites par les membres de la conférence : les travaux de l'armement de sûreté comprendront 7 traverses avec abri voûté, 3 traverses en terres et le revêtement du talus intérieur pour le tir de l'infanterie sur 480 m de longueur ; les travaux de l'armement de défense comprendront 3 traverses avec abri voûté.

Le second avis, daté du 17 mars 1869, a trait à l'emmagasinement des poudres. La capacité de stockage du fort devant être portée, selon l'état dressé par le service de l'Artillerie, à 65800 kg, les membres de la conférence avaient suggéré d'aménager, sous le massif de la branche 10-11 du réduit, un magasin à poudre de 20000 kg. Le Comité propose de l'allonger vers le saillant 11 pour doubler sa capacité et s'épargner ainsi la construction d'un semblable magasin au fort de la Vitriolerie. Dans l'attente d'une étude supplémentaire, le projet est ajourné. En revanche, le Comité pense que la transformation du magasin déjà existant, d'une capacité de 47700 kg, devra être réalisée en 1870, conformément aux dispositions admises par la Commission supérieure d'artillerie du Génie : « *les travaux consisteront à entourer d'une galerie-enveloppe les longues faces et le pignon opposé à l'entrée, à construire devant l'autre pignon un porche et un vestibule voûté, à organiser la chambre d'éclairage, à réunir en dépôt les terres destinées à protéger en temps de guerre les murs extérieurs, enfin à couvrir la partie supérieure des voûtes d'une couche de terre de 2 m surmontée d'un toit.* »

À la demande de l'inspecteur général, le chef du Génie avait, en 1862, envisagé de mettre en communication les fossés du fort Lamotte et ceux du Colombier, et ceux-ci jusqu'au Rhône, afin de créer un

courant suffisant pour éviter que les eaux de leurs cunettes ne croupissent. Comme l'avait alors rappelé le directeur des fortifications, ces fossés, qui reçoivent « *les immondices des forts et de leurs abords, s'ensavent peu à peu* », « *leurs eaux déjà moins pures qu'au moment de leur creusement deviendront en peu d'années des foyers d'infection* ». À titre expérimental, 400 F lui avaient été accordé pour relier les fossés du Colombier au ruisseau de la Rize : il s'agissait de vérifier que l'eau évacuée par ce trop-plein soit bien « *instantanément et continuellement remplacée par les filtrations* » souterraines. Quel que fut son résultat, l'expérience menée au fort du Colombier n'eut aucune répercussion immédiate sur celui de Lamotte. Pendant dix ans encore, l'eau des fossés et de la cunette – dont en 1871 on bétonna le radier, à l'entrée du fort – devait continuer d'y croupir. Le 29 avril 1873, le Comité des fortifications alloua à la demande renouvelée du commandant du Génie, un crédit de 2500 F « *pour construire deux aqueducs, l'un sous la route n°7, l'autre sous le chemin de la Mouche, et pour prolonger la cunette jusqu'aux fossés pleins d'eau du fort du Colombier* ».

- Phase III : le déclassement du fort

Envisagée dès 1881, la démolition de l'enceinte de la rive gauche du Rhône et l'abandon par le domaine militaire des forts des Charpennes, des Brotteaux et du Colombier devaient faire perdre à la place de Lyon des bâtiments et des accessoires qui servaient encore, au début de l'année 1885, à loger cinq compagnies d'infanterie, une compagnie d'artillerie de fortune, un détachement de commis d'administration et le dépôt d'une section de secrétaires d'état-major. On se préoccupa donc assez tôt de reconstituer, selon le mot du ministre de la Guerre, les « *ressources de casernement appelées à disparaître lors de la démolition de l'enceinte* ». Dans ce but, une dépêche ministérielle du 22 juillet 1881 adopta les dispositions propres à « *l'installation d'un régiment d'infanterie dans le réduit du fort Lamotte* », laquelle fit, le 20 septembre suivant, l'objet d'un rapport du Génie. Le 4 avril 1882, l'inspecteur général arrêta ainsi l'état des fonds qu'il proposait d'accorder pour l'exécution des travaux projetés pour 1882 et 1883 : 116000 F devaient, selon lui, être alloués à l'organisation des accessoires du casernement, laquelle comprenait la construction de quatre nouveaux bâtiments destinés à loger trois cantines, la forge et le logement du chef armurier, une infirmerie et douze magasins aux provisions. L'inspecteur général demanda par ailleurs 608000 F (dont 350000 dès 1882) pour construire le nouveau casernement du réduit.

Le projet initial, tel, sans doute, qu'il fut approuvé par le ministre de la Guerre le 19 juin 1882, prévoyait d'installer dans la caserne du réduit « *certaines accessoires* », comme les locaux de punition, des magasins ou encore une cantine. Au début de l'année 1883, cependant, le chef du Génie en élabore un second dans lequel la caserne voûtée est purement et simplement démolie pour faire place à deux nouveaux pavillons. Le chef du Génie justifie cette disposition par « *la nécessité d'augmenter les dimensions de la cour d'honneur et de masquer l'effet disgracieux produit par le groupement irrégulier des bâtiments principaux élevés dans l'intérieur du réduit* ». Le 21 mai suivant, le ministre soumet le projet à l'examen du Comité des fortifications, et le presse de répondre « *afin que les travaux de construction... puissent être continués sans retard* ».

Le Comité dut consentir au surcoût car, dès 1883, l'un des deux pavillons s'élevait déjà « *sur une partie de sa longueur* » à l'emplacement du talus qui sépare la cour de l'esplanade de celle du cavalier. La réduction de l'effectif de la brigade, passé, sur décision ministérielle du 11 mars 1884, de 2596 à 2292 hommes, rendait

inutile la construction d'un second pavillon de 358 places. Les travaux s'interrompirent. Le 10 mars 1885, alors que les principaux bâtiments du réduit semblent construits⁷⁹, le Comité examine un troisième projet de casernement adapté à la nouvelle organisation de la brigade d'infanterie du 14^e Corps, laquelle comprend désormais deux régiments de trois bataillons chacun. Il approuve la proposition du Génie de loger le régiment à effectif renforcé dans la partie haute du fort et d'affecter au second les locaux de l'esplanade. Il n'entend pas revenir sur la décision de démolir l'ancienne caserne du réduit qui renferme « *d'une façon provisoire et très défectueuse* » les locaux disciplinaires. Aussi consent-il à la création de nouvelles salles de police et de prisons communes aux deux corps. Mais, plutôt que d'occuper la place du pavillon devenu inutile, il approuve la suggestion du rapporteur d'installer les locaux disciplinaires contre le mur de clôture « *sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui une partie des terrassements du bastion 5, destinés à disparaître ainsi que le reste des terrassements du réduit* ». Les déblais nécessaires sont estimés entre 9000 et 16000 mètres cube. Ils atteindraient dans ce dernier cas « *l'angle de flanc nord du bastionnet de l'enceinte en maçonnerie* » ; à ce stade, une partie des déblais pourrait être jetée « *directement dans les fossés du réduit, par-dessus le mur* ».

Le projet du Génie amendé par le rapporteur est estimé à 161000 F, dont 71000 pour achever le pavillon entrepris en 1883 et 16000 pour démolir la caserne du réduit. Le Comité repousse son exécution à 1886, « *à moins que l'on ne réalise dès 1885 des économies sur les crédits réservés pour les acquisitions des terrains de la nouvelle enceinte* », celle de Séré de Rivières. Pour répondre au général commandant le Génie, qui avait réclamé que dans les bâtiments de casernements de l'esplanade, les latrines ne soient plus accolées aux cuisines – dispositif pourtant ingénieux dont le *Mémorial de l'officier du Génie* avait en son temps fait l'éloge⁸⁰ –, le rapporteur suggère de réunir ces dernières dans un nouveau bâtiment. Un projet devra être présenté dans ce sens en 1886. On y réfléchirait également aux « *dispositions à prendre pour achever de clôturer le quartier du fort Lamotte* » et pour combler ses fossés « *à l'aide des terrassements intérieurs devenus inutiles* ». Ce comblement, que le général commandant le Génie suggérerait de faire avec la main d'œuvre militaire, pourrait, selon le rapporteur être commencé « *immédiatement après le déclassement de l'ouvrage* » - ou son désarmement, pour être plus exact. Le déclassement de l'enceinte fortifiée de la rive gauche du Rhône, rendue caduque par la nouvelle ceinture de forts mise au point par le général Séré de Rivières, fut en effet prononcé le 21 août 1884.

⁷⁹ Cf. le plan d'ensemble annexé à l'avis du Comité (SHD, 1 VK 553)

⁸⁰ anonyme 1835, p. 326-328.

Stratégie et méthodes mises en œuvre

La société SAS PARC B a déposé auprès de la Ville de Lyon, en octobre 2017, une demande de permis de construire (n°69387 1700285) sur un terrain sis au 37 rue du Repos (Lyon 7^e). Les parcelles concernées par ce projet (n°161-162 et 166 section BI du cadastre) sont occupées en totalité par la maison-forte de la Motte et ses abords, (n°166), la salle d'armes du fort (n°162) et l'espace intermédiaire (n°161).

Considérant que les travaux envisagés « *sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique* » en raison de la présence supposée de vestiges antiques et médiévaux, le préfet de la région Rhône-Alpes a prescrit la réalisation d'un diagnostic archéologique (arrêté 2017-1136 du 26 octobre 2017) dont le Service archéologique de la Ville de Lyon a accepté de se charger le 9 novembre 2017.

L'objectif fixé par la prescription était double : l'opération devait tout d'abord « *mettre en évidence la nature et l'organisation des vestiges archéologiques présents dans le sol* » ; le second objectif portait « *sur les élévations du château* » qui devaient faire « *l'objet de sondages en tant que de besoin* ». Un bilan documentaire des sources écrites relatives à l'édifice devait être, en outre, réalisé.



Le projet d'aménagement présenté par la société SAS PARC B comporte trois volets, qui se distinguent par leur nature et les zones qu'ils affectent, et requerraient, de ce fait, des traitements adaptés.

1/ Le rehaussement projeté du bâtiment dit *de l'armurerie* n'affectant pas sa structure, il a été convenu de limiter son étude au rassemblement des données d'archives susceptibles de nous renseigner sur son compte. Ces données – au demeurant très rares – ont été intégrées à la partie § *Historique*.

2/ La zone comprise entre la *salle d'armes* et le château doit accueillir un espace de réception, dite *l'abri Blandan*, construit sur deux niveaux de sous-sol atteignant, à 5,38 m de profondeur, la cote NGF de 162,75m. Deux sondages y ont été réalisés (Pl. 5). Le premier (sondage 1), que nous avons prévu d'implanter à l'écart des constructions modernes (préalablement démolies) a dû être déplacé vers le nord pour éviter un cèdre appartenant à un espace boisé protégé. Le second (sondage 2) a été implanté au pied et dans la pente du talus de la « motte » : il visait plus spécifiquement à mesurer la part prise par l'homme dans la constitution du relief.

3/ Le château lui-même doit être reconverti en vue d'accueillir un restaurant, des salons privés, des bars (à vin et à cocktails) et des bureaux. Compte tenu du faible impact des travaux projetés sur ses abords immédiats (décaissements mineurs, passages de réseaux), et de la bonne connaissance que nous en avons déjà grâce au diagnostic réalisé en 2009, deux sondages seulement avaient été prévus dans ce secteur : l'un (sondage 4), dans la zone la moins documentée, contre la tour d'angle N/O et dans l'axe du sondage 2 ; l'autre dans la cour du château, au pied de son accès principal (sondage 3). La découverte de vestiges antiques dans ce dernier sondage nous a conduit, en accord avec le SRA, à en ouvrir un supplémentaire (sondage 5) dans la cour, contre le pavillon carré.

La seule partie du bâtiment devant faire l'objet d'un décaissement a également été sondée (sondage 6).

Les sondages 1, 2 et 4 ont été réalisés à l'aide d'une pelle mécanique de 10 tonnes, munie d'un godet de curage orientable. Les sondages 3 et 5, situés dans l'enceinte fermée du château, ont nécessité une pelle

mécanique plus étroite et moins haute (2,5 tonnes). Le sondage 6, implanté au centre du corps de logis principal, a entièrement été réalisé à la main.

4/ Ce diagnostic visant d'autre part à établir, par une étude de bâti, la chronologie relative des différentes parties de l'édifice, les sondages muraux (41 au total) ont été implantés aux articulations présumées du bâtiment et dans les zones où les archives, l'iconographie, et l'étude patrimoniale et architecturale, réalisée en 2012 par les soins du cabinet Archipat, pouvaient laisser supposer l'existence d'ouvertures anciennes ou d'éléments remarquables.

En outre, 36 mini-sondages ont été réalisés à l'intérieur du bâtiment, sur des maçonneries anciennes, afin de repérer d'éventuels vestiges de décor peint.



La stratigraphie des sondages au sol a été relevée à la main, au 1/20. La plupart des sondages de bâti ont fait l'objet d'un relevé photogrammétrique, dont ont été tirées les orthophotos nécessaires à la production infographique. Tous ont bénéficié d'une couverture photographique. L'enregistrement des différentes unités stratigraphiques a été fait directement dans le cahier de fouilles ou sur les minutes de terrain.

Compte tenu du peu de pertinence que peut avoir une étude de mortier dans le cadre d'un diagnostic, aucun prélèvement n'a été effectué.



Par commodité, les différents espaces ont été désignés par une lettre, selon le plan figuré ci-dessous (Fig. 2). Dans le corps du texte, les espaces A, ou AB sont régulièrement désignés sous le nom de *pavillon*, les espaces CDE sous celui de *grand corps de logis ouest*, et les espace FG sous celui de *galerie*.

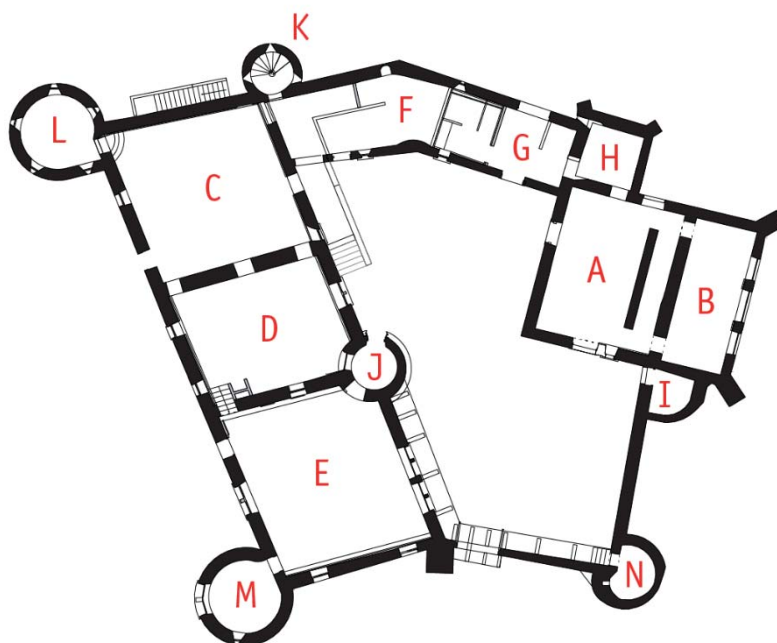


Fig. 2 : Désignation des principaux espaces du château.

Le sondage 1

Localisation :	emprise du futur « abri Blandan », en contrebas de la motte
Dimensions à l'ouverture :	3 m x 14,3 m (32 m ²)
Dimensions en fond de sondage :	1,55 m x 5,4 m (8,4 m ²)
Hypsométrie (maxi/mini) :	167,80 m NGF / 164,62 m NGF
Résultat :	structures du XIX ^e siècle
TN atteint :	oui
Planches :	5, 10-11, 68-69

La partie inférieure de la stratigraphie mise au jour dans ce sondage est constituée par un niveau de grave blanchâtre (US 110), culminant à 167,13 m NGF. Cet horizon naturel est entaillé par un fossé à fond plat (US 113), de 171 cm de profondeur. Le tronçon fouillé de ce fossé est orienté du NE au SO, et paraît relativement parallèle au rebord de la terrasse sur laquelle est bâti le château. Son escarpe instable a été revêtue et stabilisée par une épaisse couche argilo-limoneuse brune (US 109, d'où provient l'ensemble du mobilier) dont la surface taillée (US 114) forme un glacis à 45°. Au pied de ce profil d'équilibre parfait, vraisemblablement dû au Génie militaire qui occupe le site à partir de 1831, une accumulation de matériaux triés (US 118) paraît le fruit du ruissellement.

Le fossé F114 est comblé par un premier horizon graveleux (108) dont le toit horizontal est situé à 166,62 m NGF. Ce comblement est complété par un apport de limon brun (US 117). Il est achevé par un apport massif de limon graveleux (US 107), qui pourrait lui-même constituer le comblement d'une nouvelle entaille. Cet ultime comblement est percé par l'étroite tranchée de fondation (US 112) du mur M111. La fondation du mur M111 est formée d'un niveau de béton coulé, surmontée de deux à trois assises de réglage faites de pierres dorées équarries formant ressaut. Elle supporte une élévation de pierres dorées taillées, au parement bien dressé, dont ne subsistent que deux assises. Un trottoir de galets, disposés en *tête de chat* sur 88 cm de largeur, scelle le ressaut de fondation et vient butter contre ce parement. Il est associé à un niveau de fréquentation limoneux qui s'épaissit vers le sud, de manière à remédier au tassement probable du comblement du fossé US 114. La surface horizontale de ces deux sols (US 106 et US 105) se situe à 167,10 m NGF. Elle est rehaussée d'un remblai lité compact (US 104) dans lequel est installé un second trottoir de galets en tête de chat (US 103) de 110 cm de large. À ce second trottoir est associé un niveau d'occupation, formé d'une pellicule de limon noirâtre et compacte (US 102), dont la surface horizontale est établie à 167,30 m NGF. L'ensemble est scellé par un niveau d'humus dans lequel s'installe une tranchée télécom (US 115/116).

La maçonnerie M111 appartient à la façade méridionale des écuries des officiers du fort Lamotte, dont la construction, initialement projetée pour 1849-1850 fut finalement inscrite au programme des travaux à réaliser en 1851-1852. Elles sont représentées comme achevées sur les plans du fort dressés à partir de 1852⁸¹

⁸¹ SHD, 1 VH 1010, feuilles 14-15.

(Pl. 68-69). Le fossé F114, rebouché préalablement à sa construction, n'apparaît sur aucun plan d'aménagement du site. Tous, en revanche, montrent que le relief de la terrasse dite de la Guillotière sur laquelle est construit le château, s'avancéait initialement plus vers l'ouest, jusqu'à la magistrale du fossé (au moins jusqu'en 1865).

Le sondage 2

Localisation :	emprise du futur « abri Blandan », au pied dans le talus de la motte
Dimensions à l'ouverture :	1,85 m x 8,1 m (17,2 m ²)
Dimensions en fond de sondage :	idem
Hypsométrie (maxi/mini) :	168,12 m NGF / 166,62 m NGF
Résultat :	négatif
TN atteint :	oui
Planches :	5, 12

La base de la stratigraphie observée dans ce sondage est formée par la grave naturelle (US 207) de la terrasse fluvio-glaciaire, dite de la Guillotière. Son profil, initialement plus avancé vers le nord (Cf. Pl. 68-69), a vraisemblablement été retaillé par le génie militaire, après 1865, pour agrandir la plateforme de l'écurie construite en contrebas (Cf. sondage 1). Au pied de ce relief retaillé, l'horizon graveleux US 207, qui culmine en bas de pente à 167,63 m) est entaillé par un fossé N/S au profil semi-circulaire. Le comblement hétérogène de ce fossé recélait deux tessons de céramique des XIX-XX^e siècles, possiblement résiduels. Plus au nord, l'US 207 est entaillé par une tranchée large (US 206) dans laquelle a été fondée, dans un coffrage de bois, la fondation en béton d'un mur (M204) aujourd'hui totalement arasé. Le comblement également hétérogène de la tranchée n'a pas révélé de mobilier. L'ensemble est scellé par une couche d'humus (US 201) dans laquelle s'implante, à la base du relief retaillé, un muret formé d'une unique assise de blocs de choin de Villebois (US 208), probablement destiné à limiter les glissements de terrain superficiels du talus et la propagation de la végétation.

Le sondage 3

Localisation :	Dans la cour du château, contre la tour d'escalier centrale
Dimensions à l'ouverture :	2 m x 3,85 m (6,7 m ²)
Dimensions en fond de sondage :	idem
Hypsométrie (maxi/mini) :	173,72 m NGF / 172,16 m NGF
Résultat :	positif
TN atteint :	oui
Planches :	5, 13-14

La base de la stratigraphie observée dans ce sondage est constituée d'un dépôt limono-graveleux rouge d'origine naturelle (US 312). Sa surface horizontale se situe à 172,40 m NGF. Elle est en grande partie recouverte d'une nappe argilo-limoneuse rouge d'environ 4 cm d'épaisseur moyenne (US 311) culminant au S/O à 172,50 m NGF. L'horizon US 311 a pu servir de niveau de sol (de terre battue), bien qu'aucune trace d'anthropisation n'y ait été décelée. C'est à partir de ce niveau, en tout cas, que paraissent avoir été creusées les tranchées étroites de fondation de deux murs, aux tracés quasi orthogonaux (86,3°), dont la probable jonction se situe hors sondage. Il ne reste du premier (M321, orienté N6, 3°E) qu'une fondation de moellons de granite liés par un mortier jaune, arasée à 172,39 m NGF. Le second (M317) n'est repérable que par les résidus de sa spoliation (US 301) et la paroi ouest de sa tranchée de fondation (US 320). Celle-ci nous fournit l'altitude minimale de son arase (172,52 m NGF) et son orientation (N80°0). Le mur M321 avait déjà été arasé lors de l'aménagement, par accumulation de remblais limono-graveleux (US 316, 310, 315 et 314), d'une plateforme horizontale d'une cinquantaine de centimètres d'épaisseur, dont la surface porte des traces ténues et noirâtres de fréquentation. La spoliation du mur M317 paraît avoir été opérée au moyen d'une tranchée évasée (US 318) creusée depuis le sommet de cette plateforme (172,90 m NGF). Les débris de moellons de granite, parfois taillés, les galets et le mortier jaune détritique (US 301), qui comblent cette tranchée, montrent que le mur M317 auxquels ils ont été arrachés était d'une facture semblable au mur M321 et, comme lui, vraisemblablement antique.

Tous ces niveaux sont scellés par un remblai massif, hétérogène et quasi stérile, formé de limon graveleux marbré de rouge et de beige (US 309), culminant à 173,50 m NGF. Ce remblai est entaillé de plusieurs creusements d'inégales importances, pas nécessairement contemporains les uns des autres : étroite tranchée de fondation (US 319) du mur de la tour d'escalier principal du château (US 313), large tranchée d'installation d'une adduction d'eau moderne en plomb (US 305/306), petite tranchée d'installation d'un tuyau d'évacuation en grès (US 307/308), tranchée large et plate destinée à enterrer un câble métallique d'usage indéterminé (US 303/304). Ces creusements comme le remblai US 309 sont finalement recouverts par le sol de la cour fait de galets disposés en tête de chat (US 302, à 173,72 m NGF).

Aucun tessons de céramique n'a été découvert dans ce sondage.

Le sondage 4

Localisation :	Au nord du château, contre la tour circulaire L
Dimensions à l'ouverture :	1,75 m x 9,65 (16,7 m ²)
Dimensions en fond de sondage :	idem
Hypsométrie (maxi/mini) :	173,84 m NGF / 171,68 m NGF
Résultat :	positif (mur de terrasse du château)
TN atteint :	oui
Planches :	5 et 15

La base de la stratigraphie est formée par un dépôt sablo-graveleux d'origine naturelle (US 413). Sa surface mouvementée culmine à 172,82 m NGF, sans accuser de pendage particulier en direction du rebord occidental de la terrasse que l'on sait initialement plus éloigné qu'aujourd'hui. Elle est ponctuellement surmontée, au nord, par un dépôt de grave remobilisée mêlée de limon brun (US 415). Ces deux US sont partiellement recouvertes par un niveau de circulation faiblement anthropisé, constitué d'une pellicule limoneuse indurée, de 4 cm d'épaisseur en moyenne, et marquée par un net pendage vers l'ouest (US 412). Le sol US 412 est scellé par un épais dépôt de grave remobilisée et stérile, qui culmine à 173,18 m NGF (US 411). Ce remblai est entaillé au nord par un creusement au profil semi-circulaire (US 409). L'ensemble est recouvert par deux remblais successifs, l'un de limon brun (US 410), l'autre hétérogène (US 404). Leurs surfaces horizontales laissent supposer qu'ils ont pu servir de niveau de circulation (respectivement à 173,36 et 173,78 m NGF). Le remblai supérieur est percé par l'étroite tranchée (US 414) de la fondation légèrement débordante d'un mur en retour d'équerre (M401), dont l'une des extrémités est adossée, au sud, à la tour N/O du château (US 416). Ce mur est aujourd'hui arasé à 173,68 m NGF, au-dessus d'une première assise formée de dalles de calcaire disposées en parpaing. L'espace qui sépare le mur M401 de la tour M416 est comblé par un remblai meuble (US 418) qui condamne une meurtrière cruciforme percée dans le mur M416, à 15 cm au-dessus du cordon périphérique (US 417) qui saille à la base de la tour (à 172,93 m NGF). L'altitude de la base de cette meurtrière (173,08 m GF) montre qu'elle n'a pu fonctionner qu'avec le sol US 412 ; les remblais supérieurs l'ont en effet progressivement fait disparaître. Le remblai US 404 est également percé d'une fosse ou d'un fossé d'1,10 m de profondeur, dont le comblement limoneux (US 408) est lui-même reперcé par une tranchée télécom (US 405/406). L'ensemble du sondage est scellé par l'actuel sol caillouteux (US 403).

Le sondage 5

Localisation :	dans la cour du château, contre l'angle S/O du pavillon A
Dimensions à l'ouverture :	2,2 m x 3,85m (6,9 m ²)
Dimensions en fond de sondage :	idem
Hypsométrie (maxi/mini) :	173,68 m NGF / 171,53 m NGF
Résultat :	positif
TN atteint :	oui
Planches :	5 et 16

Un test réalisé à la pelle mécanique dans la moitié nord du sondage a permis d'atteindre le toit du terrain naturel (US 514) à 171,53 m NGF, soit près de 90 cm plus bas que dans le tout proche sondage 3. Cet horizon sablo-graveleux blanchâtre, sans doute écrêté, est surmonté d'une pellicule de limon stérile de 2 à 3 cm d'épaisseur, vestige possible d'un sol pédologique (US 513). Lui-même est partiellement recouvert d'une croûte de mortier jaunâtre d'une dizaine de centimètres d'épaisseur présentant quelques inclusions de granite (US 512, culminant à 171,61 m NGF). Elle disparaît dans les coupes, sauf à l'ouest où sa limite a été mise au jour et topographiée. Il pourrait s'agir d'un lambeau de sol antique. Cette US est scellée par un dépôt limoneux sableux brun (US 511) sur lequel prend appui un amas de matériaux de construction en position secondaire (US 507) : petits moellons de granite, sporadiquement de gneiss, et galets, noyés dans une matrice de mortier jaune peu cohésif, résultant vraisemblablement d'une spoliation. Il culmine au sud-est du sondage à 173,02 m NGF. Contre cet amas, d'abord perçu comme la fourrure d'une maçonnerie dont les parements auraient été récupérés, prennent appui plusieurs remblais : un dépôt limoneux brun (US 508), adossé à son flanc ouest, est surmonté d'un remblai limoneux riche en mortier détritique (US 506) provenant probablement de l'US 507. La surface de l'amas 507 a d'ailleurs été remuée (US 505), peut-être pour y prélever quelques moellons. Au nord, un autre remblai, limono-gravilloneux, vient mourir sur cette surface bouleversée (US 504). L'ensemble est finalement scellé par un dépôt limoneux brun massif (US 503) dont la surface aplanie et horizontale se situe à 173,44 m NGF. Elle est percée au nord par l'étroite tranchée de fondation (US 510) du mur sud du pavillon carré du château (US 502). Cette fondation est elle-même constituée de galets noyés dans un mortier blanc, tranchant nettement avec le contrefort d'angle de ce même pavillon, fait de longues pierres équarries. Sa base a été mesurée à 172,78 m NGF, alors même que le pavillon possède un sous-sol plus profond. Le sol de la cour du château (US 501), pavé de galets en tête de chat, scelle le remblai US 503 et s'appuie contre le mur M502 (173,68 m NGF).

Aucun tessou de céramique n'a été mis au jour dans ce sondage.

Le sondage 6

Localisation :	dans le corps de logis principal (D), à l'emplacement de la future cuisine
Dimensions à l'ouverture :	1,15 m x 3,25 m (3,7 m ²)
Dimensions en fond de sondage :	idem
Hypsométrie (maxi/mini) :	173,86 m NGF / 171,86 m NGF
Résultat :	positif
TN atteint :	peut-être
Planches :	5, 17-19

La base de la séquence stratigraphique observée dans ce sondage est constituée par un horizon de grave lessivée, blanchâtre, présentant un net pendage en direction du SE (US 611). L'étroitesse de la fenêtre d'observation n'a pas permis de s'assurer qu'elle se trouvait en place, mais l'altitude de son toit (172,16 m NGF) rend l'hypothèse plausible. Elle est recouverte d'un épais remblai détritique contenant de nombreux nodules de mortier gris et autres fragments de granite (US 609). Un tibia humain fragmentaire y a été prélevé. La surface de l'US 609 est marquée par un fort pendage en direction du nord-est. Elle est surmontée d'un autre remblai limono-sableux accusant le même pendage (US 608). La surface du remblai caillouteux supérieur (US 606) est nettement plus plane, à défaut d'être horizontale ; elle culmine au sud à 172,88 m NGF. Elle est surmontée d'un dépôt de grave lessivée, remobilisée, bien visible sur les parois sud et ouest du sondage (US 610). Depuis la surface de ce remblai, située à 173,07 m NGF, a été creusée une fosse rectangulaire F607 que l'on discerne avec peine en coupe. Sur le fond plat de cette fosse de 36 cm de profondeur maximale reposait un squelette humain, adulte, en position ventrale. Seuls les os des jambes ont pu être observés, le reste du squelette disparaissant dans la coupe. Une analyse au radiocarbone d'un échantillon de ce squelette permet de situer son décès entre 1158 et 1246 (à 95,4 % de probabilité). Une moindre quantité de nodules de mortier détritique permet de distinguer le comblement limoneux brun de cette fosse sépulcrale (US 605), de l'encaissant US 606. Un fragment d'os occipital y a été prélevé (Cf. *infra* étude anthropologique).

Cette sépulture singulière, mais probablement pas isolée, est scellée par un épais remblai à matrice limono-sableuse brun rouge, présentant dans sa partie supérieure une forte densité de galets. Un tesson de commune grise (le seul tesson de céramique du sondage) y a été mis au jour, avec plusieurs os humains épars laissant supposer la proximité d'au moins deux autres squelettes. En partie nord, l'horizon US 604 est entaillé par la tranchée d'installation US 612 du mur M602, évasée sur les 25 premiers centimètres, étroite ensuite. La fondation de ce mur M602, simple blocage de moellons de granite et de galets jetés dans un bain de mortier, occupe la partie étroite de la tranchée US 612. Elle culmine à 173,42 m NGF. Elle supporte une élévation de galets (pour l'essentiel), de taille variable et aux joints beurrés, contre laquelle vient prendre appui le sol de travail US 603. Celui-ci est formé de galets et de nodules de mortier, accumulés sur un mètre de large, dans la partie évasée de la tranchée US 612. L'ensemble du sondage est finalement scellé par une chape de béton contemporain (US 601 à 173,86 m NGF) sur laquelle reposait un parquet.

Le sondage 7

Localisation : façade nord du pavillon AB, parement extérieur

Surface : 1,92 m²

Niveau : Rez-de-chaussée

Planche : 20

Le sondage 7 vise à mettre en évidence une éventuelle rupture entre les volumes est (B) et ouest (A) du pavillon carré AB, au droit du mur de refend qui les sépare.

US 701 : maçonnerie de pisé séparée de l'US 703 par un joint de chaux.

US 702 : maçonnerie de galets, et moellons de calcaire et molasse, supportant l'élévation de pisé 701.

US 703 : maçonnerie de pisé séparée de l'US 701 par un joint de chaux.

US 704 : maçonnerie de galets et moellons de granite et de gneiss, supportant l'élévation de pisé 703.

US 705 : reprises anciennes en briquettes et granite.

US 706 : rechemisage en briques modernes des élévations en pisé.

Conclusion : bien que des reprises de maçonneries anciennes (US 705) ou modernes (US 706) gênent l'observation, il est possible de distinguer deux solins distincts dans ce sondage. Le premier, correspondant au volume ouest du pavillon, est composé pour l'essentiel de galets de taille moyenne entre lesquels s'intercalent de rares moellons de calcaire et de molasse (US 702). Son arase est située à 173,94 m NGF. Le second est fait lui aussi de galets mais comprend également des moellons de granite et de gneiss ; son arase est plus élevée et culmine à 174,32 m NGF (US 704). Les maçonneries de pisé (US 701 et 703) sont par ailleurs séparées l'une de l'autre par un joint de chaux qui n'est pas situé à l'aplomb de la jonction des deux solins qui les supportent, mais paraît correspondre à une césure entre les deux corps de bâtiment. Rien ici ne permet cependant d'établir de chronologie relative entre eux.

Le sondage 8

Localisation : pavillon AB, angle NE de l'espace A

Surface : 1,6 m²

Niveau : Rez-de-chaussée

Planche : 21

Le sondage 8 vise à observer la liaison entre le mur nord et le mur de refend du pavillon carré.

US 707 : soubassement du mur nord formé de galets et moellons de molasse du mur nord, supportant l'élévation de pisé US 708.

US 708 : maçonnerie de pisé du mur nord, supportée par le solin US 707.

US 709 : soubassement du mur de refend, formé de galets, et moellons de choin, de pierre dorée et de granite, supportant l'élévation de pisé 710.

US 710 : maçonnerie de pisé du mur de refend, supportée par le solin US 709.

US 711 : reprise de la maçonnerie du solin US 707 en moellons de granite, galets et briques.

US 712 : reprise de la maçonnerie de pisé US 708 en pierres dorées.

Conclusion : une saignée pour l'encastrement de fourreaux électriques réalisée dans l'angle des deux murs empêche de voir la liaison des deux maçonneries de pisé (US 708 et 710), tandis que la reprise de maçonnerie US 711 gêne l'observation de la jonction des deux solins (US 707 et 709). Ces derniers paraissent tout de même chaînés sur deux assises, ce qui laisse supposer qu'ils sont contemporains l'un de l'autre. La présence sporadique de molasse d'un côté, de granite et de pierre dorée de l'autre ne serait donc pas déterminante : les deux solins sont très majoritairement faits de galets, disposés en assises régulières. L'arase du solin US 707, comme celle du solin US 709 d'ailleurs, se situe à 173,98 m NGF, soit sensiblement à l'altitude du sommet de l'US 702 (sondage 7, à 173,94 m NGF).

Le sondage 9

Localisation : pavillon carré AB, angle N.-O. de l'espace B

Surface : 1,56 m²

Niveau : Rez-de-chaussée

Planche : 22

Le sondage 9 vise à observer la liaison entre le mur nord et le mur de refend du pavillon carré AB.

US 713 : soubassement du mur de refend formé de galets et rares moellons de granite, liés par un mortier beige et supportant l'élévation de pisé US 714.

US 714 : élévation de pisé supportée par le solin US 713.

US 715 : soubassement du mur nord formé de galets et de quelques moellons de granite et de gneiss non assisés.

US 716 : reprise de maçonnerie dans le mur nord, faite de gros blocs équarris de pierre dorée liés au ciment.

US 717 : reprise de la maçonnerie de pisé du mur de refend (US 714) en gros blocs équarris de pierre dorée semblable à l'US 716.

US 718 : reprise de galets et de gneiss liés au mortier blanc, dans le mur de refend.

Conclusion : le pisé n'est plus ici visible que sur le mur de refend (US 714). Au nord, il a disparu au profit d'une maçonnerie moderne en gros blocs équarris de pierres dorées (US 716), que l'on trouve aussi, ponctuellement, en reprise du pisé 714 (US 717). Le solin du mur nord est en revanche toujours présent (US 715) mais il est arasé à 173,89 m NGF, soit 43 cm plus bas qu'à l'extérieur (US 704, sondage 7). Il est abouté au

mur de refend sans lui être chaîné. On aperçoit encore, à la jonction des deux maçonneries, le crépi de chaux qui revêtait initialement le solin US 713. Ce dernier culmine à 173,98 m NGF.

Le sondage 10

Localisation : pavillon carré AB, angle S.-O. de l'espace B

Surface : 4,3 m²

Niveau : Rez-de-chaussée

Planche : 23

Le sondage 10 vise à observer la liaison entre le mur sud et le mur de refend du pavillon carré et à repérer dans le parement du mur sud les traces d'une éventuelle communication avec la tour subcirculaire contigüe.

US 719 : solin de galets, dont les deux assises supérieures sont disposées en arêtes de poisson ; supportait l'élévation de pisé US 721 et s'appuie contre l'US 722.

US 720 : reprise de maçonnerie en pierres dorées équarries liés au ciment.

US 721 : élévation en pisé, reposant sur le solin US 719 ; plusieurs banchées visibles.

US 722 : partie inférieure d'un solin de galets liés par un mortier blanc, en débord par rapport à l'US 723.

US 723 : partie supérieure d'un solin de galets liés par un mortier blanc, avec inclusions de moellons de granite et de gneiss ; supporte l'élévation de pisé US 724.

US 724 : élévation de pisé reposant sur le solin US 723, revêtue d'un crépi de chaux qui la sépare de l'US 721.

Conclusion : Le solin du mur de refend comprend ici deux parties superposées : l'une, à la base (US 722), plus saillante que l'autre (US 723). Le ressaut se situe à 173,66 m NGF et l'arase à 174,28 m NGF. Aucune de ces altitudes ne correspond à celle du solin mesurée à l'autre extrémité du mur (173,98 m NGF). Il faut donc envisager, sinon une arase de solin inclinée, du moins une rupture dans le mur que rien ne justifie a priori. Le ressaut lui-même ne s'explique pas, sauf si la partie basse du solin était initialement enterrée. Du côté sud, le solin US 719 est abouté à l'US 722 et lui est postérieur ; son arase est située à 173,62 m NGF. L'élévation de pisé qu'il supporte (US 720) est aussi adossée à l'élévation en pisé, enduite de chaux, du mur de refend du pavillon carré (US 724). Aucune trace d'ouverture n'y est visible. Le sondage 10 confirme les observations faites dans les sondages 9 et 7 : la partie orientale (B) du pavillon carré paraît bien avoir été ajoutée a posteriori au noyau occidental (A). La reprise de maçonnerie (plus tardive) en pierres dorées liées au ciment (US 720) rappelle par ailleurs celles qui ont été mises en évidence dans le sondage 9 (US 716-717).

Le sondage 11

Localisation : pavillon carré (A), parement extérieur du mur ouest et jonction avec la galerie

Surface : 4,78 m² + 0,26 m²

Niveau : Rez-de-chaussée

Planches : 24 et 72

Le sondage 11 vise à observer le parement extérieur du mur ouest du pavillon carré et sa liaison avec le mur sud de la galerie.

US 735 : mur sud de la galerie : maçonnerie de galets, TCA, moellons de calcaire et de gneiss liés par un mortier blanc pulvérulent s'appuyant contre l'US 737.

US 736 : pisé.

US 737, 740 et 742 : maçonnerie de galets et moellons de gneiss et de pierre dorée liés par un mortier blanc.

US 738 : insertion de porte avec calage soigné en pierres dorées.

US 739 : porte aux piédroits et linteau de pierre dorée, à l'exception de la partie inférieure du piédroit gauche qui est en calcaire à gryphées. Les arêtes des montants et du linteau sont arrondis par des quarts-de-rond qui s'achèvent sur des congés asymétriques.

US 741 : bouchage de la porte US 739 par une maçonnerie de galets, de pierres dorées de gneiss et de TCA.

Conclusion : la maçonnerie US 737, 740 et 742 diffère radicalement de ce que nous savons déjà des autres murs du même bâtiment (sondages 7, 8, 9, 10 et 12). Ici, le galet est minoritaire. La faible hauteur du sondage ne permet pas de vérifier l'hypothèse d'une reprise de maçonnerie, suggérée par son altitude (174,72 m NGF), très supérieure à l'arase des solins mesurée par ailleurs, et par la présence ponctuelle et vestigiale de pisé, à l'extrémité nord du sondage (US 736). La maçonnerie US 735 du mur sud de la galerie s'appuie contre cette éventuelle reprise et laisse supposer que le pavillon carré lui est antérieur. La porte US 739 est correctement insérée dans la maçonnerie qui l'entoure (US 740 et 742) et doit lui être contemporaine. Elle porte en revanche des traces nettes d'affaissement et de déformation (linteau lézardé, défaut d'équerrage). Son bouchage, comme probablement l'ajout *a posteriori* d'un contrefort sur l'angle sud-ouest du pavillon (Cf. sondage 5), est probablement lié à l'apparition de ces désordres. L'asymétrie des congés de quarts-de-rond paraît en outre témoigner d'un remontage maladroit. Nous avons peut-être affaire à des pierres en emploi. L'ouverture d'une nouvelle porte, plus au nord (US 738), paraît la suite logique du bouchage de la première ; elle peut aussi être liée à la compartimentation intérieure.

Le sondage 12

Localisation : pavillon AB, angle sud-est de l'espace A

Surface : 1,8 m²

Niveau : Rez-de-chaussée

Planche : 25

Le sondage 12 vise à observer la maçonnerie et la liaison du mur sud et du mur de refend du pavillon carré.

US 749 et 750 : solins des murs est et sud maçonnés en galets de taille moyenne à petite, et rares pierres de molasse assurant la liaison entre les deux maçonneries ; supportent les élévations de pisé US 751 et 752.

US 751 : élévation en pisé supportée par le solin US 749. Le pisé est gravillonneux à la base et plus argileux en partie haute.

US 752 : élévation en pisé supportée par le solin US 750. Le pisé est gravillonneux à la base et plus argileux en partie haute.

US 753 : empilement de galets et de moellons de granite inséré dans la maçonnerie de pisé US 752.

US 754 : bouchage ou rechemisage ponctuel, fait de petites pierres dorées (à gauche) et de tuiles plates (à droite).

Conclusion : le solin US 749 ne présente pas ici le ressaut que nous avons observé sur sa face orientale (sondage 10). L'altitude de son arase (174,26 m NGF) correspond à celle de la partie supérieure du solin mesurée sur la face opposée (US 723). Il paraît chaîné au soubassement du mur sud (US 750) : la liaison entre ces deux maçonneries de même hauteur semble assurée par des moellons de molasse. La jonction entre les deux élévations de pisé (US 751 et 752) est presque en totalité masquée par la maçonnerie US 753, dont la fonction n'apparaît pas clairement : s'il s'agissait d'un bouchage, ou d'une reprise de maçonnerie, les pierres seraient très certainement entourées de mortier et non de pisé comme ici. La mise en place de cet empilement paraît donc contemporaine de l'élévation US 752 qu'elle termine du côté est : peut-être marque-t-elle une pause dans le chantier de construction, entre la banchée du mur sud et celle, suivante et non synchrone, du mur est. Les deux maçonneries de pisé sont caractérisées par un semblable étagement granulométrique : le pisé est gravillonneux à la base et plus argileux en partie supérieure.

Le sondage 13

Localisation : courtine est, à la jonction avec le pavillon carré

Surface : 1,2 m²

Niveau : Rez-de-chaussée

Planche : 26

Le sondage 13 vise à observer la maçonnerie de la courtine est et l'insertion de la porte de la tour I.

US 743 : maçonnerie de moellons et de blocs hétérométriques, de granit et de gneiss (majoritaires), avec assise de galets, liés par un mortier blanc. La porte de droite donnant accès aux petits bâtiments annexes extérieurs est correctement insérée dans la courtine (comme les autres plus au sud d'ailleurs) ; ses piédroits en calcaire à gryphées portent des traces de boucharde.

US 744 : empilement de galets peut-être lié à l'insertion *a posteriori* de la porte d'accès à la tour I, aujourd'hui condamnée par une tôle antieffraction, et donc inaccessible. Mortier blanc compact, semblable à celui de l'US 743 : pas de différence visible.

Conclusion : la courtine ici visible a peut-être été reconstruite : les portes des petits bâtiments annexes sont correctement insérées dans sa maçonnerie de moellons de granite et de gneiss (US 743), et paraissent lui être contemporaines. Or l'existence même de ces annexes extérieures contrevient au principe élémentaire de défense, même symbolique, de l'édifice. La porte d'accès à la tour I (US 744) paraît en revanche avoir été insérée *a posteriori* dans la courtine (US 743), ce qui pourrait supposer que la tour elle-même est plus tardive que la courtine reconstruite. La condamnation actuelle de la porte n'a pas permis de pousser plus loin l'investigation et d'observer la liaison de la tour elle-même et du pavillon carré (AB).

Le sondage 14

Localisation : jonction de la courtine sud et du grand corps de logis

Surface : 0,64 m² + 0,37 m²

Niveau : Rez-de-chaussée

Planche : 27

Le sondage 14 vise à observer la liaison entre la courtine sud et le grand corps de logis ouest (E).

US 745 : maçonnerie de la courtine faite de galets et moellons de granite hétérométriques, bordés à gauche par le piédroit du grand porche d'entrée de la cour, en pierres dorées taillées.

US 746 : mur est du bâtiment E fait de galets et de moellons de granite hétérométriques, sans assisage ; mortier blanc.

US 747 : bouchage de briques anciennes liées par un mortier blanc.

US 748 : bouchage de briques modernes.

Conclusion : quoique semblables dans leur facture, les deux maçonneries US 745 et 746 ne sont pas liées : la courtine sud US 745 s'appuie sur l'angle sud-est du bâtiment E (US 746) sans lui être chaînée. Comme cela n'apparaît pas dans ce sondage, l'élévation des murs du corps de logis ouest est en pisé : la maçonnerie US 746 est donc celle d'un solin. Les bouchages de briques US 747 et 748 sont liés à d'ancien passage de canalisation.

Le sondage 15

Localisation : jonction de la courtine sud et du grand corps de logis

Surface : $0,5 \text{ m}^2 + 0,75 \text{ m}^2$

Niveau : Rez-de-chaussée

Planche : 28

Le sondage 15 vise à observer la liaison entre la façade orientale du grand corps de logis ouest (E) et la tour d'escalier centrale (J).

US 755 : maçonnerie de gros à très gros galets et moellons de granite liés par un mortier gris-clair à inclusion de nodules chaux.

US 756 : soubassement taluté du mur de la tour d'escalier J fait de blocs de granite à face dressée, couronné par un cordon mouluré en calcaire à gryphées.

Conclusion : bien qu'elles soient de natures et d'aspects différents, les deux maçonneries US 755 et 756 sont chaînées l'une à l'autre et donc contemporaines. L'escalier I a donc été construit en même temps que les deux volumes E et D qu'il dessert. Aux étages, d'ailleurs, les marches de l'escalier s'élargissent au droit des portes auxquelles elles donnent accès : le corps de logis ouest et son escalier relèvent d'une conception d'ensemble et d'un projet de construction unique.

Le sondage 16

Localisation : angle rentrant de la façade sud de la galerie (FG)

Surface : 1,79 m²

Niveau : Rez-de-chaussée

Planches : 29

Le sondage 16 vise à vérifier l'existence d'un puits suggérée par une protubérance du parement intérieur du mur sud de la galerie.

US 771 : maçonnerie du mur sud de la galerie en galets, auxquels s'ajoutent, dans la partie supérieure du sondage, des moellons de granite et de gneiss et de la TCA ; son parement est marqué par un renforcement incurvé de plus de 70 cm de large et 28 cm de profondeur que comblait les maçonneries US 772 et 773.

US 772 : bouchage hétérogène non consolidé formé d'un assemblage de galets et de moellons de granite non liés, contenant de la céramique vernissée du XIX^e siècle.

US 773 : bouchage maçonné en pierres dorées, galets et TCA, liés au mortier, incluant une pierre taillée en remploi, au profil arqué et présentant une arête chanfreinée, terminée par un congé simple.

US 774 : rechemisage du mur US 771 en pierres dorées.

Conclusion : la concavité mise au jour dans le parement extérieur du mur sud de la galerie paraît bien être l'empreinte d'un puits partiellement engagé dans la maçonnerie. Elle correspond à la protubérance remarquée sur la face opposée. Ce puits (mentionné dans la description de 1602) aurait été bouché à une époque récente puisque son comblement (US 772) recélait de la céramique du XIX^e siècle. Son emprise au sol est masquée par le pavage en galets de la cour. On n'explique pas en revanche le bouchage différencié du puits (US 772 et 773). Le rechemisage du mur (US 774) est peut-être, quant à lui, destiné à masquer les maçonneries bûchées de l'édicule.

Le sondage 17

Localisation : parement extérieur du mur est du grand corps de logis occidental, au droit du mur séparant les espaces C et D

Surface : 3,05 m²

Niveau : Rez-de-chaussée

Planche : 30

Le sondage 17 vise à vérifier dans le parement extérieur du mur est du grand corps de logis ouest l'existence d'une éventuelle rupture de maçonnerie.

US 731 : en partie basse : appareil de moyens et gros galets disposés en assises régulières, aux joints pleins. L'assise est sommaire. Le mortier est blanc et de granulométrie grossière.

US 732 : en partie supérieure : appareil de gros à très gros galets disposés en assises plus irrégulières qu'en US 731 et aux joints plus creux.

US 733 : croisée en pierres dorées taillées avec cavet (bûché) se terminant par une base prismatique. Bonne insertion dans l'US 732.

US 734 : insertion d'une baie destinée à l'éclairage du rez-de-chaussée à demi enterré du volume C, aménagée dans son angle sud-est. Son piédroit est en remploi : les trois pierres taillées qui le composent sont remontées de telle sorte que leur moulures (un chanfrein et importante base prismatique) soient noyées dans la maçonnerie.

Conclusion : il n'y a pas ici de trace perceptible de la division intérieure (espaces C et D). Les légères différences repérables entre les parties haute et basse du parement permettent cependant d'identifier deux étapes dans la construction du mur est du grand corps de logis. La partie supérieure (US 732) a probablement remplacé une élévation de pisé. Cette reprise pourrait avoir eu lieu à la faveur de l'insertion des deux baies latérales (US 733 et 734), qui paraissent bien intégrées dans cette maçonnerie US 732. Mais elle pourrait tout aussi bien, et plus sûrement d'ailleurs, être postérieure aux deux baies, et épouser pour cette raison le profil extérieur de leur piédroit.

Le sondage 18

Localisation : à la jonction de la galerie (G), du pavillon carré (A) et de la tour d'escalier (H)

Surface : 3,05 m²

Niveau : Rez-de-chaussée

Planches : 31, 41, 72

Le sondage 18 vise à observer la jonction des murs de la galerie G, du pavillon carré A et de la tour d'escalier H, et à déterminer leur chronologie relative.

US 725 : solin de galets et rare moellons de granite liés par un mortier beige, culminant à 174 m NGF et supportant une élévation en pisé (US 727).

US 726 : reprise de l'angle N/O du pavillon carré (AB) en pierres dorées taillées, avec calage de pierres dorées, galets, granite et TCA, liés par un mortier blanc.

US 727 : élévation de pisé supportée par le solin US 725 ; au moins trois banchées superposées visibles.

US 728 : solin de galets et rares blocs de granite culminant à 174,64 m NGF.

US 729 : vestiges d'une élévation de pisé prenant appui sur le solin US 728.

US 730 : maçonnerie du mur sud de la galerie (G) composée de blocs de granite, de galets et de TCA liés par un mortier gris pulvérulent, prenant appui contre les US 728 et 729.

Conclusion : les élévations de pisé sur solin de galets appartiennent au bâtiment A, dont l'angle sud-est a été, dans un second temps, largement repris en pierres dorées (726). Curieusement, le solin du mur ouest (US 728) est plus haut que celui du mur nord (US 729) de près de 70 cm. Il est de ce fait possible que les galets aperçus à une semblable altitude dans le sondage 11, de l'autre côté du mur sud de la galerie, en fassent aussi partie : cela tendrait à confirmer que la maçonnerie US 737, en bas et à gauche de laquelle ils apparaissent, est bien une reprise de parement. Le mur sud de la galerie (US 730) s'appuie contre cette élévation de pisé (US 728/729), qui lui est nécessairement antérieure. La reprise de l'angle N/O du bâtiment A est probablement due aux modifications structurelles survenues aux niveaux supérieurs (ouvertures de portes notamment) et doit être contemporaine de la construction de la galerie à laquelle ces nouvelles ouvertures sont liées. Le sondage ne révèle finalement rien sur la tour d'escalier H.

Le sondage 19

Localisation : angle N/O de la tour d'escalier (H)

Surface : 0,68 + 0,5 m²

Niveau : Rez-de-chaussée

Planche : 32

Le sondage 19 vise à l'observation de la maçonnerie de l'angle N/O de la tour d'escalier H.

US 757 : mur ouest : maçonnerie de blocs de granite et sporadiquement de pierres dorées, calés par des galets, cailloux divers et TCA. Le mortier est blanc. On observe en partie basse deux pierres dorées, disposées en bâtière, correspondant au dispositif de décharge du couvrement d'une ancienne meurtrière (visible de l'extérieur), condamnée par l'installation dans la tour de l'actuel escalier de pierre.

US 758 : mur nord : maçonnerie identique et chaînée à l'US 757.

Conclusion : les deux maçonneries US 757 et 758 sont liées et contemporaines l'une de l'autre. La meurtrière actuelle est factice : elle a été insérée *a posteriori* pour rappeler le souvenir de celle, contemporaine de la construction de la tour, que l'installation de l'escalier moderne avait fait disparaître et dont il ne subsiste plus que la bâtière de décharge. La contemporanéité de la tour et du mur est de la galerie n'est pas démontrée par ce sondage trop étroit : aucune rupture nette n'apparaît en tout cas dans la maçonnerie US 757.

Le sondage 20

Localisation : jonction de la galerie G et de la tour d'escalier (H),
à l'extérieur

Surface : 2,11 + 1,11 m²

Niveau : Rez-de-chaussée

Planche : 33

Le sondage 20 vise à l'observation du parement extérieur du mur nord de la galerie et de sa liaison avec le mur ouest de la tour d'escalier (H).

US 808 : extrémité contrefortée du mur ouest de la tour, à la base duquel s'ouvrait une ancienne meurtrière cruciforme, aujourd'hui bûchée et comblée. Le mur est essentiellement maçonné en pierres dorées et moellons de granite.

US 809 : soubassement du mur nord de la galerie fait de moellons et blocs de granite incluant de rares pierres dorées.

US 810 : calage de moellons de granite à la jonction des maçonneries US 808 et 809 : mortier quasi inexistant.

US 811 : rechemisage en brique de l'élévation de pisé US 776 (qui est visible sur la face opposée du même mur, Cf. sondage 27).

US 812 : insertion (dans la maçonnerie de pisé US 776) des piédroits d'une porte en pierre dorée taillée, avec calage de pierre dorée, granite et TCA.

Conclusion : la maçonnerie US 809 ne s'arrête pas nettement et paraît avoir été raccourcie pour permettre la construction de la tour (US 808) et sa greffe sur la galerie. Le calage US 810 aurait été, dans cette hypothèse, mis en place pour boucher l'interstice entre les deux maçonneries, et celui qui devait sans doute exister entre l'élévation de pisé (US 776, aujourd'hui invisible) et le parement maçonné de la tour (US 808). Le calage de la porte US 812 montre que son aménagement n'est pas contemporain de l'élévation dans laquelle elle s'installe. Le rechemisage de briques (US 811) lui est en revanche postérieur puisqu'il épouse la forme du piédroit gauche.

Le sondage 21

Localisation : jonction de la tour d'escalier (K) et du mur nord de la galerie (F)

Surface : 1,16 + 0,52 m²

Niveau : Rez-de-chaussée

Planches : 34 et 55 (pour le parement intérieur)

Le sondage 21 vise à observer les maçonneries et la liaison du mur nord de la galerie (F) et de la tour d'escalier K.

US 799 : solin de moellons de granite et galets (en partie masqué par une descente d'eau pluviale), culminant à 174,38 m NGF.

US 800 : élévation de pisé.

US 801 : insertion, dans le solin US 799 et son élévation de pisé US 800, d'une porte aux piédroits en pierres dorées avec calage de TCA.

US 802 : bouchage de la porte US 801 en pierres dorées et TCA.

US 803 : rechemisage en briques de l'élévation en pisé.

US 804 : base de la tour K, maçonnée en grandes pierres de granite, avec calage de moellons de granite et galets, ceinturée par un cordon périphérique mouluré, horizontal, qui couronne une plinthe saillante. Une petite canonnière percée dans un bloc de granite permet le flanquement de la galerie.

Conclusion : l'élévation en pisé (US 800) sur solin de granite et galets (US 799) du mur nord de la galerie (F) préexiste aux autres maçonneries observées dans ce sondage. Ainsi, le mur circulaire de la tour d'escalier K (US 804) est-il abouté à cette élévation de pisé et ne lui est pas lié, même au niveau du solin : il lui est nécessairement postérieur. La porte US 803 est percée *a posteriori* dans le mur en pisé de la galerie, puis bouchée dans un troisième temps (US 802). La reprise en briques du mur de pisé épouse la forme des piédroits de cette porte et lui est donc postérieure : c'est vraisemblablement la dernière modification survenue dans cette zone.

Le sondage 22

Localisation : jonction de la tour nord-ouest (L) et du mur nord du grand corps de logis (C)

Surface : 1 + 0,65 m²

Niveau : Rez-de-chaussée

Planche : 35

Le sondage 22 vise à observer les maçonneries et la liaison du mur nord de la galerie du grand corps de logis (C) et de la tour nord-ouest (L).

US 805 : solin de moellons de granite et sporadiquement de galets liés par un mortier gris.

US 806 : élévation de pisé prenant appui sur le solin US 805.

US 807 : base de la tour (L) maçonnée en gros blocs ébauchés de granite, calés par des éclats de granite et de la TCA.

Conclusion : la maçonnerie du solin US 805 est très semblable à celle de l'US 799 observée dans le sondage 21, mais son arase est plus haute (174,52 m NGF). Elle n'est pas chaînée à la maçonnerie de la tour (US 807) qui est aboutée contre elle et lui est postérieure. La tour (L) pourrait donc avoir été ajoutée *a posteriori* à cette partie du grand corps de logis.

Le sondage 23

Localisation : jonction de la tour nord-ouest (L) et du mur ouest du grand corps de logis (C)

Surface : 0,45 m² + 1,91 m²

Niveau : 1^{er} étage

Planche : 36

Le sondage 23 vise à observer la liaison entre le mur ouest du grand corps de logis (C) et la tour (L), à caractériser leur maçonnerie et à repérer d'éventuelles ouvertures.

US 759 : élévation de pisé du mur ouest du corps de logis (C).

US 760 : rechemisage en briques de l'élévation de pisé US 759.

US 761 : bouchage de la baie US 762 en pierres dorées et TCA.

US 762 : insertion de baie dans l'élévation de pisé US 759 dont seuls sont visibles l'appui et un piédroit en pierres dorée taillées. L'arête interne du piédroit est ornée d'un cavet terminé par une grosse base buticulaire. L'appui saillant est bûché.

US 763 : maçonnerie de la tour : moellons de granite et de gneiss, TCA et cordon périphérique en pierres dorées dont la face saillante a été bûchée. Le mortier est blanc.

Conclusion : le mur ouest du bâtiment C, comme le mur nord (US 806), est construit en pisé (US 759). Celui de la tour est en pierre et s'appuie contre lui sans lui être chaîné. Le cordon périphérique de la tour, même bûché, montre que son plan, différent de celui de la tour opposée (M), n'a pas été modifié : sa courbure est ici rectifiée de manière à ne pas former le renforcement anguleux qui existe nécessairement à la rencontre d'un cercle et de sa tangente. L'insertion de la baie US 762 est correctement faite dans la maçonnerie de pisé US 806 mais le calage, même discret, de son encadrement semble trahir une insertion non contemporaine de l'élévation (sans quoi, sans doute, le pisé épouserait la forme du piédroit). Le bouchage de la baie (représentée sur la gravure de Pierre de Woeiriot en 1556 : Pl. 64) est probablement lié à la modernisation des ouvertures de la façade au XIX^e siècle.

Le sondage 24

Localisation : mur ouest du grand corps de logis ouest, au droit du mur séparant les deux espaces C et D

Surface : 3,27 m²

Niveau : RDC

Planche : 37

Le sondage 24 vise à vérifier dans le parement extérieur du mur ouest du grand corps de logis ouest l'existence d'une éventuelle rupture de maçonnerie.

US 764 : maçonnerie de blocs de granite incluant quelques galets, des blocs de pierres dorées et de la TCA.

US 765 : rechemisage en briques de l'élévation en pisé US 766.

US 766 : élévation en pisé reposant sur le solin US 764.

US 767 : maçonnerie de gros et moyens galets, moellons de granite et de gneiss et TCA.

US 768 : élévation en pisé reposant sur le solin US 767.

US 769 : insertion d'une baie rectangulaire en pierres dorées, dont les éléments sont liés par un mortier gris qui se distingue du mortier beige du solin US 767.

US 770 : insertion ancienne d'une baie assurant l'éclaircissement du rez-de-chaussée semi-enterré du bâtiment C : moellons de granite, pierres dorées et TCA, liés par un mortier blanc qui diffère du mortier gris clair plus grossier du solin US 764, mais ressemble à celui qui sépare le solin lui-même de l'élévation de pisé US 766.

Conclusion : les deux élévations de pisé, de granulométrie différente (US 766, argileuse et US 768 gravillonneuse) sont séparées par un coup de sabre vertical au droit du mur qui divise, à l'intérieur du grand

corps de logis ouest, les deux espaces C et D : le coup de sabre correspond, à une dizaine de centimètres près, à la projection du parement nord du mur de refend. La maçonnerie de leur solin respectif diffère elle-aussi : moellons de granite majoritaires à gauche (US 764), galets à droite (US 767). Le solin US 767 paraît avoir été ancré dans la maçonnerie US 764, au moyen de grosses pierres de liaisons. Il y a donc bien deux murs distincts correspondant chacun à l'un des espaces intérieurs (C et D) et celui du bâtiment C (US 764 et 766) paraît le plus ancien. L'altitude de son arase est plus élevée que celle du mur nord du même bâtiment (174,90 m NGF ; Cf. sondage 22). Le mur de refend semble, par sa position, plutôt lié au mur ouest du bâtiment D. L'ouverture visible à gauche, dans la maçonnerie du solin US 764, paraît correctement insérée et pourrait être contemporaine de la construction du mur. Celle de droite est, comme le montre son calage, une création plus récente, ouverte *a posteriori* dans la maçonnerie de pisé US 768.

Le sondage 25

Localisation : mur sud du grand corps de logis ouest (E), et
jonction avec la tour sud-ouest (M)

Surface : 3,05 + 0,43 m²

Niveau : rez-de-chaussée

Planche : 38

Le sondage 25 vise à observer la liaison entre le mur sud du grand corps de logis (E) et la tour (M), à caractériser leur maçonnerie et à repérer d'éventuelles ouvertures.

US 785 : mur de la tour : maçonnerie de moellons et blocs de granite, avec calage de galets et TCA ; s'appuie contre l'US 786.

US 786 : maçonnerie de gros galets, moellons et blocs de granite avec calage de TCA.

US 787 : insertion dans la maçonnerie US 786 des piédroits en pierres dorées taillées d'une porte moderne, dépourvue de moulure ; calage des piédroits en pierre dorée et TCA.

US 788 : bouchage en pierre dorée de la porte US 787, en vue de sa transformation en fenêtre.

US 789 : reprise de maçonnerie en blocs équarris de pierre dorée.

US 790 : insertion dans la maçonnerie US 789 d'une porte contemporaine : piédroit maçonné en briques et moellons de pierre dorée et de schiste.

Conclusion : la maçonnerie 786 est probablement le solin d'une élévation de pisé semblable aux autres murs du grand corps de logis (E). On retrouve d'ailleurs cette appareil hétérogène de gros galets et de moellons de granite dans le soubassement des murs est et ouest du bâtiment (US 746, sondage 14 ; US 767, sondage 24). La maçonnerie de la tour, dépourvue de galet, ne lui est pas liée mais s'appuie contre elle : elle pourrait donc lui être postérieure. L'insertion de la porte US 787, comme peut-être la reprise de maçonnerie US 789, est probablement liée à l'adossement contre cette façade de bâtiments annexes visibles sur l'iconographie

ancienne (notamment la gravure de P. de Woeiriot et l'un des dessins d'H. Destailleur : Pl. 64 et 66). La reprise de maçonnerie US 789 est peut-être consécutive à la suppression d'une baie. La démolition de ces bâtiments par le génie militaire, au XIX^e siècle, et la redistribution des espaces intérieurs ont probablement entraîné la transformation de la porte US 787 en fenêtre et l'ouverture quelques mètres plus loin de la porte US 790.

Le sondage 26

Localisation : jonction de la courtine sud et de la tour sud-est (N)

Surface : 1,15 m²

Niveau : rez-de-chaussée

Planche : 39

Le sondage 26 vise à observer la liaison entre la courtine sud et la tour sud-est (N) et à caractériser leur maçonnerie respective.

US 791 : maçonnerie de la courtine formée de blocs de granite liés par un mortier blanc, avec calage de TCA, de gneiss et de galets.

US 792 : mur de la tour caractérisé par un appareil mixte de galets, TCA et blocs ébauchés de granite, disposés en assises alternées, s'appuyant contre l'US 791.

Conclusion : les galets observés dans le sondage 14 ont ici disparus de la maçonnerie de la courtine pour laisser place aux seuls blocs hétérométriques de granite. Le mur de la tour formé d'un appareil mixte assisé, peu fréquent au château de la motte, n'est pas chaîné à la courtine : il s'appuie contre elle et pourrait lui être postérieur.

Le sondage 27

Localisation : angle nord-est de la galerie (G)

Surface : 1,15 m²

Niveau : rez-de-chaussée

Planches : 40-41 et 72

Le sondage 27 vise à observer la liaison entre le mur nord de la galerie (G) et le mur ouest de la tour (H) et à caractériser leur maçonnerie respective.

US 775 : solin du mur nord de la galerie G formé de blocs de granite non assisés, culminant à 174,32 m NGF ; paraît se poursuivre au-delà du nu du mur US 777.

US 776 : élévation de pisé reposant sur le solin US 775, entaillée pour l'installation de l'US 778.

US 777 : solin du mur est de la galerie (G) (ou ouest de la tour H) maçonné en moellons et blocs de granite, galets sporadiques et TCA, liés par un mortier couleur mastic. Paraît s'appuyer contre l'US 775.

US 778 : reprise de l'élévation de pisé 780 par une maçonnerie de galets et de granite liés par un mortier blanc.

US 779 : insertion probable du piédroit de la porte d'accès à la tour H : gros blocs taillés de pierre dorée, moellons de granite et assise de réglage en TCA, liés par un mortier blanc.

US 780 : vestige de l'élévation de pisé reposant sur le solin US 777.

Conclusion : quoique de même nature, comme le montre le vestige de pisé US 780, les murs nord et est de la galerie (G) ne paraissent pas contemporains l'un de l'autre : le solin US 777 semble en effet s'appuyer contre la maçonnerie US 775 sans véritablement lui être chaîné. Il n'a d'ailleurs pas la même hauteur et dépasse le solin US 775 de son assise sommitale de gros blocs (174,52 m NGF contre 174,32 m NGF). Le mur N/S (US 777/780) a donc vraisemblablement été construit après le mur O/E (775/776), dans le but, peut-être, d'opérer une liaison avec l'angle N/O du pavillon carré (A). La reprise de son élévation de pisé US 780 par une maçonnerie de galets et granite est peut-être à lier à la construction de la tour (H) mais c'est aussi, et plus sûrement, le cas de la reprise de maçonnerie US 779, qui rappelle celle de l'angle N/O du pavillon (A) par la maçonnerie US 726 (les deux étant liées à l'aménagement d'un passage vers la tour H).

Le sondage 28

Localisation : mur ouest du pavillon (A), parement intérieur

Surface : 2,36 m²

Niveau : 1^{er} étage

Planches : 42 et 72

Le sondage 28 vise à caractériser la maçonnerie du mur ouest du bâtiment A et à repérer d'éventuelles ouvertures.

US 817 : élévation en pisé.

US 818 : insertion d'une double croisée dont le piédroit gauche est séparé de l'élévation de pisé par un épais calage de galets, moellons de granite et TCA.

US 819 : installation d'une cheminée dans l'embrasement de la croisée de gauche, condamnée par un bouchage de pierres dorées et transformation de la croisée de droite en baie moderne.

Conclusion : L'insertion, probablement ancienne, d'une double croisée, ornée de cavets et de bases prismatiques (partiellement visibles depuis l'extérieur), n'est probablement pas contemporaine de la construction en pisé du mur ouest du pavillon A, sans quoi l'épais calage du piédroit gauche n'eût pas été nécessaire. Son bouchage partiel et sa transformation en cheminée à charbon datent du XIX^e siècle.

Le sondage 29

Localisation : mur de refend du pavillon carré (AB), parement ouest, et jonction avec le mur sud

Surface : 1,86 m²

Niveau : 1^{er} étage

Planche : 43

Le sondage 29 vise à caractériser l'élévation du mur de refend du pavillon (AB), présumé façade orientale du bâtiment A, et à repérer d'éventuelles ouvertures.

US 820 : piédroit appareillé en briques de porte moderne reliant les espaces A et B, transformée en placard.

US 821 : reprise de l'élévation de pisé US 822 en briques anciennes, disposées obliquement, en rangs superposés.

US 822 : élévation de pisé du mur de refend.

US 823 : insertion dans l'élévation de pisé US 822 de conduits de cheminée en briques.

US 824 : reprise ponctuelle de l'élévation de pisé en pierres dorées et TCA.

US 825 : insertion dans l'élévation US 826 d'une baie moderne en calcaire gris bouchardé et calage de pierres dorées.

US 826 : élévation en pisé du mur sud du pavillon A, chaîné au mur 822, et ménageant une ouverture dans l'angle du bâtiment dont l'on peut voir l'un des tableaux lissé.

US 827 : bouchage de pisé et rares galets de la baie ménagée dans l'élévation US 826.

Conclusion : comme nous avons pu l'observer dans les sondages réalisés au rez-de-chaussée (sondage 12 notamment), l'élévation des murs est et sud du pavillon A est construite en pisé (US 822 et 826). Les deux murs sont d'ailleurs chaînés en partie basse. À moins de 40 cm du sol actuel s'ouvrirait cependant une baie dont le tableau gauche prolonge le nu du mur de refend. Peut-être ne s'agit-il que d'un mauvais raccord entre deux banchées de pisé perpendiculaires, réalisée l'une après l'autre et non simultanément, comme au pied du sondage. Dans cette hypothèse, le bouchage en pisé de cette prétendue « baie » correspondrait à une nouvelle banchée (sud) réalisée après le séchage de la banchée orthogonale (est). L'empilement de galets rappelle celui que nous avons pu observer, à l'aplomb, dans le sondage 12 (US 753). Si, en revanche, nous sommes bien en présence d'une baie, ce que seul un décrépiage complet des élévations permettrait de vérifier, il faut admettre qu'elle est contemporaine de la construction du bâtiment, lequel n'avait pas, à l'origine, l'étagement qu'on lui connaît maintenant : le plancher actuel, parfaitement adapté à la double croisée du mur ouest, ne peut fonctionner avec cette baie trop basse.

L'insertion d'un encadrement de baie en calcaire à gryphées dans le mur sud (US 825) peut remonter au XVIII^e siècle mais l'usage de la boucharde plaide pour une date plus récente, probablement contemporaine de

l'aménagement, au XIX^e siècle, des conduits de cheminée dans le mur sud (US 823). L'ouverture d'une porte au piédroit de briques modernes l'est plus encore.

Le sondage 30

Localisation : mur de refend du pavillon carré (AB), parement est

Surface : 3,36 m²

Niveau : 1^{er} étage

Planche : 44

Le sondage 30 vise à caractériser l'élévation du mur de refend du pavillon (AB), présumé façade orientale du bâtiment A, et à repérer d'éventuelles ouvertures.

US 813 : élévation du mur de refend en pisé.

US 814 : large reprise de maçonnerie permettant l'insertion d'une porte en pierres dorées, avec calage de moellons de granit et de TCA.

US 815 : bouchage de la porte US 814 par une maçonnerie de pierres dorées (majoritaires) et moellons de granite, avec remploi d'une pierre sculptée, ornée d'un tore.

US 816 : insertion d'une nouvelle porte dans une reprise de maçonnerie de pierres dorées et de dalles de calcaire gris (marches en remploi ?), après la condamnation de la première porte US 814.

Conclusion : l'élévation de pisé du mur de façade orientale du bâtiment A (US 813), transformée en mur de refend, est ici percée par une porte mettant en communication les deux espaces A et B. La largeur de cette première reprise de maçonnerie correspond peut-être à l'emprise d'une ancienne baie ouverte dans la façade du bâtiment A.

La redistribution intérieure du pavillon, au cours du XIX^e siècle probablement, conduisit à l'ouverture d'une seconde porte, et à la condamnation de la première. L'aménagement de cette porte a remobilisé d'anciennes marches d'escalier, utilisées comme dalles de parement.

Le sondage 31

Localisation : jonction du pavillon (B) et de la tour I

Surface : 1 m²

Niveau : 1^{er} étage

Planches : 45

Le sondage 31 vise à caractériser la maçonnerie du mur sud du pavillon (B) et à observer sa jonction avec le mur de la tour I.

US 857 : élévation en pisé du mur sud du bâtiment B, présentant un joint de banchées horizontal.

US 858 : maçonnerie hétérogène du mur curviligne de la tour, composée de moellons de granite, de galets et de petites briques, liés par un mortier blanc à gros nodules de chaux ; elle est ancrée de plusieurs centimètres dans l'épaisseur du pisé.

Conclusion : l'ancrage irrégulier de la maçonnerie de la tour dans la façade sud de l'extension (B) du pavillon (A) laisse supposer que les deux constructions ne sont pas contemporaines l'une de l'autre et que l'extension (B) préexiste à la tour (I). La manière dont la porte d'accès à la tour est insérée dans l'élévation de pisé pourrait confirmer ce point.

Les sondages 32 et 35

Localisation : mur sud de la galerie (FG), parement intérieur

Surface : 3,5 m²

Niveau : 1^{er} étage

Planches : 46

Les sondages 32 et 35, finalement réunis, visent à caractériser la maçonnerie du mur sud de la galerie (FG) et à repérer d'autres éléments de colonnade éventuels.

US 853 : stylobate maçonné en moellons de pierre dorée couronné par un appui supportant deux colonnes ioniques. L'appui, qui accuse un léger pendage vers l'est, est formé de deux dalles de pierre marbrière polies (calcaire gris sans gryphée). À droite, le stylobate s'achève par un gros bloc taillé dans le même matériau, appartenant au piédroit gauche d'une porte donnant sur l'extérieur. Les deux colonnes paraissent taillées dans une pierre marbrière gris foncé, peut-être différente de l'appui.

US 879 : bouchage de l'entrecolonnement et insertion d'une baie moderne.

US 846 : partie supérieure du mur sud de la galerie : assises régulières de galets avec réglage de TCA terminées à gauche par le piédroit d'une baie moderne. Prend appui sur l'US 847.

US 847 : mur de refend de la galerie (N/S) formé de moellons de pierre dorée, de gneiss et TCA sommairement assisé, s'appuyant contre la colonne gauche de l'US 853.

US 848 : reprise de la maçonnerie US 849 en TCA.

US 849 : partie inférieure du mur sud de la galerie maçonnée en pierres dorées, très semblable à l'US 853 dont elle doit être le prolongement.

Conclusion : au premier étage, le mur sud de la galerie était initialement ajouré par une colonnade reposant sur un appui en pierre marbrière qui couronnait un stylobate de pierres dorées (US 853 et 849). Cette colonnade devait au moins courir jusqu'à l'angle rentrant de la galerie puisqu'une pierre d'appui présentant

une face à deux pans formant un pareil angle (désormais bûché) a été découverte, près de sa place initiale, en remploi dans la maçonnerie US 846 : elle y sert actuellement de support à un pilier de bois. La fermeture de ce mur ajouré s'est opérée en deux temps : la galerie a d'abord été cloisonnée en aboutant, perpendiculairement à la façade sur cour, un mur de refend (US 847) contre la seconde colonne. Ce cloisonnement paraît résulter du partage auquel procédèrent les héritiers Platel en 1620, scindant au niveau de la galerie la moitié du château qui leur était échue au terme de l'accord de 1602 : « à prendre depuis le deuxième pilier du côté de bise et soir, au-delà du puits, en ligne droite, à quatre pieds près du jambage de la croisée de la galerie [allant] de la salle à la chapelle du côté de bise, et se fera une muraille mitoyenne aux frais de la seconde partie depuis le fonds à plain-pied jusques au couvert, laquelle muraille sera d'un pied d'épaisseur » (Ducourthial, dans Bernot 2009, p. 155).

La partie orientale de la colonnade a ensuite été déposée, après la mise en place d'étampe en bois perdu, puis remplacée par une maçonnerie de galets (US 846) qui vient buter sur le nouveau mur de refend. Une fenêtre rectangulaire, en pierres dorées taillée a été ménagée dans cette maçonnerie. L'extrémité ouest de la galerie, restée ajourée, fut, dans un second temps, elle aussi fermée par la construction du bouchage US 879, dans lequel s'ouvre une fenêtre rectangulaire moderne. La reprise de maçonnerie en briques (US 848) est peut-être due à la récupération tardive d'une pierre d'appui.

Le sondage 33

Localisation : mur ouest de la tour H, parement intérieur

Surface : 1,5 m²

Niveau : 1^{er} étage

Planche : 47

Le sondage 33 vise à repérer dans le parement intérieur du mur ouest de la tour H d'éventuelles traces de l'ouverture découverte dans le sondage 34.

US 850 : maçonnerie de blocs de pierre dorée liés par un mortier gris constituant le parement du mur ouest.

US 851 : reprise de maçonnerie en briques plates.

US 852 : parement originel du mur, apparu après démontage de la reprise de maçonnerie US 851 : recouvert d'un enduit, peint de larges bandes horizontales jaunes et rouges, il laisse apparaître à droite une arête nervurée supportée par un culot figuré d'un ange, et à gauche le piédroit et le sommier de l'arc couvrant la grande baie libre observée dans le sondage 34.

Conclusion : Cf. sondage 34.

Le sondage 34

Localisation : mur est de la galerie (G), parement intérieur, au revers du sondage 33

Surface : 10,9 m²

Niveau : 1^{er} étage

Planche : 48

Le sondage 34 vise à observer, au premier étage, la connexion de la galerie (G), de la tour carrée (H) et du pavillon (A), à caractériser la maçonnerie du mur et à repérer d'éventuelles ouvertures.

US 834 : mur est de la galerie G percée d'une baie monumentale ouverte sur la tour H et accostée, à droite, d'une porte de communication avec le pavillon A. La baie libre est couverte d'un arc segmentaire et la porte d'un linteau droit. Les piédroits et le couvrement de ces deux ouvertures sont composés de blocs taillés dans un calcaire blanc tendre à grain fin. La face interne des piédroits (les tableaux) et de l'arc de la baie monumentale est ornée d'une moulure qui débute par un bandeau saillant, de 15 cm de hauteur, situé à 68 cm du sol actuel. Une moulure aujourd'hui bûchée courrait aussi sur la face externe (parement) du piédroit gauche et de l'arc, et descendait jusqu'au sol. La courbure de la baie était soulignée par une large bande de peinture en parement. Deux graffitis ont été repérés sur ces faces : « ANTHONI(N) / DE BLATTIS (?) » et « LVCRESSE / LVC.. ». Le piédroit commun à la baie monumentale et à la porte de droite ne présente pas de trace de moulure externe. La maçonnerie originelle du mur est limitée à l'écoinçon gauche : moellons de granite, pierres dorées et galets. La maçonnerie US 834 s'enfonce dans une saignée réalisée à cet effet dans l'élévation de pisé US 840 du mur nord de la galerie, saignée colmatée par un calage de moellons de granite et de gneiss (US 845, Cf. sondage 45). L'embrasement de la porte de droite est biaise, pour permettre l'accès au bâtiment A par son angle N/O.

US 835 : reprise complète de l'écoinçon droit, en briques plates, incluant plusieurs pierres taillées dans le même calcaire que la baie monumentale et la porte, dont deux éléments longs disposés en bâtière de décharge au-dessus du linteau de la porte conduisant au pavillon A. Ces deux éléments moulurés, en remploi, proviennent peut-être du remplage de la baie monumentale.

US 836 : bouchage de la baie monumentale en pierres dorées, briquettes et moellons de granite permettant sa transformation en placard.

US 837 : mur ouest en pisé du pavillon A.

US 838 : insertion dans le pisé US 837 de la porte biaise reliant le pavillon A à la galerie G ; calage de calcaire et de briques et pierres dorées [non visible sur la planche 48].

US 839 : reprise de la maçonnerie (de pisé) du mur nord du pavillon A en moellons de granite et de TCA permettant, l'encastrement du vantail ouvert de la porte 834 dans le nu du mur.

Conclusion : l'ancrage de la maçonnerie US 834 dans l'élévation en pisé du mur nord de la galerie (US 840) montre l'antériorité de celle-ci sur celle-là : le mur US 834 ne peut, par ailleurs, préexister à la tour H et

au pavillon A auxquels les deux baies dont il est percé donnent accès. La baie monumentale ouvre sur le premier étage de la tour H, que couvrait initialement une voûte d'arête dont les nervures, sculptées dans le même calcaire blanc et tendre, retombaient sur des culots ornés d'anges : l'aménagement de cet espace (US 852) et, plus largement, la construction de la tour H dans laquelle il s'inscrit, dès l'origine semble-t-il, est vraisemblablement contemporain de la maçonnerie US 834. La voûte d'arête, le motif des culots, les peintures murales et la baie en plein cintre percée dans le mur est de la tour permettent d'identifier sans aucun doute la pièce comme la « *petite chapelle voûtée au bout de la dite galerie* » citée en 1602, dans laquelle Marie de Médicis avait, deux ans plus tôt, entendu la messe avant d'entrer à Lyon. L'installation de l'escalier actuel dans la tour H est évidemment un aménagement tardif, qui suppose la désaffectation de la chapelle, la suppression de sa voûte, le bouchage de la grande baie qui la reliait à la galerie (US 836) et le rechemisage du parement intérieur de la tour pour faciliter l'ancrage de l'embranchement (US 851). Avant cette étape, que la facture de l'escalier permet de placer au XIX^e siècle, le seul moyen d'accéder au premier étage du pavillon (AB) consistait à emprunter, au bout de la galerie, la porte latérale, contemporaine de la grande baie de la chapelle avec laquelle elle partage un piédroit. L'axe oblique de l'embrasure de cette porte percée à l'extrémité nord de la façade ouest du pavillon (AB) constitue une bizarrerie architecturale qui ne peut s'expliquer que par l'antériorité du pavillon sur la galerie, déjà constatée par ailleurs dans le sondage 18 et confirmée par l'examen de leur relation (US 837 à 839). Se pose donc la question de la distribution interne du pavillon A (ou AB) avant l'aménagement de la galerie : existait-il un escalier extérieur, supprimé, par exemple, à l'occasion de la construction de la tour H, ou y avait-il un escalier interne que la mise à niveau des différents planchers fit disparaître ? Précisons à ce sujet que le plancher de la galerie était sans doute, initialement, plus bas qu'il ne l'est maintenant, comme le laisse supposer, à l'étage inférieur, l'empreinte laissée par le solivage primitif dans le pisé du mur nord : sans doute a-t-il été rehaussé pour s'adapter à la distribution imposée par l'escalier de la tour H.

Il faut probablement reconnaître dans les deux graffitis relevés ici les noms de Lucesse et d'Antoine de Platel, fille et petit-fils de Marie de Lucarnier, et cohéritiers de cette partie du château au terme du partage de 1602.

Le sondage 35

Localisation : mur sud de la galerie (FG), parement intérieur

Se reporter au sondage 32.

Le sondage 36

Localisation : extrémité ouest de la galerie (F) et jonction avec la tour d'escalier (K)

Surface : 1,50 m²

Niveau : 1^{er} étage

Planches : 49 et 73

Le sondage 36 vise à caractériser la maçonnerie du mur qui sépare la galerie du bâtiment C et à déterminer sa relation avec la tour d'escalier K.

US 854 : large reprise de l'élévation de pisé US 855 par une maçonnerie de pierres dorées bien assisées, permettant l'insertion d'une porte aux piédroits et linteau lourdement moulurés, taillés dans des blocs de calcaire blanc, aux joints imperceptibles.

US 855 : élévation en pisé.

US 856 : insertion et calage de la porte de l'escalier en vis, que surmonte un tympan sculpté figurant un combat mythologique. Certaines pierres de taille (en calcaire blanc) du piédroit gauche de cette porte ont une face taillée parfaitement inscrite dans le plan du parement du mur US 855 dont elle confirme l'orientation. Ce plan est pourtant traversé par la corniche sculptée de la porte, qui pénètre de plusieurs centimètres dans le pisé US 855, alors même que la corniche en plein-cintre qui couronne le tympan circulaire de la porte s'arrête, elle, au nu du mur ouest de la galerie.

Conclusion : la porte US 854, percée dans le mur est du grand corps de logis, permet la communication entre le bâtiment C et la galerie F. Elle n'a pas lieu d'être avant que l'un et l'autre ne soient construits et doit être contemporaine ou postérieure au plus récent des deux. La tour d'escalier est contemporaine ou postérieure à la galerie qu'elle dessert. La pénétration d'une partie de la corniche de sa porte d'accès dans l'épaisseur de la maçonnerie de pisé US 855 pourrait laisser supposer que ce mur lui est postérieur ; mais la taille de certaines pierres du piédroit gauche de la porte dans le plan de ce mur, comme la troncature, au droit de ce plan, de la corniche maçonnée (et non taillée) qui couronne son tympan montrent que le mur US 855 préexiste à la porte et plus largement à la tour d'escalier. Il est probable que la corniche droite, trop longue pour la place disponible et l'angle imposé par la vis de l'escalier, n'a pas été sculpté sur le site, et qu'arrivée sur place il a paru plus simple de l'enfoncer dans le pisé plutôt que de la retailler. La corniche semi-circulaire, quant à elle, a été maçonnée sur place et a pu tenir compte de ces contraintes. La proximité stylistique de la mouluration des deux portes est un indice fort de leur contemporanéité : toutes deux sont contemporaines, ou peu s'en faut, de l'aménagement de la galerie à laquelle elle donne accès. Elles s'accordent par ailleurs à la colonnade observée dans le sondage 32/35 et aux ouvertures du sondage 34. Le mur de pisé US 855 qui leur est antérieur doit par conséquent appartenir au grand corps de logis occidental (C). L'accès à l'espace C avant la construction de la galerie reste à déterminer.

Les sondages 37 et 47

Localisation : angle sud-est du bâtiment C

Surface : 0,65 + 0,26 m²

Niveau : 1^{er} étage

Planche : 50

Les sondages 37 et 47 visent à caractériser la maçonnerie du mur sud du bâtiment C, à observer l'insertion de la porte de communication entre les bâtiments C et D et à établir la chronologie relative des murs est et sud de l'espace C.

US 831 et 874 : élévation en pisé du mur sud du bâtiment C.

US 832 : insertion du piédroit droit de la porte de communication entre les espaces C et D : piédroit en calcaire blanc taillé, avec calage de galets et de TCA.

US 833 : reprise de la maçonnerie de pisé en moellons de granite et galets.

US 875 : mur est du bâtiment C construit en pisé, adossé au parement de l'US 874 ; l'interstice entre les deux maçonneries est rempli de matière ligneuse et de graines (**US 876**).

US 877 : maçonnerie de galets et de tuiles liées par un mortier beige, incluse dans la maçonnerie US 874, au-dessus du linteau 878.

US 878 : linteau de la porte de communication entre les espaces C et D formé, en parement, d'un meneau de baie, orné d'un double cavet et d'une face rainurée, et, en profondeur, d'au moins une poutre de bois sur laquelle repose la maçonnerie US 877.

Conclusion : les murs est et sud du bâtiment C ne sont pas chaînés : le premier (US 875) est simplement abouté au second (US 831/874) et lui est vraisemblablement postérieur, sauf à supposer l'absence de banchage d'angle (le chaînage s'opérant par l'entrecroisement des banchées sur toute l'élévation). La matière ligneuse recueillie dans l'interstice des deux maçonneries (US 876) peut aussi bien provenir d'un nid de rongeur que d'un bourrage intentionnel avant enduit (Cf. *infra*, étude carpologique). La porte d'accès à l'espace D n'est pas contemporaine de la maçonnerie de pisé US 831/874 mais a été insérée *a posteriori* comme en témoigne la maçonnerie hétérogène (US 877) qui surmonte le linteau composite (US 878), remployant un meneau de croisée, et le calage (assez discret cependant) du piédroit de la porte (US 832). La reprise de l'élévation de pisé US 831/874 par la maçonnerie 833 n'est pas expliquée : peut-être est-elle due à l'insertion de conduits de cheminée : seul le piquage complet du mur permettrait toutefois de vérifier l'hypothèse.

Le sondage 38

Localisation : mur nord du bâtiment C, parement extérieur

Surface : 0,63 m²

Niveau : rez-de-chaussée

Planche : 51

Le sondage 38 vise à repérer dans la maçonnerie de pisé du mur un éventuel joint horizontal de banche, à comparer avec ceux du mur de la galerie, visible notamment dans le sondage 39.

US 793 : solin maçonné en blocs de granite et rares galets supportant l'élévation de pisé US 794.

US 794 : élévation de pisé reposant sur le solin US 793.

Conclusion : l'arase du solin du mur nord du bâtiment C (US 793) est située à 174,32 m NGF, soit à la même altitude que l'arase du solin du mur nord de la galerie (mesurée dans les sondages 21, 27 et 39), dans le prolongement duquel il s'inscrit. Son appareil et, pour partie, son tracé sont par ailleurs identiques. L'élévation de pisé qu'il supporte ne laisse en revanche apparaître aucun joint de banchées horizontal.

Le sondage 39

Localisation : sur l'angle saillant du mur nord de la galerie (FG),
parement extérieur

Surface : 2,13 m²

Niveau : rez-de-chaussée

Planche : 52

Le sondage 39 vise à l'observation de la maçonnerie de l'angle saillant du mur nord du bâtiment FG.

US 781 : solin de granite et rares galets ; la pointe de l'angle est appareillée en très gros galets et blocs de granite.

US 782 et 783 : élévation de pisé scindée en deux pans juxtaposés, séparés par un joint vertical oblique ; chaque pan étant lui-même subdivisé par un joint horizontal.

US 784 : insertion dans le pisé US 783 d'une canonnrière en pierre de taille sur calage hétérogène de granite, TCA et pierre dorée.

Conclusion : le solin culmine ici à 174,32, sauf à la pointe de l'angle où un bloc de granite supplémentaire émerge de son arase. Le joint de pose du pisé US 782 épouse le profil de cette maçonnerie, qui existe donc sous cette forme dès l'origine. Le joint oblique des deux banchées US 782 et 783 est disposé à la verticale de l'angle. Son inclinaison laisse supposer que le pisage a été réalisé d'est en ouest. Le joint de banchées horizontal relie

les deux pans et prouve leur contemporanéité. Le calage de la canonnière US 784 montre que son insertion dans le pisé est postérieure à la construction du mur. Au final, le mur semble bien former un angle dès sa conception. Le parement intérieur du solin présente au droit de cet angle des traces d'arrachement qui laisse supposer, dès l'origine aussi, l'existence d'un système de contrebutement interne ou de mur de refend.

Le sondage 40

Localisation : sur l'angle saillant du mur nord de la galerie (FG),
parement extérieur, à l'aplomb du sondage 39

Surface : 0,69 m²

Niveau : premier étage

Planche : 53

Le sondage 40 vise à l'observation de l'insertion de la baie d'angle dans la maçonnerie du mur nord de la galerie.

US 867 : élévation de pisé du mur nord de la galerie.

US 868 : insertion d'une baie (croisée) en pierres dorées taillées, ornée de cavets terminés par une base pseudo-prismatique ; calage de gneiss, TCA et pierre dorée. L'appui de la baie a été récupéré. L'un des cavets porte des traces de badigeon rouge.

US 869 : transformation de la croisée en baie rectangulaire. Réduction en pierres dorées liées par un mortier gris.

US 870 : nouvelle réduction en briques plates liées au ciment.

Conclusion : le calage grossier de la première baie renaissance (US 868) dans l'élévation de pisé US 867 prouve que son insertion est postérieure à la construction du mur lui-même. Elle est rétrécie et transformée une première fois par suppression du meneau et doublage des piédroits en pierres dorées (US 869) puis, à nouveau, plus récemment, par une maçonnerie moderne de briques et de ciment (US 870). Le meneau de la baie est encore figuré sur un dessin à la mine de plomb du XIX^e siècle issu de la collection d'Hippolyte Destailleur (Pl. 65).

Le sondage 41

Localisation : mur nord du corps de logis (C), parement extérieur

Surface : 0,71 m²

Niveau : premier étage

Planche : 54

Le sondage 41 vise à l'observation de la maçonnerie et du style de la baie ouverte dans ce pan de mur.

US 795 : élévation de pisé du mur nord du bâtiment C.

US 796 : appui et piédroit d'une baie Renaissance : l'appui repose sur un fin calage de gneiss ; sa moulure saillante est bûchée. Le piédroit associé possède une base prismatique plate qui termine un cavet. Son calage latéral (éventuel) a disparu lors de l'insertion du piédroit de la porte voisine (US 798).

US 797 : rétrécissement de la baie par une maçonnerie de pierres dorées et adjonction d'un piédroit en briques modernes.

US 798 : insertion du piédroit en calcaire gris et pierres dorées d'une porte moderne dans le mur US 795, à droite de la baie.

Conclusion : la surface du sondage 41 est trop étroite pour déterminer si l'insertion de la baie US 796 dans l'élévation de pisé US 795 est contemporaine ou postérieure à la construction du mur. La finesse du calage de l'appui peut laisser supposer cette contemporanéité. Cette baie renaissance a plus tard été transformée : on supprima son meneau et sa traverse (figurés par l'iconographie ancienne : Pl. 65) et l'on rétrécit son embrasure (US 797). Cette mutilation pourrait être contemporaine du percement de la porte latérale (US 798), dont l'insertion a fait disparaître le calage originel du piédroit de la croisée.

Le sondage 42

Localisation : angle sud-ouest de la galerie (F), à la jonction avec le bâtiment C

Surface : 1,86 + 1,62 m²

Niveau : rez-de-chaussée

Planches : 55 et 73

Le sondage 42 vise à observer, de l'intérieur, la connexion des murs sud et ouest de la galerie (F) et à caractériser leur maçonnerie.

US 828 : solin du mur est du bâtiment C, fermant la galerie du côté ouest, formé d'assise régulière de galets hétérométriques et rares éléments de granite et de TCA ; culmine à 175,05 m NGF.

US 829 : élévation de pisé reposant sur le solin 828.

US 830 : maçonnerie du mur sud de la galerie composée de galets, de moellons de granite et de gneiss et de TCA, liés par un mortier beige ; est aboutée contre le parement du mur US 828/929.

Conclusion : le mur sud de la galerie (US 830), dont nous avons déjà pu observer par ailleurs (sondage 18) la maçonnerie hétérogène, est postérieur au mur est du bâtiment C contre lequel il s'appuie. La galerie, dont ce mur est constitutif, semble donc bien avoir été aboutée à la façade orientale du grand corps de logis. L'élévation en pisé de cette façade (US 829) repose sur un solin de galets dont l'arase se situe au niveau d'une limite horizontale entre deux US observées plus au sud, dans l'élévation du même mur (sondage 17). Les portes d'accès au sous-sol du bâtiment C et à la tour d'escalier K ne permettent pas d'observer, à ce niveau, la connexion de ce mur est et du mur nord de la galerie.

Le sondage 43

Localisation : jonction du bâtiment C, de la galerie F et de la tour d'escalier K

Surface : 1,35 m²

Niveau : 2^e étage

Planches : 56 et 73

Le sondage 43 vise à observer, au deuxième étage, la maçonnerie du mur est du bâtiment C et sa liaison avec la tour d'escalier K.

US 871 : élévation de pisé du mur est du bâtiment C laissant apparaître un joint horizontal de banchées, interrompu à l'aplomb du bouchage d'un trou de clé.

US 872 : insertion du piédroit de la porte de l'escalier de la tour en pierres dorées, avec calage de briques, granite et mortier blanc. Les faces de certaines de ces pierres de taille déterminent un plan qui ne correspond ni à celui du piédroit de la porte US 873, ni au nu de l'élévation de pisé US 871.

US 873 : insertion du piédroit de la porte d'accès au bâtiment C, dont la base se situe environ 60 cm plus haut que le seuil de la porte US 872. Le piédroit repose sur un calage de pierres dorées, tuiles et granite qui pourrait correspondre à l'empreinte laissée par la pierre de seuil aujourd'hui disparu. Le calage très fin du piédroit de la porte peut laisser supposer que cette dernière est contemporaine de l'élévation de pisé dans laquelle elle s'insère.

Conclusion : la hauteur du seuil de la porte US 873 reliant le second étage du bâtiment C à celui de la galerie (F) est déterminé par celle du solivage de la pièce – lequel ne semble pas avoir subi de modification depuis sa construction, comme on peut l'observer depuis le premier étage. Le sol de la galerie, quant à lui, est déterminé par la hauteur du seuil de la porte de l'escalier US 872, elle-même conditionnée par le développement de la vis de l'escalier et la hauteur de ses marches. Or la vis de l'escalier a été réglée pour mettre

de plain-pied les pièces de l'étage noble qu'il desservait, sans se préoccuper du second étage, à usage de combles : de là résulte l'écart d'altitude entre les seuils des portes, auquel pouvait remédier un emmarchement de bois placé devant la porte US 873.

La finesse du calage du piédroit de cette porte (US 873) laisse penser qu'il peut être contemporain de l'élévation de pisé dans laquelle il s'inscrit, au contraire de celui de la porte US 872. Peut-on cependant imaginer la galerie (qui serait, dans cette hypothèse, contemporaine de l'espace C) sans l'escalier qui la dessert ? Il est plus probable que les deux portes ont été insérées simultanément dans le mur US 871, au moment de la construction de la galerie. L'accès à l'espace à C avant la construction de la galerie reste à déterminer : s'opérait-il depuis l'espace D ?

Le sondage 44

Localisation : jonction de la galerie G, de la tour d'escalier H et du pavillon A

Surface : 1,1 m²

Niveau : 2^e étage

Planches : 57 et 72

Le sondage 44 vise à observer la connexion, au second étage, de la galerie G, de la tour H et du pavillon A.

US 859 : insertion d'une porte aux piédroits et linteau de pierres dorées taillées ; le linteau est délardé en cavet du côté de la galerie.

US 860 : insertion d'une porte de communication entre la galerie et la tour H, donnant initialement accès à la pièce située à l'aplomb de la chapelle du château. Les piédroits de cette porte et l'arc segmentaire à clé pendante qui la couvre, taillés dans des blocs de calcaire blanc, sont ornés d'un tore retombant sur des bases prismatiques. Ces bases ne reposent pas sur le sol de la galerie mais sur l'US 864, à 56 cm au-dessus du plancher.

US 861 : remplissage de l'interstice séparant les piédroits des deux portes, fait de galets, de tuiles et de briquettes liés par un mortier beige.

US 862 : reprise de la maçonnerie du pavillon en moellons de granite et gneiss.

US 863 : maçonnerie du mur est de la galerie en moellons de granite.

US 864 : reprise de maçonnerie en briques plates modernes.

Conclusion : les dimensions du sondage et la position de la porte US 859 ne permettent pas de vérifier que son insertion, à l'extrémité du mur ouest du pavillon A est, comme il est très probable, postérieure à la construction de second étage du pavillon. La maçonnerie 862 pourrait être liée à cette insertion tardive.

Il en va de même pour la porte US 860, qui, autant que l'on peut en juger, paraît contemporaine de la maçonnerie US 863 dans laquelle elle s'insère. Cette porte conduisait initialement à l'espace aménagé au-dessus de la chapelle du château. La vocation de comble de cette pièce (selon la description de 1602) rend suspecte la richesse ornementale de la porte. Établi au-dessus de la voûte d'arêtes qui couvrait la chapelle, le sol de cette pièce, comme le seuil de la porte, dominait le plancher de la galerie de plus de 50 cm ; un petit emmarchement permettait probablement d'y accéder, comme pour le comble du bâtiment C. La démolition de la chapelle et l'installation de l'escalier dans la tour H ont rendu cet aménagement inutile : le seuil de la porte a été abaissé et les piédroits prolongés (US 864) jusqu'au sol de la galerie. Il n'y a pas de raison de supposer que les deux portes ne sont pas contemporaines l'une de l'autre. Si elles n'ont aucune pierre en commun, malgré leur proximité, c'est peut-être que la mouluration assez élaborée de la porte US 860 nécessitait un calcaire plus fin que la pierre dorée de la porte US 859.

Le sondage 45

Localisation : galerie G, mur nord, parement intérieur

Surface : 2,2 m²

Niveau : 1er étage

Planche : 58

Le sondage 45 vise à observer la connexion des murs nord et est de la galerie et à repérer d'éventuelles ouvertures.

US 840 : élévation de pisé du mur nord de la galerie.

US 841 : insertion d'une baie aux piédroits appareillés en pierres dorées, briques et mortier gris, incluant un bloc de calcaire gris orné d'un tore en remploi. Le linteau de la baie est en bois. Son embrasure, enduite, s'évase curieusement à la base.

US 842 : reprise de maçonnerie longitudinale, visible sur toute la largeur du sondage (en grande partie masquée sur la photo par le doublage du mur en briques plâtrières), surmontant le linteau de la baie US 841.

US 843 : bouchage de la baie en pierres dorées et mortier gris blanc.

US 844 : reprise de maçonnerie en briquettes et mortier gris clair.

US 845 : raccord de maçonnerie en moellons de granite et de gneiss, liés par un mortier gris beige cohésif, s'appuyant sur US 844 et 842 et servant de calage au piédroit de la grande baie en retour d'équerre (US 834, sondage 34).

Conclusion : la construction des piédroits de la baie US 841 et leur calage périphérique ne semblent pas contemporains de l'élévation de pisé US 840 dans laquelle cette ouverture s'insère. L'absence de pierre de taille, sauf en remploi, et le linteau de bois dénotent une construction fruste, sans doute liée à la destination première de la pièce, qui contraste avec l'entrée soignée de la toute proche chapelle. Le profil en étrier de

l'embrasure de la baie reste à expliquer. Son bouchage US 843 en maçonnerie de pierres dorées liées par un mortier blanc paraît ancien. Cette baie, représentée sur la *vüe du bois du château de la Motte* n'est pas figurée sur le dessin de cette façade issu de la collection Destailleur (XIX^e siècle) (Pl. 65). La reprise de maçonnerie longitudinale (US 842) peut être liée à la surélévation du bâtiment comme à l'ancrage d'une voûte : le manque de visibilité interdit sa mise en contexte et rend toutes les hypothèses possibles. Elle est en tout cas, comme la reprise de maçonnerie US 844, partiellement recouverte par le calage US 845, et donc antérieure à l'insertion de la baie monumentale de la chapelle (US 834).

Le sondage 46

Localisation : angle nord-est du bâtiment C

Surface : 0,4 m²

Niveau : 1er étage

Planche : 59

Le sondage 46 vise à observer la connexion des murs nord et est du bâtiment C.

US 865 : élévation de pisé du mur nord du bâtiment C dans laquelle on distingue deux banches différentes séparées par un joint de chaux horizontal.

US 866 : élévation de pisé du mur est du bâtiment C, aboutée à l'US 865.

Conclusion : les deux élévations de pisé ne sont pas contemporaines l'une de l'autre. Le mur US 866 n'est pas lié au mur US 865, mais simplement abouté aux deux banchées visibles du mur nord ; il en est même séparé par un interstice de plusieurs centimètres. Si les deux murs avaient été chaînés, on aurait retrouvé dans le mur est le joint de banchées observée dans le parement nord, et des aboutements inversés de part et d'autre de ce joint. Ce n'est pas le cas. La construction du mur nord (US 865) est donc antérieure à celle du mur est (US 866).

Le sondage 47

Localisation : angle sud-est du bâtiment C

Se reporter au sondage 37.

Repérage des enduits peints décoratifs anciens

Les sondages de repérage sont localisés sur la planche 9.

EP 1

Localisation : rez-de-chaussée de l'escalier J, entre les deux portes d'accès aux espaces D et E (cette dernière étant aujourd'hui murée)

Résultat : positif

Description : décor de bandes verticales rouges sur fond blanc crème, et faux relief en lignes noires

Planche : 60

EP 2

Localisation : escalier J, au-dessus de la porte d'accès murée à l'espace E

Résultat : positif

Description : décor de panneau encadré de bandes orthogonales rouges et oranges

Planche : 60

EP 3

Localisation : espace E, rez-de-chaussée, parement extérieur de la tour J

Résultat : négatif

Description : badigeon lie-de-vin / enduit / badigeon gris sur gobetage

EP 4

Localisation : espace E, rez-de-chaussée, mur est

Résultat : négatif

Description : badigeon rose / lait de chaux / badigeon gris sur gobetage

NB : la peinture rose se retrouve sur les jambages de calcaire gris de la porte de communication, aujourd'hui murée, qui reliait au rez-de-chaussée les espaces E et D

EP 5

Localisation : espace E, rez-de-chaussée, mur ouest

Résultat : négatif

Description : peinture rose semblable au sondage EP 4

EP 6

Localisation : tour M, rez-de-chaussée, parement intérieur

Résultat : négatif

Description : badigeon rose, y compris sur des reprises de plâtre

EP 7

Localisation : tour M, rez-de-chaussée, parement intérieur

Résultat : positif

Description : encadrement de baie souligné par une bande noire à deux tons délimitant un panneau blanc ; corniche peinte d'une large bande noire

EP 8

Localisation : espace E, rez-de-chaussée, mur nord

Résultat : négatif

Description : enduit peint rose sur badigeon de chaux blanche sur gobetage sur pisé

EP 9

Localisation : espace E, 2^e étage, mur ouest

Résultat : positif

Description : décor de bande rouge verticale délimitant un panneau orné d'une larme ou goutte de couleur verte

Planche : 61

EP 10

Localisation : tour M, 2^e étage, parement intérieur

Résultat : négatif

EP 11

Localisation : tour J, 2^e étage

Résultat : positif

Description : décor architectural, faux appareil et moulures en trompe l'œil autour des portes.
Bandes et lignes verticales rouges et ocres, croisées de lignes noires horizontales
simulant des joints de lit

Planche : 61

EP 12 à 17

Localisation : 2^e étage espaces D et E

Résultat : négatif

EP 18

Localisation : tour L, 2^e étage

Résultat : négatif

Description : badigeon de chaux sur gobetage lissé

EP 19, 20, 21

Localisation : galerie FG, 2^e étage, mur nord

Résultat : négatif

EP 22

Localisation : pavillon A, mur est

Résultat : négatif

Description : dépôt noir (de suie ?) sur support de plâtre

EP 23

Localisation : tour H, 1^{er} étage, mur est

Résultat : positif

Description : enduit mural décoré de larges bandes horizontales jaunes, rouges et grises

Planche : 47

EP 24

Localisation : galerie FG, 1^{er} étage, mur sud

Résultat : négatif

Description : vestiges de peinture sur support plâtre

EP 25

Localisation : galerie FG, 1^{er} étage, mur nord

Résultat : positif

Description : à droite du piédroit originel de la baie, enduit peint de lignes noires délimitant un panneau blanc ; des lacunes laissent apercevoir le gobetage portant des traces de peinture bleue

Planche : 61

EP 26 à 29

Localisation : espace C, 1^{er} étage

Résultat : négatif

EP 30

Localisation : tour L

Résultat : positif

Description : entre deux croisées de la tour, panneaux décoratifs bruns et bleus cantonnés de bandes verticales, jaunes, blanches et brunes, sur lesquels ont été inscrits les graffitis « WMR » et « ...ASE »

Planche : 61

EP 31 à 35

Localisation : 1^{er} étage, espace D et E

Résultat : négatif

EP 36

Localisation : tour J, 1^{er} étage

Résultat : négatif

Description : aucune trace de décor peint observé sur l'enduit

Étude du mobilier céramique

Eric Bertrand

L'ensemble des investigations sédimentaires réalisées autour et au sein du château de la Motte n'a livré qu'un corpus très modeste de restes céramiques répartis dans sept unités stratigraphiques (Fig. 3).

Phase	US	Type	NR	NMI
CONT	109	Remblais	22	4
	202		3	1
	404		1	0
	410		5	0
	411		1	0
	418		1	1
MED/MOD	604		1	0
Total			34	6

Fig. 3 : Répartition par unités stratigraphiques du mobilier céramique (nombre de restes et d'individus).

Plus de 64 % du mobilier provient de l'US 109 constituée de terre remobilisée pour la réalisation d'un talus. Cette unité stratigraphique scellée par la construction de l'écurie entre 1851 et 1853 réunit quelques éléments résiduels : service vert de Meillonnas ou jaune de Larnage pour les plus évidents. Le *terminus post quem* du mobilier est proche de la date de construction des sols en tête (deuxième quart du XIX^e siècle) avec notamment une aile courte d'assiette en faïence fine associée à de la platerie en faïence stannifère.

Pour les US 202, 404, 410, 411 et 418, les rares éléments conservés ne permettent pas d'établir une chronologie précise, mais l'ensemble du mobilier se rattache à des productions spécifiques du XIX^e siècle, voire du début du XX^e siècle.

L'unique tesson de l'US 604 se positionne au-dessus de la sépulture datée par radiocarbone entre le milieu du XII^e et le milieu du XIII^e siècle. Dépourvu d'indice typo-chronologique, il est toutefois caractéristique d'une production à vocation culinaire (commune réfractaire sombre) et peut être attribué à la fin du Moyen Âge ou l'époque moderne.

Étude géomorphologique

Hervé Tronchère

Sondage 1

Un sondage a été effectué au nord de la butte du fort Lamotte, en contrebas de cette dernière. Les faciès sédimentaires naturels présentent une texture de sables et galets sur l'ensemble du sondage (US 110). La granulométrie des galets s'échelonne entre 7 et 1 cm de diamètre B, avec un D50 de l'ordre de 2 cm. Aucune structure ou stratigraphie n'est clairement apparente dans les niveaux les plus profonds. Le dépôt est très probablement d'origine fluvio-glaciaire. La matrice exclusivement sableuse qui englobe les galets, et un très léger litage dans la partie est du sondage pourraient suggérer une composante fluviale, mais ces indices restent trop ténus pour en tirer des conclusions.

Sondage 2

Le deuxième sondage a été ouvert sur le versant nord de la butte. Les sédiments naturels (US 207) observés à flanc de versant sous les horizons pédogénésés (US 201) présentaient un faciès de sables et galets comparable à celui de l'US 110. Quelques lentilles graveleuses bien triées sont présentes, leur origine étant imputable à un lessivage par ruissellement. Un prélèvement OSL a pu être réalisé à mi-pente dans une lentille à dominante sableuse à 170,6 m NGF et est en cours de datation. Les sédiments fluvio-glaciaires sont coiffés par un mince horizon pédogénésé de 20 à 30 cm d'épaisseur, stabilisé par la végétation.

Sondage 3

Bien que la stratigraphie naturelle ait été largement perturbée dans l'angle nord du sondage par un mur antique et sa tranchée de récupération, le terrain naturel a néanmoins pu être observé (US 312). Son altitude maximale est d'environ 172,30 m NGF. On notera le caractère fortement rubéfié des sédiments, qui est possiblement imputable à une pédogénèse s'étant développée dans les niveaux supérieurs. La présence d'une charge limoneuse dans la matrice fluvio-glaciaire sablo-graveleuse indique l'aspect transitoire de cette strate sédimentaire, à l'interface entre les niveaux loessiques anthropisés et les alluvions fluvio-glaciaires pures plus profondes.

Sondage 4

Le sondage 4 confirme l'homogénéité du terrain naturel entre la base, le versant et le sommet de la butte. L'US 413 est en effet similaire en texture et granulométrie aux US 110 et 201. Sa surface, assez irrégulière du fait de perturbations anthropiques, culmine à 173 m NGF. Il s'agit a priori de l'altitude la plus élevée du terrain naturel dans le secteur du château. Des altitudes similaires avaient été notées ponctuellement, plus à l'est, lors du diagnostic de 2009.

Sondage 5

Le sommet du terrain naturel ne culmine qu'à 171,50 m NGF dans ce sondage, soit une différence de 80 cm environ avec les altitudes relevées dans le sondage 3, pourtant situé à moins de 5 m de distance. Il est difficile de justifier une telle déclivité par des facteurs naturels, d'autant plus que la comparaison avec les sondages effectués lors de l'opération de 2009 ne semble pas confirmer une quelconque tendance. Un processus érosif ne pouvant être invoqué, cette « cuvette » de petite taille serait donc très probablement liée à des perturbations d'origine anthropique. L'absence de la rubéfaction visible dans le sondage 3 pourrait également plaider en faveur d'un écrêtage anthropique qui aurait altéré ou enlevé un niveau de loess, empêchant le développement d'une pédogénèse. La granulométrie des galets et de leur matrice sablo-limoneuse est en revanche identique à celle observée ailleurs.

Synthèse

- Échelle du site de diagnostic

La stratigraphie observée dans les différents sondages a confirmé le caractère alluvial du terrain naturel. Celui-ci, comme attendu, est à dominante fluvio-glaciaire, probablement fini-würmienne (datation OSL en cours), la présence d'alluvions holocènes dans le sondage 1 ne pouvant être attesté (stock sédimentaire non discriminant combiné à de fortes perturbations anthropiques). Il a également été difficile d'identifier d'éventuels remblaiements, le matériel fluvio-glaciaire remanié étant très similaire aux sédiments en place. Des accidents topographiques inexplicables naturellement, ou des hétérogénéités dans la couverture pédologique ou la rubéfaction du sédiment peuvent par contre révéler des perturbations artificielles, comme la micro-dépression centrée autour du sondage 5.

L'altitude élevée du TN dans le sondage 4, au bord de la butte, est cependant probablement naturelle et correspondrait à l'amorce du bourrelet d'accumulation sédimentaire qui marquerait la limite naturelle de la terrasse fluvio-glaciaire. Cette dernière, avant tout remaniement anthropique, aurait donc eu une extension à l'ouest relativement similaire, à quelques dizaines de mètres près (voir plus bas), à la situation topographique actuelle.

- Échelle de la butte du parc Blandan

Une modélisation / restitution du terrain naturel (Pl. 63) a été effectuée en prenant en compte les résultats de la présente opération ainsi que celles du diagnostic de 2009, pour un total de 42 points d'observation, à l'échelle du parc et de l'ancienne forteresse XIX^e. Cette modélisation (interpolation par régression B-spline) a été comparée au modèle numérique d'élévation actuel issu de données LIDAR (Cf. carte et transects géomorphologiques), ainsi qu'à des plans d'archives militaires du XIX^e siècle géoréférencés pour l'occasion. À petite échelle, la modélisation fait apparaître plusieurs incohérences, la plus marquante étant une dépression théorique plus ou moins circulaire à environ 150 m à l'est du château, bien visible sur le transect 3. La topographie actuelle réelle est cependant encore plus encaissée : ce secteur correspond à la zone comprise entre les deux bastions sud et est du fort du XIX^e siècle, et à un secteur de douves, et a donc été très largement altéré. L'exclusion de la modélisation de ces altitudes de TN artificiellement altérées permet de proposer un profil topographique géomorphologiquement cohérent, dont l'altitude est jusqu'à 8 m supérieure à celle de la topographie actuelle dans la zone des anciens fossés des fortifications XIX^e (transect 3). De même, la pente nord-ouest qui jouxte le château et marque la limite de la terrasse montre une importante altération de la pente de la butte, qui originellement s'étendait plus loin et présentait un relief moins abrupt. La planche 62 présente une synthèse des modifications qui ont été apportées au terrain naturel. Bien que sujette à caution dans les détails du fait du faible nombre de points d'observation disponibles pour les interpolations mathématiques, de grandes tendances sont cependant bien visibles : décaissement au sud-est dans la zone des fossés, qui isole les fortifications du reste de la terrasse fluvio-glaciaires, et modification (accentuation) de la pente dans le secteur nord-ouest. Le reste de la butte a au contraire fait l'objet d'un exhaussement artificiel, parfois important sur de petites surfaces.

Étude anthropologique

Emma Bouvard-Mor

Une paire de jambes humaines squelettisées a été mise au jour en bordure occidentale du sondage 6. Les restes osseux affleuraient à 172,79 m NGF au plus haut pour un niveau de pose cotant à 172,69 m NGF au plus bas. Elles occupent une structure en creux US 607 dont le niveau supérieur a été observé autour de 173 m NGF. Cette dernière coupe les US 610 et 606, et est scellée par la couche de remblais US 604. Un échantillon osseux issu de ce dépôt a été daté par radiocarbone. Les résultats de l'analyse effectuée par le laboratoire Re.S.Artes donnent un âge BP de 850 +/- 20 ans, soit un décès situé entre 1158 et 1246 de notre ère (voir rapport en annexe).

Seuls les pieds, tibias, fibulas et extrémités distales des fémurs ont pu être observés, le reste du squelette se poursuivant dans la berme, au sud-est. Ces éléments sont en bon état de conservation (peu de fragmentations et bonne qualité de l'os cortical – voir pantin Pl. 19). Ils appartiennent à un individu de taille adulte d'après leur format et leur degré de maturité (toutes les pièces observables ont achevé leur synostose). Le sujet serait donc décédé à plus de 20 ans, sans que nous puissions préciser davantage, les os coxaux étant inaccessibles (Schmitt 2005 et 2008). Pour les mêmes raisons, aucune diagnose sexuelle n'a pu être entreprise (Bruzek 2002 ; Murail *et al.* 2005).

Le squelette est orienté tête au sud-est, pieds au nord-ouest. Le segment jambier droit se présente par sa face postérieure, le gauche apparaît en vue postéro-latérale. Les cotes d'apparition et de pose du fémur et du tibia gauches (172,79 et 172,74 m NGF) sont plus élevées que celles du segment hétérolatéral (172,76 et 172,69 m NGF). Cette configuration pourrait indiquer une contrainte latérale (paroi contre laquelle le genou gauche serait venu buter). Les membres inférieurs reposent en extension et parallèles entre eux, et en connexions anatomiques strictes. Les petites pièces osseuses constitutives des articulations dites labiles sont présentes (tarse, métatarsiens et quelques phalanges fragmentaires), ce qui indique une décomposition du cadavre *in situ* (Duday et Duday *et al.* 1990). En tout état de cause, nous pouvons attester du caractère primaire et intentionnel de ce dépôt (Duday 2005). En coupe, les limites d'une fosse aux parois verticales ont été perçues ; les cotes altimétriques du niveau de pose du squelette étant relativement isoclines, on peut présumer d'un fond de fosse assez plat (Pl. 17) ; ce creusement est comblé par un sédiment limoneux brun.

Aucun aménagement ou de contenant pérenne ou périssable n'a été mis en évidence. En outre, aucun mouvement dans ou en-dehors de l'emprise initiale du cadavre n'est à signaler. L'absence de déplacement de pièce osseuse plaiderait en faveur d'un espace de décomposition colmaté, soit d'une tombe de type « pleine terre » selon la définition admise dans Colardelle 1996. En revanche, les faces d'apparition des ossements indiquent un dépôt sur le ventre peu conforme aux pratiques funéraires connues pour le Moyen Âge central. C'est pourquoi le statut véritablement sépulcral de cette structure peut être discuté. Selon Leclerc et Tarrête 1988, c'est le statut commémoratif du lieu d'ensevelissement qui fonde la sépulture. Or, en l'absence de vestige matériel d'un éventuel marqueur de surface signalant l'emplacement du dépôt, et en regard des incertitudes quant à son contexte topographique et monumental, la question reste pour l'heure en suspens.

Notons toutefois que la présence de quelques ossements humains remobilisés (NMI de 2 – voir inventaire des ossements) dans les remblais sus-jacents US 604 ou sous-jacents US 609, ainsi que dans le comblement de la fosse US 607 (un fragment d’occipital), semble confirmer l’existence d’un espace dédié à l’inhumation.

Étude carpologique

Sophie Borg

Le prélèvement US 876 effectué entre les deux murs F 874 et 875 dans le sondage SD 47, à l'angle sud-est du bâtiment C, représente un poids total de 11 gr. Il renferme un ensemble d'écofacts hétérogènes non carbonisés et très bien conservés.

Après un tri à l'œil nu puis sous une lampe grossissante (grossissement x 1.75), la majorité des restes découverts ont été déterminés et inventoriés dans le tableau suivant .

Une forte proportion de céréales de deux espèces ont été observées : l'avoine et l'engrain (environ 50 graines par espèces). Elles sont entremêlées de plusieurs plantes messicoles⁸² (sarrasin, luzerne et nielle des blés) que l'on retrouve très fréquemment dans les cultures des céréales ou encore dans la paille et le fourrage destinés aux animaux.

Ces nombreuses plantes sont susceptibles de nous informer sur les types de végétaux employés dans la confection des constructions en terre crue.

Trois charançons du blé (*Sitophilus granarius*) ont été déterminés facilement à la loupe (grossissement x 1.75), leur présence corrobore l'omniprésence des céréales.

À titre anecdotique, un pépin de raisin a été retrouvé mais considérant le contexte de découverte, il est impossible de justifier sa présence.

Enfin, la présence de quelques coprolithes de rongeurs laisserait à penser que les végétaux assemblés en boule entre les murs s'apparentent à un habitat. Ceux-ci ont pu profiter de la présence de paille pour s'y installer. Néanmoins, la faible quantité de matière ne favorise pas la construction d'un abri assez vaste pour ces animaux.

La superficie du sondage SD 47 étant restreinte, nous ne pouvons affirmer que cet assemblage organique a été employé sur toute la hauteur de l'intersection entre les deux murs en pisé MR 874 et 875. Il s'agit peut-être d'un épiphénomène destiné à combler une brèche apparue après le séchage des murs juste avant de les enduire de chaux.

⁸² Les plantes messicoles, ou simplement messicoles, (du latin *messio* (« moisson ») avec le suffixe *-cole*) sont des plantes annuelles à germination préférentiellement automnale ou hivernale et habitant dans les champs de céréales d'hiver (blé, orge, avoine, seigle).

Diagnostic Château Lamotte, Lyon 7^e		NMI
Nombre de structure étudiée		1
Nombre de prélèvements étudié		1
Datation	Début XVI ^e s.	
Volume en gramme		11
CEREALES		
<i>Avena sativa</i>	Avoine	Environ 50
<i>Triticum monococcum</i>	Engrain (petit épautre)	Environ 50
MESSICOLES ET AUTRE VEGETATION ANTHROPISEE		
<i>Fagopyrum esculentum</i>	Sarrasin	7
<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne	2
<i>Agrostemma githago</i>	Nielle des blés	19
FRUIT CULTIVE		
<i>Vitis vinifera</i>	Vigne (pépin de raisin)	1
AUTRES		
<i>Tige</i>	<i>Tige</i>	3
<i>Brassicaceae</i>	<i>Brassica rapa</i> (de type choux, navet, moutarde)	3
<i>Glumes</i>	<i>Glumes</i>	5
<i>Indeterminata</i>	<i>Indéterminés</i>	12
<i>Insectes</i>	<i>Sitophilus granarius</i> (charançons du blé)	3
<i>Coprolithes</i>	Coprolithes de rongeurs (souris ?)	4

Fig. 4 : inventaire de l'US 876.

Synthèse

Le terrain naturel a été atteint dans chacun des six sondages au sol réalisés au cours du diagnostic. Le château de la Motte est construit sur le rebord d'une terrasse fluvioglaciale, dite de la Guillotière, qui culmine à 172,82 m NGF (sondage 4) et domine de près de six mètres les alluvions fluviatiles holocènes qui la séparent du Rhône (mesurés dans le sondage 1 à 167,13 m NGF). L'étude des plans du Génie conservés au Service historique de la défense montre que cette terrasse était, jusqu'en 1865 au moins, plus développée vers l'ouest de 28,50 m (Pl. 70-71). Sa surface mouvementée n'est apparue pédogénisée que dans le sondage 3 (à 172,40 m NGF) : partout ailleurs, ces traces de pédogénèse ont été écrêtées.

[**PHASE 1**] C'est aussi dans le sondage 3 que nous sont apparues les premières traces d'occupation du site : deux murs perpendiculaires. Il ne reste du premier (M317) que les résidus de sa récupération ; de l'autre, une fondation arasée à 172,39 m NGF (M321). Aucun sol, sinon, peut-être, en terre battue (US 311, à 172,50 m NGF), et aucun mobilier n'a été découvert associé à ces murs dont les matériaux (granite, gneiss et mortier jaune) trahissent toutefois l'origine antique. Un agrégat de semblables matériaux (US 507) est apparu dans le sondage voisin (5), dès 173,02 m NGF, soit à 66 cm de profondeur seulement. Dans ce sondage, le terrain naturel, fortement retailé (171,53 m NGF), est en partie recouvert de ce qui semble être un lambeau de sol de mortier (US 512, à 171,61 m NGF). Aucun mobilier n'y est associé. Ces éléments épars et peu suggestifs confirment néanmoins l'occupation antique du site, déjà suggérée par la découverte, en 2009, d'un denier de Septime Sévère frappé en 208 et celle du sarcophage épigraphié de l'une de ses contemporaines, que Bellièvre, au XVI^e siècle, vit « *en la maison de la Motte* »⁸³, avant qu'il ne soit transporté au jardin de l'abbaye d'Ainay. L'un des dessins du château issu de la collection Destailleur, figure d'ailleurs, à proximité de son entrée principale, ce qui semble être des stèles funéraires, la base d'un cippe, ainsi que la cuve et le couvercle d'un autre sarcophage (Pl. 66).

Fig. 5 :
Possibles vestiges de
monuments funéraires
aux abords du château,
au XIX^e siècle
[Pl. 66]



⁸³ Le sarcophage (« *pulchrum vas* ») que Bellièvre a vu, dans la première moitié du XVI^e siècle, « *avec son couvert* », porte l'inscription « T(itus) MARIVS MARTIALIS TRIB(unus) / LEG(ionis) XXX V(lpiae) V(ictricis) MARIAE NICEN(t)i / LIBERTAE ET CONIVGI KARISSI/MAE FACIENDUM CVRAVIT » : Titus Marius Martialis, tribun de la XXX^e légion Ulpia Victrix, pour Maria Nicens, son affranchie et son épouse très chère, a pris soin d'élever [ce tombeau] (Cl. Bellièvre, *Lugdunum priscum*, Lyon, 1846, p. 115-116). La cuve est signalée au siècle suivant « *dans le jardin d'Ainay, où elle a été portée pour servir d'auge à tenir de l'eau pour arroser* » (Cl.-Fr. Menestrier, *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon*, Lyon, 1696, Préparation... p. 32).

Ces monuments sont peut-être à rapprocher des découvertes funéraires réalisées entre le château et la route de Saint-Fons (ou de Vienne)⁸⁴, à l'occasion, sans doute, du terrassement des abords du fort par le Génie militaire entre 1831 et 1833. Les monnaies et les petits vases recueillis à proximité avaient autorisé Artaud à dater du Bas-Empire ces sépultures de pierres, ou de tuiles à rebord, et ces « *squelettes recouverts avec de la terre* » exhumés en « *quantité* ». L'étaient-elles toutes cependant ? [PHASE 2] La sépulture en pleine terre d'un individu adulte reposant sur le ventre, mise au jour dans le sondage 6, à 173,02 m NGF, a en effet été datée par radiocarbone entre 1158 et 1246. Peut-être appartient-elle à la même série ? Des os épars provenant du même sondage laissent d'ailleurs présager du voisinage d'une autre sépulture au moins, qui pourrait lui être contemporaine. On a donc enterré sur le site de la Motte et au Bas-Empire comme au tournant des XII^e et XIII^e siècles. Il resterait à déterminer l'époque et les raisons de la mise en place de la cinquantaine de centimètres de remblais qui sépare les niveaux antiques de ceux du Moyen Âge. Cette plateforme de remblais, rehaussée, peut-être, des maçonneries antiques effondrées, a pu former, au sommet de la terrasse fluvioglacière, un tertre suffisamment visible pour lui valoir l'appellation de « motte ».

C'est en tout cas sur ce tertre qu'est construit le premier bâtiment médiéval, dont au moins deux murs de pisé sont encore conservés (Pl. 74). L'élévation de pisé du premier (F781) repose sur un solin maçonné de blocs irréguliers de granite, et plus sporadiquement de moellons de gneiss et de galets, qui constitue la base du mur nord de la galerie (FG) et du bâtiment (C). Son arase mesurée à 174,32 m NGF dans les sondages 27, 39 et 38, atteint 174,38 m NGF dans le sondage 21 et culmine à 174,52, tout à l'ouest, dans le sondage 22. Ce mur est dès l'origine constitué de deux pans formant entre eux un coude très ouvert. Au creux de cet angle de 210°, saillant vers l'extérieur, plusieurs blocs en saillie pourraient résulter de l'arrachement d'un élément raidisseur ou d'un mur de refend. Des vestiges de la tête ouest du mur F781 émerge du parement intérieur du mur de la tour L, plus récente. Il est probable qu'il était initialement chaîné au mur ouest du bâtiment C (F764), dont le solin, aperçu dans le sondage 24, paraît essentiellement formé, lui aussi, de blocs de granite. Son arase est en revanche plus haute (174,90 m NGF). La hauteur des élévations de pisé qu'ils supportent ne peut être déterminée avec certitude sans les avoir décrépies. Néanmoins, toutes les baies anciennes apparues au premier étage, dans les sondages 23, 41, 40 et 45, paraissent y avoir été insérées *a posteriori* : on peut donc supposer que ces élévations se dressaient, dès l'origine, sur au moins deux niveaux, aveugles. Toutes les constructions qui leur sont accolées sont postérieures à ces deux murs primitifs.

Le niveau du sol associé à ce premier noyau pourrait correspondre à celui de l'actuel rez-de-chaussée du bâtiment (C), dont rien ne paraît justifier le surcreusement tardif et l'encaissement actuel. Or ce sol, que l'on suppose intact, se situe à 173 m NGF, c'est-à-dire à l'altitude à laquelle a été inhumé l'individu US 605 dont notre bâtiment initial pourrait être chronologiquement proche. En tout cas paraît-il être antérieur à la phase de remblaiement général du site (US 309, 503, 604) [PHASE 3] qui précède la construction du château tel que nous le connaissons, et porte la plateforme sur laquelle il est construit à 173,44 m NGF à l'est (US 503) et à 173,66 m NGF à l'ouest (US 604).

Avec son solin de granite supportant une élévation de pisé, le mur F777 présente des traits communs avec le mur F781, contre lequel il s'appuie, à l'extrémité est de la galerie (FG). Il lui est cependant postérieur et

⁸⁴ Artaud 1846, p. 117-118.

paraît avoir servi à relier F781 à l'angle nord-ouest du bâtiment A. Dans cette hypothèse, il serait également postérieur à ce bâtiment A et appartiendrait comme lui à la phase 4.

La construction de ce bâtiment rectangulaire de 9,5 m sur 8 m [**PHASE 4**] est postérieure à la constitution de la plateforme du château dans laquelle est fondé son mur sud. Mesurée dans le sondage 5 à 172,78 m NGF, la faible profondeur de cette fondation montre aussi que le creusement du sous-sol du bâtiment n'est pas contemporain de sa construction, mais est peut-être responsable des désordres structurels qu'on y constate. L'élévation de pisé du bâtiment A repose sur quatre solins de galets de hauteurs inégales. Leur arase varie de 173,94 m NGF (au nord-est) à 174,68 m NGF (au nord-ouest) ; elle a été mesurée à 174,28 m NGF au sud-est. Le bâtiment, auquel on accédait peut-être par la porte 739 (sondage 11), a très tôt, et probablement dès l'origine, comporté un étage. La double croisée gothique du premier a été insérée après coup dans l'élévation de pisé du mur ouest et peut servir de *terminus ante quem* (sondage 28).

Cette insertion, probablement antérieure aux années 1535-1540⁸⁵, pourrait être contemporaine de la construction du grand corps de logis occidental [**PHASE 5**]. Ce nouveau bâtiment, doté, dès sa conception, de croisées gothiques, est venu se greffer sur le bâtiment initial, dont ne sont conservés que les seuls murs F781 et F764. Contre la tête sud de ce mur-ci est abouté un bâtiment (DE) de 18,75 m sur 10 m, dont la façade sur cour est prolongée vers le nord jusqu'au mur F781. La position du coup de sabre observé dans le sondage 24, entre les élévations US 766 et 768, comme le niveau de sa fondation (sondage 6), suggèrent que la construction du mur F602, au sud du nouvel espace C, appartient bien à cette phase.

Le bâtiment DE est lui aussi construit en pisé et repose sur un soubassement maçonné de gros galets dont l'arase, visible dans les sondages 24, 17 et 42, est située vers 175,05 m NGF. Il se développe sur trois niveaux, desservis par un escalier en vis dont la tour circulaire est à demi engagée dans la façade orientale. Chaque niveau comprend deux pièces séparées par un mur de refend aveugle, qui masque les écarts de niveaux de sol induits par la conformation de l'escalier. Aucune communication n'est aménagée (durant cette phase) vers le bâtiment C (sondage 37), dont l'étagement des planchers, pourtant ancrés dans la nouvelle façade est (F828), n'a pas été réglé sur celui du bâtiment DE. L'aménagement du niveau de comble du bâtiment C nécessite peut-être à cette époque le rehaussement des murs F764 et F781.

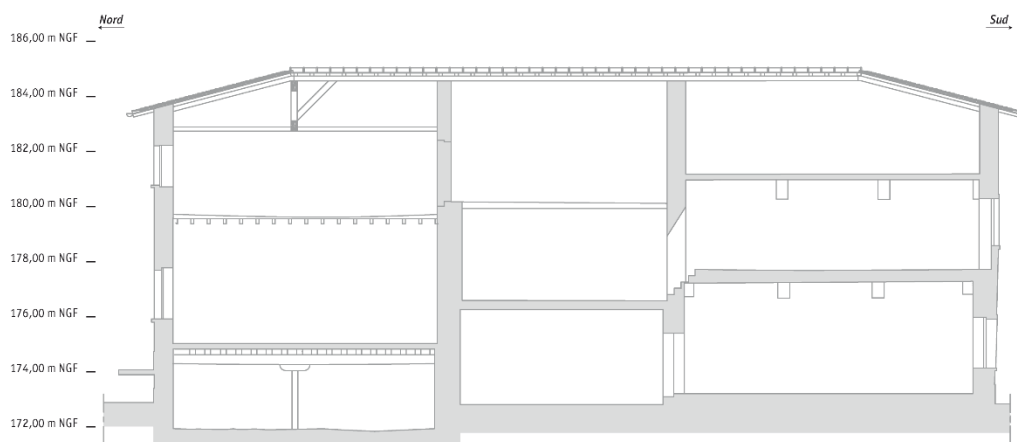


Fig. 6 : L'étagement du grand corps de logis ouest. Coupe longitudinale N/S (relevé Archipat ©)

⁸⁵ Bernot, Kilgallon 2016, p. 93.

L'escalier Renaissance, demi-hors-œuvre, est contemporain du bâtiment DE qu'il dessert (sondage 15). Au premier étage, il s'ouvre sur une coursive extérieure qui le relie à la tour N, en longeant la façade orientale du bâtiment (E) et la courtine sud du château. Puisque la courtine est homogène et sa porte d'accès contemporaine de l'escalier, les murs dans lesquels s'ancrent ses consoles galbées et la tour à laquelle elle conduit relèvent du même programme architectural. Leur construction s'est néanmoins déroulée par étapes : la courtine sud est aboutée à l'angle sud-est du corps de logis (E) et lui est postérieur (sondage 14) ; elle précède en revanche la tour N qui est adossée contre elle (sondage 26). La courtine orientale, contre laquelle se poursuivait peut-être, initialement, la coursive, paraît quant à elle avoir été reconstruite depuis (sondage 13).

La réalisation par étapes d'un programme architectural unique explique peut-être aussi que la maçonnerie de la tour M ne soit pas chaînée au pignon du corps de logis (E) (sondage 25). C'est bien sûr aussi le cas pour la tour L construite sur l'angle des deux murs plus anciens F764 et F781 (sondage 23).

Le médaillon sculpté à l'effigie de Commode qui orne la porte d'entrée de la tour J permet de placer après 1500 la construction du corps de logis (DE) auquel elle donne accès. C'est à cette date en effet que ce motif, apparu en Italie au milieu du XV^e siècle, commence à s'exporter en France : dans le deuxième quart du XVI^e siècle, les médaillons sculptés envahissent les monuments⁸⁶. Les ornements gothiques, dont ce corps de logis est également paré, disparaissent en revanche du répertoire lyonnais dans les années 1535-1540. C'est donc entre ces deux termes (1500-1540) que doit se placer l'érection du grand corps de logis ouest.



Fig. 7 : médaillon à l'effigie de commode ornant la porte d'entrée du grand corps de logis ouest.

⁸⁶ Guillemain 2013, p. 71, 74.

La construction de la galerie (FG)⁸⁷ appartient à une autre phase de construction [**PHASE 6**]. Non pas tant parce que sa façade sur cour s'appuie contre celle du grand corps de logis ouest F828 (sondage 42) que parce que la porte (US 854) qui la relie au premier étage du bâtiment C est visiblement plus tardive que l'élévation de pisé dans laquelle elle s'insère (sondage 36). Cela pose évidemment le problème de l'accès aux étages du bâtiment C au cours de la phase 5, c'est-à-dire avant la construction de la galerie.

La galerie reprend l'inflexion du vieux mur de pisé F781 contre lequel elle a été bâtie. Sa façade méridionale est entièrement construite en pierre (peut être en deux temps) ; elle accueille au creux de son coude un puits demi-hors-œuvre accessible de la cour (sondage 16). Sa maçonnerie hétérogène, mêlant au rez-de-chaussée granite, gneiss, galets et TCA (sondages 18 et 42) fait place à la pierre dorée au niveau supérieur (sondages 32 et 35). Elle y est couronnée par un appui en pierre marbrière qui supporte une colonnade, ouvrant (peut-être sur toute sa longueur) le premier étage de galerie sur la cour. C'est évidemment le niveau d'apparat, où se concentre toute la richesse ornementale de l'édifice (sondage 36) ; c'est là qu'auraient été peints, à la fresque, selon Cochard, « les honneurs rendus » au cardinal Caraffa⁸⁸. Peut-être a-t-elle-même été voûtée (sondage 45). On y accède depuis la cour par un escalier droit.

La galerie assure la liaison entre les bâtiments C et A, et la distribution de leurs étages respectifs. Elle comprend, comme eux désormais, trois niveaux dont la hauteur est déterminé par l'escalier en vis qui les dessert (sondages 43, 44). Cet escalier se développe dans une tour circulaire hors-œuvre (K), qui flanque le mur F781 par l'extérieur (sondage 21).

À l'est, la galerie est prolongée par une tour carrée (H), qui renforce sa liaison avec le bâtiment A et contribue, avec les autres tours, à donner à l'édifice l'aspect extérieur d'une fortification (sondages 20, 27, 18, 19). Cet appendice ne distribue rien : l'accès aux étages du bâtiment A, s'opère depuis la galerie par l'intermédiaire de portes biaises, percées à cet effet dans la courte portion de mur commune à ces deux bâtiments (sondages 34 et 44). Il abrite au premier étage une petite chapelle, voûtée d'arêtes, qui s'ouvre sur la galerie par une baie monumentale (sondage 44) et sur l'extérieur par une fenêtre en plein cintre, jadis pourvue de vitraux. Cette relative richesse architecturale contraste avec la modestie de la petite baie rectangulaire repérée à proximité, dans le mur nord de la galerie (sondage 45), qui date vraisemblablement d'un état antérieur. La maçonnerie de la tour H a remplacé, au contact de la galerie, l'élévation de pisé du mur F777 (sondage 27).

Le second étage de la galerie a été presque entièrement rebâti au cours de la phase 8. Joannès Drevet, qui a pu le visiter avant cette transformation, y a fort heureusement relevé le dessin d'une figurine anthropomorphe, sculptée sur une console de bois supportant l'une des poutres de son plafond charpenté. Sur ce dessin publié en 1911, dans les *Vieilles pierres lyonnaises* de Vingtrinier, se reconnaît sans doute possible l'inflexion de la façade méridionale de la galerie. La figurine, en partie cachée par une étampe de bois qui trahit le mauvais état du couvert, est surmontée d'un écu festonné sur lequel est gravée l'inscription « IHS 1539 » : elle consacre l'achèvement du bâtiment et date précisément notre phase 6.

⁸⁷ Sur ce type de pièce, apparu au milieu du XV^e siècle en France, Cf. Guillaume 1993.

⁸⁸ Les enduits peints qu'on y a repérés, là comme ailleurs, sont cependant d'un tout autre ordre.

Fig. 8 : Figure sculptée sur une pièce de charpente dans les combles du château de la Mothe, avec la date de 1539, par J. Drevet



L'agrandissement de l'édifice hors des limites déterminées par les travaux de la phase 5 relève d'une ou de plusieurs campagnes de travaux dont le *terminus ante quem* est fourni par la documentation. Nous les regroupons arbitrairement et par commodité en une phase unique **[PHASE 7]** qui n'est peut-être pas différente ni postérieure à celle qui précède. Elle comprend, au sud du château, près de son entrée principale, la construction de plusieurs bâtiments annexes figurés pour la première fois sur une gravure de Pierre de Woeiriot publiée en 1556 (Pl. 64). Le plus important d'entre eux est adossé au pignon sud du grand corps de logis (E) avec lequel il communique (sondage 25). C'est peut-être en prévision de sa construction que le cordon périphérique qui couronne en saillie le premier niveau de la tour M, et devait être en partie masqué par ce bâtiment, n'a pas été achevé. Leur plan masse apparaît sur un plan terrier du Génie militaire (Pl. 67) et leur élévation sur deux dessins du début du XIX^e siècle (Pl. 66).

L'agrandissement vers l'est du logis A par adjonction du corps de bâtiment B (sondages 7, 9, 10) est antérieur à la description de l'édifice réalisée le 18 avril 1602 en vue de son partage, où l'on apprend que son rez-de-chaussée, à usage de cellier, abrite les *tines*, c'est-à-dire les cuves où l'on entrepose le produit des vendanges. Cet agrandissement a nécessairement entraîné la suppression de la seule baie ouverte (semble-t-il) dans le mur est du bâtiment A, transformé en refend, et sa probable réinstallation dans la nouvelle façade orientale du bâtiment B où, au XIX^e siècle, Duclaux et Leymarie ont justement vu une croisée (Pl. 66-67). Dans le nouveau mur de refend, l'espace laissé vacant par la récupération de cette baie a été transformé en porte : elle relie désormais les espaces A et B (sondages 29 et 30).

Fig. 9 : les cordons interrompus de la tour M



La cave voûtée aménagée sous le rez-de-chaussée du bâtiment A, qui n'en possédait pas à l'origine (sondage 5), est également citée dans la description de 1602 et peut être rattachée à cette phase. C'est également le cas de la tour I, construite à l'angle de la courtine est de la cour et du mur sud de l'extension (B) auxquels elle est, par la suite, adossée (sondages 31 et 13).

On ne cherchera pas ici à distinguer les modifications, *a priori* mineures, apportées au château depuis son partage en 1602 jusqu'au rachat du site par le Génie en militaire, en 1831 [**PHASE 8**], de celles, plus importantes, que l'édifice a subies depuis cette date [**PHASE 9**] – rappelons pour mémoire qu'on y achevait en 1833 l'aménagement de 13 chambres pour officiers⁸⁹.

Ces transformations modernes apparaissent dans nombre de sondages. On retiendra notamment la démolition des bâtiments annexes et la reprise du pignon sud du corps de logis (E) (sondage 25), la

⁸⁹ Cf. *supra*, § Historique.

transformation des ouvertures des façades ouest et nord (sondages 23, 24, 41, 40), l'ouverture de communication au travers des refends du logis principal (CDE) (sondages 37 et 47), les reprises en maçonnerie des élévations de pisé (sondages 7, 20, 21, 23, 24), la démolition de la chapelle et la construction d'un escalier dans la tour (H) pourvu de fausses canonnières (sondages 19, 34, 44), la reconstruction partielle de la galerie renaissance (FG) (sondages 32, 35, 44), la suppression du puits (sondage 16), l'installation de cheminées, l'ouverture de nouvelles baies et le confortement du logis (AB) (sondages 5, 11, 28, 29, 30).

Bibliographie

Rapports de fouille

Bernot 2009 : BERNOT (E.) dir. — *Aménagement du parc Blandan. Diagnostic*. Rapport de diagnostic d'archéologie préventive, SAVL, 2009, 2 vol. [avec bibliographie et sources].

Bernot et al. 2009 : BERNOT (E.), DESSAINT (P.), DUCOURTHIAL (C.), GAILLOT (S.). — *Aménagement du parc Blandan. Note préliminaire*. Rapport de diagnostic d'archéologie préventive, SAVL, 2009.

Bouvard 2014 : BOUVARD (E.) dir. — *23 rue Marc Bloch, Lyon 7^e, 7^e avenue, construction d'un immeuble de logements*. Rapport de fouille d'archéologie préventive, SAVL, DRAC-SRA Rhône-Alpes, Lyon, 2014, 2 vol.

Bouvard-Mor, Mège 2018 : Bouvard-Mor E., Mège C. 2018, *Découverte fortuite d'un sarcophage de plomb au 42, rue du Repos 69007 Lyon*. Rapport de

surveillance de travaux, SAVL, Lyon, 2018.

Cécillon et al. 2000 : CECILLON (C.), BLAIZOT (F.), BONNET (C.), FRANC (O.), HENON (P.), LALAI (D.), MACABEO (G.), PLANTEVIN (C.). — *20-22 rue Elie Rochette, 33-35 rue du Père Chevrier, Lyon 7^e*. Document final de synthèse de fouille de sauvetage, AFAN, DRAC-SRA Rhône-Alpes, Lyon, 2000.

Monin 1988 : MONIN (M.). — *44 rue de la Madeleine (îlot du Repos), Lyon 7^e*. Rapport de sondages, SAM de Lyon, DRAC-SRA Rhône-Alpes, Lyon, 1988.

Monin 1991 : MONIN (M.). — « Lyon - 48-50 rue de la Madeleine ». *Bilan Scientifique de la Région Rhône-Alpes*. DRAC Rhône-Alpes, Lyon, 1991.

Rahatsöz 1997 : RAHATSÖZ (M.). — *21-23 rue du Père Chevrier, 22-26 rue Saint-Jérôme, Lyon 7^e*. Document final de synthèse, AFAN, DRAC-SRA Rhône-Alpes, Lyon, 1997.

Publications

anonyme 1702 : *Recueil des principales pièces du proces jugé au Conseil d'État du roy, en faveur du Présidial de Lyon contre le Parlement de Grenoble pour la juridiction de la Guillotière et du mandement de Béchevelin avec l'arrest contradictoire rendu le 9 mars 1701 et la carte des Lieux sur lesquels s'étend cette juridiction*. Lyon, 1702.

anonyme 1835 : « Note sur l'assainissement des latrines de casernes », in *Mémorial de l'Officier du Génie*, n°12, Paris, 1835, p. 326-328.

anonyme 1888 : *Procès-verbaux des assemblées générales des trois-ordres et des états provinciaux du Dauphiné, tenus à Romans en 1788*, rééd. 1888.

Artaud 1846 : ARTAUD (J.-F.). — *Lyon souterrain, ou observations archéologiques et géologiques faites dans cette ville depuis 1794 jusqu'en 1836*, 1846.

Audin 1964 : AUDIN (A.). — *Essai sur la topographie*

de Lugdunum, 1964.

Bazin 1959a : BAZIN (G.). — « Le château de la Motte ». *Rive gauche*, Lyon, 1959, p. 5-8.

Bazin 1959b : BAZIN (G.). — *Le château de la Motte à Lyon*. Lyon, 1959 (ronéotype).

Bellièvre 1846 : BELLIEVRE (C.). — *Lugdunum priscum*, Lyon, 1846.

Bernot, Kilgallon 2016 : BERNOT (E.), KILGALLON (V.). — « Organes distributifs et pierres à bâtir dans l'architecture lyonnaise, d'après les premières données du pré-inventaire archéologique et architectural du Vieux-Lyon ». in *Les temps de la construction. Processus, acteurs, matériaux*. Deuxième congrès francophone d'histoire de la construction, Lyon, 29-31 janvier 2014. Paris, Picard, p. 91-101.

Binder et al. : BINDER (C.), BOUBERT (E.), MENANTEAU (F.). — *Réhabilitation de la caserne et du château de la Motte*. Rapport de stage de DESS

« Formation aux métiers de l'archéologie », (dir. Lagarde). Université Lyon III / sd.

Blaizot 2010 : BLAIZOT (F.). — *Archéologie d'un espace suburbain de Lyon à l'époque romaine*. Gallia 67.1. CNRS, 2010.

Bonnaire et al. 2010 : BONNAIRE (E.), WIETHOLD (J.), MARCHAISSEAU (V.) et GERARD (F.). — « L'alimentation médiévale dans l'est de la France à travers des études carpologiques de sites champenois et lorrains », in *Des Hommes et des plantes. Exploitation du milieu et gestion des ressources végétales de la Préhistoire à nos jours*, XXXe rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, sous la direction de C. Delhon, I. Théry-Parisot, S. Thiébault, éditions APDCA, Antibes, 2010, p. 161-192.

Boulieu 1903 : BOULIEU (J.R.). — « Louis XI à Lyon (1475) ». *Revue d'histoire de Lyon*, t. II, 1903, p. 325-336, p. 395-412, 484-502.

Bravard 1997 : BRAVARD (J.-P.). — « Tectonique et dynamique fluviale du Würm à l'Holocène à la confluence Saône-Rhône (France) », *Géographie physique et Quaternaire*, vol. 51, n°3, p. 315-326.

Bravard et al. 2008 : BRAVARD (J.-P.), PROVANSAL (M.), ARNAUD-FASSETTA (G.), CHABBERT (S.), GAYDOU (P.), DUFOUR (S.), RICHARD (F.), VALLETEAU (S.), MELUN (G.), PASSY (P.). — *Un atlas du paléo-environnement de la plaine alluviale du Rhône de la frontière suisse à la mer*, Collection EDYTEM, Cahiers de Géographie n°6.

Bruzek 2002 : BRUZEK (J.). — « A method for visual determination of sexe using the human hip bone », *American Journal of Physical Anthropology*, 117 (2), p. 157-168.

Burnouf et al. 1991 : BURNOUF (J.), GUILHOT (J.-O.), MANDY (M.-O.), ORCEL (C.). — *Le pont de la Guillotière : franchir le Rhône à Lyon*. Lyon, 1991 (DARA 5).

Burriel et al. 1849 : BURRIEL (P. A.), DEL VILLAR (J. J.), COELLO F. — *Memoria descriptiva de las fortificaciones de la plaza de Lyon por la Comision de indagaciones militares en el Africa Francesa, compuestade los Capitanes del Cuerpo de Ingenieros D. Pedro Andres Burriel, D. Juan Jose del Villar y D. Francisco Coello*. Madrid, Imprenta nacional, 1849, 2 vol.

CAG Lyon : LE MER (A.-C.), CHOMER (C.). — *Carte archéologique de Lyon : Lyon 69/2*. Paris, 2007.

Caillet 1909 : CAILLET (L.). — *Etude sur les relations*

de la commune de Lyon avec Charles VI et Louis XI (1417-1483). Lyon, Paris, 1909.

Chabert 2004 : CHABERT (A.). — *Fort de la Motte*. Rapport de stage de maîtrise UEP (dir. D. Bertin). Université Lumière Lyon 2, 2004 (2 vol. tapuscrits).

Charléty 1900 : CHARLETY (S.). — « Le voyage de Louis XIII à Lyon, en 1622. Etude sur les relations de Lyon et du pouvoir central au début du XVII^e siècle (1595-1622) ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1900-1, t. II, p. 345-367 et 485-501.

Cholley 1923 : CHOLLEY (A.). — « Essai d'histoire topographique du quartier de la Guillotière ». *Revue du Lyonnais*, 6^e série, n°9, Lyon, 1923, p. 139-174.

Clerjon et Morin 1832 : CLERJON (P.), MORIN (J.). — *Histoire de Lyon depuis sa fondation jusqu'à nos jours*. t. V. Lyon, 1832.

Cochard 1823 : COCHARD (N.-F.). — *Notice sur le château de la Mothe*. Lyon, [1823 ?] (extr. des *Tablettes historiques et littéraires de Lyon*, n°52).

Cochard 1826 : COCHARD (N.-F.). — *Le guide du voyageur et de l'amateur à Lyon*. Lyon, 1826.

Colardelle et al. 1996 : COLARDELLE (M.), DÉMIANS D'ARCHIMBAUD (G.), RAYNAUD (C.). — « Typo-chronologie des sépultures du Bas-Empire à la fin du Moyen Âge dans le sud-est de la Gaule », GALINIÉ H., ZADORA-RIO É. (dir.), *Archéologie du cimetière chrétien* (Actes du 2^e colloque ARCHEA, Orléans 29 septembre-1^{er} octobre 1994), Tours, Fédération pour l'Édition de la Revue archéologique du Centre de la France, 1996. p. 272-303. (Supplément à la Revue archéologique du centre de la France, 11).

Crepet 1845 : CREPET (C.). — *Notice historique et topographique sur la ville de la Guillotière : projet d'embellissement*. Lyon, 1845.

Dallemagne 2006 : DALLEMAGNE (F.) et al. — *Les défenses de Lyon. Enceintes et fortifications*. Lyon 2006.

Dubourg 2000 : DUBOURG (G.). — *Les premières fortifications de la Rive gauche du Rhône à Lyon*. Mémoire de maîtrise de l'Université Jean Moulin Lyon 2, 1999-2000.

Duday 1990 : DUDAY (H.). — « Observations ostéologiques et décomposition du cadavre : sépultures en espace colmaté ou en espace vide »,

Revue archéologique du Centre de la France, 19, 2, p. 193-196.

Duday 2005 : DUDAY (H.). — « L'archéothanatologie ou l'archéologie de la mort », in O. Dutour, J.-J. Hublin, Vandermeersch B. (dir.), *Objets et méthodes en paléanthropologie*, Comité des travaux Historiques et Scientifiques, Orientations et méthodes, 7, Paris, p. 153-217.

Duday et al. 1990 : DUDAY (H.), COURTAUD (P.), CRUBEZY (É.), SELLIER (P.), TILLIER (A.-M.). — « L'Anthropologie « de terrain » : reconnaissance et interprétation des gestes funéraires », *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, Nouvelle Série, 2, 3-4, 1990, p. 29-49.

Dutacq 1928 : DUTACQ (F.), « L'insurrection lyonnaise du 15 juin 1849 », in *Revue de l'université de Lyon*, 1928, p. 396-403.

Fédou 1964 : FEDOU (R.). — *Les hommes de loi lyonnais à la fin du Moyen Âge*. Paris, 1964.

Giraldi 1556 : GIRALDI (G.G.). — *Pinax iconicus antiquorum ac variorum in sepulchris rituum*. Lyon, 1556.

Guichenon 1874 : GUICHENON (S.). — *Histoire de la souveraineté de Dombes*. 2^e éd. par M.-C. Guigue, Lyon, 1874.

Guillaume 1993 : GUILLAUME (J.). — « La galerie dans le château français : place et fonction », *Revue de l'Art*, 1993, n°102, p. 32-42.

Guillemain 2013 : GUILLEMAIN (J.). — « L'invention de la numismatique : des arts décoratifs aux sciences auxiliaires de l'histoire », *Anabases*, 17, 2013, p. 69-83.

Jacob 1906 : JACOB (L.). — *La formation des limites entre le Dauphiné et la Savoie (1140-1760)*. Paris, 1906.

Jacomet 2006 : JACOMET (S.). — *Bestimmung von Getreidefunfen aus archäologischen Ausgrabungen*, 2.Auflage, Und MitarbeiterInnen Archäobotanik Labor IPNA, Universität Basel, 2006.

Kleinclausz 1925 : KLEINCLAUSZ (A.). — *Lyon des origines à nos jours : la formation de la cité*. Lyon, 1925 (réimp. 1980).

Lavigne 1993 : LAVIGNE (M.). — « Les maisons des champs des Lyonnais de la Renaissance : granges ou palais ? », *Aspects du XVI^e siècle à Lyon*, Lyon,

1993, p. 67-90 (Travaux de l'institut d'histoire de l'art de Lyon, 16).

Le Laboureur 1887 : LE LABOUREUR (C.). — *Les mesures de l'Ile-Barbe*. Nlle éd. avec supplément et tables par M.-C. Guigue, Lyon, 1887.

Leclerc, Tarrête 1988 : LECLERC (J.), TARRÊTE (J.). — « Sépulture », in Leroi-Gourhan (A.) éd. : *Dictionnaire de la Préhistoire*, Presses Universitaires de France, Paris, p. 963-964.

Mandier et al. 2003 : MANDIER (P.), EVIN (J.), ARGANT (J.), PETIOT (R.). — « Chronostratigraphie des accumulations würmiennes dans la moyenne vallée du Rhône. L'apport des dates radiocarbone ». *Quaternaire*, vol. 14, n°2, pp. 113-127.

Mariéjol 1924 : MARIEJOL (J.-H.). — « Le mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis ». *Revue du Lyonnais*, 6^e série, n°13, 1924, p. 129-160.

Matterne 2001 : MATTERNE (V.). — *Agriculture et alimentation végétale durant l'âge du Fer et l'époque gallo-romaine en France septentrionale*, éditions Monique Mergoïl Montagnac, 2001.

Matthieu 1600 : MATTHIEU (P.). — *L'Entrée de la Reine à Lyon le III. decembre M. D. C.* [Lyon, c. 1600].

Meifred 1846 : MEIFRED (F.). — *Histoire de la Guillotière et des Brotteaux*. Lyon, 1846.

Menestrier 1696 : MENESTRIER (C.-F.). — *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon*, Lyon, 1696.

Mettey-Bunevod 1998 : METTEY-BUNEVOD (M.). — *Les fortifications de Lyon dans la première moitié du XIX^e siècle (1793-1858)*. A.N.R.T. - Presses universitaires du Septentrion. Villeneuve d'Ascq, 1998.

Montfouilloux 1929 : MONTFOUILLOUX (A.). — *Le plat pays Lyonnais-Dauphinois de la rive gauche du Rhône. Villeurbanne - Chaussagne - Champagneux - Béchevelin - La Guillotière - La Prairie - Les Brotteaux*. Lyon, 1929.

Murail et al. 2005 : MURAIL (P.), BRUZEK (J.), HOUËT (F.) et CUNHA (E.). — « DSP : a probabilistic sex diagnosis tool using world wide variation of pelvic measurements », *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 17, p. 167-176.

Pallasse 1943 : PALLASSE (M.). — *La sénéchaussée et siège présidial de Lyon pendant les Guerres de*

Religion : essai sur l'évolution de l'administration royale en province au XVI^e siècle. Lyon, 1943.

Péridaud sd : PERICAUD (A.). — *Notes et documents pour servir à l'histoire de la Ville de Lyon depuis l'année 1557.* Lyon, sd.

Philibert a : PHILIBERT (J.-P.). — *Le château de la Motte.* Lyon, [2002] (tapuscrit).

Philibert b : PHILIBERT (J.-P.). — *Le château de la Motte. Dernières découvertes historiques, sociologiques et architecturales...* Lyon, [2002] (tapuscrit).

Pilot de Thorey 1899-1911 : PILOT DE THOREY (E.). — *Catalogue des actes du dauphin Louis II devenu le roi de France Louis XI relatifs à l'administration du Dauphiné,* Grenoble, 1899-1911, 3 vol.

Raverat 1865 : RAVERAT (A.). — *Autour de Lyon.* Lyon, 1865.

Renversade 1959 : RENVERSADE (L.), DONCIEUX (E.). — « Armorial de la Rive gauche. Blasons des familles ayant possédé le château de la Motte ». *Rive gauche*, Lyon, 1959, p. 9.

Rubys 1604 : RUBYS (C.) de. — *Histoire véritable de la ville de Lyon.* Lyon, 1604.

Saint-Olive 1874 : SAINT-OLIVE (P.). — « Le Mandement de Béchevelin ». *Revue du Lyonnais*, 1874, 3^e série, n°19, p. 501-512.

Saunier 1950 : SAUNIER (J.). — « Jadis, à la Guillotière, sur les limites du Velin : la Motte. Une poype, un château, un carrefour de routes ». *Evocations*, 6^e série, n°53-54, nov.-déc. 1950, p. 686-689.

Schmitt 2005 : SCHMITT (A.). — « Une nouvelle

méthode pour estimer l'âge au décès des adultes à partir de la surface sacropelvienne iliaque », *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 17, 1-2, p. 279-302.

Schmitt 2008 : SCHMITT (A.). — « Une nouvelle méthode pour discriminer les individus décédés avant ou après 40 ans à partir de la symphyse pubienne », *Journal de médecine légale droit médical*, 2008, vol.51, n°1, p. 15-24.

SEL 2013 : Sauvegarde et Embellissement de Lyon. — Vous avez dit... « Maisons des champs » ?, *Bulletin de liaison*, n°103, juillet 2013.

Steyert 1876 : STEYERT (A.). — *Le mandement de Béchevelin ses limites et ses paroisses.* Lyon, 1876 (extr. de la *Revue du Lyonnais*, n°320 et 401).

Streffleur 1862 : STREFFLEUR (V.). — « Die Befestigung von Lyon ». In *Österreichische Militärische Zeitschrift*. III Jahrgang, Zweiter Band. Wien, 1862, p. 1-19.

Vachez 1891 : VACHEZ (A.). — *Histoire de l'acquisition des terres nobles par les roturiers dans les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais du XIII^e au XVI^e siècle.* Lyon, 1891.

Valous 1863 : VALOUS (V. de). — *Lettre à M. L. M[orel] de V[oleine] sur l'étymologie de la Guillotière.* Lyon, 1863.

Valous 1973 : VALOUS (G. de). — *Le patriciat lyonnais aux XIII^e et XIV^e siècles.* Paris, 1973.

Varax 1876 : VARAX (P. de). — « Notice sur la baronnie de Joux-sur-Tarare en Beaujolais ». *Revue du Lyonnais*, 1876, 4^e série, n°2, p. 126-141.

INVENTAIRES

Lyon 7 - Parc Blandan - 37, rue du Repos - N°69387 2213065

SAS Parc B

INVENTAIRE DES UNITES STRATIGRAPHIQUES

N°US	N° FAIT	Sous	Sur	Équivalence	Nature	Description	Alti. sup	Alti. inf.	Phase	Datation
101			116		Naturel	Humus superficiel	167,58	167,30		
102		115	103		Occupation	Niveau d'occupation et de piétinement : limon compact noirâtre	167,30	167,28		
103		102	104		Sol	Trottoir en tête de chat de 116 cm de large aménagé au pied du mur M111, dans le remblai 104	167,28	167,08		
104		103	105		Remblai	Remblai lité compact	167,28	167,04		
105		104	106		Occupation	Niveau d'occupation fonctionnant avec le premier trottoir en tête de chat 106, s'épaississant vers l'est	167,04	166,68		
106		105	111		Sol	Premier trottoir en tête de chat prenant appui sur le ressaut de fondation du mur M111	167,04	166,92		
107		112	117		Comblement	Comblement ultime du creusement 114 fait de grave ocre	167,03	165,55		
108		117	114-118		Comblement	Comblement graveleux du fossé 114	166,62	165,56		
109		114	113		Comblement	Glacis argilo-limoneux destiné à stabiliser le creusement 113	167,13	165,40		
110		113			Naturel	Grave naturelle traversée de rares stries argileuses résultant possiblement de racines	167,13	164,62		
111		106	112		Mur	Mur construit en pierres dorées taillées sur fondation en béton coulé en tranchée étroite	167,44	165,58		
112		111	107		Creusement	Tranchée étroite de fondation du mur M111, creusée dans la grave ocre US107	167,44	165,58		
113		109	110		Creusement	Creusement d'un fossé dans la grave naturelle				
114	F114	118	109		Creusement	Fossé creusé dans le glacis argilo-limoneux 109, à fond plat	167,04	165,40		
115		116	102		Creusement	Tranchée télécom	167,30	166,63		
116		101	115		Comblement	Comblement hétérogène de la tranchée 116	167,30	166,63		
117		107	108		Comblement	Comblement limoneux brun dans creusement 114	167,30	166,63		
118		108	114		Comblement	Transformation de la structure du glacis argilo-limoneux 109, après le creusement 114, sous l'effet probablement de l'eau (ruissellement, percolation); matériau trié, sans gravier	166,68	165,40		
201			202-205		Naturel	Humus superficiel	168,12	167,32		
202					Comblement	Comblement du fossé 203	167,62	166,94		
203					Creusement	Fossé à profil semi-circulaire, d'orientation N/S, au pied de la pente de la "motte"	167,62	166,94		
204		205	206		Fondation	Fondation en béton coulé dans un coffrage en bois aménagé dans la tranchée T206. Moderne	167,58	167,16		
205		201	204		Comblement	Comblement de la tranchée T206: limon graveleux brun	167,68	167,18		
206		204	207		Creusement	Tranchée d'installation de la fondation en béton US 204	167,68	167,18		
207	203-206				Naturel	Galets dans matrice, sables grossiers à moyens ; peu de structure ou stratigraphie apparente. Origine très probablement fluvio-glaciaire (terrasse Guilloitière, stade de Morestel). Quelques lentilles plus graveleuse bien triées (lessivage par ruissellement) = grave beigeâtre naturelle	167,62	166,62		
208		201	207		Mur	Muret formé de blocs taillés, sur une assise, de choin de Villebois	168,38	167,84		
301		309	318		Spoliation	Résidus de la spoliation du mur antique 317 : débris de moellons de granite (certains taillés), galets dans une matrice de mortier détritique très friable, jaune	172,90	172,16		
302			304-306-308-313		Sol	Sol de la cour du château en tête de chat (galets dans matrice limoneuse brun-gris)	173,72	173,50		
303		304	309		Creusement	Petite tranchée creusée dans le remblai 309 pour installer un câble métallique	173,50	173,31		

N°US	N° FAIT	Sous	Sur	Équivalence	Nature	Description	Alti. sup	Alti. inf.	Phase	Datation
304		302	303		Comblement	Comblement de 303 : comblement limoneux	173,50	173,31		
305		306	309		Creusement	Tranchée d'installation d'un tuyau en plomb Profil vertical des parois	173,50	172,38		
306		302	305		Comblement	Comblement de la tranchée 305 : comblement limono-graveleux brun.	173,50	172,38		
307		308	309		Comblement	Tranchée d'installation d'un tuyau d'évacuation en grès / terre cuite. Paroi verticale.	173,50	172,66		
308		302	307		Comblement	Comblement de la tranchée 307 : comblement hétérogène de limon graveleux	173,50	172,66		
309		319	301		Remblai	Remblai hétérogène stérile ou presque formé de limon graveleux marbré de rouge et de beige scellant la spoliation 301. Contient sporadiquement des débris de granite	173,50	172,42		
310		315	316		Remblai	Graviers noyés dans une matrice argilo-limoneuse rouge épousant la forme de la bosse 316. Traces grises et noires "salies" évoquant un niveau de fréquentation. Appartient comme les US 315 et 314 à une série de remblais à litage oblique destinés à la création d'une plateforme	172,84	172,48		
311		316	312		Sol ?	Nappe argilo-limoneuse rouge en surface du TN 312 d'environ 4 cm d'épaisseur. A pu servir de niveau de sol bien qu'aucune trace anthropique	172,50	172,40		
312		311			Naturel	Terrain naturel formé de galets moyens et petits noyés dans une matrice limoneuse rouge. Nombreux galets éclatés	172,40	172,16		
313		302	319		Fondation	Fondation du mur de la tour d'escalier principal du logis rectangulaire du château				
314		320	315		Remblai	Remblai formé de graviers pris dans une matrice limoneuse tantôt brune, tantôt rouge scellant le remblai 315. Surface horizontale. Dernier apport pour la création d'une plateforme	172,90	172,42		
315		314	310		Remblai	Grave remobilisée en remblai pour la création d'une plateforme sur le TN à surface mouvementée	172,88	172,32		
316		310	311		Naturel	Bosse dans l'angle S/O du sondage formée de graviers et galets noyés dans ne matrice argilo-limoneuse rouge : vraisemblablement le premier apport de remblai constituant la plateforme	172,70	172,50		
317		316	320		Mur	Mur dont il ne reste que les résidus de spoliation : fragments de moellons de granite (certains taillés), mortier jaune assez maigre et friable				
318		301	317		Creusement	Tranchée assez large creusée depuis le sommet de la plateforme 310/315/314, destinée à la spoliation du mur M317	172,86	172,32		
319		313	309		Creusement	Tranchée de fondation étroite du mur de la tour M313, creusée dans le remblai hétérogène 309				
320		317	314		Creusement	Tranchée étroite d'installation du mur antique M317 creusée dans le TN (311, 312)	172,52	172,16		
321		316	322		Mur	Mur ou fondation de mur en moellons de granite liés par un mortier jaune de granulométrie moyenne	172,39	172,32		
322		321	311		Creusement	Tranchée étroite de fondation du mur M321, creusée dans le TN 311 et 312				
401		418	414		Fondation	Mur en fondation formant un angle dont l'une des extrémités s'appuie au sud contre la tour US416. La maçonnerie est adossée au nord contre la paroi de la tranchée de fondation US414; le mortier qui lie les moellons en pierre dorée et choïn de ce mur déborde du côté sud, ce qui montre que l'espace qui sépare ce mur de la tour était vide lors de la construction	173,68	172,99		
402		403	418		Sol	Portion de sol en tête de chat dans l'angle sud-est du sondage, s'appuyant contre la tour mais non contre le mur M401	173,73	173,63		
403			406		Sol	Sol actuel : cailloutis fin dans matrice limoneuse brune	173,84	173,51		
404		407	410		Remblai	Remblai très hétérogène superficiel depuis lequel a été fondé le mur M401	173,78	173,36		
405		406	408		Creusement	Tranchée télécom percée dans le comblement US408	173,78	172,88		
406		403	405		Comblement	Comblement tranchée télécom	173,78	172,88		
407		408	404		Creusement	Fosse ou fossé d'1,10 m de profondeur ouvert € depuis le sommet du remblai 404	173,78	172,62		

Lyon 7 - Parc Blandan - 37, rue du Repos - N°69387 2213065

SAS Parc B

INVENTAIRE DES UNITES STRATIGRAPHIQUES

N°US	N° FAIT	Sous	Sur	Équivalence	Nature	Description	Alti. sup	Alti. inf.	Phase	Datation
408		405	407		Comblement	Comblement limoneux d'une grosse fosse creusée depuis le sommet de l'horizon 404	173,78	172,62		
409		410	411		Creusement	Creusement du remblai graveleux 411; profil circulaire		172,80		
410		404	409		Remblai	Remblai limoneux brun à surface horizontale comblant le creusement 409	173,36	172,80		
411		409	412		Remblai	Remblai composé de grave naturelle et stérile remobilisée	173,18	172,42		
412		411	413-415		Sol	Pellicule limoneuse de 4 cm d'épaisseur contenant sporadiquement du mobilier archéologique et recouvrant le TN; premier niveau d'occupation et de circulation du site ? Fort pendage vers l'ouest	172,98	172,40		
413		415			Naturel	Terrain naturel (a priori) formé de grave sableuse à la surface mouvementée n'accusant pas de pendage particulier en direction du rebord de la terrasse	172,82	172,28		
414		401	404		Creusement	Tranchée de fondation	173,68	172,99		
415		412	413		Remblai	Poche de grave remobilisée et de limon brun, coïncée entre le TN et le sol 412	172,98	172,81		
416		401	417		Tour	Tour du château percée d'une meurtrière à la base. Reste d'enduit blanc plaqué contre l'élévation				
417		416			Cordeau	Cordon mouluré en pierre de taille ceinturant la tour à sa base, sous la meurtrière	173,04	172,90		
418		402	401		Remblai	Remblai stratifié situé entre le mur M401 et la tour 416 mis en place pour combler l'interstice et permettre la mise en place du sol US402	173,17	172,90		
501			502		Sol	Sol en tête de chat. Matrice limoneuse brun noir	173,68	173,44		
502		501	510		Fondation	Fondation du mur sud du pavillon carré du château constitué de galets noyés dans un mortier blanc tranchant nettement avec le contrefort fait de longues pierres équarries de calcaire doré		172,78		
503		510	504-506		Remblai	Remblai limoneux brun scellant la récupération US 507, entaillé par la tranchée 510 d'installation du pavillon carré	173,44	172,28		
504		503	505		Remblai	Remblai limono-gravillonneux venant mourir sur l'US 507	173,02	171,98		
505		504	508		Démolition	Récupération des matériaux contenu dans l'US 507 : matériaux de construction (granite pour l'essentiel) et mortier "flottant" au sommet de 507	172,98	172,40		
506		503	508		Démolition	Dépôt limoneux riche en mortier pulvérulent semblant résulter de la récupération des matériaux de l'US 507	172,74	172,12		
507		509	511		Récupération	Tas de matériaux provenant d'une démolition ou d'une spoliation, composé de petits moellons de granite (quelques gneiss cependant) semblant liés par un mortier jaune peu cohésif (en réalité détritique). Il ne s'agit donc pas de la fourrure d'un mur antique dont le parement aurait été spolié, malgré son profil très vertical. L'US 507 n'es pas fondé mais repose sur un horizon limoneux 511 (ce qui exclut l'hypothèse d'un mur en place). Le niveau antique en place est plus bas (512)	173,02	171,61		
508		506	509		Remblai	Remblai limoneux brun adossé à l'US 507	172,50	172,12		
509		508	507		Récupération	Spoliation hypothétique du parement du mur 507 [US annulée]				
510		502	503		Fondation	Tranchée étroite de fondation du mur M502 creusée dans le remblai 503		172,78		
511		507	512		Remblai	Remblai limoneux sableux brun scellant le niveau de mortier 512	171,94	171,61		
512		511	513		Sol?	Croûte de mortier d'une dizaine de cm d'épaisseur recouvrant le sol pédologique US 513, contenant quelques inclusions de granite Pas d'orientation discernable. Topo : limite de l'extension occidentale. Possible pendage vers l'ouest	171,61			

N°US	N° FAIT	Sous	Sur	Équivalence	Nature	Description	Alti. sup	Alti. inf.	Phase	Datation
513		512	514		Sol	Possible sol pédologique constitué d'une pellicule de limon de 2/3 cm d'épaisseur recouvrant la grave naturelle 514				
514		513			Naturel	TN : horizon sablo-graveleux	171,53			
601			603		Sol	Chape de béton contemporain sous plancher bois	173,86	173,66		
602	F602	603	612		Mur	Mur E/O, parement est. Parement visible essentiellement en assise de galets moyens à gros; quelques blocs de granite; joint débordant sous le sol de travail 603. Mortier fin gris clair				
603		601	602		Sol	Sol de travail de construction du mur 602. 30 cm sous la chape béton. Galets et nœuds de mortier sur un mètre vers l'est, surtout visible au sud	173,66	173,42		
604		612	605		Remblai	Épais remblai à matrice limono-sableuse brun rouge. Forte densité de galets (0,5 à 10 c), surtout en partie supérieure	173,66	173,38		
605		604	607		Sépulture	Squelette en connexion : dans l'emprise du sondage, deux jambes conservées en-dessous des rotules; un pied manquant. Bonne conservation des os. Pas de fosse lisible dans le remblai 604 mais fosse 607 discernable dans le remblai 606 : comblement brun sans mortier	173,02	172,66		
606		610	608		Remblai	Remblai caillouteux avec nœuds de mortier dans lequel a été creusée la sépulture 607. En coupe est, le remblai 606 est séparé du remblai 604 par un horizon graveleux lessivé (US 610); moins nettement visible à l'ouest	172,88	172,27		
607	F607	605	610		Sépulture	Sépulture faiblement discernable en coupe dans le remblai gravillonneux / détritique US 606 et la grave lessivée 610. Bords verticaux pour autant qu'on puisse en juger	173,02	172,66		
608		606	609		Remblai	Remblai comparable à l'US 604 mais plus fin avec un fort pendage vers le nord	172,66	171,98		
609		608	611		Remblai	Remblai détritique; nombreux nœuds de mortier gris et fragments de blocs de granite	172,50	171,82		
610		607	606		Remblai	Grave lessivée, utilisée comme remblai. Ben visible en coupe est, moins discernable à l'ouest. C'est depuis le sommet de cet horizon qu'a été creusée la fosse 607	173,07	172,78		
611		609			Terrain naturel ?	Grave lessivée observée en fond de sondage : origine naturelle incertaine. Pendage N0/SE	172,12	171,86		
612		602	604		Tranchée	Tranchée étroite d'installation du mur M602, creusée dans le remblai 604 et niveaux sous-jacents				
701						Cf. description du sondage 7				
702						Cf. description du sondage 7				
703						Cf. description du sondage 7				
704						Cf. description du sondage 7				
705						Cf. description du sondage 7				
706						Cf. description du sondage 7				
707						Cf. description du sondage 8				
708						Cf. description du sondage 8				
709						Cf. description du sondage 8				
710						Cf. description du sondage 8				
711						Cf. description du sondage 8				
712						Cf. description du sondage 8				
713						Cf. description du sondage 9				
714						Cf. description du sondage 9				

N°US	N° FAIT	Sous	Sur	Équivalence	Nature	Description	Alti. sup	Alti. inf.	Phase	Datation
715						Cf. description du sondage 9				
716						Cf. description du sondage 9				
717						Cf. description du sondage 9				
718						Cf. description du sondage 9				
719						Cf. description du sondage 10				
720						Cf. description du sondage 10				
721						Cf. description du sondage 10				
722						Cf. description du sondage 10				
723						Cf. description du sondage 10				
724						Cf. description du sondage 10				
725						Cf. description du sondage 18				
726						Cf. description du sondage 18				
727						Cf. description du sondage 18				
728						Cf. description du sondage 18				
729						Cf. description du sondage 18				
730						Cf. description du sondage 18				
731						Cf. description du sondage 17				
732						Cf. description du sondage 17				
733						Cf. description du sondage 17				
734						Cf. description du sondage 17				
735						Cf. description du sondage 11				
736						Cf. description du sondage 11				
737						Cf. description du sondage 11				
738						Cf. description du sondage 11				
739						Cf. description du sondage 11				
740						Cf. description du sondage 11				
741						Cf. description du sondage 11				
742						Cf. description du sondage 11				
743						Cf. description du sondage 13				
744						Cf. description du sondage 13				
745						Cf. description du sondage 14				
746						Cf. description du sondage 14				
747						Cf. description du sondage 14				
748						Cf. description du sondage 14				
749						Cf. description du sondage 12				
750						Cf. description du sondage 12				
751						Cf. description du sondage 12				
752						Cf. description du sondage 12				
753						Cf. description du sondage 12				

N°US	N° FAIT	Sous	Sur	Équivalence	Nature	Description	Alti. sup	Alti. inf.	Phase	Datation
754						Cf. description du sondage 12				
755						Cf. description du sondage 15				
756						Cf. description du sondage 15				
757						Cf. description du sondage 19				
758						Cf. description du sondage 19				
759						Cf. description du sondage 23				
760						Cf. description du sondage 23				
761						Cf. description du sondage 23				
762						Cf. description du sondage 23				
763						Cf. description du sondage 23				
764	F764					Cf. description du sondage 24				
765						Cf. description du sondage 24				
766						Cf. description du sondage 24				
767						Cf. description du sondage 24				
768						Cf. description du sondage 24				
769						Cf. description du sondage 24				
770						Cf. description du sondage 24				
771						Cf. description du sondage 16				
772						Cf. description du sondage 16				
773						Cf. description du sondage 16				
774						Cf. description du sondage 16				
775						Cf. description du sondage 27				
776						Cf. description du sondage 27				
777	F777					Cf. description du sondage 27				
778						Cf. description du sondage 27				
779						Cf. description du sondage 27				
780						Cf. description du sondage 27				
781	F781					Cf. description du sondage 27				
782						Cf. description du sondage 39				
783						Cf. description du sondage 39				
784						Cf. description du sondage 39				
785						Cf. description du sondage 25				
786						Cf. description du sondage 25				
787						Cf. description du sondage 25				
788						Cf. description du sondage 25				
789						Cf. description du sondage 25				
790						Cf. description du sondage 25				
791						Cf. description du sondage 26				
792						Cf. description du sondage 26				

Lyon 7 - Parc Blandan - 37, rue du Repos - N°69387 2213065

SAS Parc B

INVENTAIRE DES UNITES STRATIGRAPHIQUES

N°US	N° FAIT	Sous	Sur	Équivalence	Nature	Description	Alti. sup	Alti. inf.	Phase	Datation
793						Cf. description du sondage 38				
794						Cf. description du sondage 38				
795						Cf. description du sondage 41				
796						Cf. description du sondage 41				
797						Cf. description du sondage 41				
798						Cf. description du sondage 41				
799						Cf. description du sondage 21				
800						Cf. description du sondage 21				
801						Cf. description du sondage 21				
802						Cf. description du sondage 21				
803						Cf. description du sondage 21				
804						Cf. description du sondage 21				
805						Cf. description du sondage 22				
806						Cf. description du sondage 22				
807						Cf. description du sondage 22				
808						Cf. description du sondage 20				
809						Cf. description du sondage 20				
810						Cf. description du sondage 20				
811						Cf. description du sondage 20				
812						Cf. description du sondage 20				
813						Cf. description du sondage 30				
814						Cf. description du sondage 30				
815						Cf. description du sondage 30				
816						Cf. description du sondage 30				
817						Cf. description du sondage 30				
818						Cf. description du sondage 30				
819						Cf. description du sondage 30				
820						Cf. description du sondage 29				
821						Cf. description du sondage 29				
822						Cf. description du sondage 29				
823						Cf. description du sondage 29				
824						Cf. description du sondage 29				
825						Cf. description du sondage 29				
826						Cf. description du sondage 29				
827						Cf. description du sondage 29				
828	F828					Cf. description du sondage 29				
829						Cf. description du sondage 42				
830						Cf. description du sondage 42				
831						Cf. description du sondage 37				

N°US	N° FAIT	Sous	Sur	Équivalence	Nature	Description	Alti. sup	Alti. inf.	Phase	Datation
832						Cf. description du sondage 37				
833						Cf. description du sondage 37				
834						Cf. description du sondage 34				
835						Cf. description du sondage 34				
836						Cf. description du sondage 34				
837						Cf. description du sondage 34				
838						Cf. description du sondage 34				
839						Cf. description du sondage 34				
840						Cf. description du sondage 45				
841						Cf. description du sondage 45				
842						Cf. description du sondage 45				
843						Cf. description du sondage 45				
844						Cf. description du sondage 45				
845						Cf. description du sondage 45				
846						Cf. description du sondage 35				
847						Cf. description du sondage 35				
848						Cf. description du sondage 35				
849						Cf. description du sondage 35				
850						Cf. description du sondage 33				
851						Cf. description du sondage 33				
852						Cf. description du sondage 33				
853						Cf. description du sondage 32				
854						Cf. description du sondage 36				
855						Cf. description du sondage 36				
856						Cf. description du sondage 36				
857						Cf. description du sondage 31				
858						Cf. description du sondage 31				
859						Cf. description du sondage 44				
860						Cf. description du sondage 44				
861						Cf. description du sondage 44				
862						Cf. description du sondage 44				
863						Cf. description du sondage 44				
864						Cf. description du sondage 44				
865						Cf. description du sondage 46				
866						Cf. description du sondage 46				
867						Cf. description du sondage 40				
868						Cf. description du sondage 40				
869						Cf. description du sondage 40				
870						Cf. description du sondage 40				

N°US	N° FAIT	Sous	Sur	Équivalence	Nature	Description	Alti. sup	Alti. inf.	Phase	Datation
871						Cf. description du sondage 43				
872						Cf. description du sondage 43				
873						Cf. description du sondage 43				
874						Cf. description du sondage 47				
875						Cf. description du sondage 47				
876						Cf. description du sondage 47				
877						Cf. description du sondage 47				
878						Cf. description du sondage 47				
879						Cf. description du sondage 32				

N°Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Contenant Type N°	Description	Echelle
G 0001	A3	calque	É. Bertrand	carton 1	Coupe stratigraphique du sondage SD 01. Minute 01	1/20
G 0002	A3	calque	P. Martinez	carton 1	Coupe stratigraphique du sondage SD 02. Minute 02	1/20
G 0003	A3	calque	C. Ducourthial	carton 1	Coupe stratigraphique du sondage SD 04. Minute 03	1/20
G 0004	A3	calque	C. Ducourthial	carton 1	Coupe stratigraphique du sondage SD 03. Minute 04	1/20
G 0005	A3	calque	P. Martinez	carton 1	Coupe stratigraphique du sondage SD 05. Minute 05	1/20
G 0006	A3	calque	C. Ducourthial	carton 1	Coupe stratigraphique du sondage SD 06. Minute 06	1/20
E 0001	A4	papier		carton 1	Inventaire des US (6p.)	
E 0002	A4	papier		carton 1	Fiches d'unité stratigraphique (89p.)	
E 0003		papier		carton 1	Cahier de terrain (37p.)	
GN 0001		CD			Photogrammétrie du sondage SD 34	1/20
GN 0002		CD			Photogrammétrie de la porte de la tour K R+1	1/20
GN 0003		CD			Photogrammétrie du sondage SD 19 mur nord	1/20
GN 0004		CD			Photogrammétrie du sondage SD 44	1/20
GN 0005		CD			Photogrammétrie du sondage SD 30	1/20
GN 0006		CD			Photogrammétrie du sondage SD 11	1/20
GN 0007		CD			Photogrammétrie du sondage SD 17	1/20
GN 0008		CD			Photogrammétrie du sondage SD 21	1/20
GN 0009		CD			Photogrammétrie du sondage SD 20	1/20
GN 0010		CD			Photogrammétrie du sondage SD 39	1/20
GN 0011		CD			Profil du linteau du sondage SD 36	
GN 0012		CD			Photogrammétrie du sondage SD 23 (tour)	1/20
GN 0013		CD			Photogrammétrie des sondages SD 23 et SD 24	
GN 0014		CD			Photogrammétrie du sondage SD 43	1/20
GN 0015		CD			Profil du linteau de la tour K	
GN 0016		CD			Profil du piédroit du sondage SD 36	
GN 0017		CD			Photogrammétrie des sondages SD 22, SD 38 et SD 41	1/20
GN 0018		CD			Photogrammétrie du sondage SD 07	1/20
GN 0019		CD			Photogrammétrie du sondage SD 08 mur nord	1/20
GN 0020		CD			Photogrammétrie du sondage SD 08 mur est	1/20
GN 0021		CD			Photogrammétrie du sondage SD 09 mur nord	1/20
GN 0022		CD			Photogrammétrie du sondage SD 09 mur ouest	1/20
GN 0023		CD			Photogrammétrie du sondage SD 10 mur sud	1/20
GN 0024		CD			Photogrammétrie du sondage SD 10 mur ouest	1/20
GN 0025		CD			Photogrammétrie du sondage SD 14, mur sud	1/20
GN 0026		CD			Photogrammétrie des sondages SD 14 et SD 15 mur ouest	1/20
GN 0027		CD			Photogrammétrie du sondage SD 15 (tour)	1/20
GN 0028		CD			Photogrammétrie du sondage SD 16	1/20
GN 0029					Photogrammétrie des sondages SD 18 et SD 27	1/20
GN 0030					Photogrammétrie du sondage SD 18	1/20

N°Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Contenant Type N°	Description	Echelle
GN 0031					Photogrammétrie des sondages SD 19 et SD 33	1/20
GN 0032					Photogrammétrie du sondage SD 28	1/20
GN 0033					Photogrammétrie du sondage SD 25	1/20
GN 0034					Photogrammétrie du sondage SD 25 (tour)	1/20
GN 0035					Photogrammétrie des sondages SD 32 et SD 35	1/20
GN 0036					Photogrammétrie du sondage SD 36	1/20
GN 0037					Photogrammétrie du sondage SD 37	1/20
GN 0038					Photogrammétrie des sondages SD 39 et SD 40	1/20
GN 0039					Photogrammétrie du sondage SD 42 mur ouest	1/20
GN 0040					Photogrammétrie du sondage SD 42 mur sud	1/20
GN 0041					Photogrammétrie de la baie de la tour K	1/20

N°Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Sondage	Description Identification du sujet	Orientation
PN 00001	JPG	DVD 1	EB	SD 01	Stratigraphie de la berme nord du sondage, minute 01	S
PN 00002	JPG	DVD 1	EB	SD 01	Stratigraphie de la berme nord du sondage, minute 01	S
PN 00003	JPG	DVD 1	EB	SD 01	Stratigraphie de la berme nord du sondage, minute 01	S
PN 00004	JPG	DVD 1	EB	SD 01	Stratigraphie de la berme nord du sondage, minute 01	SO
PN 00005	JPG	DVD 1	EB	SD 01	Stratigraphie de la berme nord du sondage, minute 01	SE
PN 00006	JPG	DVD 1	EB	SD 01	Stratigraphie de la berme nord du sondage, minute 01	SE
PN 00007	JPG	DVD 1	EB	SD 01	Stratigraphie de la berme sud du sondage	N
PN 00008	JPG	DVD 1	EB	SD 01	Stratigraphie de la berme sud du sondage	N
PN 00009	JPG	DVD 1	EB	SD 01	Stratigraphie de la berme sud du sondage	NE
PN 00010	JPG	DVD 1	EB	SD 01	Stratigraphie de la berme sud du sondage	NO
PN 00011	JPG	DVD 1	EB	SD 01	Élévation de la face est du mur MR 111	E
PN 00012	JPG	DVD 1	EB	SD 01	Vue d'ensemble du sondage	O
PN 00013	JPG	DVD 1	EB	SD 02	Stratigraphie de la berme est du sondage	NO
PN 00014	JPG	DVD 1	EB	SD 02	Stratigraphie de la berme est du sondage	NO
PN 00015	JPG	DVD 1	EB	SD 02	Stratigraphie de la berme sud du sondage	N
PN 00016	JPG	DVD 1	EB	SD 02	Stratigraphie de la berme sud du sondage	N
PN 00017	JPG	DVD 1	EB	SD 02	Stratigraphie de la berme sud du sondage	NO
PN 00018	JPG	DVD 1	EB	SD 02	Stratigraphie de la berme sud du sondage	N
PN 00019	JPG	DVD 1	EB	SD 02	Stratigraphie de la berme sud du sondage	N
PN 00020	JPG	DVD 1	EB	SD 02	Vue d'ensemble du sondage	O
PN 00021	JPG	DVD 1	EB	SD 02	Détail du palier du sondage	O
PN 00022	JPG	DVD 1	EB	SD 02	Détail du palier du sondage	O
PN 00023	JPG	DVD 1	EB	SD 02	Vue d'ensemble du sondage	O
PN 00024	JPG	DVD 1	EB	SD 02	Stratigraphie de la berme sud du sondage	N
PN 00025	JPG	DVD 1	EB	SD 02	Stratigraphie de la berme sud du sondage	N
PN 00026	JPG	DVD 1	EB	SD 02	Stratigraphie de la berme sud du sondage, minute 02	N
PN 00027	JPG	DVD 1	EB	SD 02	Stratigraphie de la berme sud du sondage, minute 02	N
PN 00028	JPG	DVD 1	CD	SD 03	Stratigraphie de la berme nord du sondage, minute 04	S
PN 00029	JPG	DVD 1	CD	SD 03	Zénithale du sondage	Z
PN 00030	JPG	DVD 1	CD	SD 03	Zénithale du sondage	Z
PN 00031	JPG	DVD 1	CD	SD 03	Zénithale de la tranchée de récupération US 301	Z
PN 00032	JPG	DVD 1	CD	SD 03	Stratigraphie de la berme nord du sondage, minute 04	S
PN 00033	JPG	DVD 1	CD	SD 03	Stratigraphie de la berme nord du sondage, minute 04	S
PN 00034	JPG	DVD 1	CD	SD 03	Stratigraphie de la berme sud du sondage, minute 04	N
PN 00035	JPG	DVD 1	CD	SD 03	Zénithale de la tranchée de récupération US 321	Z
PN 00036	JPG	DVD 1	CD	SD 03	Zénithale du sondage	Z
PN 00037	JPG	DVD 1	CD	SD 03	Zénithale du sondage	Z
PN 00038	JPG	DVD 1	CD	SD 03	Stratigraphie au-dessus de la tranchée de récupération US 321	S
PN 00039	JPG	DVD 1	EB	SD 04	Stratigraphie de la berme nord du sondage, minute 03	S

Lyon 7 - Parc Blandan - 37, rue du Repos - N° 69387 2213065

SAS Parc B

INVENTAIRE DES PHOTOGRAPHIES

N°Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Sondage	Description	
					Identification du sujet	Orientation
PN 00040	JPG	DVD 1	EB	SD 04	Stratigraphie de la berme nord du sondage, minute 03	SE
PN 00041	JPG	DVD 1	EB	SD 04	Élévation de la face ouest du mur MR 401	O
PN 00042	JPG	DVD 1	EB	SD 04	Vue d'ensemble du sondage	O
PN 00043	JPG	DVD 1	EB	SD 04	Vue d'ensemble du sondage	NE
PN 00044	JPG	DVD 1	PM	SD 04	Sommet du mur MR 401 et du sol SL 402	Z
PN 00045	JPG	DVD 1	PM	SD 04	Cordon de la base de la tour	Z
PN 00046	JPG	DVD 1	PM	SD 04	Sommet du mur MR 401	Z
PN 00047	JPG	DVD 1	PM	SD 04	Détail de la canonnière	O
PN 00048	JPG	DVD 1	PM	SD 04	Détail de la canonnière	O
PN 00049	JPG	DVD 1	PM	SD 04	Cordon de la base de la tour	Z
PN 00050	JPG	DVD 1	PM	SD 04	Détail de la canonnière	O
PN 00051	JPG	DVD 1	EB	SD 05	Zénithal du sondage	Z
PN 00052	JPG	DVD 1	EB	SD 05	Stratigraphie de la berme sud du sondage, minute 05	N
PN 00053	JPG	DVD 1	EB	SD 05	Stratigraphie de la berme est du sondage, minute 05	O
PN 00054	JPG	DVD 1	EB	SD 05	Stratigraphie de la berme est du sondage, minute 05	O
PN 00055	JPG	DVD 1	EB	SD 05	Base du contrefort US 502	S
PN 00056	JPG	DVD 1	EB	SD 06	Détail de la sépulture SP 605	N
PN 00057	JPG	DVD 1	EB	SD 06	Zénithale de la sépulture SP 605	Z
PN 00058	JPG	DVD 1	EB	SD 06	Stratigraphie de la berme sud, minute 06	N
PN 00059	JPG	DVD 1	EB	SD 06	Stratigraphie de la berme ouest, minute 06	O
PN 00060	JPG	DVD 1	EB	SD 06	Stratigraphie de la berme ouest, minute 06	SO
PN 00061	JPG	DVD 1	EB	SD 06	Stratigraphie de la berme ouest, minute 06	NO
PN 00062	JPG	DVD 1	EB	SD 06	Stratigraphie de la berme sud, minute 06	N
PN 00063	JPG	DVD 1	PM	SD 07	Jonction extérieure du mur du logis est initial et du mur de son extension (RDC)	N
PN 00064	JPG	DVD 1	PM	SD 07	Jonction extérieure du mur du logis est initial et du mur de son extension (RDC)	NO
PN 00065	JPG	DVD 1	EB	SD 08	Jonction extérieure du mur du logis est initial et du mur de son extension (RDC)	SO
PN 00066	JPG	DVD 1	EB	SD 08	Jonction extérieure du mur du logis est initial et du mur de son extension (RDC)	S
PN 00067	JPG	DVD 1	EB	SD 08	Jonction extérieure du mur du logis est initial et du mur de son extension (RDC)	O
PN 00068	JPG	DVD 1	EB	SD 09	Jonction extérieure du mur du logis est initial et du mur de son extension (RDC)	SE
PN 00069	JPG	DVD 1	EB	SD 09	Jonction extérieure du mur du logis est initial et du mur de son extension (RDC)	E
PN 00070	JPG	DVD 1	EB	SD 09	Jonction extérieure du mur du logis est initial et du mur de son extension (RDC)	S
PN 00071	JPG	DVD 1	EB	SD 10	Jonction extérieure du mur du logis est initial et du mur de son extension (RDC)	NE
PN 00072	JPG	DVD 1	EB	SD 10	Jonction extérieure du mur du logis est initial et du mur de son extension (RDC)	N
PN 00073	JPG	DVD 1	EB	SD 10	Jonction extérieure du mur du logis est initial et du mur de son extension (RDC)	E
PN 00074	JPG	DVD 1	PM	SD 11	Élévation extérieure (face ouest) du mur du logis est (RDC)	O
PN 00075	JPG	DVD 1	PM	SD 11	Jonction du mur du logis est et du mur de la galerie (RDC)	SO
PN 00076	JPG	DVD 1	PM	SD 12	Jonction intérieure du mur du logis est initial et du mur de son extension (RDC)	O
PN 00077	JPG	DVD 1	PM	SD 12	Jonction intérieure du mur du logis est initial et du mur de son extension (RDC)	N
PN 00078	JPG	DVD 1	PM	SD 12	Jonction intérieure du mur du logis est initial et du mur de son extension (RDC)	NO

N°Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Sondage	Description Identification du sujet	Orientation
PN 00079	JPG	DVD 1	PM	SD 12	Jonction intérieur du mur du logis est initial et du mur de son extension (détail du solin)	O
PN 00080	JPG	DVD 1	PM	SD 12	Jonction intérieur du mur du logis est initial et du mur de son extension (détail du solin)	NO
PN 00081	JPG	DVD 1	PM	SD 12	Jonction intérieur du mur du logis est initial et du mur de son extension (détail du solin)	O
PN 00082	JPG	DVD 1	PM	SD 13	Élévation de la face ouest de la courtine est	O
PN 00083	JPG	DVD 1	PM	SD 13	Élévation de la face ouest de la courtine est	NO
PN 00084	JPG	DVD 1	PM	SD 13	Élévation de la face ouest de la courtine est	SO
PN 00085	JPG	DVD 1	PM	SD 14	Jonction de la courtine sud et du mur de l'extension du logis ouest (RDC)	N
PN 00086	JPG	DVD 1	PM	SD 14	Jonction de la courtine sud et du mur de l'extension du logis ouest (RDC)	E
PN 00087	JPG	DVD 1	PM	SD 14	Jonction de la courtine sud et du mur de l'extension du logis ouest (RDC)	E
PN 00088	JPG	DVD 1	PM	SD 14	Jonction de la courtine sud et du mur de l'extension du logis ouest (RDC)	NE
PN 00089	JPG	DVD 1	PM	SD 15	Jonction du mur de l'extension du logis ouest et de la tour de l'escalier (RDC)	SE
PN 00090	JPG	DVD 1	PM	SD 15	Jonction du mur de l'extension du logis ouest et de la tour de l'escalier (RDC)	S
PN 00091	JPG	DVD 1	PM	SD 15	Jonction du mur de l'extension du logis ouest et de la tour de l'escalier (RDC)	E
PN 00092	JPG	DVD 1	PM	SD 16	Élévation extérieure de la face sud de la galerie et du puits (RDC)	S
PN 00093	JPG	DVD 1	PM	SD 16	Élévation extérieure de la face sud de la galerie et du puits (RDC)	S
PN 00094	JPG	DVD 1	PM	SD 16	Élévation extérieure de la face sud de la galerie et du puits (RDC)	SO
PN 00095	JPG	DVD 1	PM	SD 17	Élévation extérieure de la face est du corps de logis ouest et de son extension (RDC)	E
PN 00096	JPG	DVD 1	PM	SD 17	Élévation extérieure de la face est du corps de logis ouest et de son extension (RDC)	SE
PN 00097	JPG	DVD 1	CD	SD 17	Détail du montant de la fenêtre	SE
PN 00098	JPG	DVD 1	CD	SD 17	Détail du bloc de réemploi dans le cadre de la baie	SE
PN 00099	JPG	DVD 1	CD	SD 17	Détail du bloc de réemploi dans le cadre de la baie	SE
PN 00100	JPG	DVD 1	CD	SD 17	Détail du bloc de réemploi dans le cadre de la baie	SE
PN 00101	JPG	DVD 1	CD	SD 17	Détail du bloc de réemploi dans le cadre de la baie	SE
PN 00102	JPG	DVD 1	EB	SD 18	Élévation intérieure du mur de la galerie, du mur de la tour et du mur du logis est (RDC)	NO
PN 00103	JPG	DVD 1	EB	SD 18	Jonction du mur de la tour et du corps de logis est (RDC)	N
PN 00104	JPG	DVD 1	EB	SD 18	Élévation intérieure du mur de la galerie (RDC)	N
PN 00105	JPG	DVD 1	EB	SD 18	Jonction du mur de la tour et du corps de logis est (RDC)	N
PN 00106	JPG	DVD 1	EB	SD 18	Jonction du mur de la tour et du corps de logis est (RDC)	N
PN 00107	JPG	DVD 1	EB	SD 18	Jonction du mur de la tour et du corps de logis est (RDC)	N
PN 00108	JPG	DVD 1	PM	SD 19	Élévation intérieure de la tour carrée (RDC)	S
PN 00109	JPG	DVD 1	PM	SD 19	Élévation intérieure de la tour carrée (RDC)	E
PN 00110	JPG	DVD 1	PM	SD 19	Élévation intérieure de la tour carrée (RDC)	E
PN 00111	JPG	DVD 1	PM	SD 19	Élévation intérieure de la tour carrée (RDC)	E
PN 00112	JPG	DVD 1	PM	SD 20	Élévation extérieure de la galerie (RDC)	N
PN 00113	JPG	DVD 1	PM	SD 20	Contrefort de la tour carrée (RDC)	O
PN 00114	JPG	DVD 1	PM	SD 20	Bloc de canonnière dans le contrefort de la tour carrée	O
PN 00115	JPG	DVD 1	PM	SD 20	Jonction de la galerie et de la tour carrée (RDC)	N
PN 00116	JPG	DVD 1	PM	SD 20	Jonction de la galerie et de la tour carrée (RDC)	O
PN 00117	JPG	DVD 1	PM	SD 20	Détail du bloc de canonnière dans le contrefort de la tour carrée	O

Lyon 7 - Parc Blandan - 37, rue du Repos - N°69387 2213065

SAS Parc B

INVENTAIRE DES PHOTOGRAPHIES

N°Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Sondage	Description	
					Identification du sujet	Orientation
PN 00118	JPG	DVD 1	PM	SD 21	Élévation extérieure de la galerie (RDC), présence d'une porte	N
PN 00119	JPG	DVD 1	PM	SD 21	Élévation de la tour (RDC)	E
PN 00120	JPG	DVD 1	PM	SD 21	Jonction de la tour et du mur de la galerie (RDC)	NE
PN 00121	JPG	DVD 1	PM	SD 21	Jonction de la tour et du mur de la galerie (RDC)	NE
PN 00122	JPG	DVD 1	PM	SD 21	Élévation extérieure de la galerie (RDC), présence d'une porte	N
PN 00123	JPG	DVD 1	PM	SD 21	Détail de l'embrasure de la porte	N
PN 00124	JPG	DVD 1	PM	SD 21	Détail de l'embrasure de la porte	N
PN 00125	JPG	DVD 1	PM	SD 21	Détail de l'embrasure de la porte	N
PN 00126	JPG	DVD 1	PM	SD 21	Élévation intérieure de la galerie (RDC)	S
PN 00127	JPG	DVD 1	PM	SD 21	Élévation intérieure de la galerie (RDC)	S
PN 00128	JPG	DVD 1	PM	SD 22	Jonction extérieure du mur du logis ouest et de la tour (RDC)	NE
PN 00129	JPG	DVD 1	PM	SD 22	Élévation extérieure du logis ouest (RDC)	N
PN 00130	JPG	DVD 1	PM	SD 22	Élévation extérieure du logis ouest (RDC)	N
PN 00131	JPG	DVD 1	PM	SD 22	Élévation extérieure de la tour	E
PN 00132	JPG	DVD 1	PM	SD 22	Jonction extérieure du mur du logis ouest et de la tour (RDC)	NE
PN 00133	JPG	DVD 1	PM	SD 22	Jonction extérieure du mur du logis ouest et de la tour (RDC)	NE
PN 00134	JPG	DVD 1	PM	SD 22	Jonction extérieure du mur du logis ouest et de la tour (RDC)	NE
PN 00135	JPG	DVD 1	PM	SD 22	Jonction extérieure du mur du logis ouest et de la tour (RDC)	NE
PN 00136	JPG	DVD 1	PM	SD 22	Jonction extérieure du mur du logis ouest et de la tour (RDC)	NE
PN 00137	JPG	DVD 1	EB	SD 23	Détail du bloc taillé de la fenêtre du mur du logis ouest (RC+1)	O
PN 00138	JPG	DVD 1	EB	SD 23	Détail du bloc taillé de la fenêtre du mur du logis ouest (RC+1)	O
PN 00139	JPG	DVD 1	EB	SD 23	Élévation extérieure de la tour NO (RC+1)	S
PN 00140	JPG	DVD 1	EB	SD 23	Élévation extérieure du mur du logis ouest (RC+1)	O
PN 00141	JPG	DVD 1	EB	SD 23	Détail de l'élévation extérieure du mur du logis ouest (RC+1)	O
PN 00142	JPG	DVD 1	EB	SD 23	Détail de l'élévation extérieure du mur du logis ouest (RC+1)	O
PN 00143	JPG	DVD 1	EB	SD 23	Détail de l'élévation extérieure du mur du logis ouest (RC+1)	O
PN 00144	JPG	DVD 1	EB	SD 23	Détail du bloc taillé de la fenêtre de la tour NO (RC+1)	S
PN 00145	JPG	DVD 1	EB	SD 23	Détail du bloc taillé de la fenêtre de la tour NO (RC+1)	S
PN 00146	JPG	DVD 1	EB	SD 24	Élévation extérieure de la face ouest du corps de logis ouest et de son extension (RDC)	O
PN 00147	JPG	DVD 1	EB	SD 25	Jonction de l'extension du logis ouest et de la tour SO (RDC)	S
PN 00148	JPG	DVD 1	EB	SD 25	Détail de l'élévation de l'extension du logis ouest (RDC)	S
PN 00149	JPG	DVD 1	EB	SD 25	Détail de l'élévation de l'extension du logis ouest (RDC)	S
PN 00150	JPG	DVD 1	EB	SD 25	Détail de l'élévation de l'extension du logis ouest (RDC)	S
PN 00151	JPG	DVD 1	EB	SD 25	Jonction de l'extension du logis ouest et de la tour SO (RDC)	S
PN 00152	JPG	DVD 1	EB	SD 25	Jonction de l'extension du logis ouest et de la tour SO (RDC)	SE
PN 00153	JPG	DVD 1	EB	SD 25	Jonction de l'extension du logis ouest et de la tour SO (RDC)	SE
PN 00154	JPG	DVD 1	EB	SD 25	Détail de l'élévation de l'extension du logis ouest (RDC)	S
PN 00155	JPG	DVD 1	EB	SD 25	Détail de l'élévation de l'extension du logis ouest (RDC)	S
PN 00156	JPG	DVD 1	EB	SD 26	Jonction de la courtoine sud et de la tour SE (RDC)	S

N°Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Sondage	Description Identification du sujet	Orientation
PN 00157	JPG	DVD 1	EB	SD 26	Élévation de la courtine sud (RDC)	S
PN 00158	JPG	DVD 1	EB	SD 26	Élévation de la tour SE (RDC)	O
PN 00159	JPG	DVD 1	EB	SD 26	Jonction de la courtine sud et de la tour SE (RDC)	SO
PN 00160	JPG	DVD 1	PM	SD 27	Élévation de la face ouest du la tour carrée (RDC)	O
PN 00161	JPG	DVD 1	PM	SD 27	Jonction du mur de la courtine et de la tour carrée	SO
PN 00162	JPG	DVD 1	PM	SD 27	Jonction du mur de la courtine et de la tour carrée	SO
PN 00163	JPG	DVD 1	PM	SD 27	Jonction du mur de la courtine et de la tour carrée	SO
PN 00164	JPG	DVD 1	PM	SD 28	Élévation intérieure du mur du logis est (RC+1)	E
PN 00165	JPG	DVD 1	PM	SD 28	Élévation intérieure du mur du logis est (RC+1)	E
PN 00166	JPG	DVD 1	PM	SD 28	Élévation intérieure du mur ouest du logis est (RC+1)	NE
PN 00167	JPG	DVD 1	PM	SD 28	Élévation intérieure du mur ouest du logis est (RC+1)	SE
PN 00168	JPG	DVD 1	PM	SD 28	Détail de la baie	NE
PN 00169	JPG	DVD 1	PM	SD 28	Détail de la baie	NE
PN 00170	JPG	DVD 1	PM	SD 29	Élévation intérieure du mur est du logis est (RC+1)	O
PN 00171	JPG	DVD 1	PM	SD 29	Jonction à l'ange SO des deux murs du corps de logis est (RC+1)	E
PN 00172	JPG	DVD 1	PM	SD 29	Jonction à l'ange SO des deux murs du corps de logis est (RC+1)	N
PN 00173	JPG	DVD 1	PM	SD 29	Jonction à l'ange SO des deux murs du corps de logis est (RC+1)	NE
PN 00174	JPG	DVD 1	PM	SD 29	Jonction à l'ange SO des deux murs du corps de logis est (RC+1)	NE
PN 00175	JPG	DVD 1	PM	SD 30	Élévation intérieure du mur est du logis est (RC+1)	E
PN 00176	JPG	DVD 1	PM	SD 30	Élévation intérieure du mur est du logis est (RC+1)	E
PN 00177	JPG	DVD 1	PM	SD 30	Élévation intérieure du mur est du logis est (RC+1)	E
PN 00178	JPG	DVD 1	PM	SD 31	Jonction du mur sud du logis est et de la tour (RC+1)	O
PN 00179	JPG	DVD 1	PM	SD 31	Élévation du mur sud du logis est (RC+1)	S
PN 00180	JPG	DVD 1	PM	SD 31	Jonction du mur sud du logis est et de la tour (RC+1)	SO
PN 00181	JPG	DVD 1	PM	SD 31	Jonction du mur sud du logis est et de la tour (RC+1)	SO
PN 00182	JPG	DVD 1	PM	SD 32	Élévation intérieure de la galerie (RC+1)	NE
PN 00183	JPG	DVD 1	PM	SD 32	Élévation intérieure de la galerie (RC+1)	NO
PN 00184	JPG	DVD 1	PM	SD 32	Base de la colonne de la galerie (RC+1)	N
PN 00185	JPG	DVD 1	PM	SD 32	Colonne de la galerie (RC+1)	N
PN 00186	JPG	DVD 1	PM	SD 32	Appuie de la galerie (RC+1)	N
PN 00187	JPG	DVD 1	PM	SD 32	Appuie de la galerie (RC+1)	N
PN 00188	JPG	DVD 1	PM	SD 32	Détail de la colonne (RC+1)	O
PN 00189	JPG	DVD 1	PM	SD 32	Détail de la colonne (RC+1)	O
PN 00190	JPG	DVD 1	PM	SD 32	Maçonnerie sous l'appuie de la galerie (RC+1)	N
PN 00191	JPG	DVD 1	PM	SD 32	Maçonnerie sous l'appuie de la galerie (RC+1)	NO
PN 00192	JPG	DVD 1	PM	SD 33	Élévation intérieure de la tour carrée (RC+1)	SE
PN 00193	JPG	DVD 1	PM	SD 33	Élévation intérieure de la tour carrée (RC+1)	E
PN 00194	JPG	DVD 1	PM	SD 33	Élévation intérieure de la tour carrée (RC+1)	E
PN 00195	JPG	DVD 1	PM	SD 33	Élévation intérieure de la tour carrée (RC+1)	SE

Lyon 7 - Parc Blandan - 37, rue du Repos - N°69387 2213065

SAS Parc B

INVENTAIRE DES PHOTOGRAPHIES

N°Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Sondage	Description	
					Identification du sujet	Orientation
PN 00196	JPG	DVD 1	CD	SD 33	Voussoir et enduit peint de la chapelle (RC+1)	E
PN 00197	JPG	DVD 1	CD	SD 33	Voussoir et enduit peint de la chapelle (RC+1)	E
PN 00198	JPG	DVD 1	CD	SD 33	Voussoir et enduit peint de la chapelle (RC+1)	E
PN 00199	JPG	DVD 1	CD	SD 33	Voussoir et enduit peint de la chapelle (RC+1)	E
PN 00200	JPG	DVD 1	CD	SD 33	Voussoir et enduit peint de la chapelle (RC+1)	SE
PN 00201	JPG	DVD 1	CD	SD 33	Voussoir et enduit peint de la chapelle (RC+1)	SE
PN 00202	JPG	DVD 1	CD	SD 33	Voussoir et enduit peint de la chapelle (RC+1)	SE
PN 00203	JPG	DVD 1	CD	SD 33	Voussoir et enduit peint de la chapelle (RC+1)	S
PN 00204	JPG	DVD 1	CD	SD 33	Voussoir et enduit peint de la chapelle (RC+1)	S
PN 00205	JPG	DVD 1	CD	SD 33	Voussoir et enduit peint de la chapelle (RC+1)	SE
PN 00206	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Baie voûtée entre la galerie et la chapelle (RC+1)	O
PN 00207	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Porte latérale menant de la galerie au logis est (RC+1)	O
PN 00208	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Sommet de porte latérale menant de la galerie au logis est (RC+1)	O
PN 00209	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Porte latérale menant de la galerie au logis est (RC+1)	N0
PN 00210	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Porte latérale menant de la galerie au logis est (RC+1)	N0
PN 00211	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Jonction de la porte latérale et du mur de la tour carrée (RC+1)	S
PN 00212	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Jonction de la porte latérale et du mur de la tour carrée (RC+1)	S
PN 00213	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Moulure de la porte latérale (RC+1)	S
PN 00214	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Porte latérale menant de la galerie au logis est (RC+1)	N0
PN 00215	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Sommet de porte latérale menant de la galerie au logis est (RC+1)	N0
PN 00216	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Jonction de la porte latérale et du mur du logis est (RC+1)	E
PN 00217	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Jonction de la porte latérale et du mur de la tour carrée (RC+1)	S
PN 00218	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Moulure de la porte latérale (RC+1)	N
PN 00219	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Moulure de la porte latérale (RC+1)	NE
PN 00220	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Graffiti sur la voûte	O
PN 00221	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Graffiti sur la voûte	O
PN 00222	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Graffiti sur la voûte	O
PN 00223	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Graffiti sur la voûte	O
PN 00224	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Graffiti sur la voûte	O
PN 00225	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Graffiti sur la voûte	O
PN 00226	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Graffiti sur le piédroit	O
PN 00227	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Graffiti sur le piédroit	O
PN 00228	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Graffiti sur le piédroit	O
PN 00229	JPG	DVD 1	EB	SD 34	Graffiti sur le piédroit	O
PN 00230	JPG	DVD 1	PM	SD 35	Élévation intérieure du mur de la galerie (RC+1)	NE
PN 00231	JPG	DVD 1	PM	SD 35	Élévation intérieure du mur de la galerie (RC+1)	N
PN 00232	JPG	DVD 1	PM	SD 35	Élévation intérieure du mur de la galerie (RC+1)	E
PN 00233	JPG	DVD 1	PM	SD 35	Détail de la colonne (RC+1)	E
PN 00234	JPG	DVD 1	PM	SD 35	Élévation intérieure du mur de la galerie (RC+1)	E

N°Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Sondage	Description Identification du sujet	Orientation
PN 00235	JPG	DVD 1	PM	SD 35	Élévation intérieure du mur de la galerie (RC+1)	NE
PN 00236	JPG	DVD 1	PM	SD 35	Élévation intérieure du mur de la galerie (RC+1)	NE
PN 00237	JPG	DVD 1	PM	SD 35	Élévation intérieure du mur de la galerie (RC+1)	N
PN 00238	JPG	DVD 1	PM	SD 36	Élévation intérieure du mur séparant le logis ouest et la galerie (RC+1)	SE
PN 00239	JPG	DVD 1	PM	SD 36	Élévation intérieure du mur séparant le logis ouest et la galerie (RC+1)	E
PN 00240	JPG	DVD 1	PM	SD 36	Jonction du mur du logis ouest et de la porte de la tour (RC+1)	SE
PN 00241	JPG	DVD 1	PM	SD 36	Jonction du mur du logis ouest et de la porte de la tour (RC+1)	SE
PN 00242	JPG	DVD 1	PM	SD 36	Jonction du mur du logis ouest et de la porte de la tour (RC+1)	SE
PN 00243	JPG	DVD 1	PM	SD 36	Élévation intérieure du mur séparant le logis ouest et la galerie (RC+1)	E
PN 00244	JPG	DVD 1	PM	SD 36	Élévation intérieure du mur séparant le logis ouest et la galerie (RC+1)	E
PN 00245	JPG	DVD 1	PM	SD 36	Élévation intérieure du mur séparant le logis ouest et la galerie (RC+1)	NE
PN 00246	JPG	DVD 1	PM	SD 36	Élévation intérieure du mur séparant le logis ouest et la galerie (RC+1)	E
PN 00247	JPG	DVD 1	PM	SD 36	Élévation intérieure du mur séparant le logis ouest et la galerie (RC+1)	SE
PN 00248	JPG	DVD 1	PM	SD 36	Moulure de la porte (RC+1)	E
PN 00249	JPG	DVD 1	PM	SD 37	Élévation du mur sud du logis ouest (RC+1)	N
PN 00250	JPG	DVD 1	PM	SD 38	Élévation extérieure du mur nord du logis ouest (RDC)	N
PN 00251	JPG	DVD 1	PM	SD 39	Élévation extérieure du mur nord de la galerie (RDC)	N
PN 00252	JPG	DVD 1	PM	SD 39	Détail de l'élévation extérieure du mur nord de la galerie (RDC)	N
PN 00253	JPG	DVD 1	PM	SD 39	Détail de l'élévation extérieure du mur nord de la galerie (RDC)	N
PN 00254	JPG	DVD 1	PM	SD 40	Élévation de la baie d'origine de la galerie (RC+1)	N
PN 00255	JPG	DVD 1	PM	SD 40	Détail de la moulure de la fenêtre	N
PN 00256	JPG	DVD 1	PM	SD 40	Détail de la moulure de la fenêtre	N
PN 00257	JPG	DVD 1	PM	SD 40	Détail de la moulure de la fenêtre	N
PN 00258	JPG	DVD 1	PM	SD 41	Élévation extérieure du mur nord du logis ouest (RC+1)	N
PN 00259	JPG	DVD 1	PM	SD 41	Détail du bloc de taille	N
PN 00260	JPG	DVD 1	PM	SD 41	Détail du bloc de taille	NE
PN 00261	JPG	DVD 1	PM	SD 41	Détail du bloc de taille	NO
PN 00262	JPG	DVD 1	PM	SD 41	Détail du bloc de taille	N
PN 00263	JPG	DVD 1	PM	SD 42	Élévation du mur est du logis ouest (RDC)	E
PN 00264	JPG	DVD 1	PM	SD 42	Élévation du mur sud de la galerie (RDC)	N
PN 00265	JPG	DVD 1	PM	SD 42	Jonction du mur est du logis ouest et de la galerie (RDC)	NE
PN 00266	JPG	DVD 1	PM	SD 42	Jonction du mur est du logis ouest et de la galerie (RDC)	NE
PN 00267	JPG	DVD 1	PM	SD 43	Élévation intérieure du mur séparant le logis ouest et la galerie (RC+2)	E
PN 00268	JPG	DVD 1	PM	SD 44	Porte latérale menant de la galerie au logis est (RC+2)	O
PN 00269	JPG	DVD 1	PM	SD 44	Détail du piédroit de la porte menant au-dessus de la chapelle (RC+2)	NO
PN 00270	JPG	DVD 1	PM	SD 44	Détail du piédroit de la porte menant au-dessus de la chapelle (RC+2)	NO
PN 00271	JPG	DVD 1	PM	SD 44	Porte latérale menant de la galerie au logis est (RC+2)	S
PN 00272	JPG	DVD 1	PM	SD 45	Élévation intérieure du mur nord de la galerie (RC+1)	S
PN 00273	JPG	DVD 1	PM	SD 45	Détail de l'élévation intérieure du mur nord de la galerie (RC+1)	S

Lyon 7 - Parc Blandan - 37, rue du Repos - N°69387 2213065

SAS Parc B

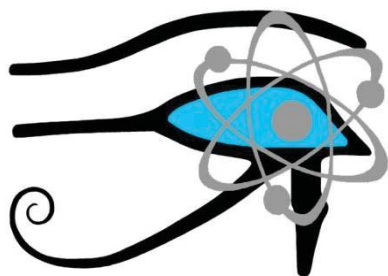
INVENTAIRE DES PHOTOGRAPHIES

N°Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Sondage	Description	
					Identification du sujet	Orientation
PN 00274	JPG	DVD 1	PM	SD 45	Détail de l'élévation intérieure du mur nord de la galerie (RC+1)	S
PN 00275	JPG	DVD 1	PM	SD 45	Élévation intérieure du mur nord de la galerie (RC+1)	SO
PN 00276	JPG	DVD 1	PM	SD 45	Jonction du mur nord de la galerie et de la baie de la chapelle	SO
PN 00277	JPG	DVD 1	PM	SD 45	Jonction du mur nord de la galerie et de la baie de la chapelle	SO
PN 00278	JPG	DVD 1	EB	SD 46	Jonction du mur est du logis ouest et du mur nord(RC+1)	SO
PN 00279	JPG	DVD 1	EB	SD 46	Élévation du mur est du logis (RC+1)	O
PN 00280	JPG	DVD 1	EB	SD 46	Élévation du mur nord du logis (RC+1)	S
PN 00281	JPG	DVD 1	EB	SD 46	Jonction du mur est du logis ouest et du mur nord(RC+1)	SO
PN 00282	JPG	DVD 1	EB	SD 47	Jonction du mur sud du logis ouest et du mur est (RC+1)	N
PN 00283	JPG	DVD 1	EB	SD 47	Jonction du mur sud du logis ouest et du mur est (RC+1)	N
PN 00284	JPG	DVD 1	EB	SD 47	Détail de la jonction du mur sud du logis ouest et du mur est (RC+1)	O
PN 00285	JPG	DVD 1	EB	SD 47	Détail de la jonction du mur sud du logis ouest et du mur est (RC+1)	O
PN 00286	JPG	DVD 1	EB	SD 47	Jonction du mur sud du logis ouest et du mur est (RC+1)	N
PN 00287	JPG	DVD 1	EB	SD 47	Détail de la jonction du mur sud du logis ouest et du mur est (RC+1)	O
PN 00288	JPG	DVD 1	EB	SD 47	Détail de la jonction du mur sud du logis ouest et du mur est (RC+1)	O
PN 00289	JPG	DVD 1	CD	EP 01	Enduit peint de la tour d'escalier de la cour (RDC)	E
PN 00290	JPG	DVD 1	CD	EP 01	Enduit peint de la tour d'escalier de la cour (RDC)	E
PN 00291	JPG	DVD 1	CD	EP 02	Enduit peint de la tour d'escalier de la cour (RDC)	E
PN 00292	JPG	DVD 1	CD	EP 02	Enduit peint de la tour d'escalier de la cour (RDC)	E
PN 00293	JPG	DVD 1	CD	EP 03	Enduit peint à l'arrière de la tour d'escalier de la cour (RDC)	SO
PN 00294	JPG	DVD 1	CD	EP 03	Enduit peint à l'arrière de la tour d'escalier de la cour (RDC)	SO
PN 00295	JPG	DVD 1	CD	EP 04	Enduit peint sur le mur est de l'extension du logis ouest (RDC)	O
PN 00296	JPG	DVD 1	CD	EP 05	Enduit peint sur le mur ouest de l'extension du logis ouest (RDC)	E
PN 00297	JPG	DVD 1	CD	EP 06	Enduit peint de la tour SO (RDC)	O
PN 00298	JPG	DVD 1	CD	EP 06	Enduit peint de la tour SO (RDC)	O
PN 00299	JPG	DVD 1	CD	EP 07	Enduit peint de la tour SO (RDC)	E
PN 00300	JPG	DVD 1	CD	EP 08	Enduit peint sur le mur sud du logis ouest (RDC)	S
PN 00301	JPG	DVD 1	CD	EP 08	Enduit peint sur le mur sud du logis ouest (RDC)	S
PN 00302	JPG	DVD 1	CD	EP 08	Enduit peint sur le mur sud du logis ouest (RDC)	S
PN 00303	JPG	DVD 1	CD	EP 09	Enduit peint sur le mur est de l'extension du logis ouest (RC+2)	O
PN 00304	JPG	DVD 1	CD	EP 09	Enduit peint sur le mur est de l'extension du logis ouest (RC+2)	O
PN 00305	JPG	DVD 1	CD	EP 11	Enduit peint de la tour d'escalier de la cour (RC+2)	O
PN 00306	JPG	DVD 1	CD	EP 11	Enduit peint de la tour d'escalier de la cour (RC+2)	O
PN 00307	JPG	DVD 1	CD	EP 11	Enduit peint de la tour d'escalier de la cour (RC+2)	O
PN 00308	JPG	DVD 1	CD	EP 11	Enduit peint de la tour d'escalier de la cour (RC+2)	O
PN 00309	JPG	DVD 1	CD	EP 11	Enduit peint de la tour d'escalier de la cour (RC+2)	E
PN 00310	JPG	DVD 1	CD	EP 11	Enduit peint de la tour d'escalier de la cour (RC+2)	O
PN 00311	JPG	DVD 1	CD	EP 11	Enduit peint de la tour d'escalier de la cour (RC+2)	E
PN 00312	JPG	DVD 1	CD	EP 11	Enduit peint de la tour d'escalier de la cour (RC+2)	E

N°Identifiant Code N° cat.	Format	Support	Auteur	Sondage	Description		Orientation
					Identification du sujet		
PN 00313	JPG	DVD 1	CD	EP 11	Enduit peint de la tour d'escalier de la cour (RC+2)		SE
PN 00314	JPG	DVD 1	CD	EP 11	Enduit peint de la tour d'escalier de la cour (RC+2)		SE
PN 00315	JPG	DVD 1	CD	EP 24	Enduit peint sur le mur sud de la galerie (RC+1)		N
PN 00316	JPG	DVD 1	CD	EP 25	Enduit peint sur le mur nord de la galerie (RC+1)		S
PN 00317	JPG	DVD 1	CD	EP 25	Enduit peint sur le mur nord de la galerie (RC+1)		S
PN 00318	JPG	DVD 1	CD	EP 30	Enduit peint de la tour NO (RC+1)		S
PN 00319	JPG	DVD 1	CD	EP 30	Enduit peint de la tour NO (RC+1)		SE
PN 00320	JPG	DVD 1	CD	EP 30	Graffiti dans la tour NO (RC+1)		SE
PN 00321	JPG	DVD 1	CD	EP 30	Enduit peint de la tour NO (RC+1)		SE
PN 00322	JPG	DVD 1	CD	EP 30	Graffiti dans la tour NO (RC+1)		S
PN 00323	JPG	DVD 1	CD		Élévation intérieure du mur nord de la galerie (RDC)		S
PN 00324	JPG	DVD 1	CD		Élévation intérieure du mur nord de la galerie (RDC)		S
PN 00325	JPG	DVD 1	CD		Élévation intérieure du mur nord de la galerie (RDC)		S
PN 00326	JPG	DVD 1	CD		Élévation intérieure du mur nord de la galerie (RDC)		S
PN 00327	JPG	DVD 1	EB		Médailon au-dessus de la porte de la tour de la cour		NE
PN 00328	JPG	DVD 1	EB		Médailon au-dessus de la porte de la tour de la cour		E
PN 00329	JPG	DVD 1	PM		Plaque commémorative		N
PN 00330	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		NE
PN 00331	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		NE
PN 00332	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		N
PN 00333	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		N
PN 00334	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		N
PN 00335	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		NE
PN 00336	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		NE
PN 00337	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		NE
PN 00338	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		N
PN 00339	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		N
PN 00340	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		N
PN 00341	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		N
PN 00342	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		O
PN 00343	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		O
PN 00344	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		O
PN 00345	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		NO
PN 00346	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		O
PN 00347	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		O
PN 00348	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		O
PN 00349	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		SO
PN 00350	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		S
PN 00351	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		SO

N°Identifiant		Format	Support	Auteur	Sondage	Description		Orientation
Code	N° cat.					Identification du sujet		
PN	00352	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		SO
PN	00353	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		SE
PN	00354	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		S
PN	00355	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		S
PN	00356	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		S
PN	00357	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		0
PN	00358	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		0
PN	00359	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		0
PN	00360	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		S
PN	00361	JPG	DVD 1	PM		Vue générale		E

ANNEXES



Re.S.Artes

Le Regard de la Science sur les Arts et le patrimoine culturel

Rapport d'analyse R 243285A-1

Parc Blandan, Lyon (69) :

Étude de datation par Carbone 14
d'une sépulture

1 – PROBLÉMATIQUE CHRONOLOGIQUE

L'étude de datation présentée ici concerne une sépulture mise au jour au sein du Parc Blandan, à Lyon (69).

Le contexte dans lequel ce dépôt a été trouvé tendrait à le placer durant l'Antiquité. Néanmoins, en l'absence de marqueur chronologique, on ne peut exclure une datation plus tardive (haut Moyen Âge ?).

On attend donc de l'analyse par Carbone 14 d'un ossement qu'elle permette de déterminer précisément le moment de la mort de l'individu. Dès lors, s'il est admis que le dépôt est d'ordre primaire, on pourra considérer que sa datation est, par extension, représentative du moment de l'inhumation.

Les résultats obtenus seront confrontés aux données archéologiques disponibles afin de participer à la reconstitution de l'histoire du site.

2 – MATÉRIEL À DATER

L'échantillon osseux sélectionné pour l'analyse a été prélevé sur un individu de taille adulte (Tab. 1).

US	Référencement de la datation	Données anthropologiques	Description du prélèvement	Période chronologique
605	S218079 UGAMS 36504	Individu adulte	Phalanges du pied gauche	Antiquité ou Haut Moyen-Age.

Tab. 1 : Prélèvement osseux à dater par Carbone 14 – AMS. Il est issu d'un sujet adulte (S2180** : N° Re.S.Artes ; UGAMS 365** : N° d'enregistrement du laboratoire d'analyse).

3 – MÉTHODOLOGIE MISE EN OEUVRE

Préparation du matériel

Le prélèvement osseux subit différentes phases de nettoyage mécaniques et chimiques afin de s'affranchir d'éventuelles sources de pollution (matières organiques provenant de l'environnement d'enfouissement, en particulier). Puis, un traitement spécifique est mené afin d'extraire la fraction de collagène contenant le carbone à dater.

Des étapes de combustion successives permettent enfin d'isoler le CO₂ à analyser.

Mesure de la concentration en Carbone 14

Pour les os, une mesure préalable des concentrations en carbone et en azote dans le collagène à dater permet de déterminer si son degré de préservation est suffisant pour garantir une datation fiable. En effet, pour un matériau bien conservé, le rapport C/N doit être compris entre 2,9 et 3,5, ce qu'il convient de vérifier [1].

Puis, les différents isotopes du carbone sont séparés par spectrométrie de masse (AMS), et la concentration en carbone 14 est déterminée en comparant simultanément les mesures de ^{14}C , ^{13}C et ^{12}C avec celles contenues dans des produits de référence [2-3].

La teneur résiduelle en carbone 14 ainsi obtenue (notée pMC) est corrigée du fractionnement isotopique (δC13) évalué à partir des rapports de concentration $^{13}\text{C}/^{12}\text{C}$ et $^{14}\text{C}/^{12}\text{C}$ [4]. Outre les informations apportées sur le régime alimentaire des individus, ce facteur permet de contrôler les effets d'éventuelles pollutions et renseigne sur la fiabilité de la mesure, en complément de l'analyse du rapport C/N.

L'incertitude associée (σ , sigma) rend compte de la distribution statistique des comptages et des effets de la soustraction du « blanc ».

Détermination de l'âge radiocarbone et calibration du résultat

A partir de ces mesures, on détermine l'âge C14 brut (donné en années BP) qui représente le temps écoulé entre l'année de référence 1950 et la mort de l'organisme (coupe de l'arbre, mort de l'être vivant, ...).

Enfin, la calibration de l'âge brut est effectuée en utilisant les courbes de référence *OxCal v4.3.2* [5] et *IntCal13, decadal atmospheric data* [6]. Elle permet de définir un ou plusieurs intervalles de dates (donnés en BC / avant J.C. ou AD / après J.C. et affectés d'un certain pourcentage de probabilité) pour replacer le fait recherché dans notre calendrier.

4 – RÉSULTATS OBTENUS

Le résultat de la datation est proposé Tableau 2 et illustré Figure 1.

Après traitement chimique, il a été possible d'obtenir une quantité suffisante de carbone pour procéder à la mesure de la teneur en C14 résiduel par spectrométrie de masse.

De plus, le rapport C/N déterminé pour l'ossement analysé s'est révélé conforme à l'ordre de grandeur attendu pour un matériau correctement préservé (3,25).

Signalons enfin que le rapport isotopique du carbone établi pour l'individu daté renvoie à un régime alimentaire classique, de type « C3 », marqué par une consommation de produits d'origine essentiellement terrestre (végétaux et protéines animales, [7-14]).

En complément, on observe que le rapport isotopique de l'azote est sensiblement supérieur à 10‰, ce qui pourrait témoigner d'une consommation de protéines d'origine marine (protéines animales d'eau douce ou protéines animales de bas niveau trophique [11, 13, 14]).

Finalement, la datation obtenue témoigne d'un fait survenu entre le milieu du XII^{ème} et le milieu du XIII^{ème} siècle. Ce résultat apparaît significativement plus récent qu'attendu (Antiquité ou Haut Moyen-Age).

S218079 UGAMS 36504	C/N	δ C13 (‰)	δ N15 (‰)	pMC
Os, collagène	3,25	-19,35	11,69	89,99 ± 0,23
Age brut (ans BP)	850 ± 20			
Intervalles de dates calibrées (BC / AD)	à 1 σ (68,2% de probabilité)		à 2 σ (95,4 % de probabilité)	
	1170 – 1175 AD (8,2%)		1158 – 1246 AD (95,4%)	
	1182 – 1216 AD (60,0%)			

Tab. 2 : Bilan de la datation acquise pour l'individu concerné par cette étude chronologique (d'après OxCal v4.3.2 et Intcal 13 [5-6].

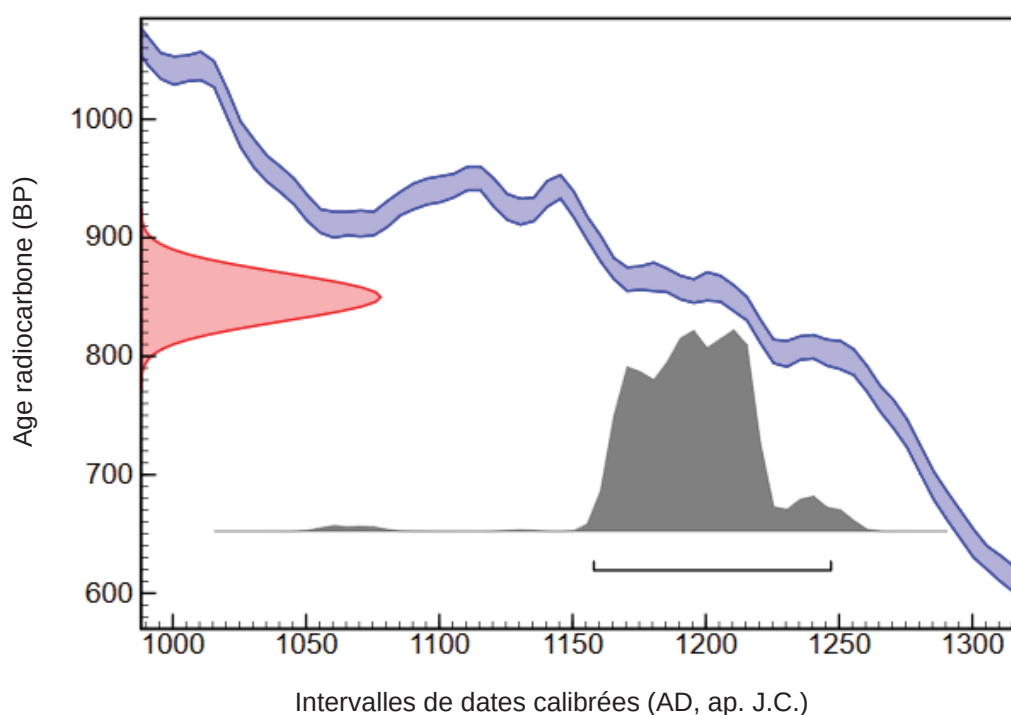


Fig. 1 : Représentation graphique de la calibration de l'âge brut de l'échantillon S218079/UGAMS36504 (d'après OxCal v4.3.2 et IntCal13 atmospheric curve [5-6]).

5 – CONCLUSIONS

L'étude chronologique menée sur une sépulture mise au jour au sein du Parc Blandan à Lyon (69) met en évidence les informations suivantes :

-  L'individu est mort entre le milieu du XII^{ème} et le milieu du XIII^{ème} siècle (1158-1246 AD).
-  Ce résultat apparaît significativement plus récent qu'attendu (Antiquité ou Haut Moyen-Age).

Fait à Bordeaux le 1^{er} Août 2018

Dr Céline Roque

Cette étude a été menée en collaboration avec le Center For Applied Isotope Studies, University of Georgia, Athens, United States.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Van Klinken G.J., 1999, "Bone collagen quality indicators for Paleodietary and Radiocarbon Measurements" *Journal of Archaeological science*, 26, 687-695.
- [2] Cherkinsky A., Culp R., Dvoracek D., Noakes J., 2010, "Status of the AMS facility at the Center for Applied Isotope Studies, University of Georgia" *Nuclear Instruments and Methods in Physics Research B*, 268, 867-870.
- [3] Nigam M., Noakes J., Culp R. and Dvoracek D., 2005, "Compact C-14 accelerator mass spectrometer at the University of Georgia: Status and prospects" *Proceedings of AMS-10, Berkeley, California, September 5-10, 2005*.
- [4] Stuiver M. and Polach H.A., 1977, "Reporting of ^{14}C data" *Radiocarbon* 19, 3, 355-363.
- [5] Bronk Ramsey C., 2017, "OxCal v4.3.2 *Radiocarbon*, in press.
- [6] Reimer P. *et al*, 2013, "IntCal13 and Marine13 radiocarbon age calibration curves, 0-50,000 years cal BP" *Radiocarbon*, 55, 4, in press.
- [7] H. P. Schwarcz, 1991, « Some theoretical aspects of isotope paleodiet studies. », *Journal of Archaeological Science*, Volume 18, Issue 3, p. 261-275.
- [8] Ambrose, S. H., 1993: "Isotopic Analysis of Palaeodiets: Methodological and Interpretive Considerations". In: M. K. Sandford (ed.), *Investigations of Ancient Human Tissue: Chemical Analysis in Anthropology*, USA: Gordon and Breach Science Publishers, 59-130.
- [9] Bocherens, H. and D. Drucker, 2003: "Trophic Level Isotopic Enrichment of Carbon and Nitrogen in Bone Collagen: Case Studies from Recent and Ancient Terrestrial Ecosystems", *International Journal of Osteoarchaeology* 13, 46-53.
- [10] Schoeninger, M. J. and M. J. DeNiro, 1984: "Nitrogen and Carbon Isotopic Composition of Bone Collagen from Marine and Terrestrial Animals", *Geochimica et Cosmochimica Acta* 48, 625-639.
- [11] Schoeninger, M. J., M. J. DeNiro and H. Tauber, 1983: " $^{15}\text{N}/^{14}\text{N}$ Ratios of Bone Collagen Reflect Marine and Terrestrial Components of Prehistoric Diets", *Science* 220, 1381-1383.
- [12] Schulting, R. J., 1998: "Slighting the sea: Stable isotope evidence for the transition to farming in northwestern Europe", *Documenta Praehistorica* 25, 203-218.
- [13] E. Herrscher, 2003, « Alimentation d'une population historique : analyse des données isotopiques de la nécropole Saint-Laurent de Grenoble (XIIIe-XVe siècle, France). » *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, nouvelle série, Tome 15, Fascicule 3-4, p. 145-320.
- [14] Bocherens, H., 1999, « Isotopes stables et reconstitution du régime alimentaire des Hominidés fossiles : une revue. » *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, nouvelle série, Tome 11, Fascicule 3-4, p. 261-287.

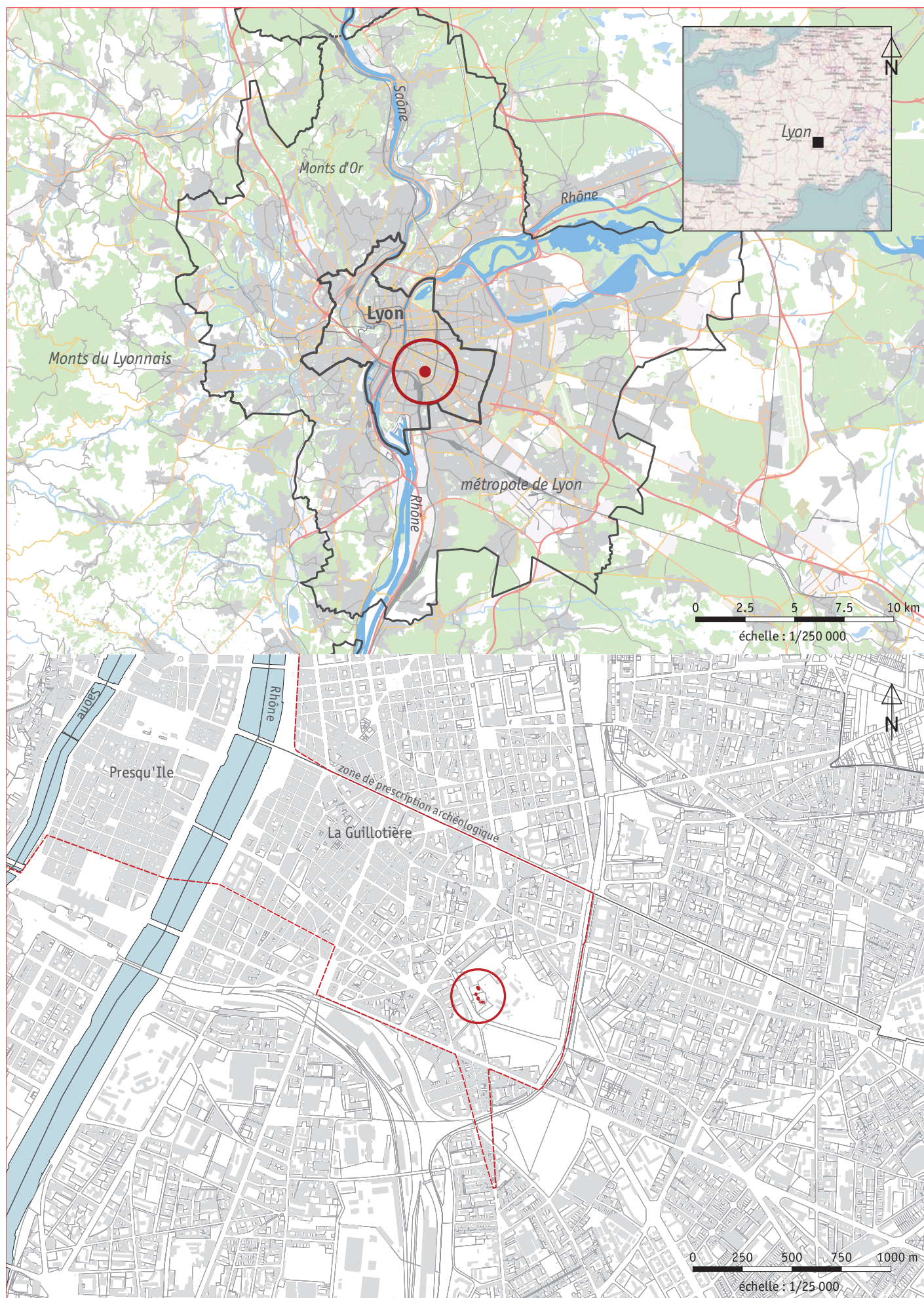


PLANCHES

Table des Planches

- Pl. 1 Localisation de l'opération dans Lyon et son agglomération.
- Pl. 2 Localisation de l'opération sur le plan cadastral au 1/1500.
- Pl. 3 Contexte archéologique.
- Pl. 4 Configuration du terrain naturel restitué dans le secteur du parc Blandan.
- Pl. 5 Plan général.
- Pl. 6 Plan général des sondages RDC.
- Pl. 7 Plan général des sondages R+1.
- Pl. 8 Plan général des sondages R+2.
- Pl. 9 Plan général des sondages des enduits peints.
- Pl. 10 Coupe stratigraphique du sondage SD 01. Minute 1
- Pl. 11 L'écurie des officiers. Vestiges de la façade méridionale. Plan et élévation.
- Pl. 12 Coupe stratigraphique du sondage SD 02. Minute 2
- Pl. 13 Coupe stratigraphique du sondage SD 03. Minute 4
- Pl. 14 Photographies du sondage SD 03.
- Pl. 15 Coupe stratigraphique du sondage SD 04. Minute 3
- Pl. 16 Coupe stratigraphique du sondage SD 5. Minute 5
- Pl. 17 Coupe stratigraphique du sondage SD 06. Minute 6
- Pl. 18 Photographies du squelette du sondage SD 06.
- Pl. 19 Pantin anthropologique du squelette du sondage SD 06.
- Pl. 20 Relevés en élévation du sondage SD 07.
- Pl. 21 Relevés en élévation du sondage SD 08.
- Pl. 22 Relevés en élévation du sondage SD 09.
- Pl. 23 Relevés en élévation du sondage SD 10.
- Pl. 24 Relevés en élévation du sondage SD 11.
- Pl. 25 Relevés en élévation du sondage SD 12.
- Pl. 26 Relevé en élévation du sondage SD 13.
- Pl. 27 Relevés en élévation du sondage SD 14.
- Pl. 28 Relevés en élévation du sondage SD 15.
- Pl. 29 Relevés en élévation du sondage SD 16.
- Pl. 30 Relevé en élévation du sondage SD 17.
- Pl. 31 Relevé en élévation du sondage SD 18.
- Pl. 32 Relevé en élévation du sondage SD 19.
- Pl. 33 Relevé en élévation du sondage SD 20.
- Pl. 34 Relevé en élévation du sondage SD 21.
- Pl. 35 Relevé en élévation du sondage SD 22.
- Pl. 36 Relevé en élévation du sondage SD 23.
- Pl. 37 Relevé en élévation du sondage SD 24.
- Pl. 38 Relevé en élévation du sondage SD 25.

- Pl. 39 Relevé en élévation du sondage SD 26.
- Pl. 40 Relevés en élévation du sondage SD 27.
- Pl. 41 Relevés en élévation du sondage SD 18 et 27.
- Pl. 42 Relevé en élévation du sondage SD 28.
- Pl. 43 Relevé en élévation du sondage SD 29.
- Pl. 44 Relevés en en élévation du sondage SD 30.
- Pl. 45 Relevé en élévation du sondage SD 31.
- Pl. 46 Relevés en élévation des sondages SD 32 et SD 35.
- Pl. 47 Relevé en élévation du sondage SD 33.
- Pl. 48 Relevé en élévation du sondage SD 34.
- Pl. 49 Relevé en élévation du sondage SD 36.
- Pl. 50 Relevés des sondages SD 37 et SD 47.
- Pl. 51 Relevés en élévation du sondage SD 38.
- Pl. 52 Relevé en élévation du sondage SD 39.
- Pl. 53 Relevé en élévation du sondage SD 40.
- Pl. 54 Relevé en élévation du sondage SD 41.
- Pl. 55 Relevés en élévation du sondage SD 42.
- Pl. 56 Relevés en élévation du sondage SD 43.
- Pl. 57 Relevé en élévation du sondage SD 44.
- Pl. 58 Relevé en élévation du sondage SD 45.
- Pl. 59 Élévation du sondage SD 46.
- Pl. 60 Photographies des enduits peints du rez-de-chaussée.
- Pl. 61 Relevés des enduits peints R+1 et R+2.
- Pl. 62 Altérations potentielles de la topographie naturelle dans le secteur du parc Blandan.
- Pl. 63 Configuration du terrain naturel restitué dans le secteur du parc Blandan.
- Pl. 64 La façade occidentale du château de la Motte en 1556 et en 1817.
- Pl. 65 Vues de la façade septentrionale du château de la Motte aux XVIII^e et XIX^e s.
- Pl. 66 Vues de la façade méridionale du château de la Motte au XIX^e s.
- Pl. 67 Vue de la façade orientale du château de la Motte au XIX^e s. Les dépendances du château.
- Pl. 68 Plan du fort Lamotte en 1849 et emprise des sondages archéologiques.
- Pl. 69 Plan du fort Lamotte en 1865 et emprise des sondages archéologiques.
- Pl. 70 Transect N/S : évolution du relief de la Motte.
- Pl. 71 Transect E/O : évolution du relief de la Motte.
- Pl. 72 Élévation est de la galerie G façade ouest du bâtiment A. Échelle 1/75
- Pl. 73 Élévation ouest de la galerie. Échelle 1/75
- Pl. 74 Plan phasé.



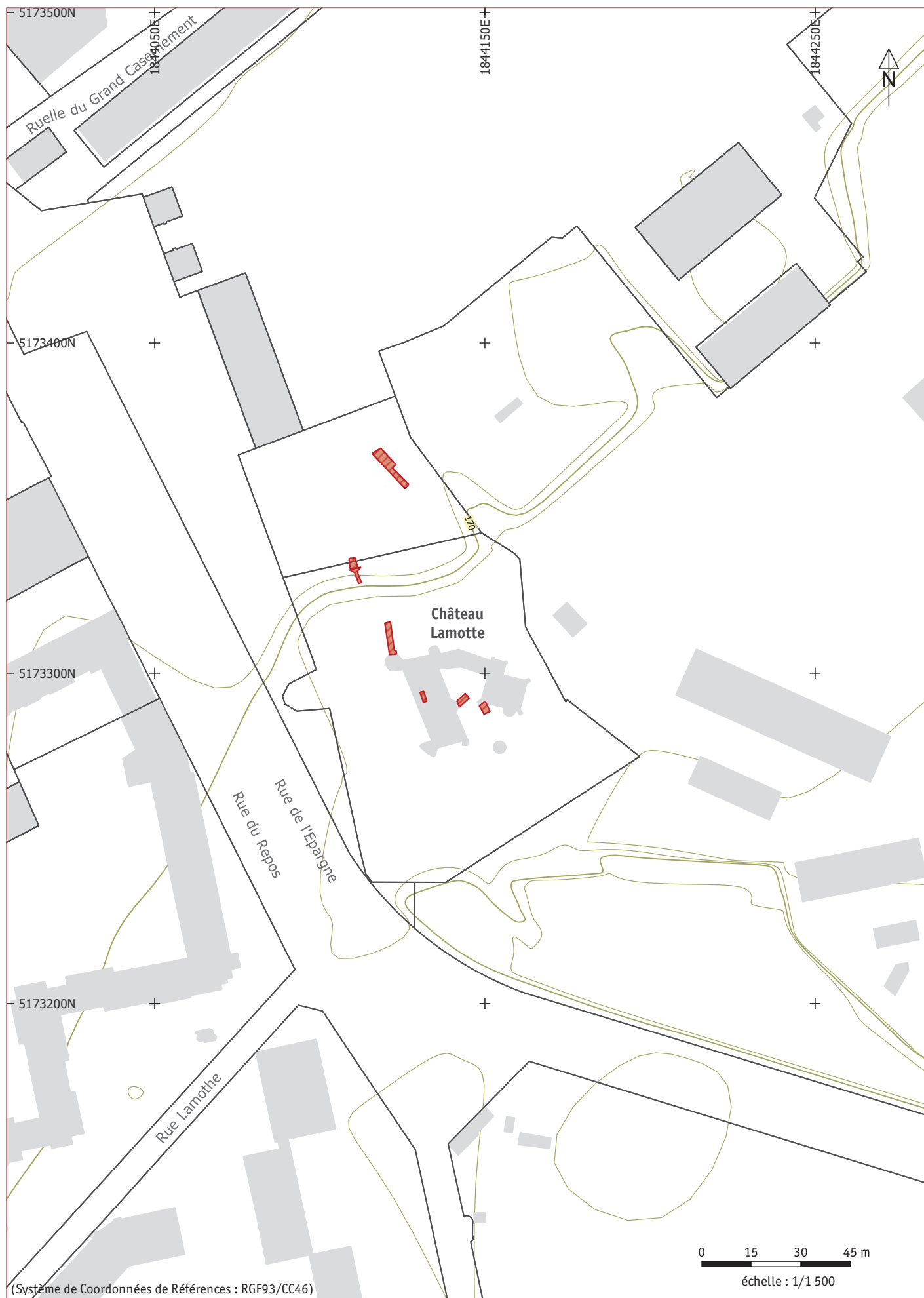
Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018

Localisation du diagnostic dans Lyon et son agglomération

Sources : contributeurs OpenStreetMap, Métropole du Grand Lyon, Cadastre

Cartographie : E. Leroy SAVL, 2018

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



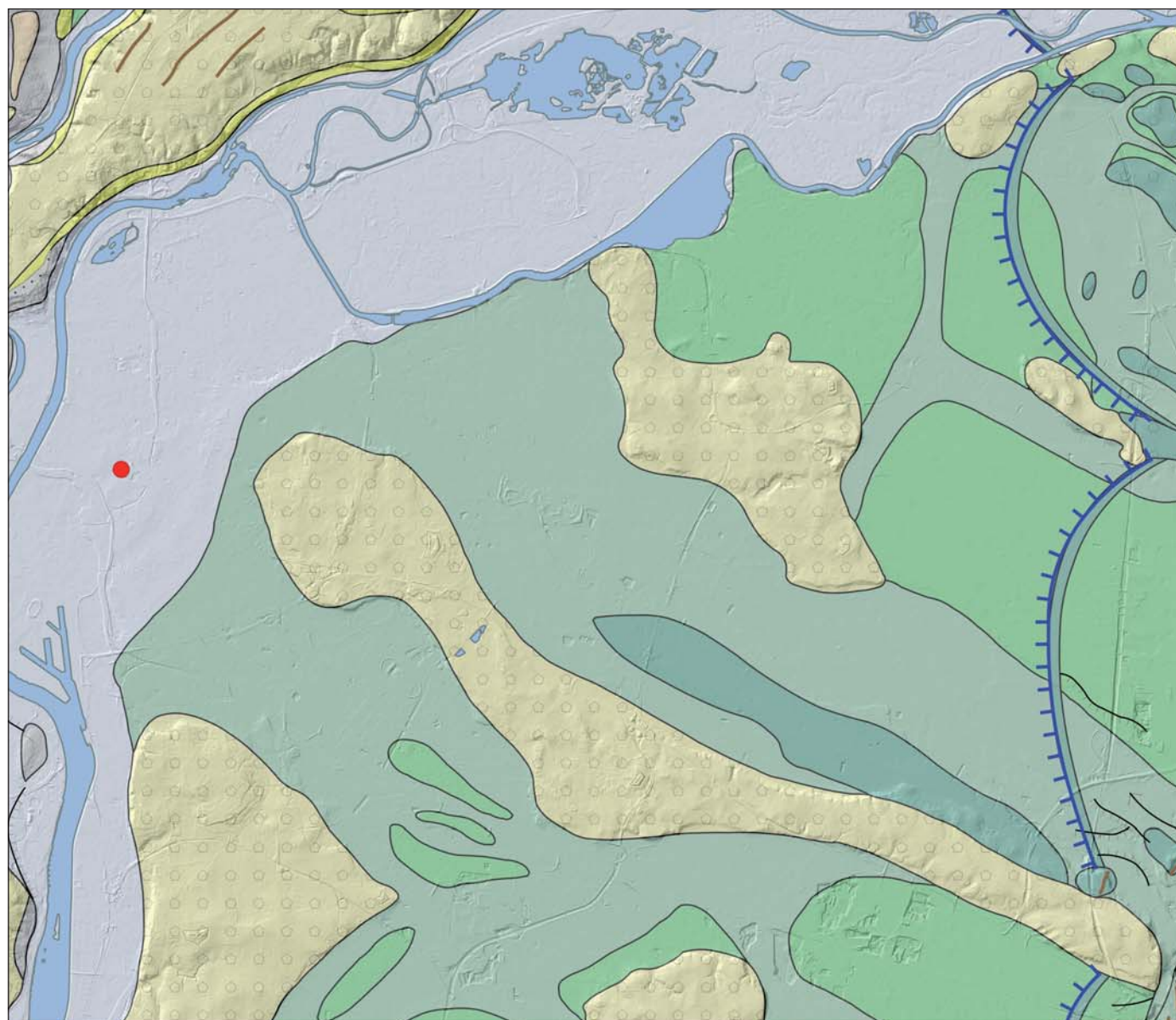
Plac Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018

Emprise des sondages sur le plan cadastral

Sources : données archéologiques ALyAS SAVL ; fond de plan Métropole de Lyon, Cadastre

Cartographie : E. Leroy SAVL, 2018

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



- Localisation de l'opération
- Réseau hydrographique

Objets géologiques

- Cordon morainique frontal, externe, à matériel caillouteux
- Cordon morainique frontal, interne, à matériel caillouteux
- Direction des principaux chenaux fluvioglaciers
- Escarpement d'origine cataglacière
- Extension maximale des glaciers würmiens

Formations géologiques

- Alluvions / Holocène
- Alluvions fluvioglaciers (faciès de till d'ablation) / Riss ancien (Chasse I et II)
- Alluvions fluvioglaciers (faciès de till d'ablation) / Riss récent (Chasse III et IV)
- Alluvions fluvioglaciers (faciès de till d'ablation) / Würm ancien (Stade A, Béligneux)
- Alluvions fluvioglaciers (faciès de till d'ablation) / Würm récent (Stade C, Dormont, de retrait)
- Alluvions fluvioglaciers / Mindel récent (Ternay II)
- Alluvions fluvioglaciers / Riss ancien (Chasse I et II)
- Alluvions fluvioglaciers / Riss récent (Chasse III et IV)
- Alluvions fluvioglaciers / Würm ancien (Stade A, Béligneux)
- Alluvions fluvioglaciers / Würm récent (Stade B, Satolas, maximum)
- Alluvions fluvioglaciers / Würm récent (Stade C, Dormont, de retrait)
- Alluvions fluvioglaciers de décrépitude / Tardiglaciaire ? (stade E, Chesne)
- Molasse (sables, grès) / Tertiaire (éocène, oligocène, miocène)
- Socle cristallin (granite, gneiss, micaschiste, anatexite, migmatite) / Primaire

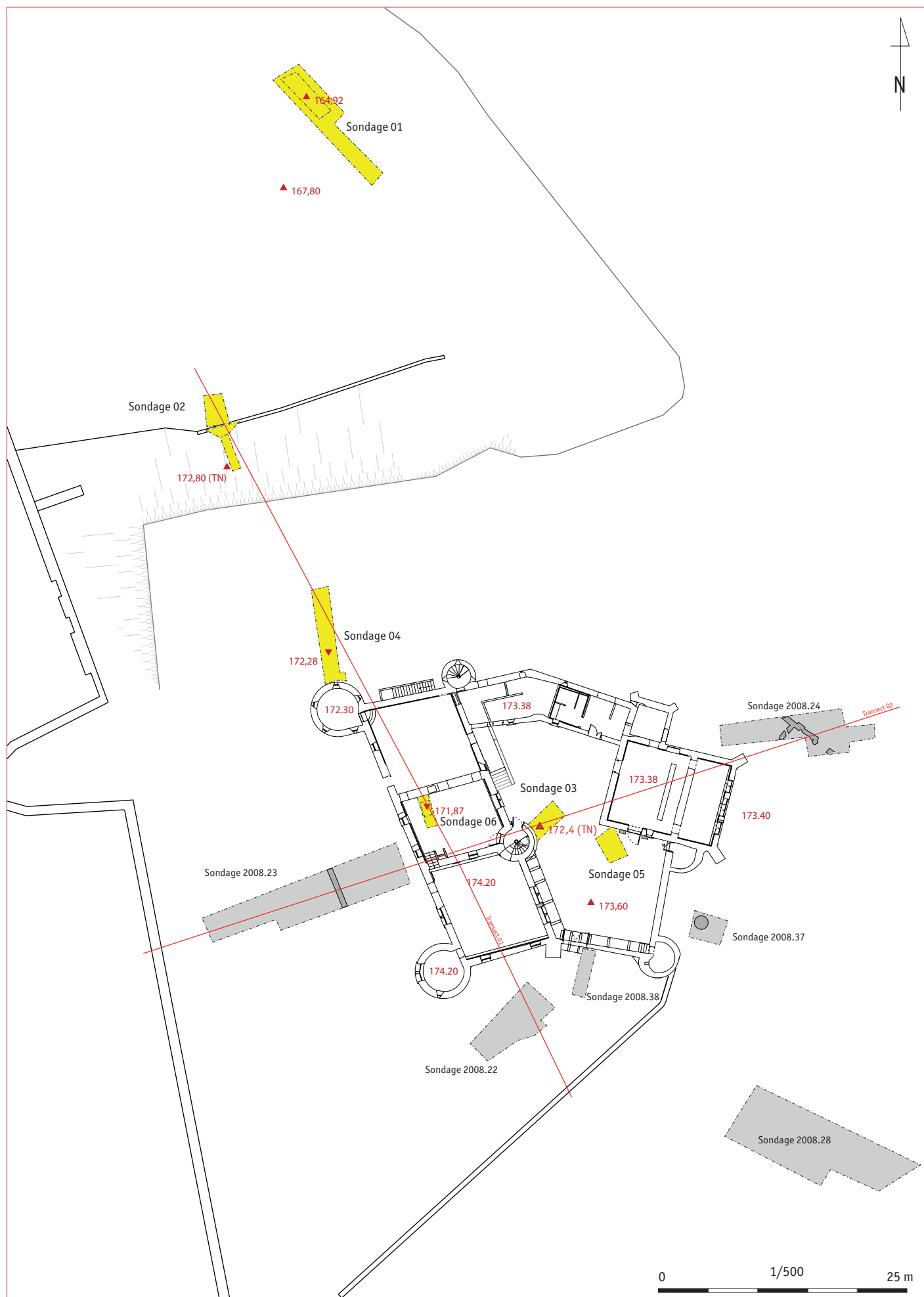


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Configuration du terrain naturel restitué dans le secteur du parc Blandan

Cartographie : H. Tronchère-Cottet
Sources : P. Mandier 1987

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

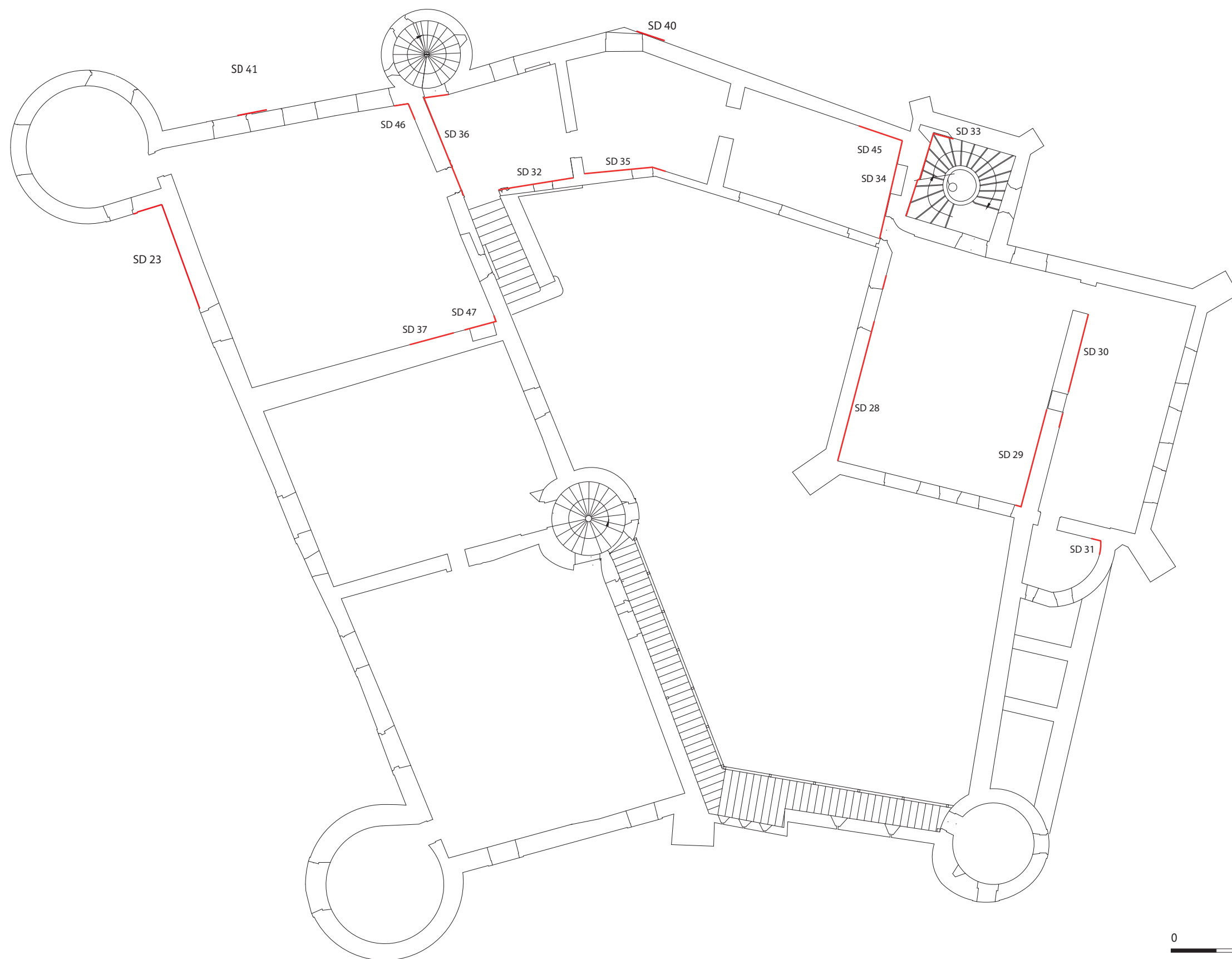


Plac Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Plan général

DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



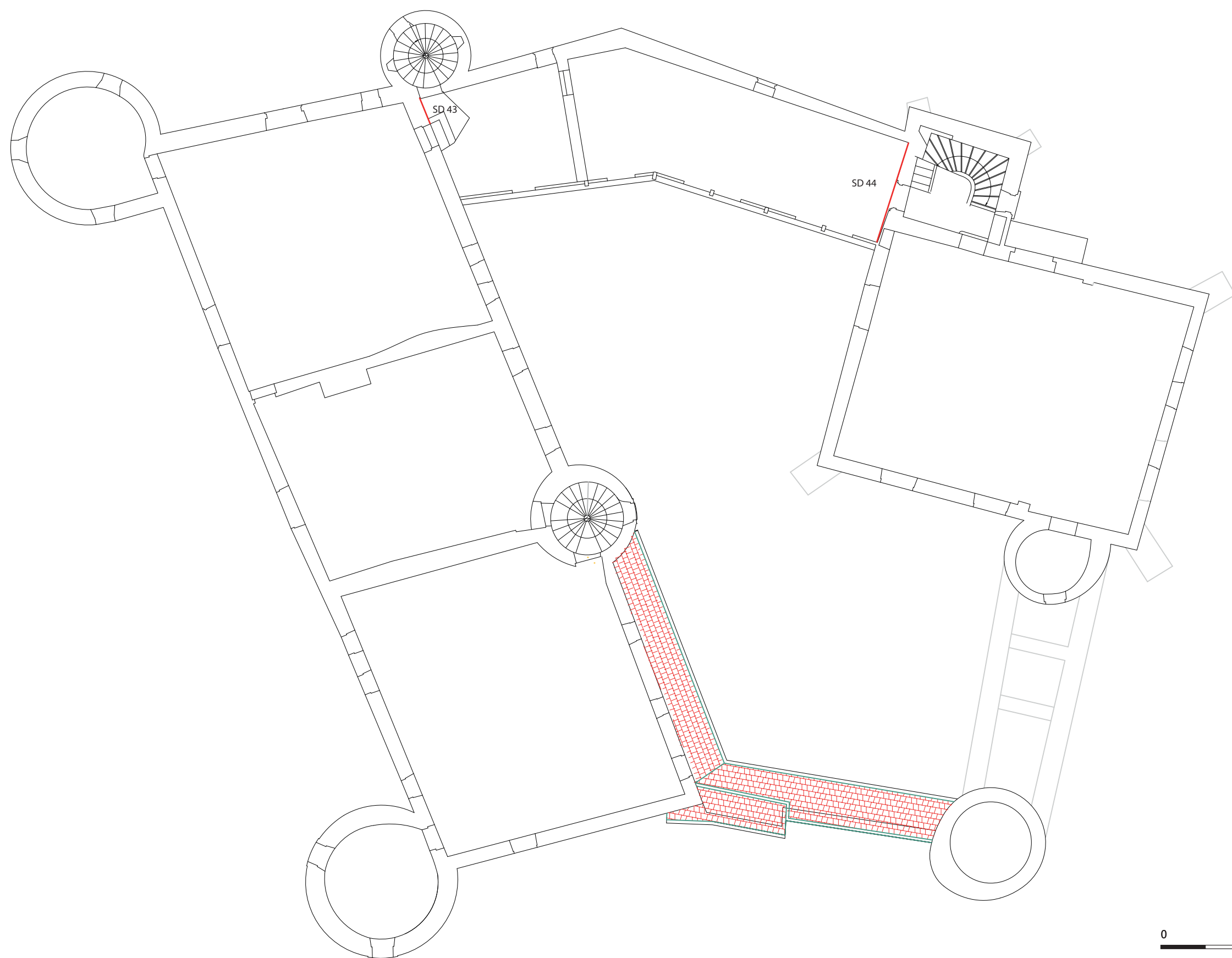
Château Lamotte, parc Blandan (69007 Lyon) - 2018

Plan général des sondages (R+1)

Échelle 1/150^e

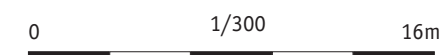
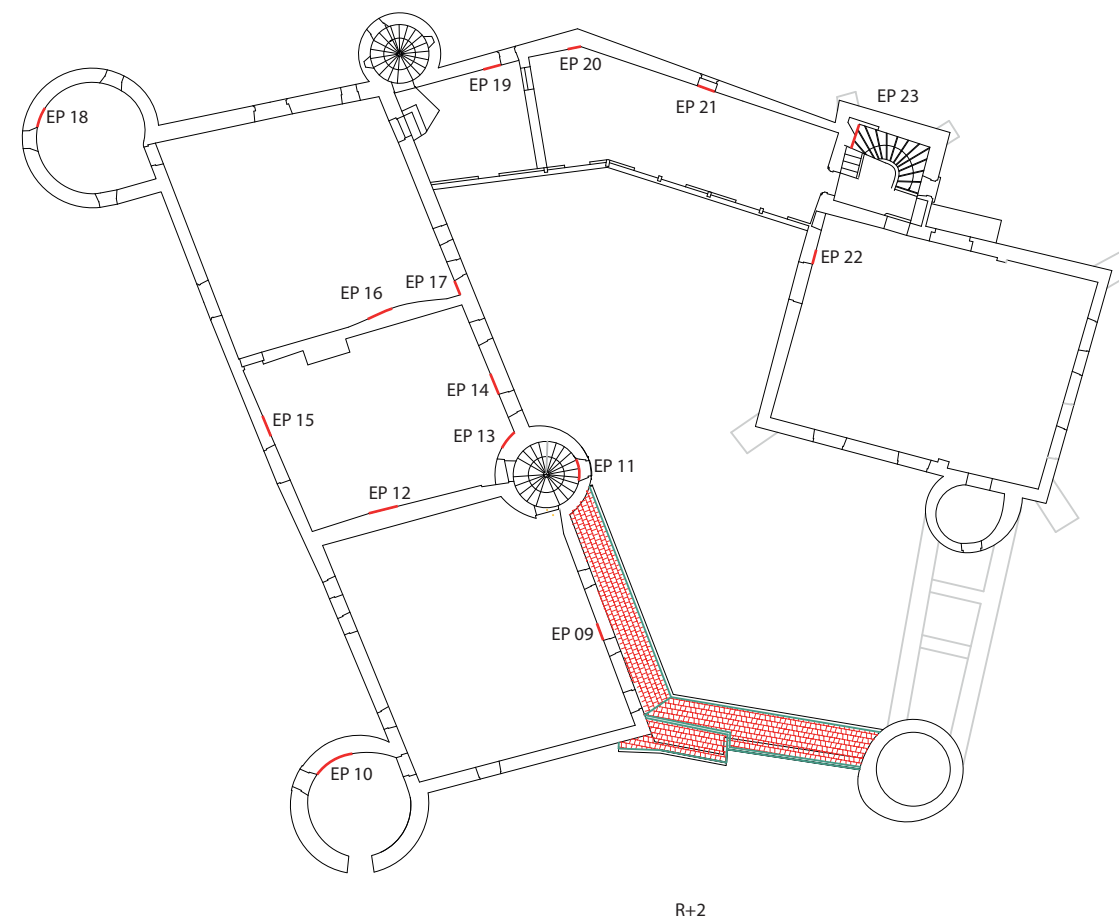
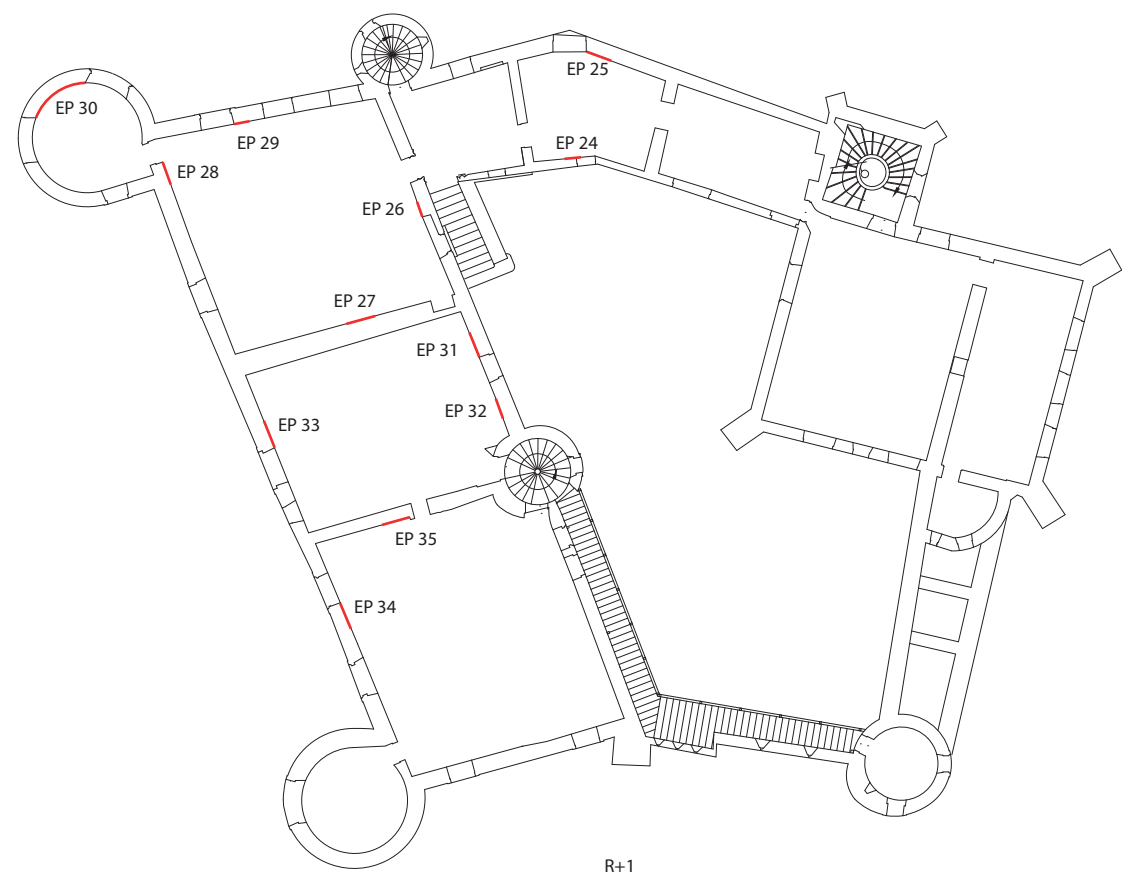
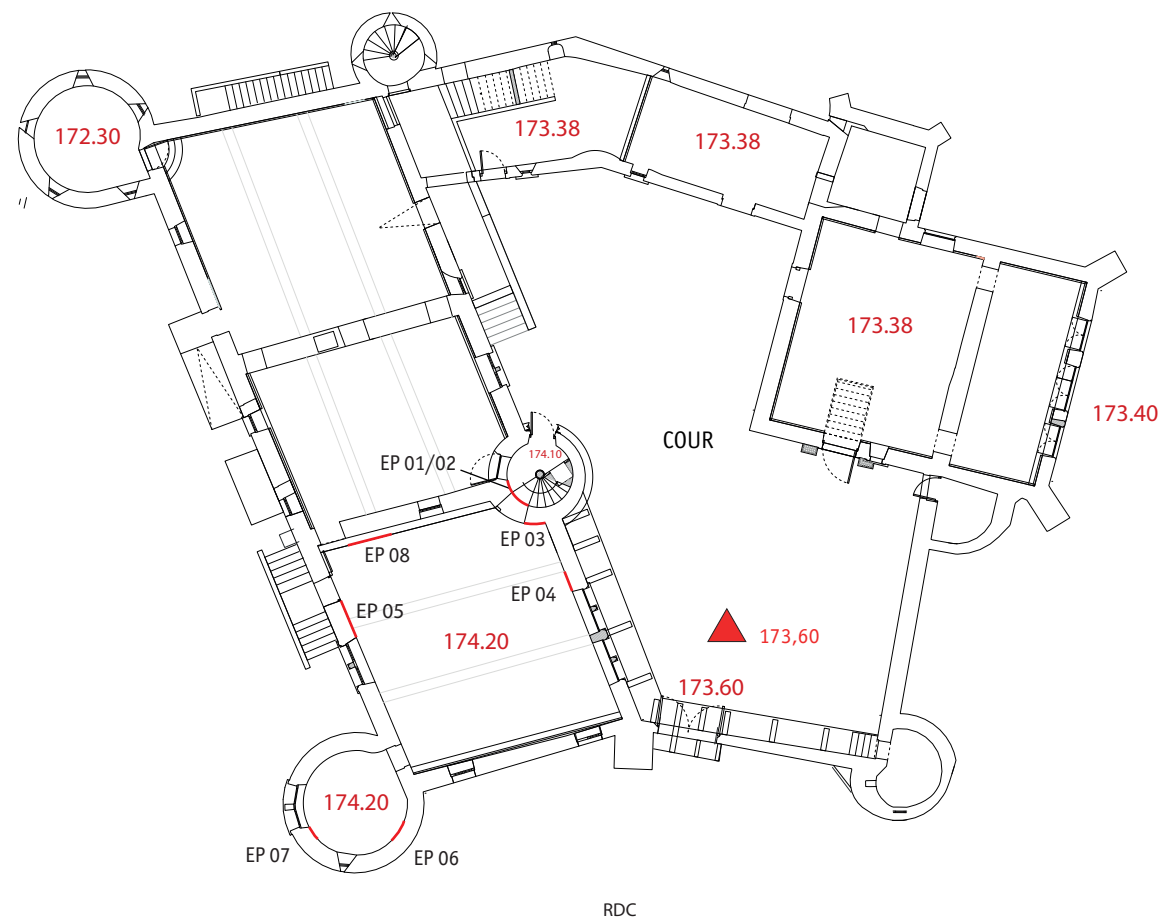
DAO : M. Morelle, P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

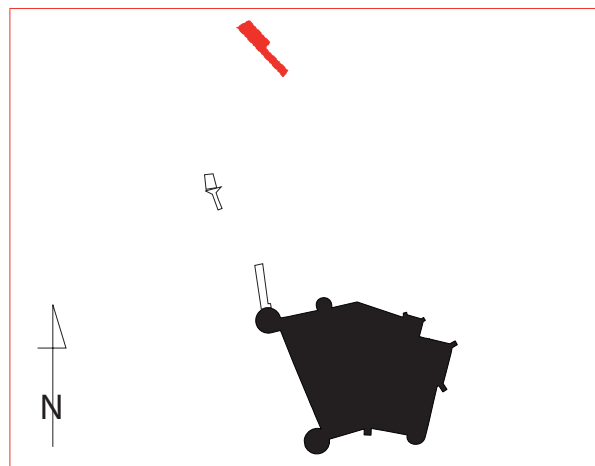
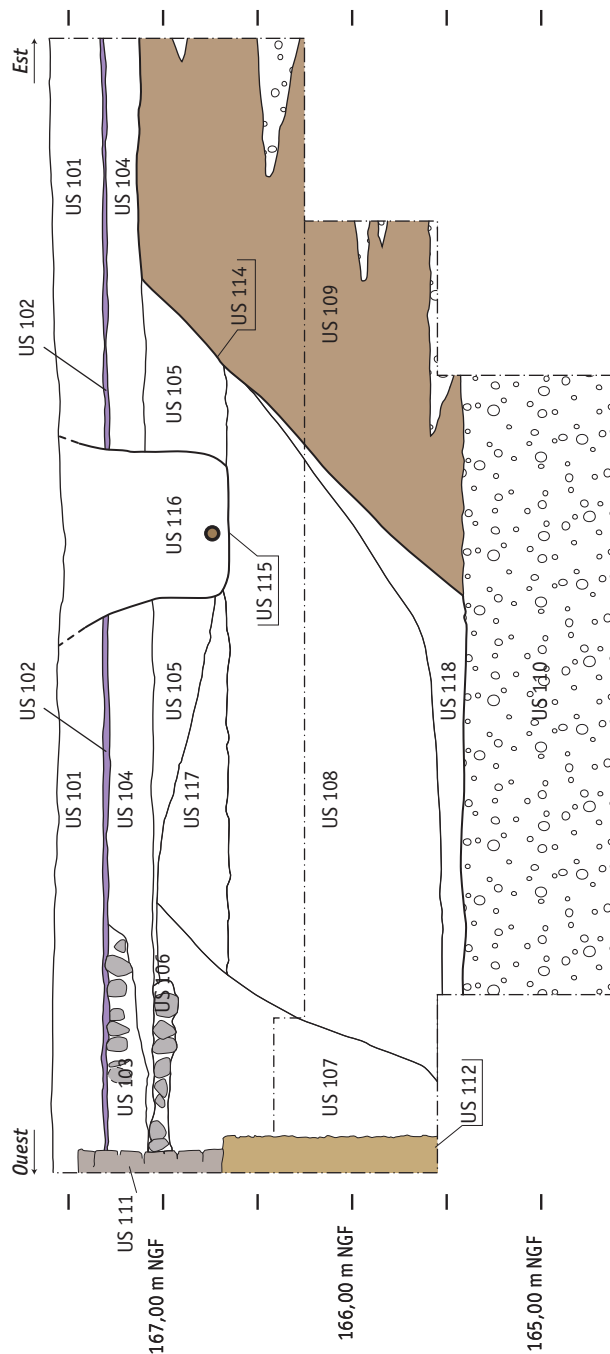


0 1/150^e 8 m





101
116
115
102
103
104
105
106
111
112
107
117
108
118
114
109
113
110



Légende

- Gallet
- Fondation
- Mur contemporain
- Cailloutis
- Terrain naturel

0 1 m

Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Coupe stratigraphique du sondage SD 01. Minute 1

DAO : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON





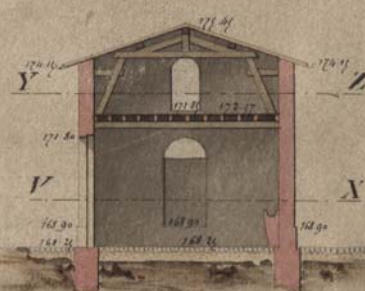
Ecurie M.

Elévation suivant RS.

Coupe suivant TU

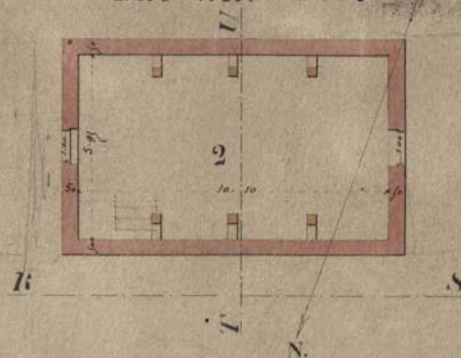
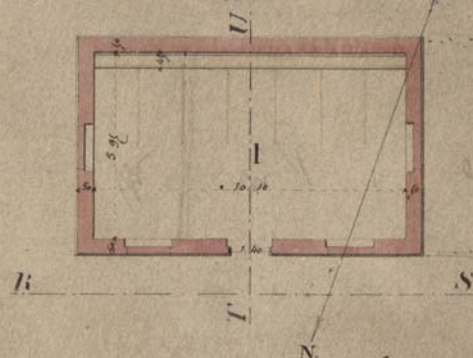
Horizontale à la cote 177,00

177,00



Plan du rez-de-chaussée
suivant VX.

Plan du 1^{er} étage
suivant YZ.



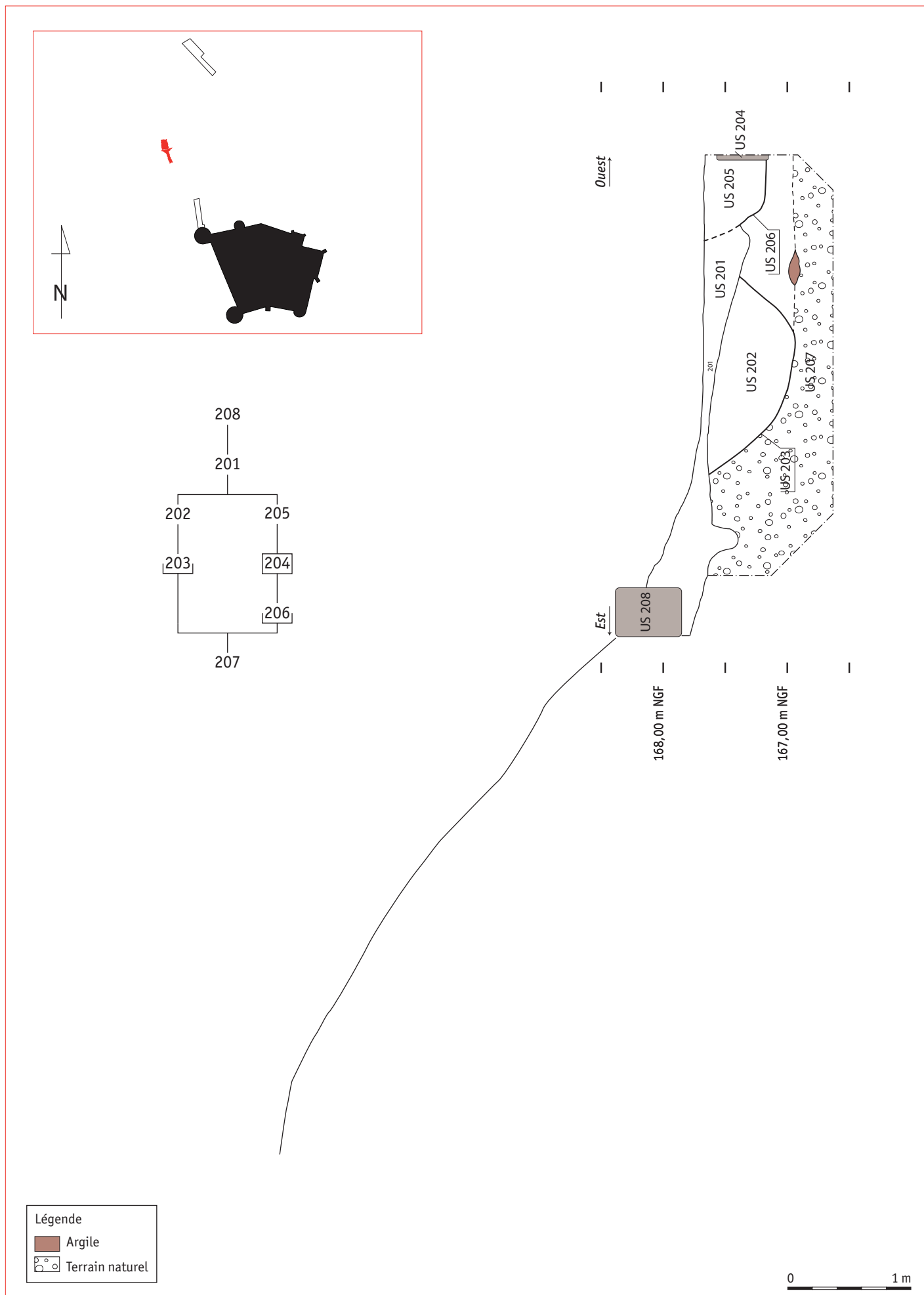
Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

L'écurie des officiers. Vestiges de la façade méridionale. Plan et élévation.

Photo : équipe de fouille.

Source : SHD, 4 Vt 245 13 (détail).

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

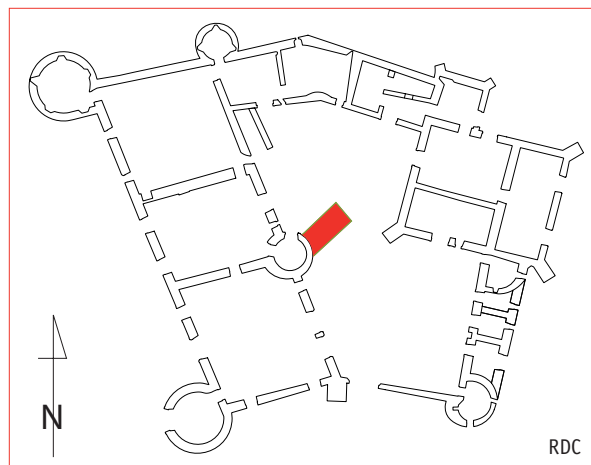
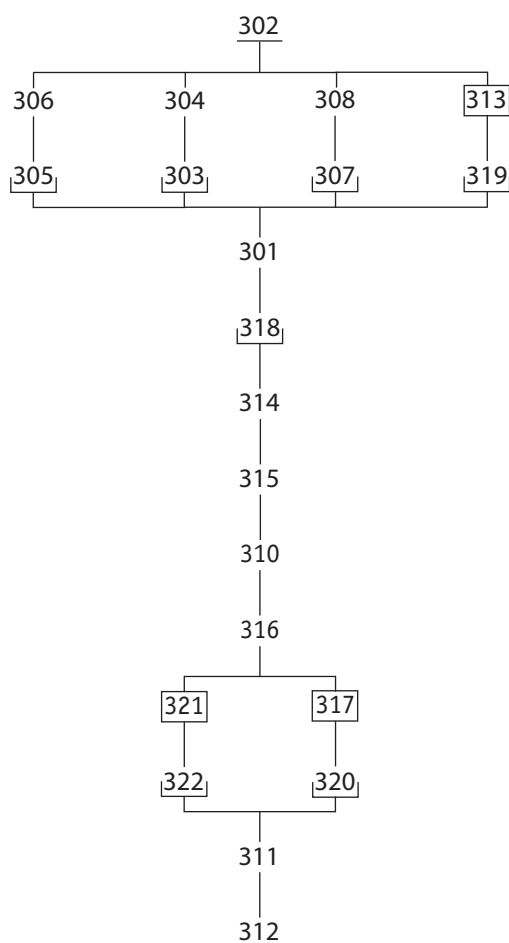


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Coupe stratigraphique du sondage SD 02. Minute 2

DAO : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

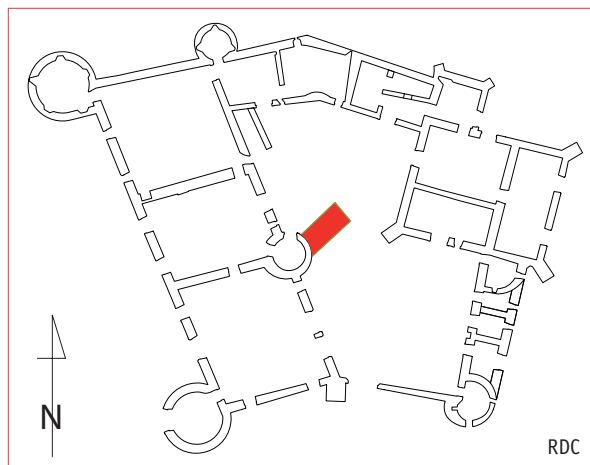


0 1 m

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

Coupe stratigraphique du sondage SD 03. Minute 4

DAO : P. Martinez

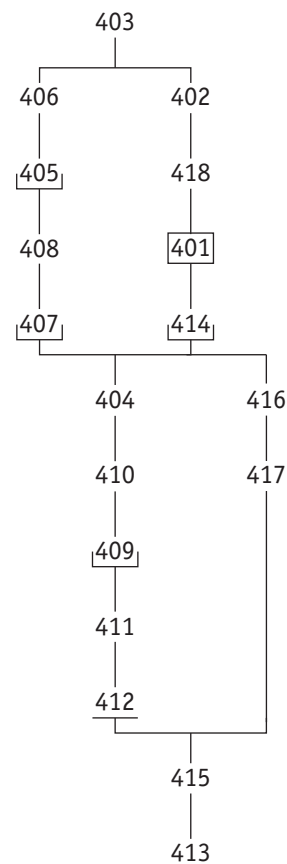
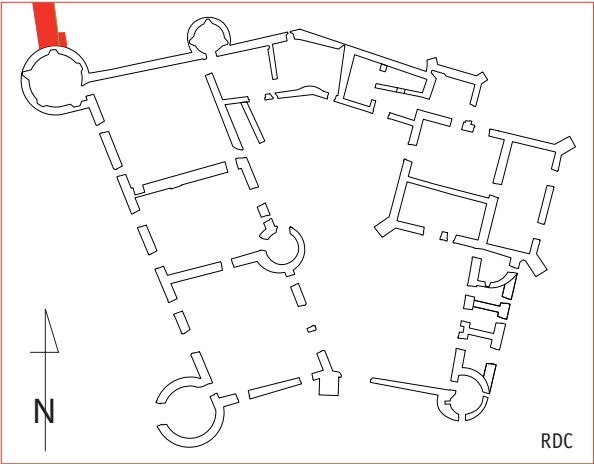
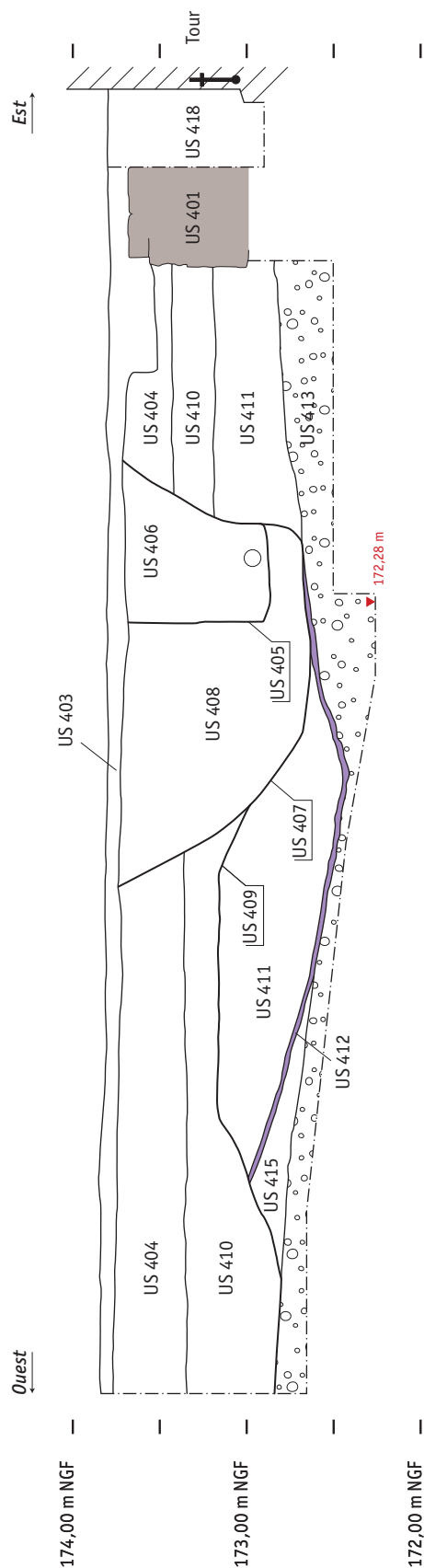


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Photographies du sondage SD 03.

Photos : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



0 1 m

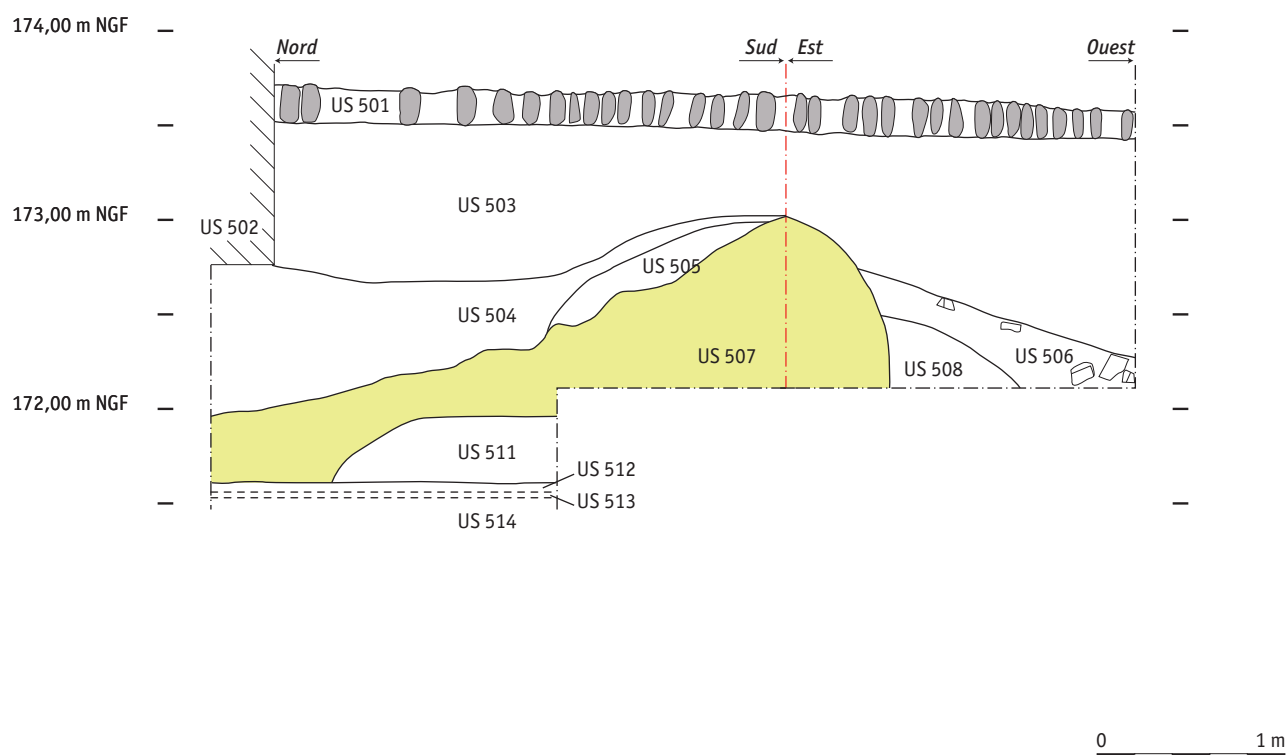
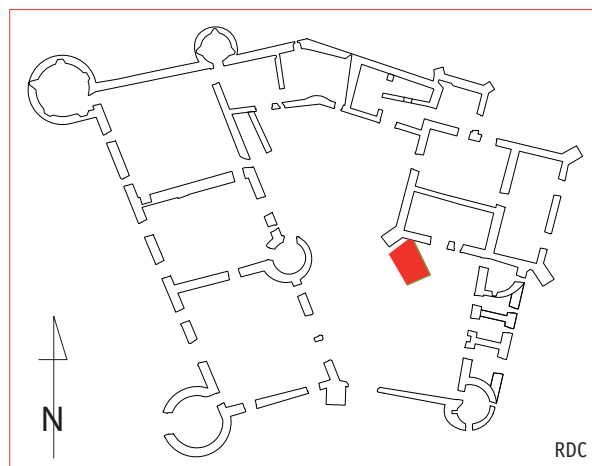
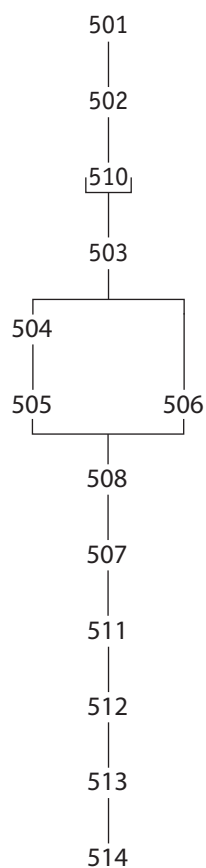


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Coupe stratigraphique du sondage SD 04. Minute 3

DAO : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



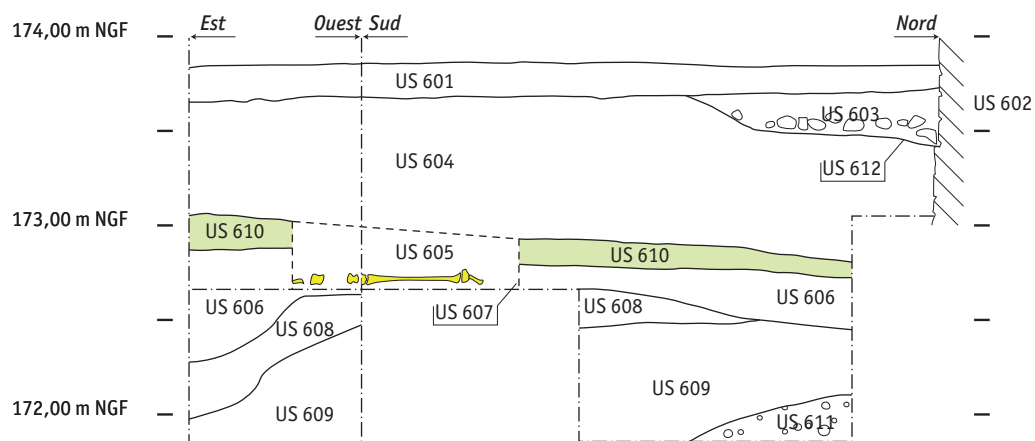
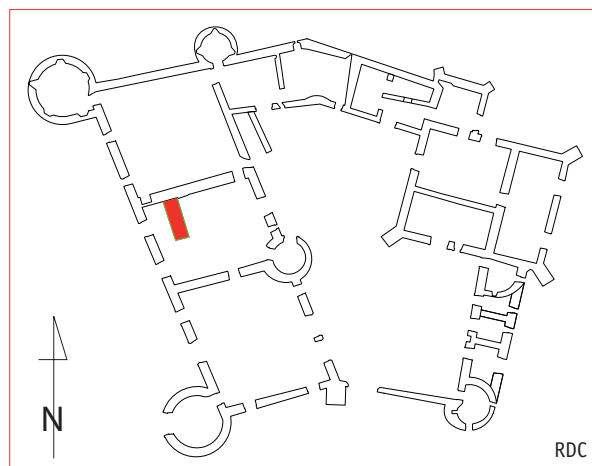
Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Coupe stratigraphique du sondage SD 5. Minute 5

DAO : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

601
603
602
612
604
605
607
610
606
608
609
611



Légende
 Terrain naturel

0 1 m

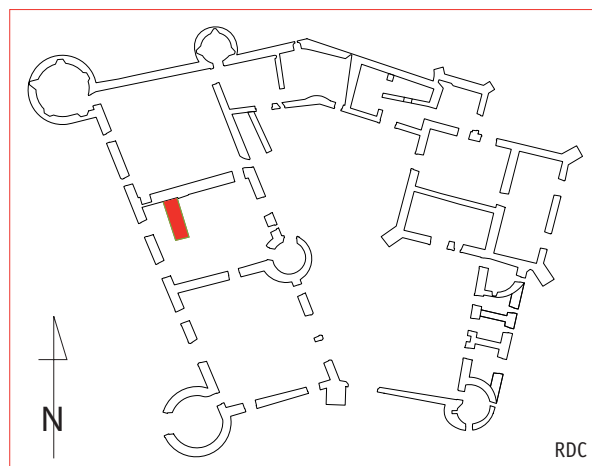


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Coupe stratigraphique du sondage SD 06. Minute 6

DAO : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



Parc Blandan (69007 Lyon). *Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes*. Diagnostic 2018.

Photographies du squelette du sondage SD 06.

Photos : É. Bertrand

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

Site : Parc Blandan 2018

Année fouille : 2018

N° sep: 605

N° squelette : 605

Année étude : 2018

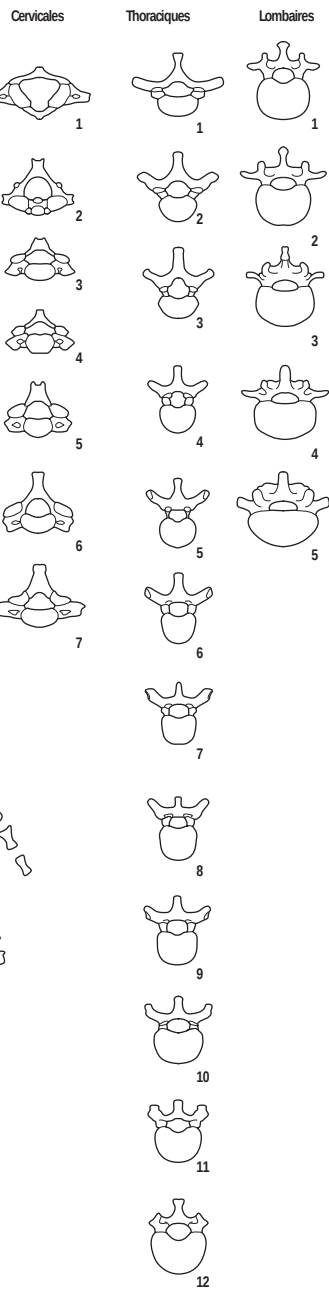
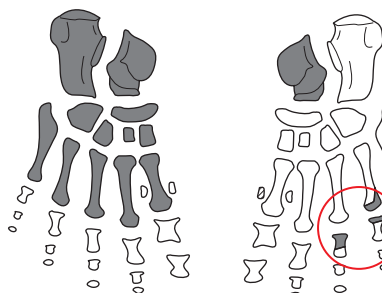
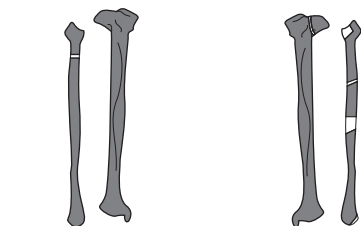
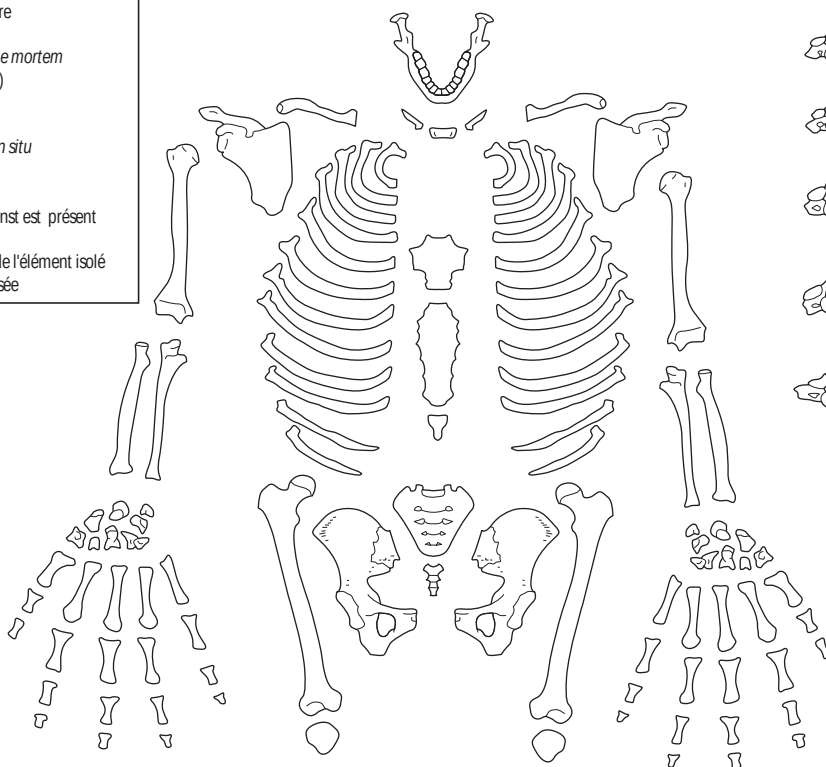
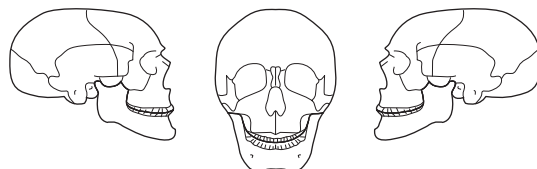
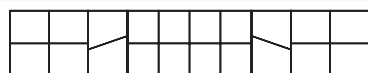
N° catalogue : P/605/SP605/H/0001

Auteur : E. Bouvard-Mor

LEGENDE DES DIAGRAMMES DENTAIRES

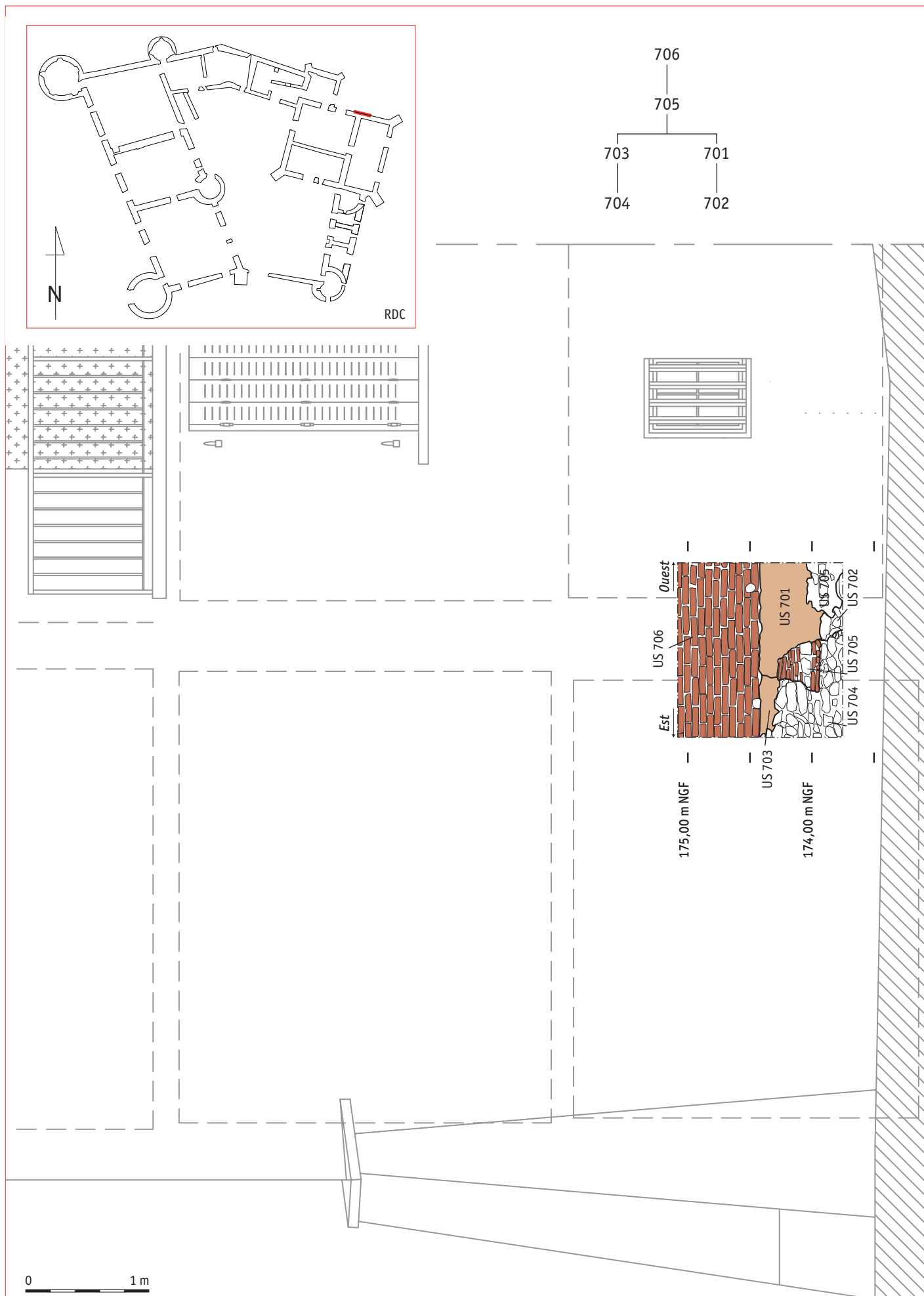
- I** Élément présent *in situ*
- L** L'élément isolé est présent et a été identifié avec certitude
- 0** La racine est seule présente *in situ*
- ⊗** Agénésie dentaire
- ⊗** Dent perdue *ante mortem* (alvéole refermée)
- ①** Germe présent *in situ*
- ?** Un de ces éléments est présent
- ?** L'identification de l'élément isolé n'est que supposée

-  Région présente et identifiée avec certitude
-  Région fragmentée
-  Situation exacte inconnue avec certitude
-  Droite ou Gauche ?



—échantillon pour analyse ¹⁴C



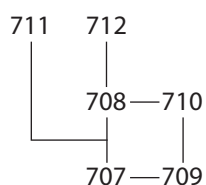
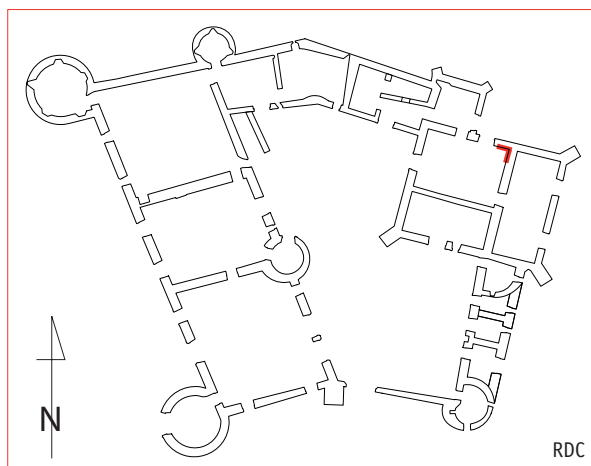
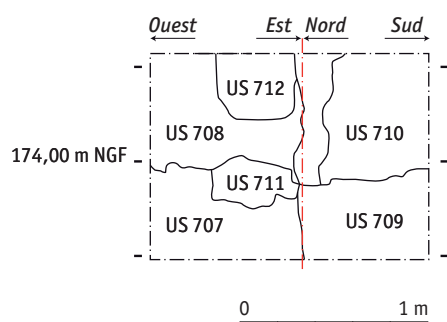


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés en élévation du sondage SD 07.

DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

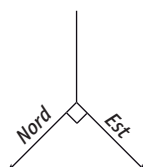


174,50 m NGF



174,00 m NGF

173,50 m NGF

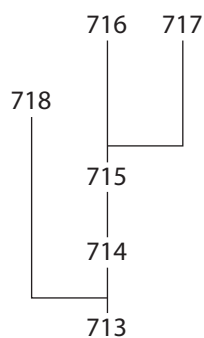
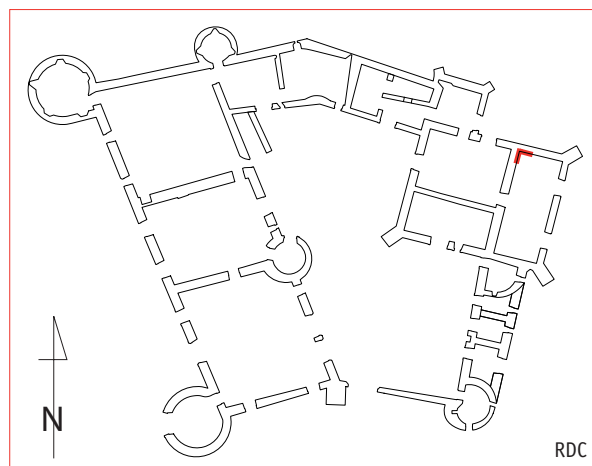
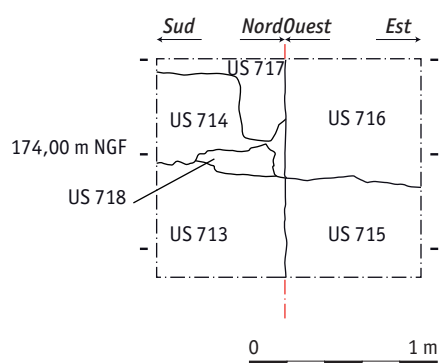


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés en élévation du sondage SD 08.

Photos : E. Bertrand, N. Morelle

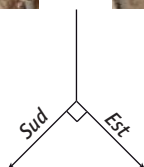
SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



174,50 m NGF —

174,00 m NGF —

173,50 m NGF —



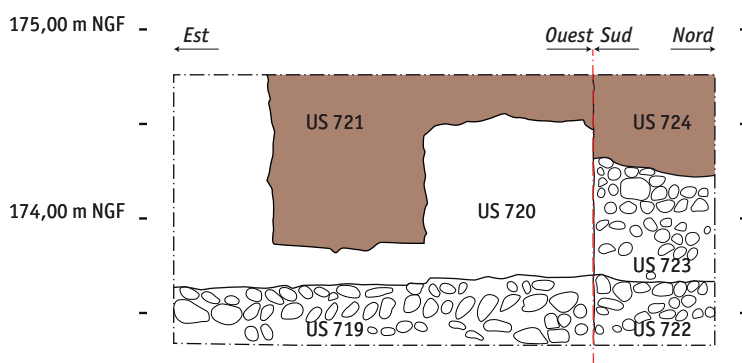
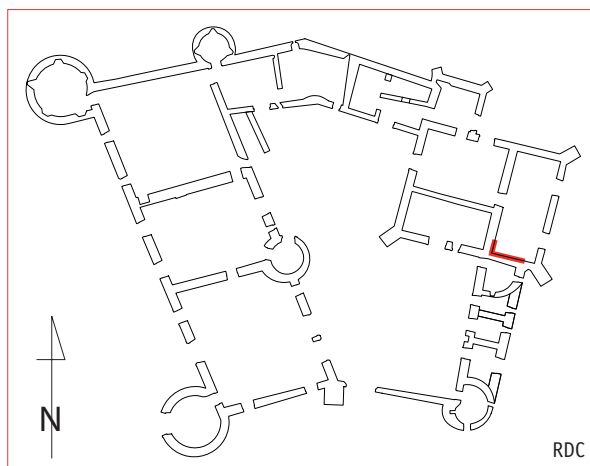
Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés en élévation du sondage SD 09.

Photos : E. Bertrand

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

720
—
721
—
719
—
724
—
723
—
722



0 1 m

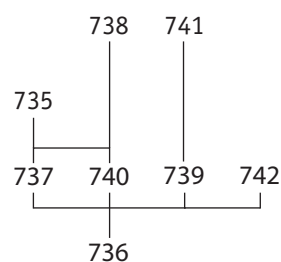
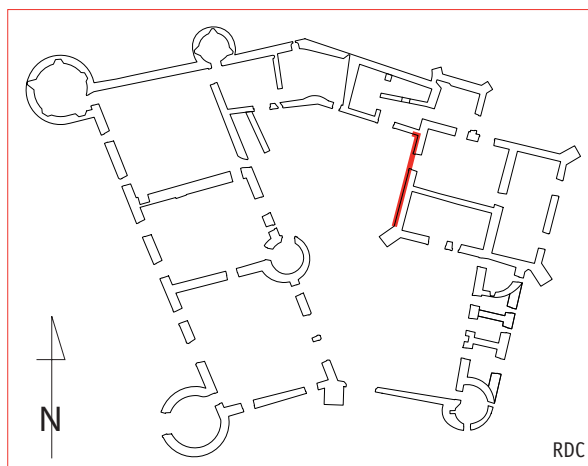
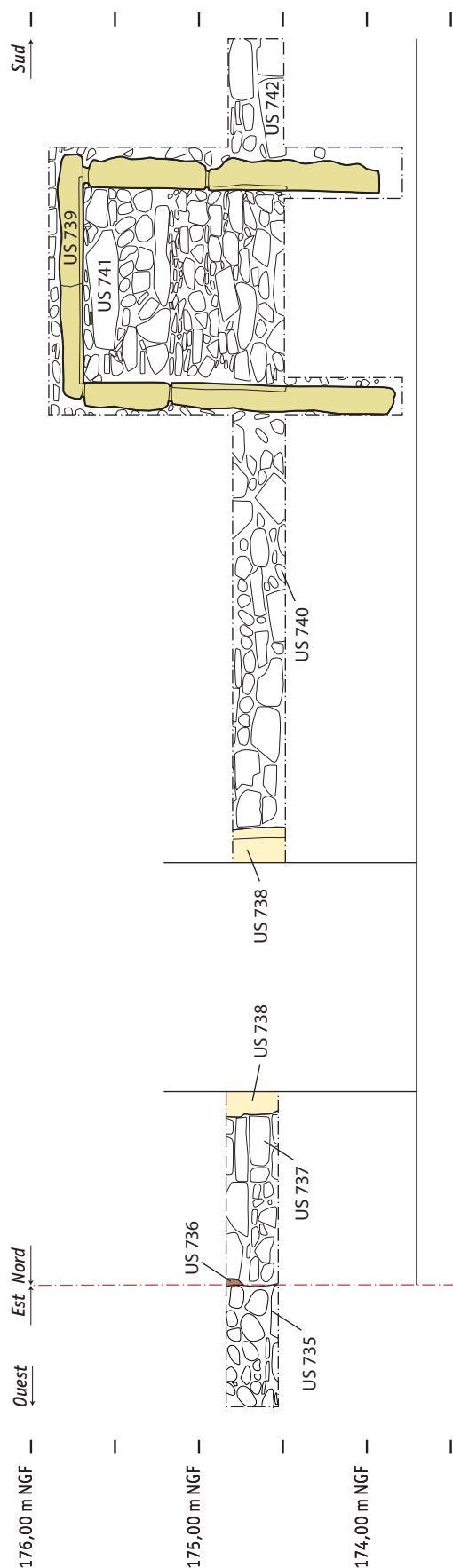


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés en élévation du sondage SD 10.

DAO : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

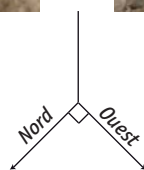
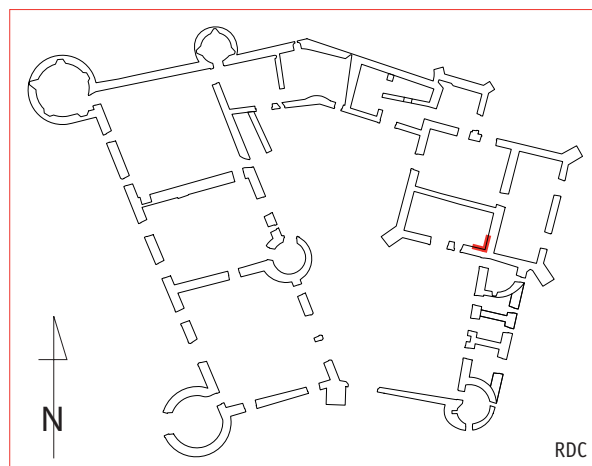
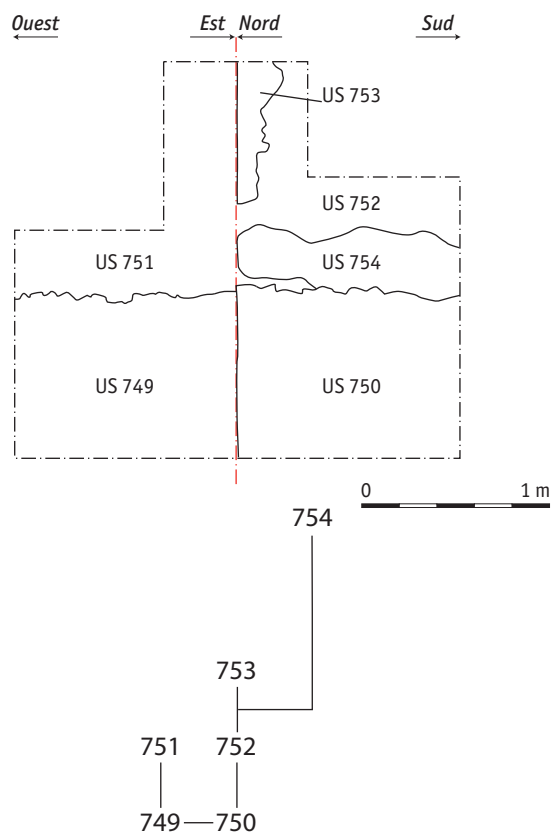


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés en élévation du sondage SD 11.

DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

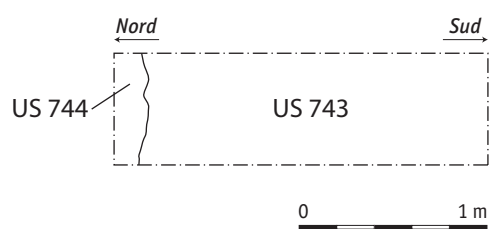


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

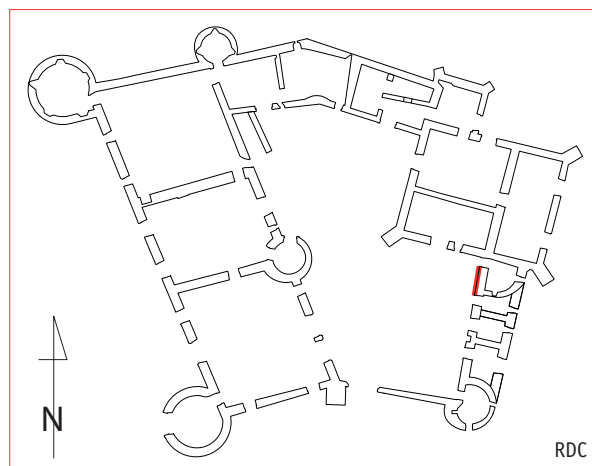
Relevés en élévation du sondage SD 12.

Photos : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



744
—
743



RDC

175,00 m NGF —

174,50 m NGF —

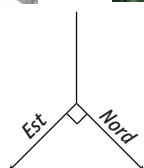
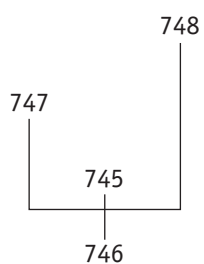
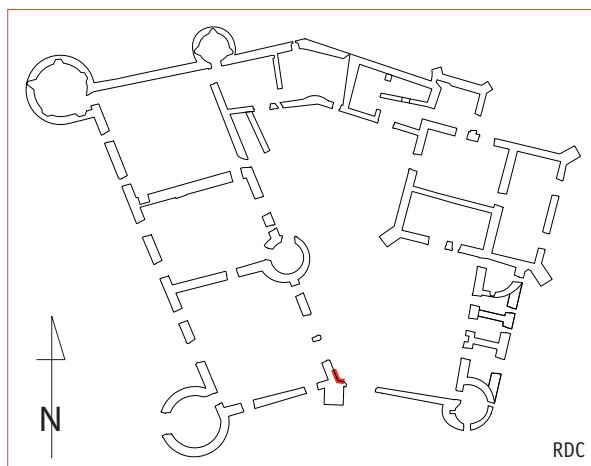
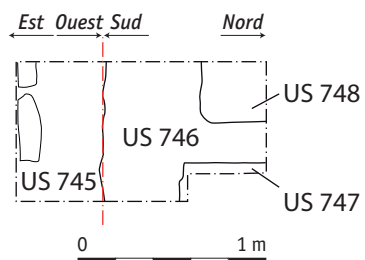


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 13.

Photos : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



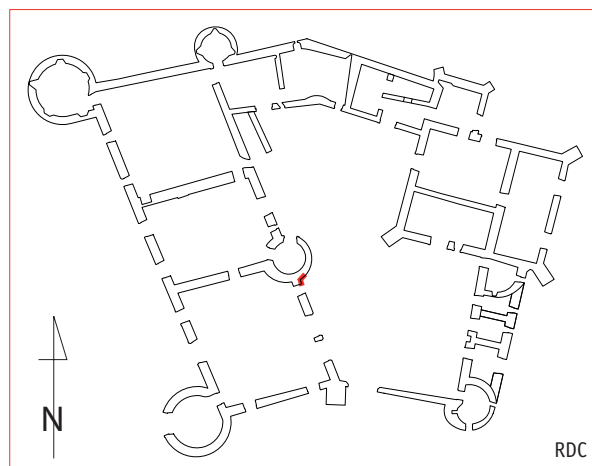
Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés en élévation du sondage SD 14.

Photo : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

755—756



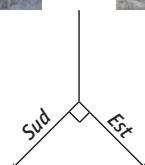
US 755

US 756

175,00 m NGF —



174,00 m NGF —

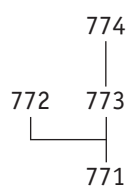
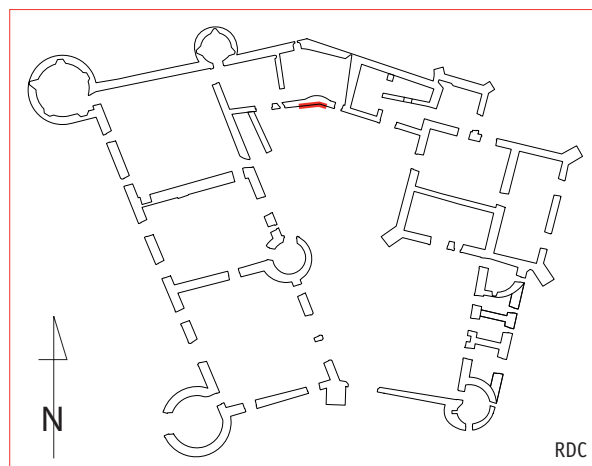
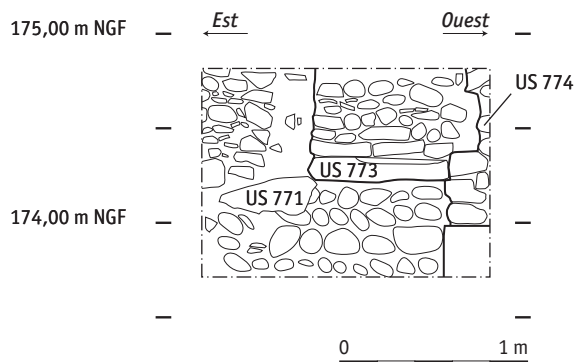


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés en élévation du sondage SD 15.

Photo : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

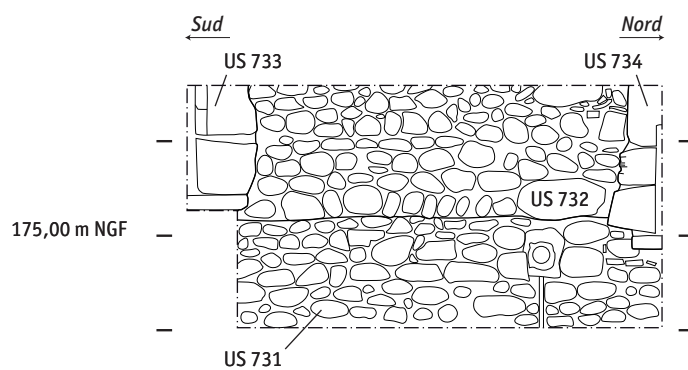
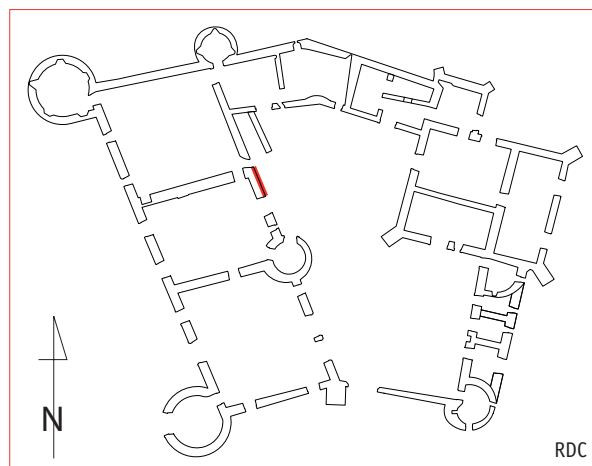
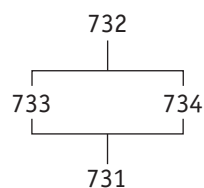


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés en élévation du sondage SD 16.

Photo : P. Martinez

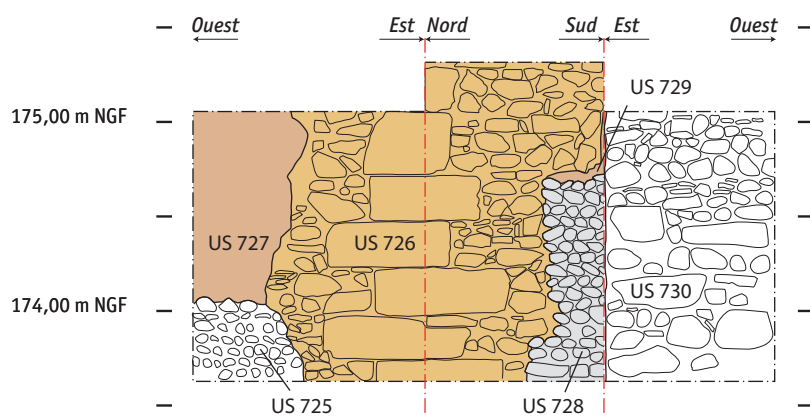
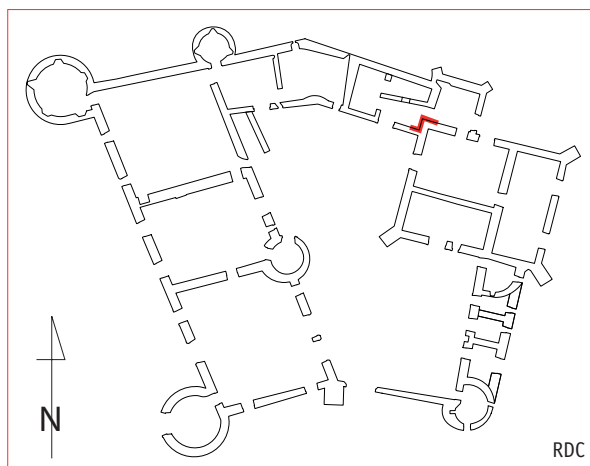
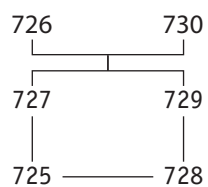
SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



"La baie 734 est sous le piédroit en réemploi"

0 1 m





0 1 m

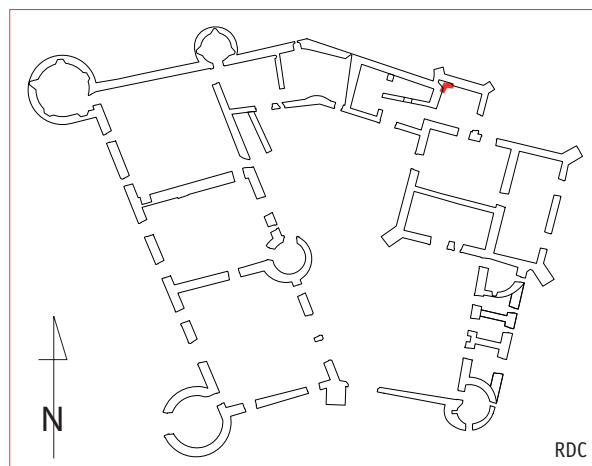


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

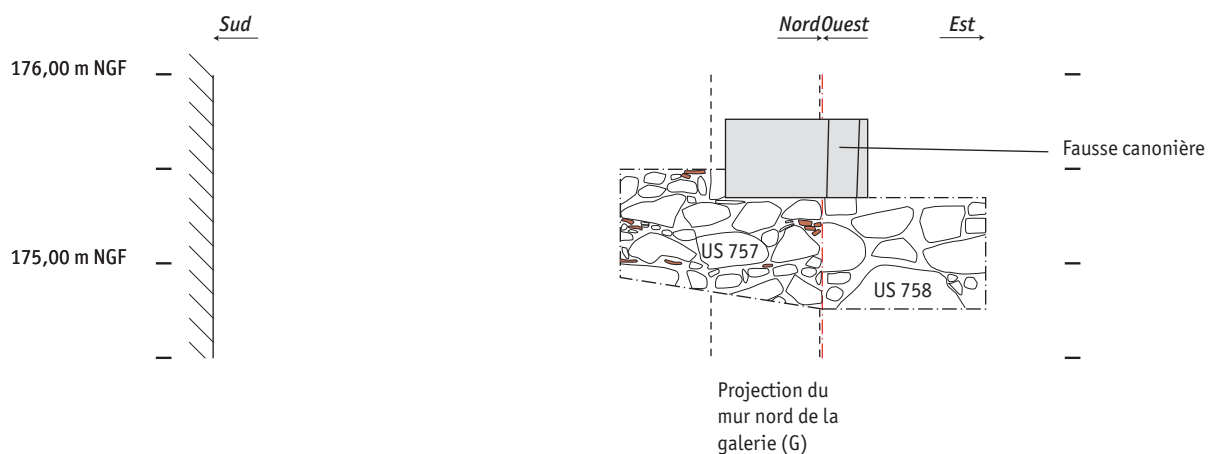
Relevé en élévation du sondage SD 18.

DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



RDC



0 1 m



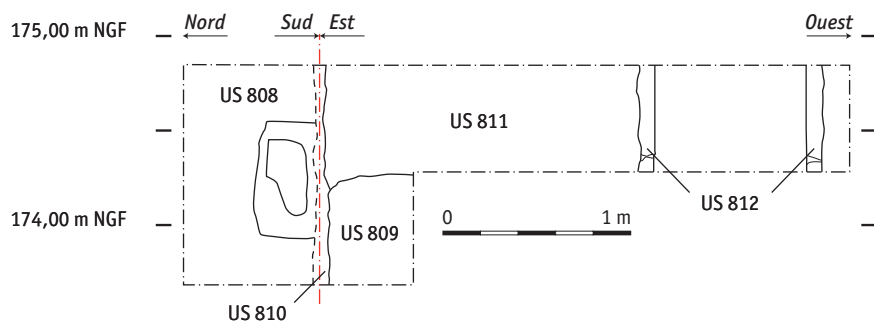
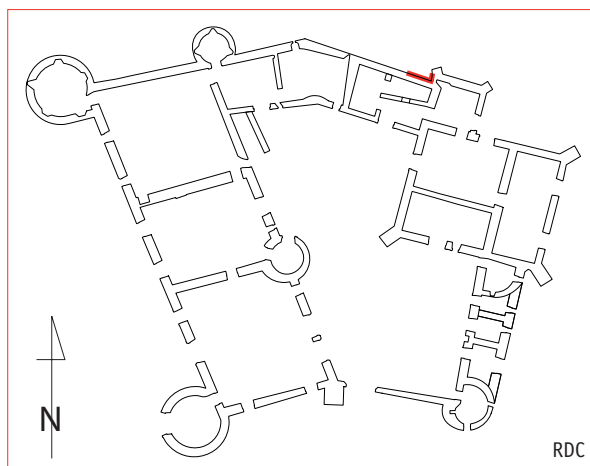
Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 19.

DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

811
810
808 812
776
809

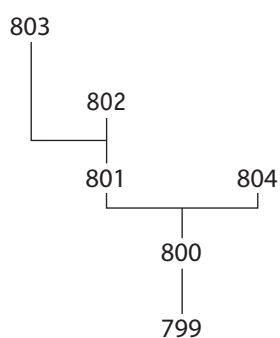
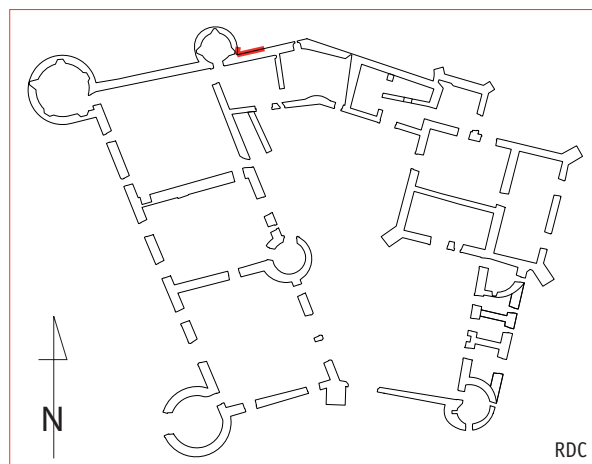
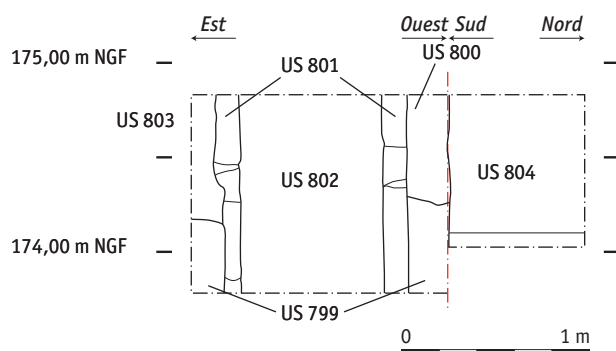


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 20.

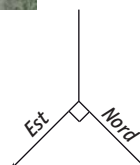
DAO et photos : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



175,00 m NGF

174,00 m NGF

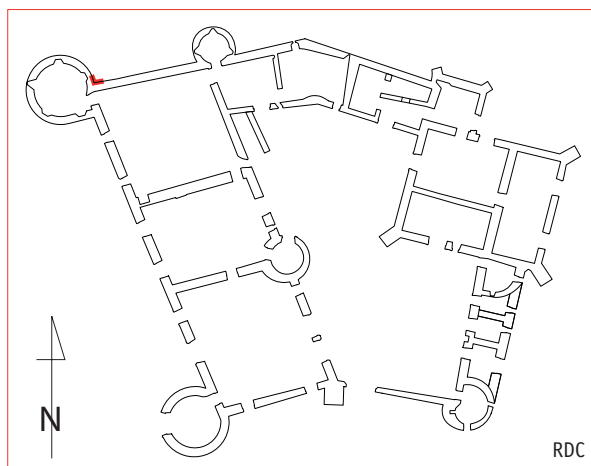
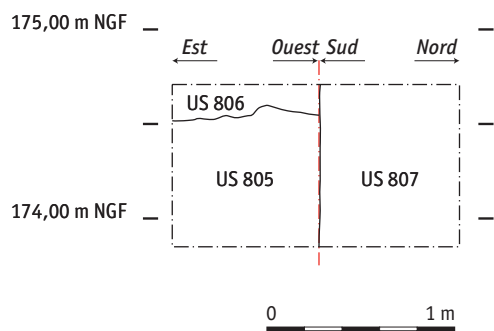


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 21.

Photos : P. Martinez

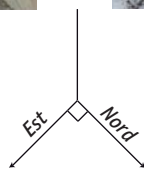
SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



807
—
806
—
805

175,00 m NGF —

174,00 m NGF —

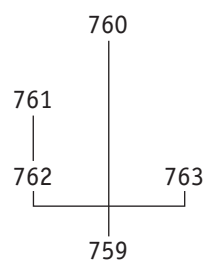
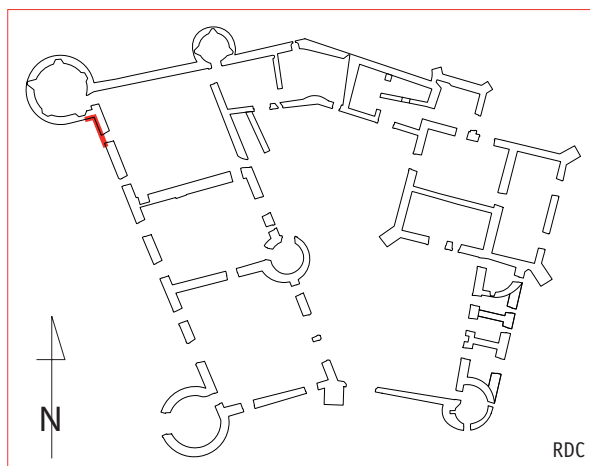
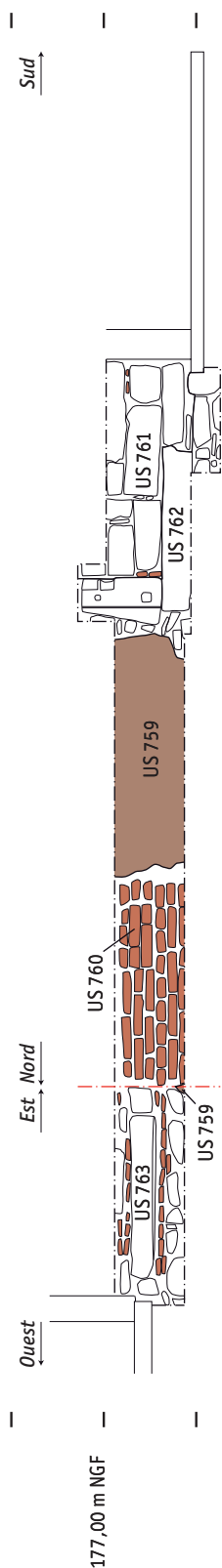


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 22.

Photos : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



0 1 m



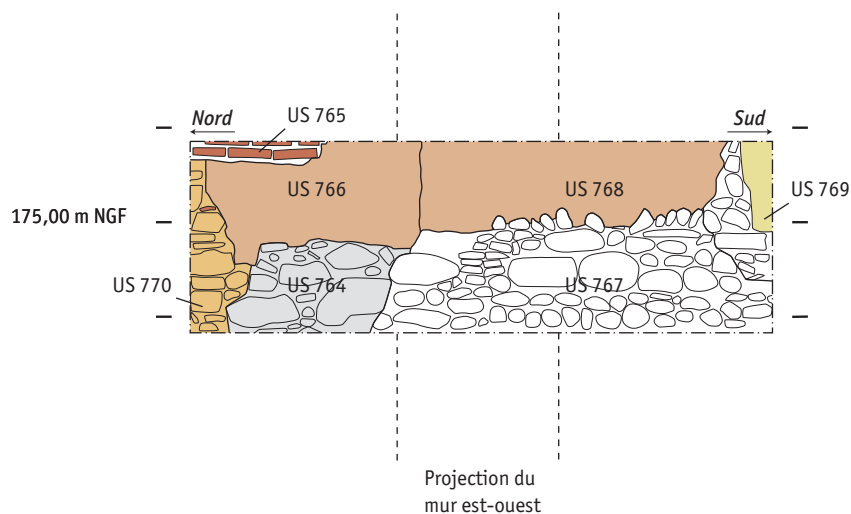
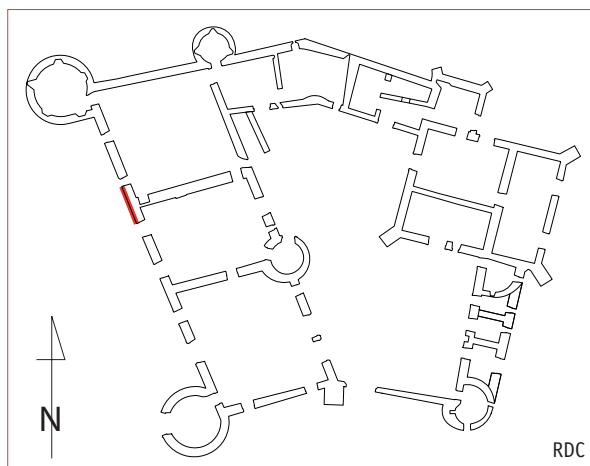
Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 23.

DAO : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

769
—
768
—
767
—
766
—
770—764



0 1 m

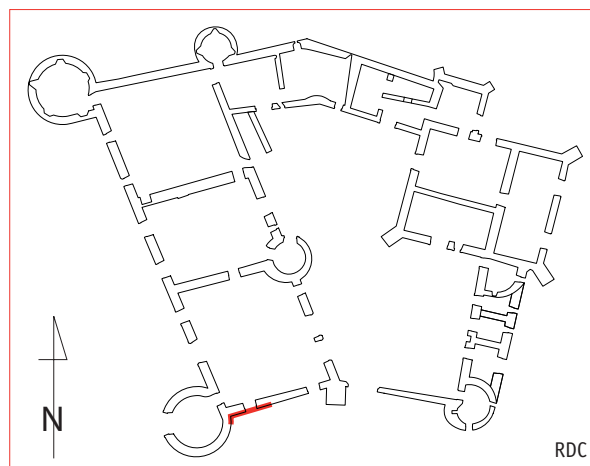
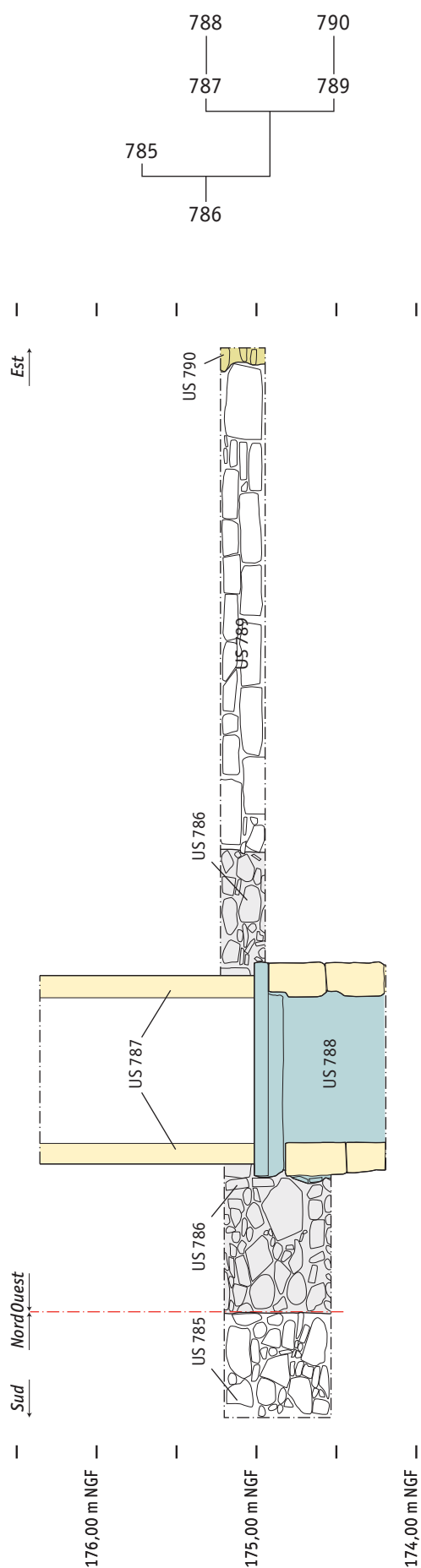


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 24.

DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



0 1 m



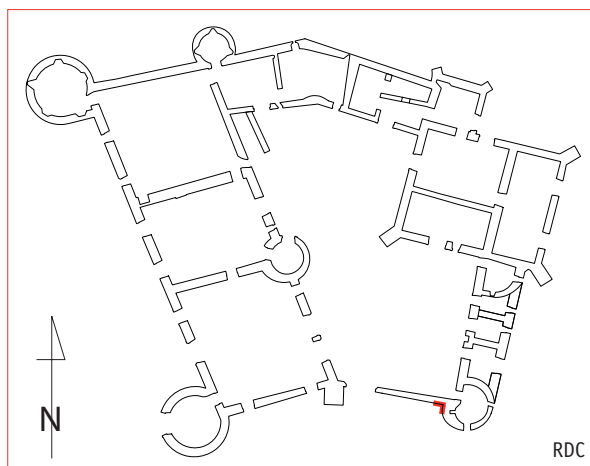
Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 25.

DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

792
—
791

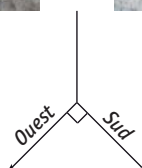


US 791

US 792

175,00 m NGF —

174,50 m NGF —

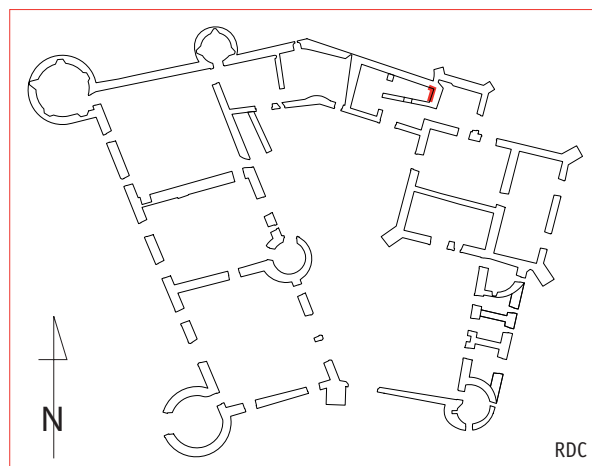
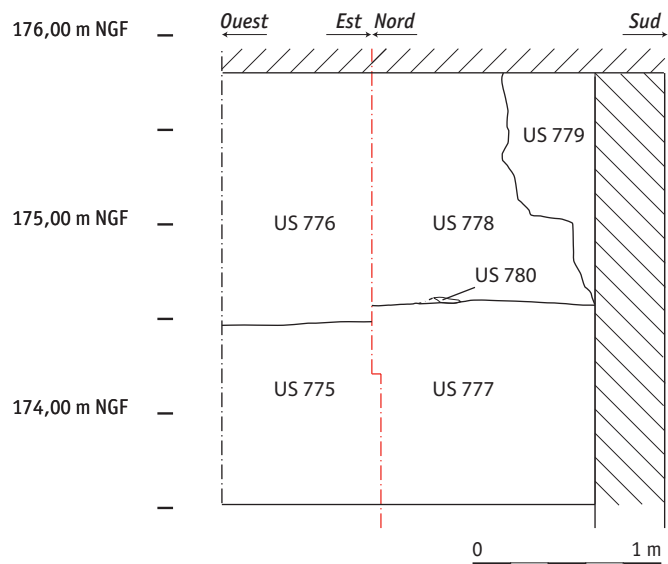


Parc Blandan (69007 Lyon). *Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes*. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 26.

Photos : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



779
—
778
—
780
—
777
—
776
—
775



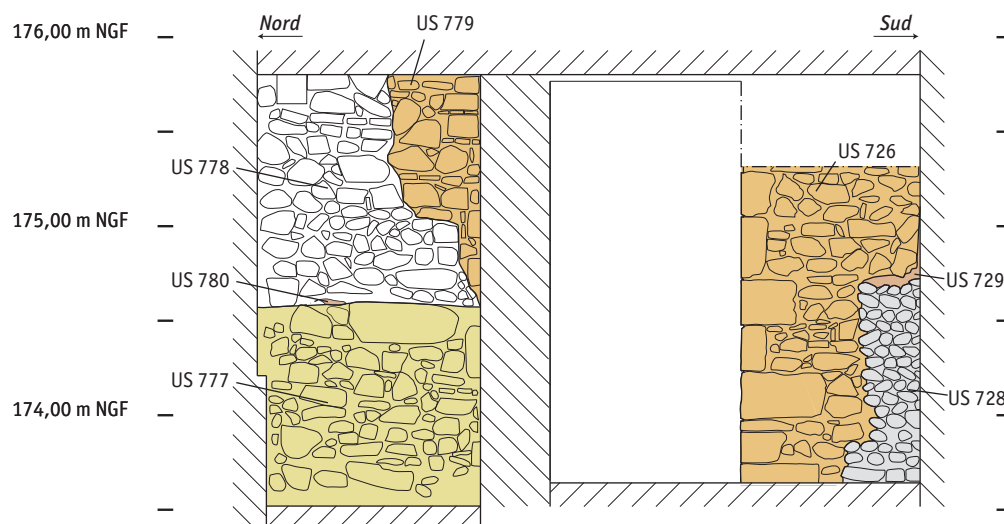
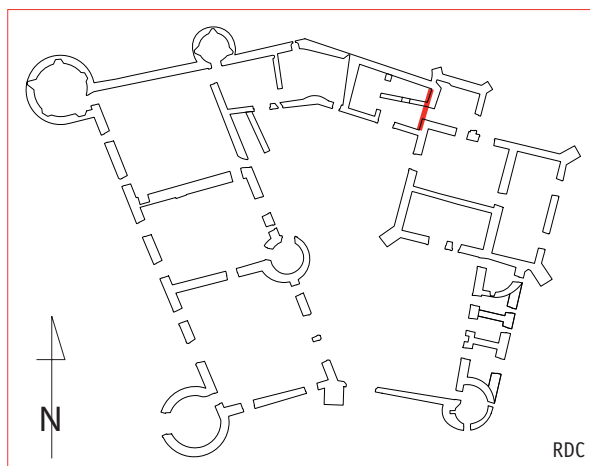
Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés en élévation du sondage SD 27.

DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

779 — 726
 778
 780 729
 777 728
 776
 775



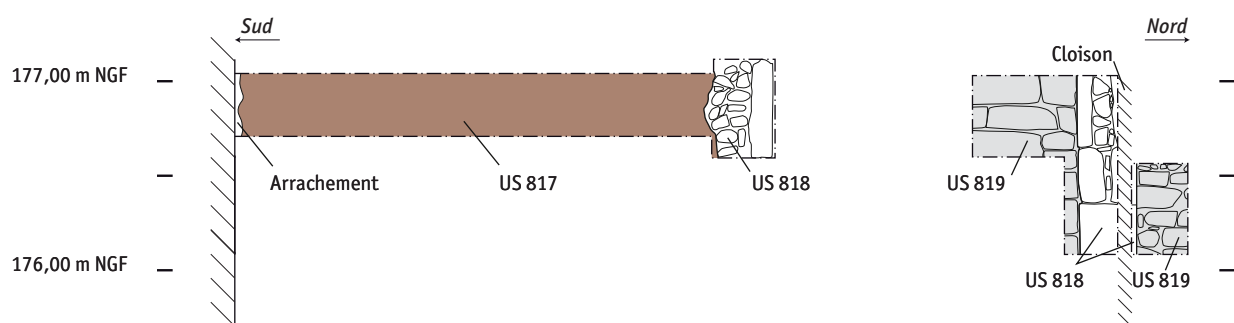
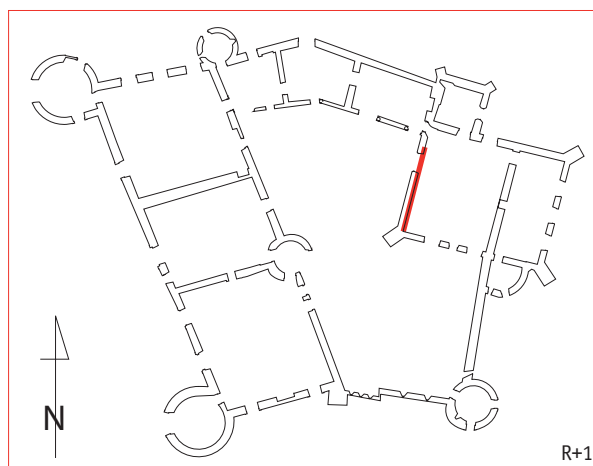
Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés en élévation du sondage SD 18 et 27.

DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
 DE LA VILLE DE LYON

819
|
818
|
817



0 1 m

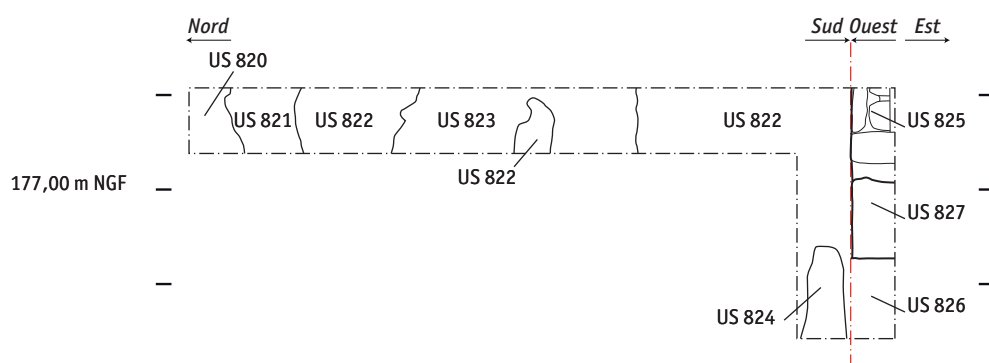
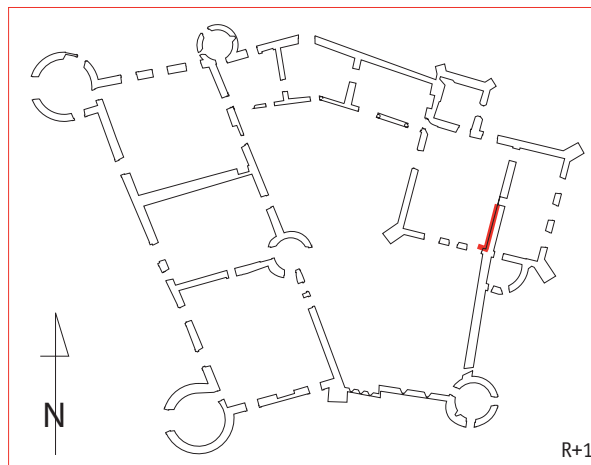
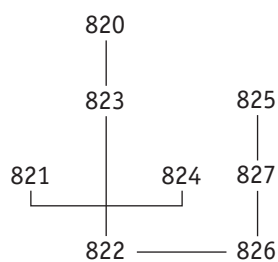


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 28.

DAO : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

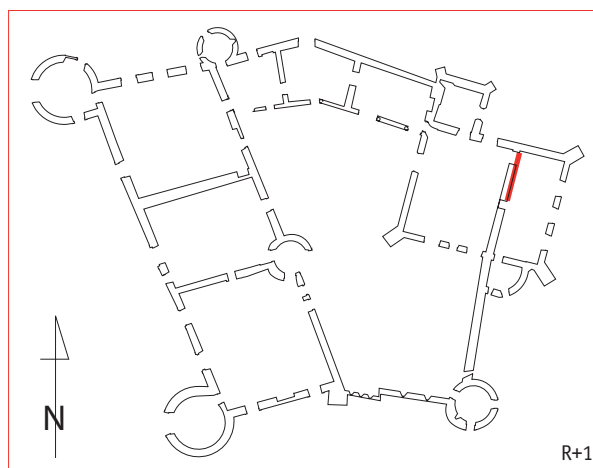
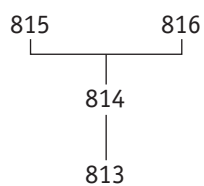


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

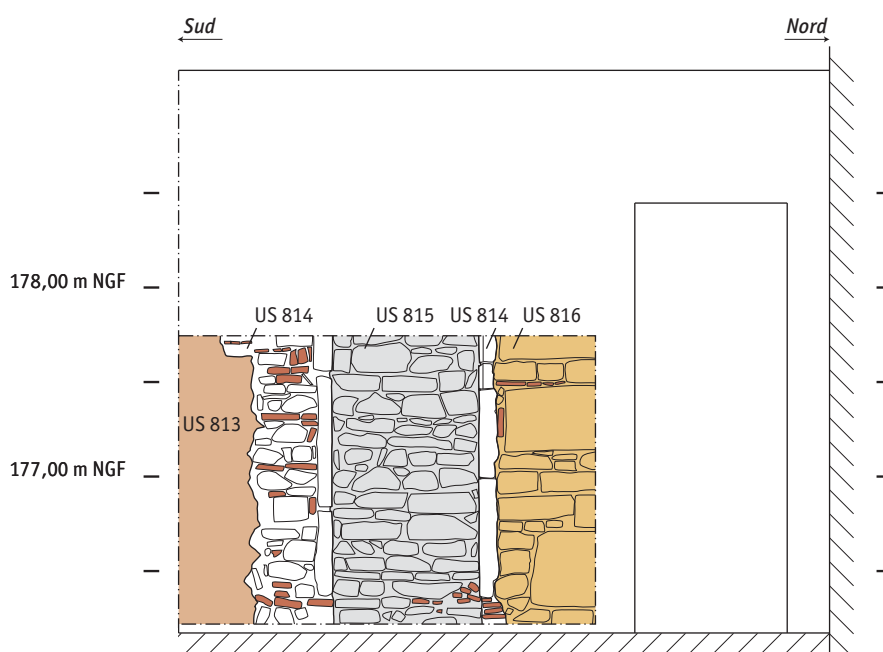
Relevé en élévation du sondage SD 29.

Photos : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



R+1



0 1 m



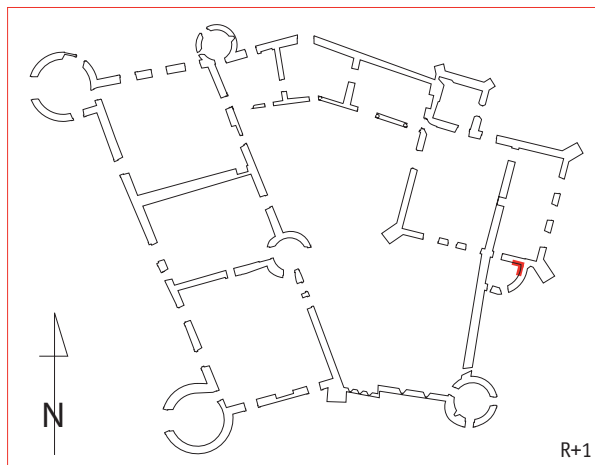
Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés en en élévation du sondage SD 30.

DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

859
—
857

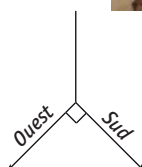


US 857

US 858

178,00 m NGF —

177,00 m NGF —

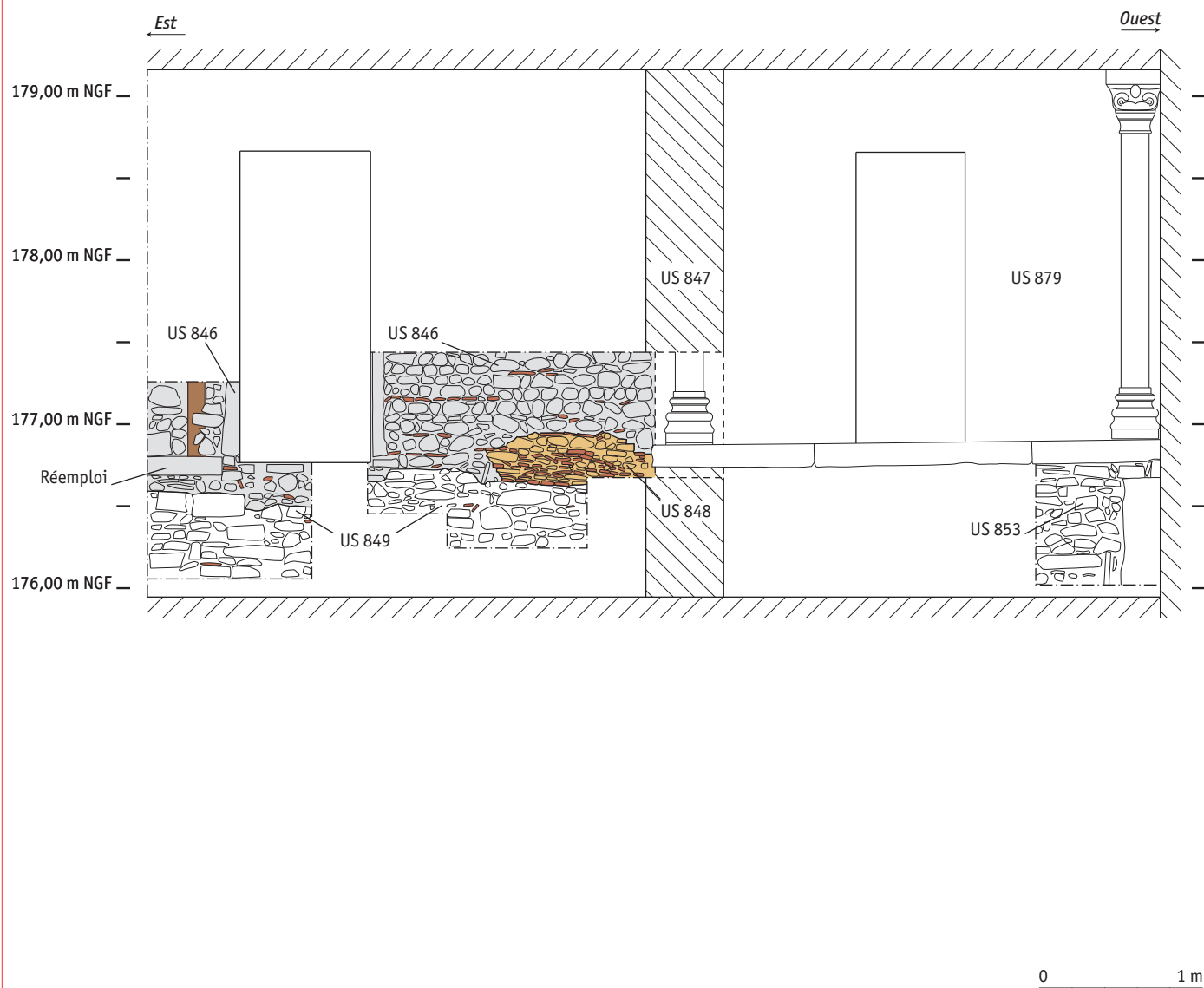
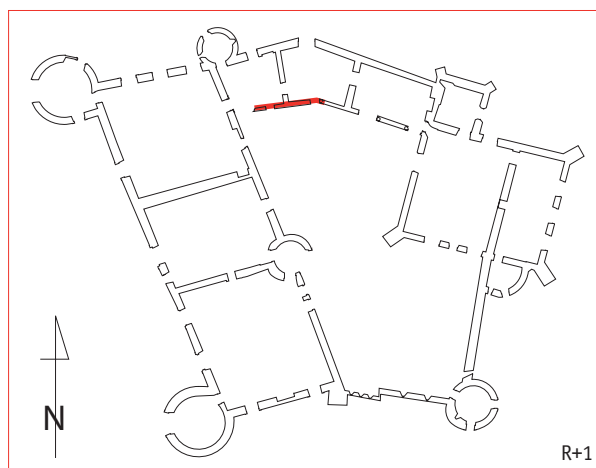
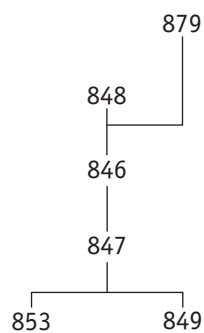


Parc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 31.

Photos : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



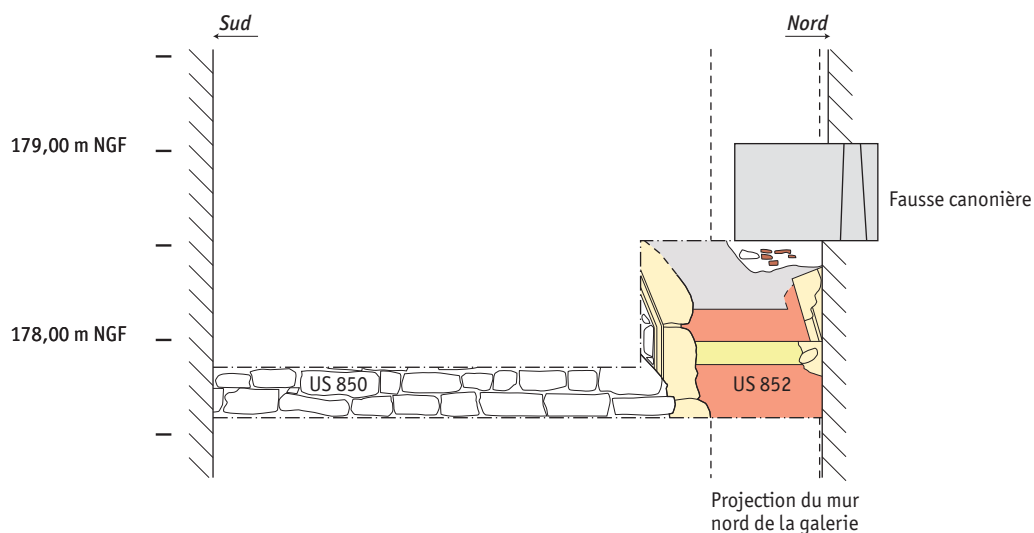
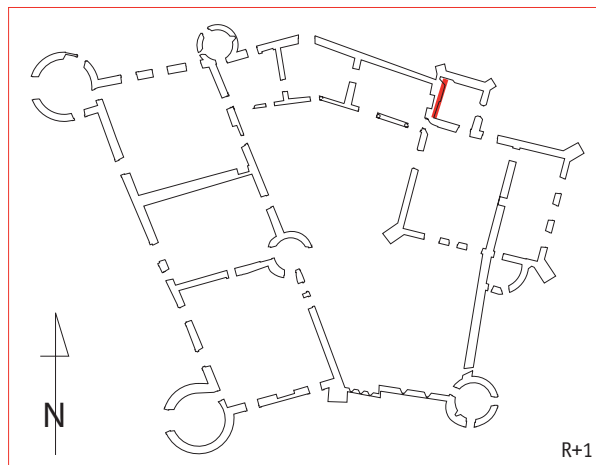
Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés en élévation des sondages SD 32 et SD 35.

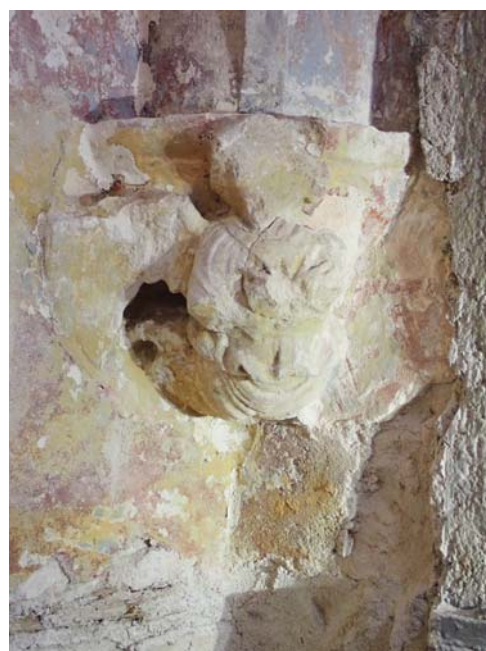
DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

851
—
850
—
852



Mur peint de la chapelle



Détail du culot figuré

0 1 m

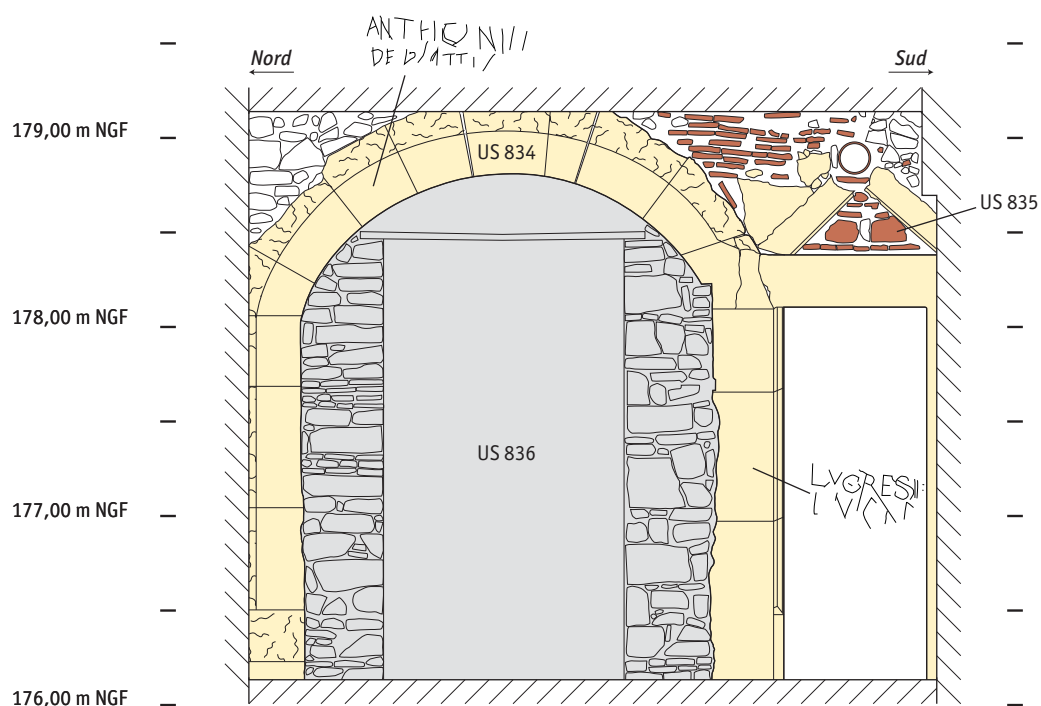
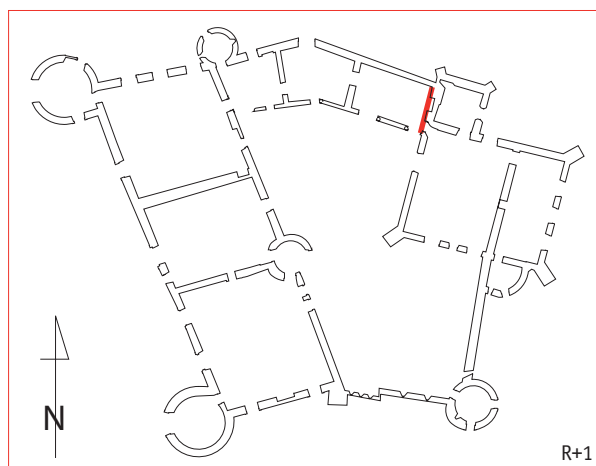
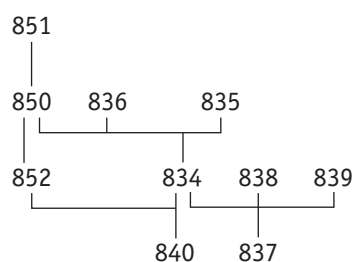


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 33.

DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



0 1 m



Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 34.

DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

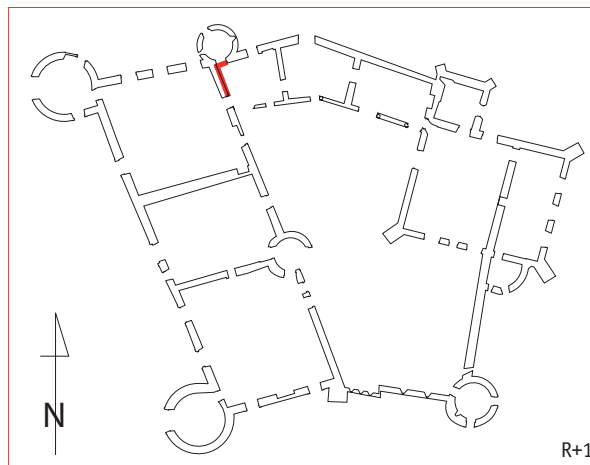
854 856
855



Profil du linteau



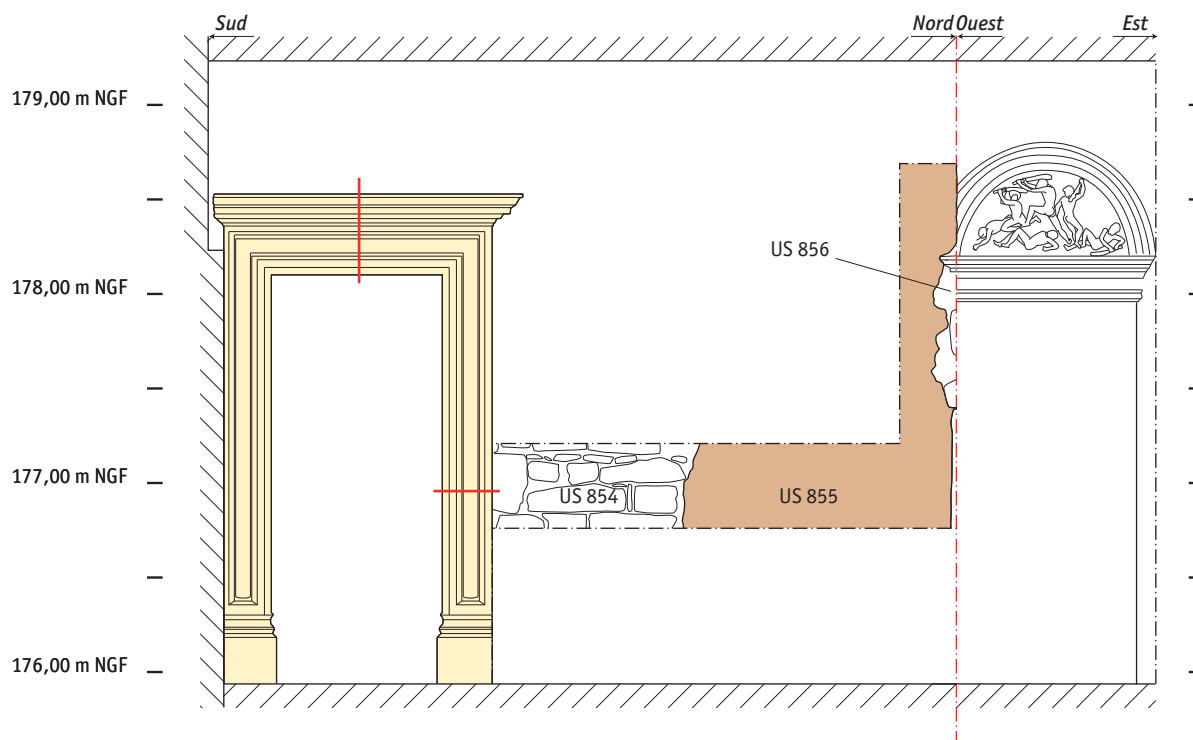
Profil du piédroit



R+1



Profil du tympan



0 1 m

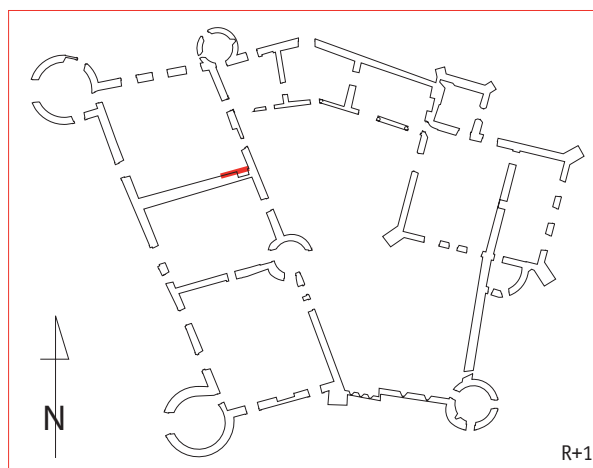


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

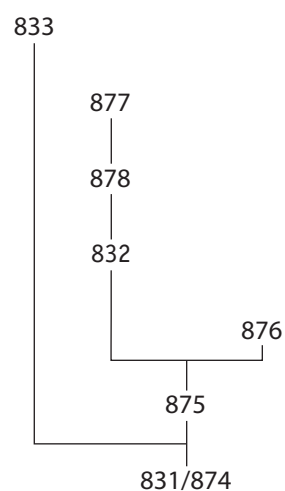
Relevé en élévation du sondage SD 36.

DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



Sondage SD 37



Sondage SD 47

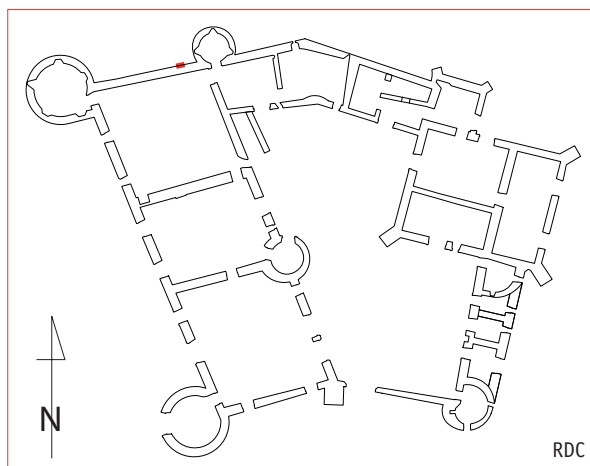
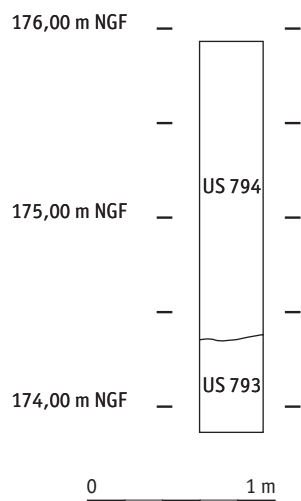


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés des sondages SD 37 et SD 47.

Photos : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



Solin à 174,32 m NGF

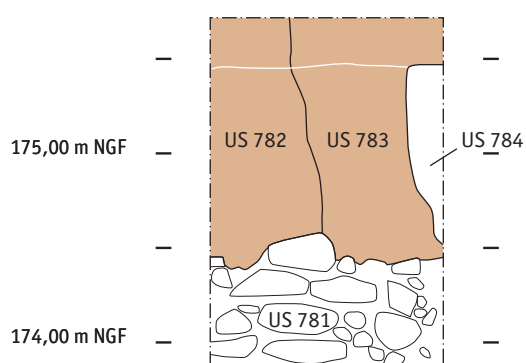
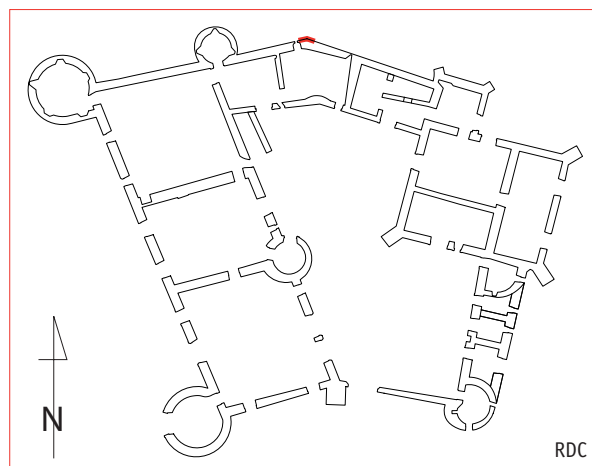
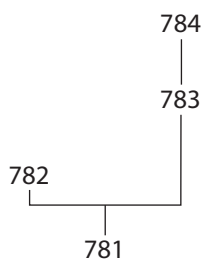


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés en élévation du sondage SD 38.

Photo : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



Vue de la même maçonnerie depuis l'intérieur du bâtiment

0 1 m



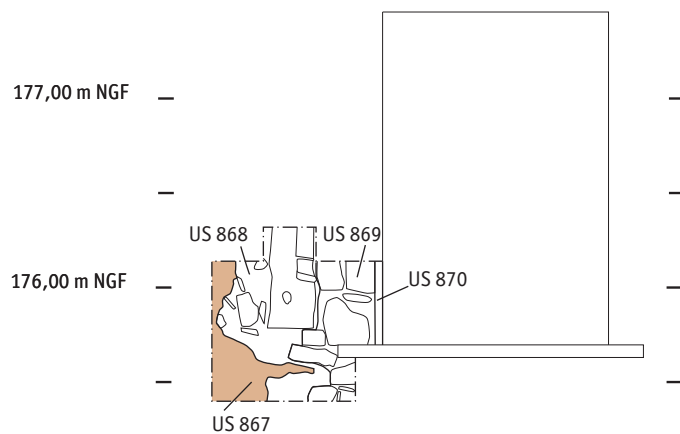
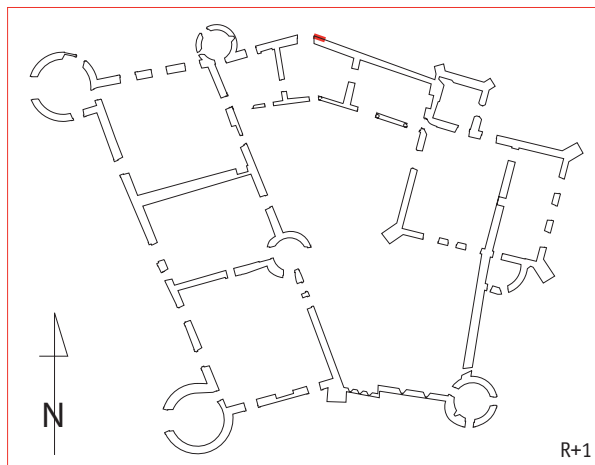
Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 39.

DAO et photo : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

870
—
869
—
868
—
867



0 ————— 1 m

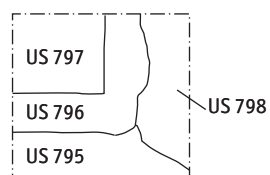


Parc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 40.

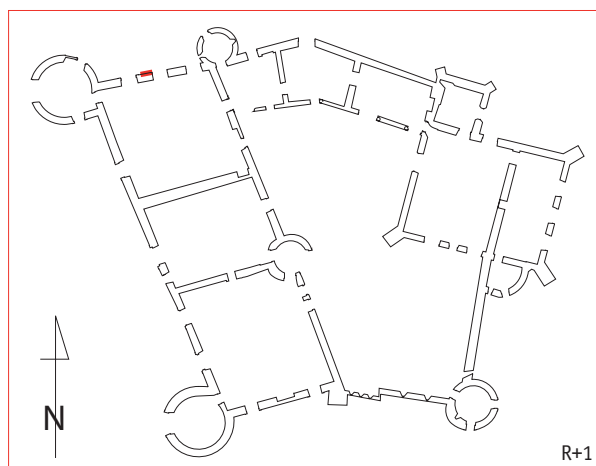
Photos : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



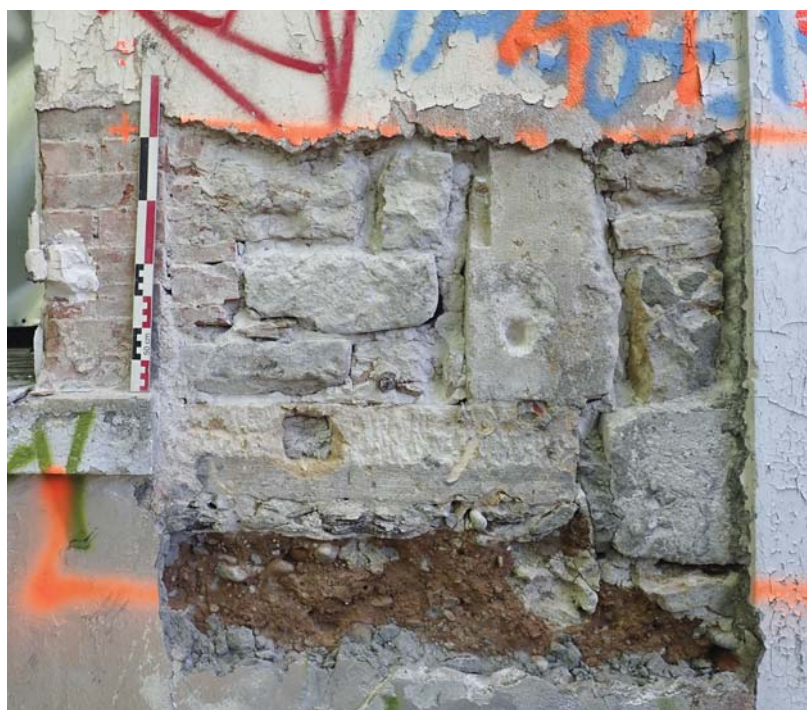
0 1 m

797 798
796
795



177,00 m NGF —

176,50 m NGF —



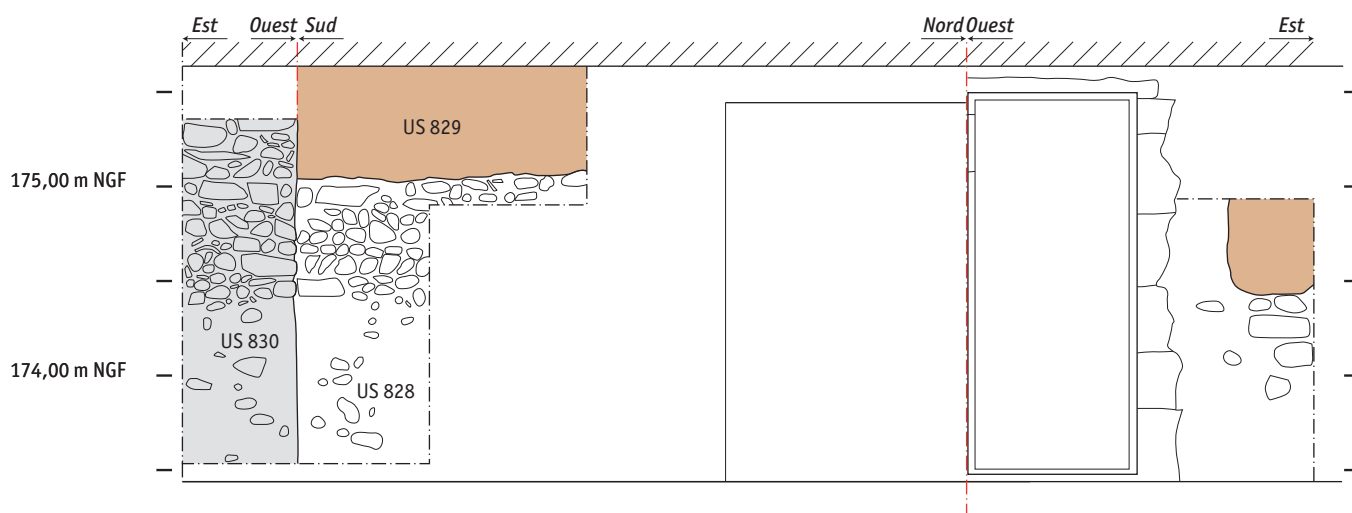
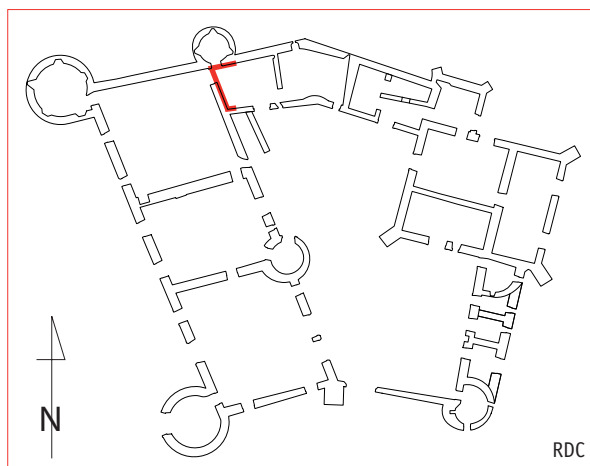
Plarc Blandan (69007 Lyon). *Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes*. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 41.

Photo : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

830
829
828



0 1 m

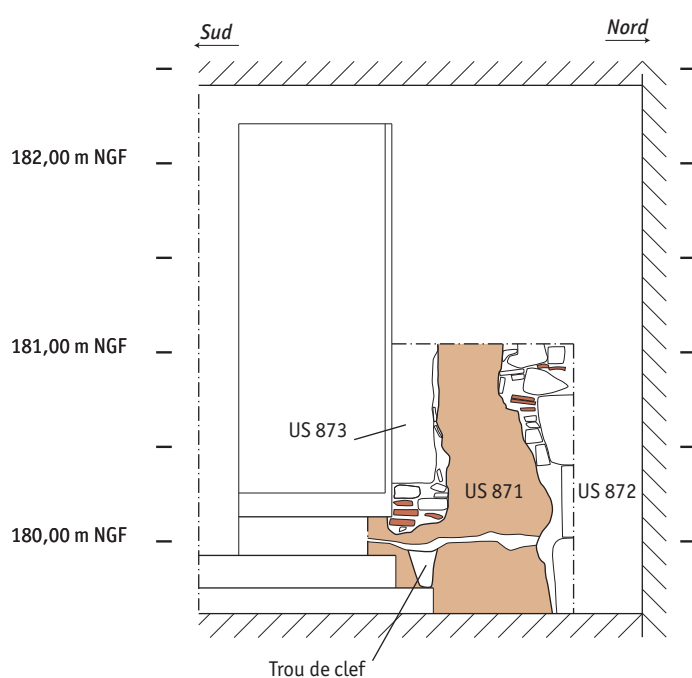
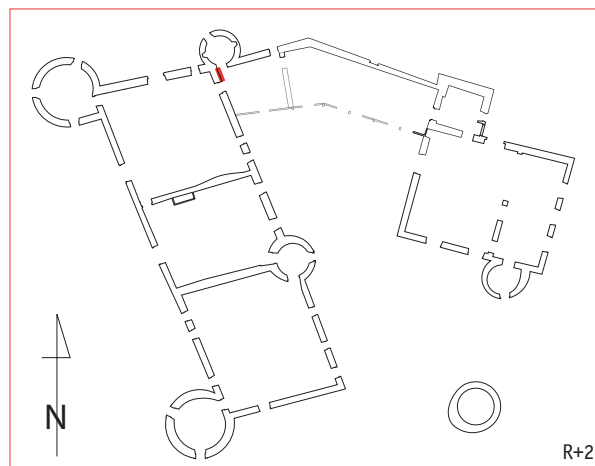
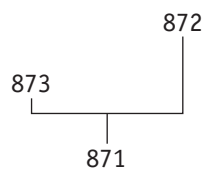


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés en élévation du sondage SD 42.

DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



0 1 m



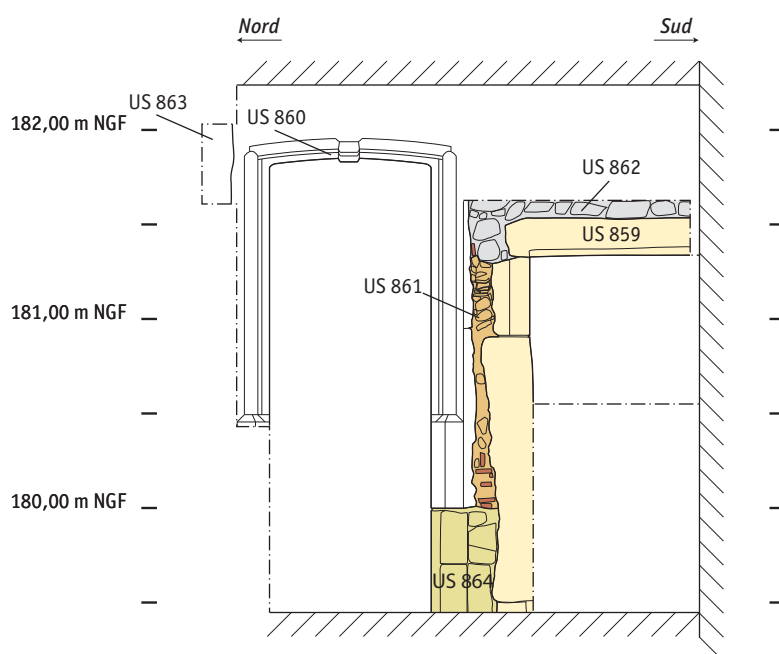
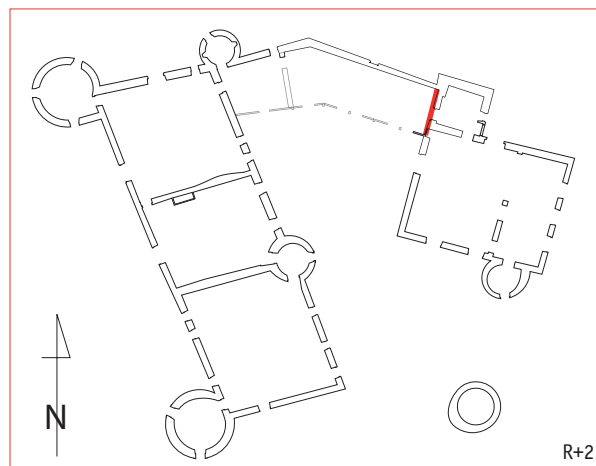
Parc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés en élévation du sondage SD 43.

DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

863 — 860 — 861 — 859 — 862



0 1 m

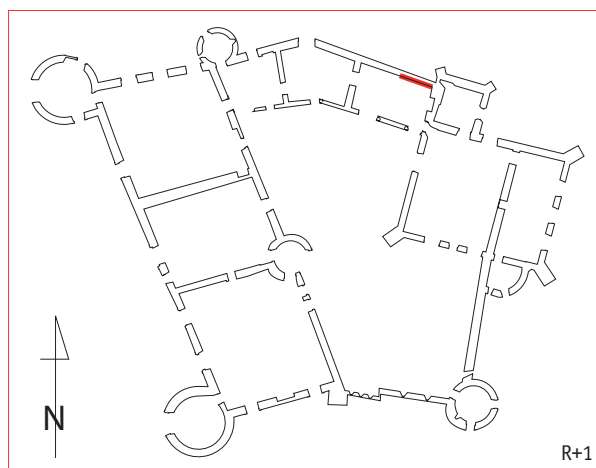
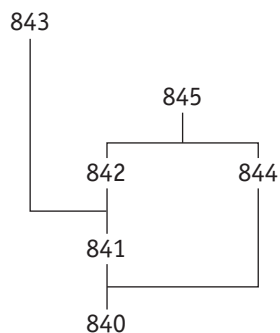


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevé en élévation du sondage SD 44.

DAO : P. Martinez, N. Morelle

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

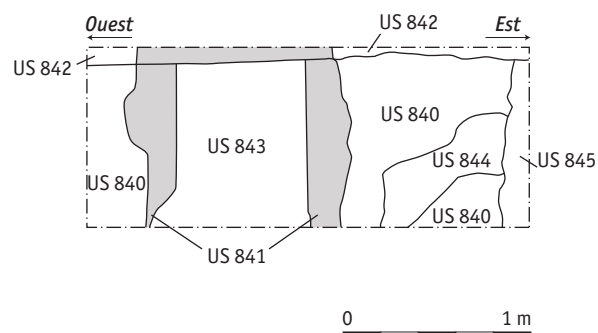


R+1

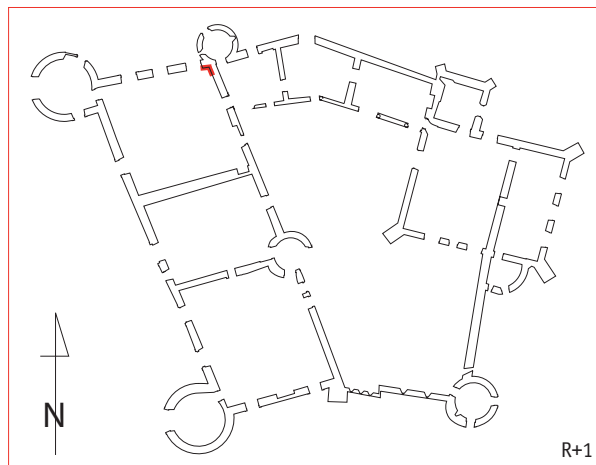
178,00 m NGF



177,00 m NGF



866
—
865



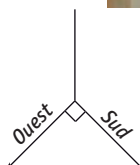
US 865

US 866

177,50 m NGF —



177,00 m NGF —



Plarc Blandan (69007 Lyon). *Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes*. Diagnostic 2018.

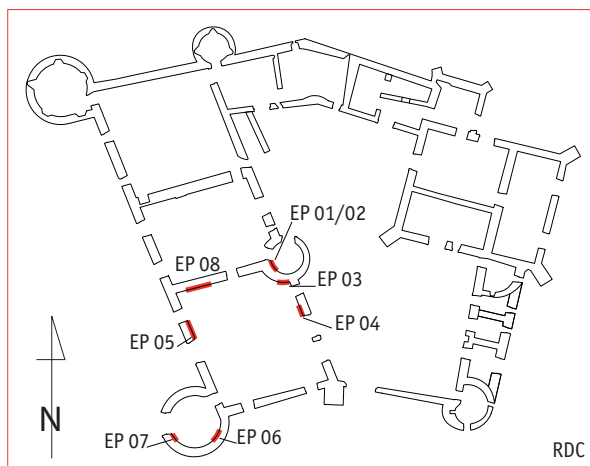
Élévation du sondage SD 46.

Photos : É. Bertrand

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



EP 07



EP 01



EP 02



Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Photographies des enduits peints du rez-de-chaussée.

PhotoS : P. Martinez

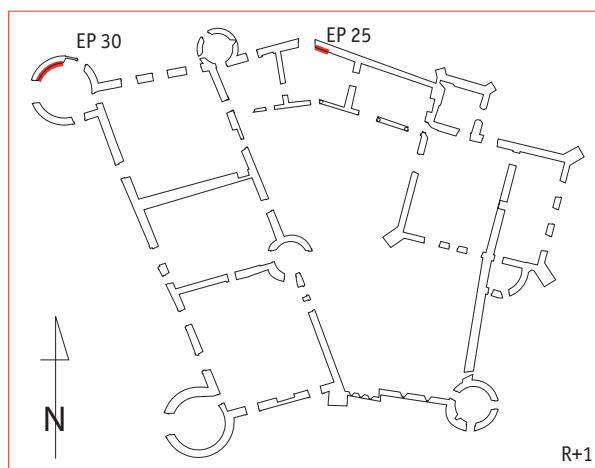
SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



EP 30



EP 30



R+1



EP 25



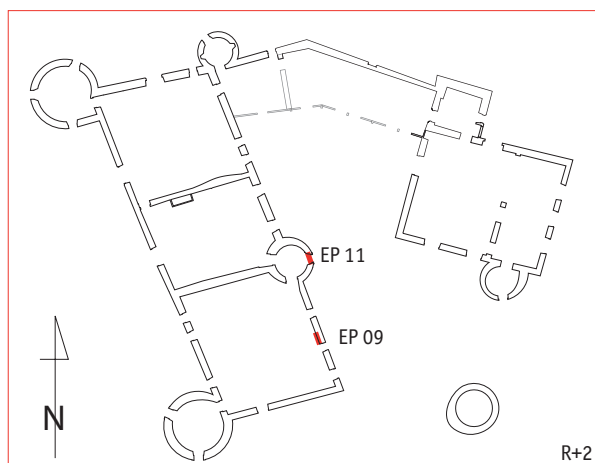
EP 11



EP 11



EP 09



R+2

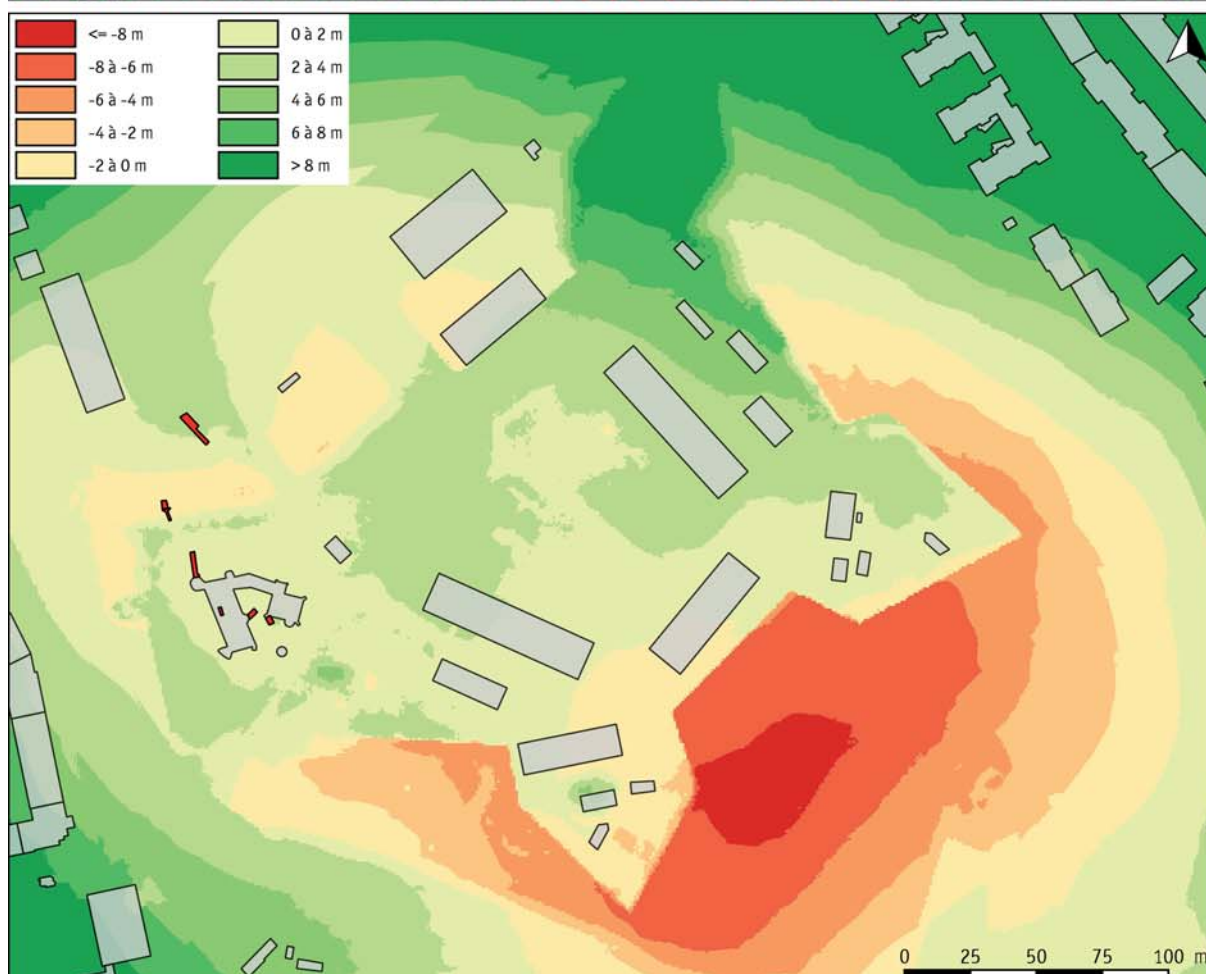
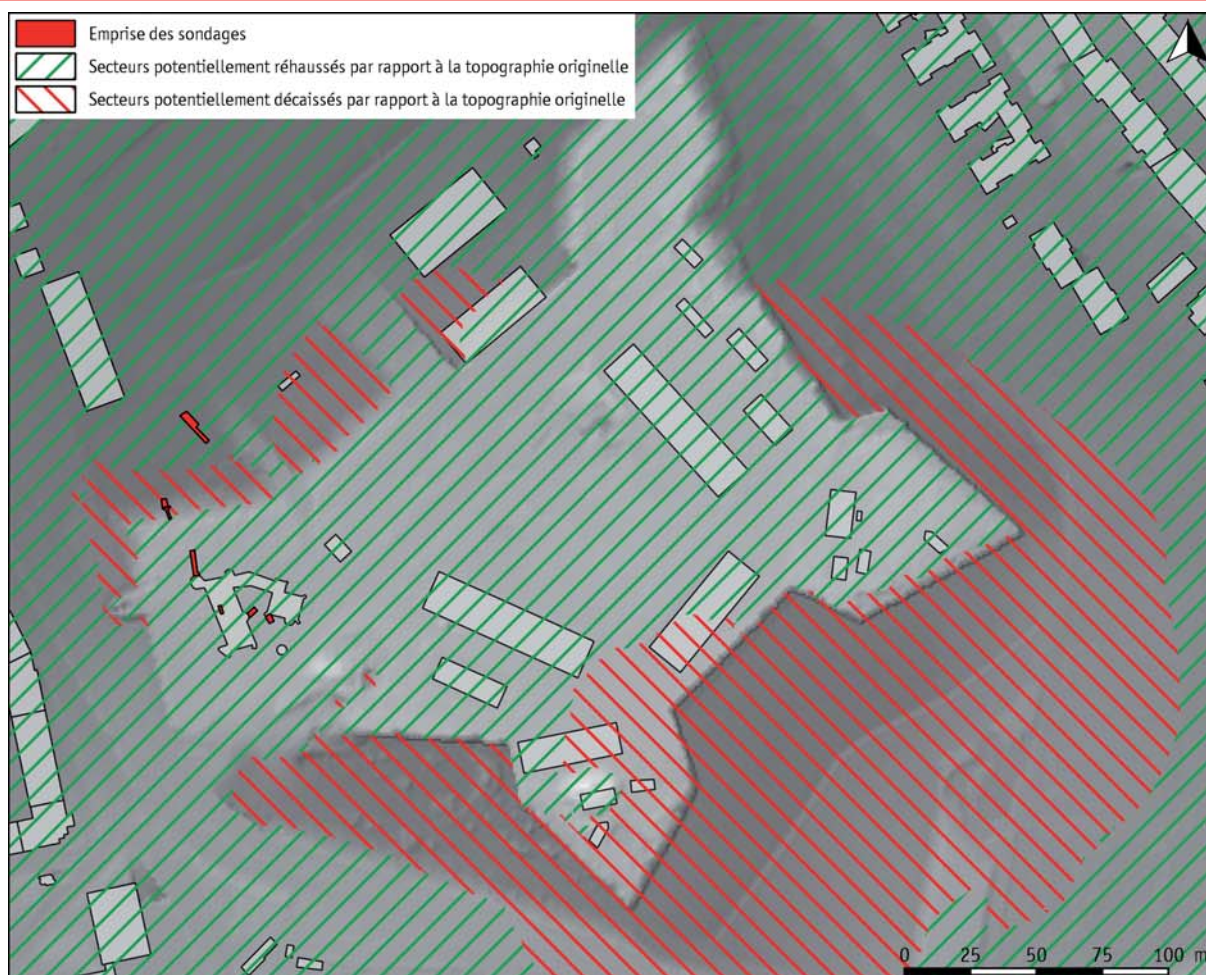


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Relevés des enduits peints R+1 et R+2.

Photos : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

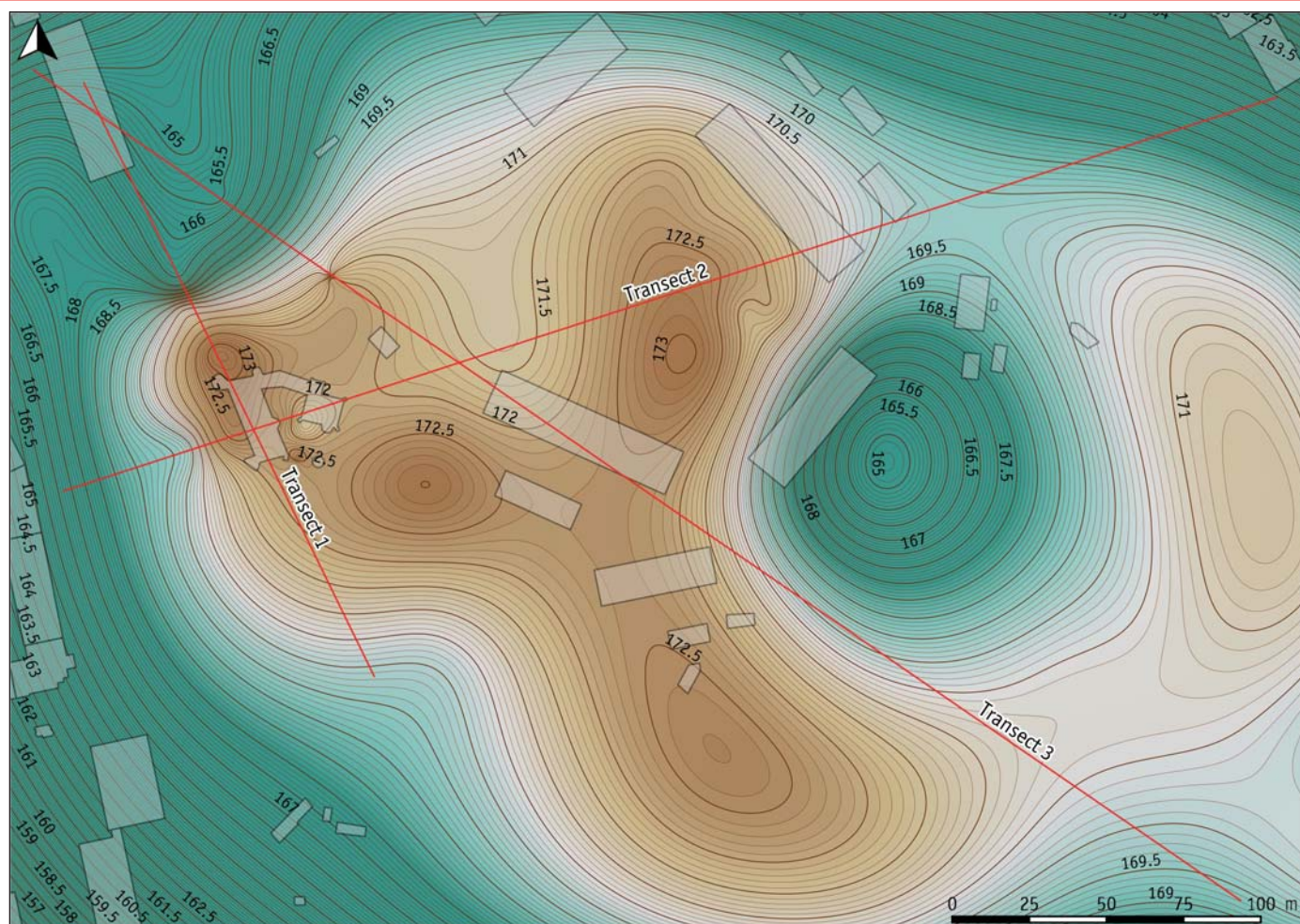


Plac Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

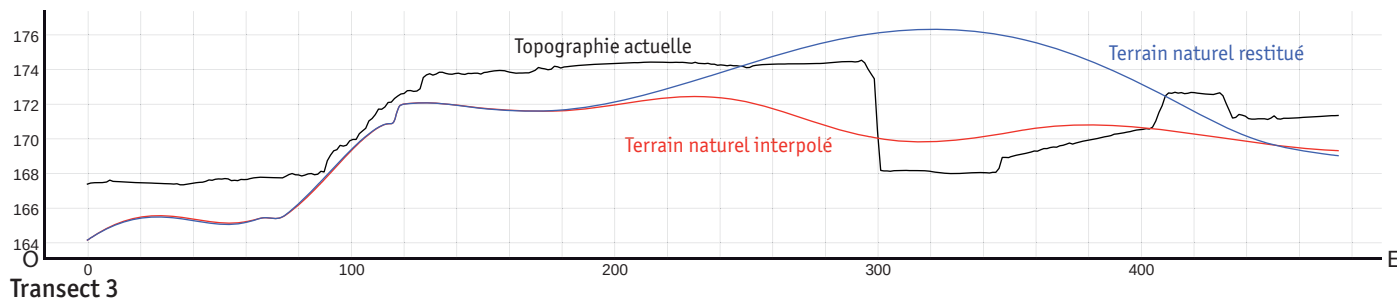
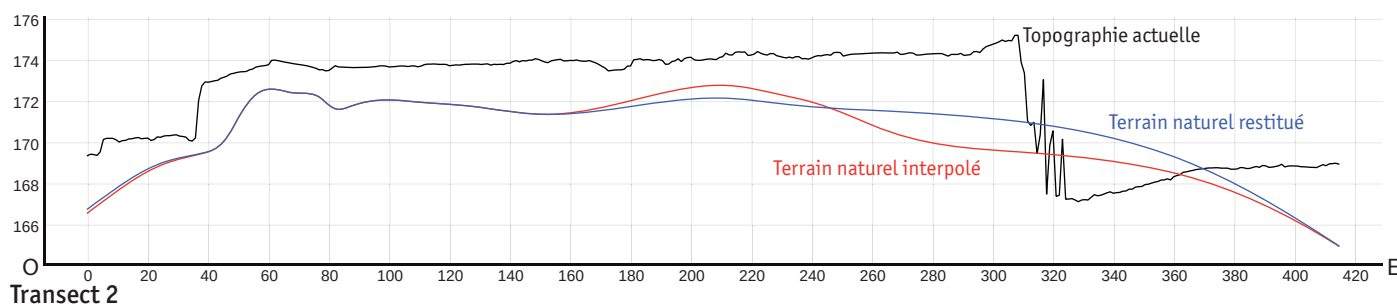
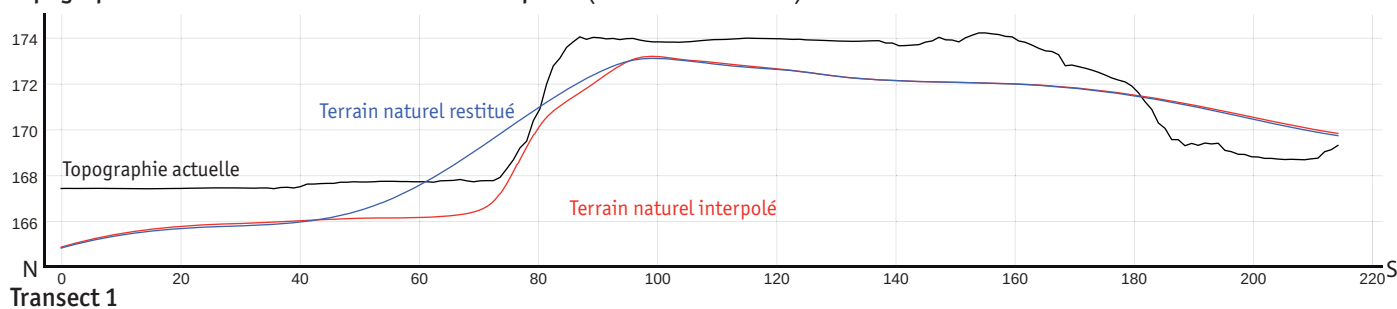
SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

Altérations potentielles de la topographie naturelle dans le secteur du parc Blandan.

Cartographie : H. Tronchère-Cottet



Topographie du sommet du terrain naturel interpolée (altitudes en m NGF)



Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Configuration du terrain naturel restitué dans le secteur du parc Blandan.

Cartographie : H. Tronchère-Cottet

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

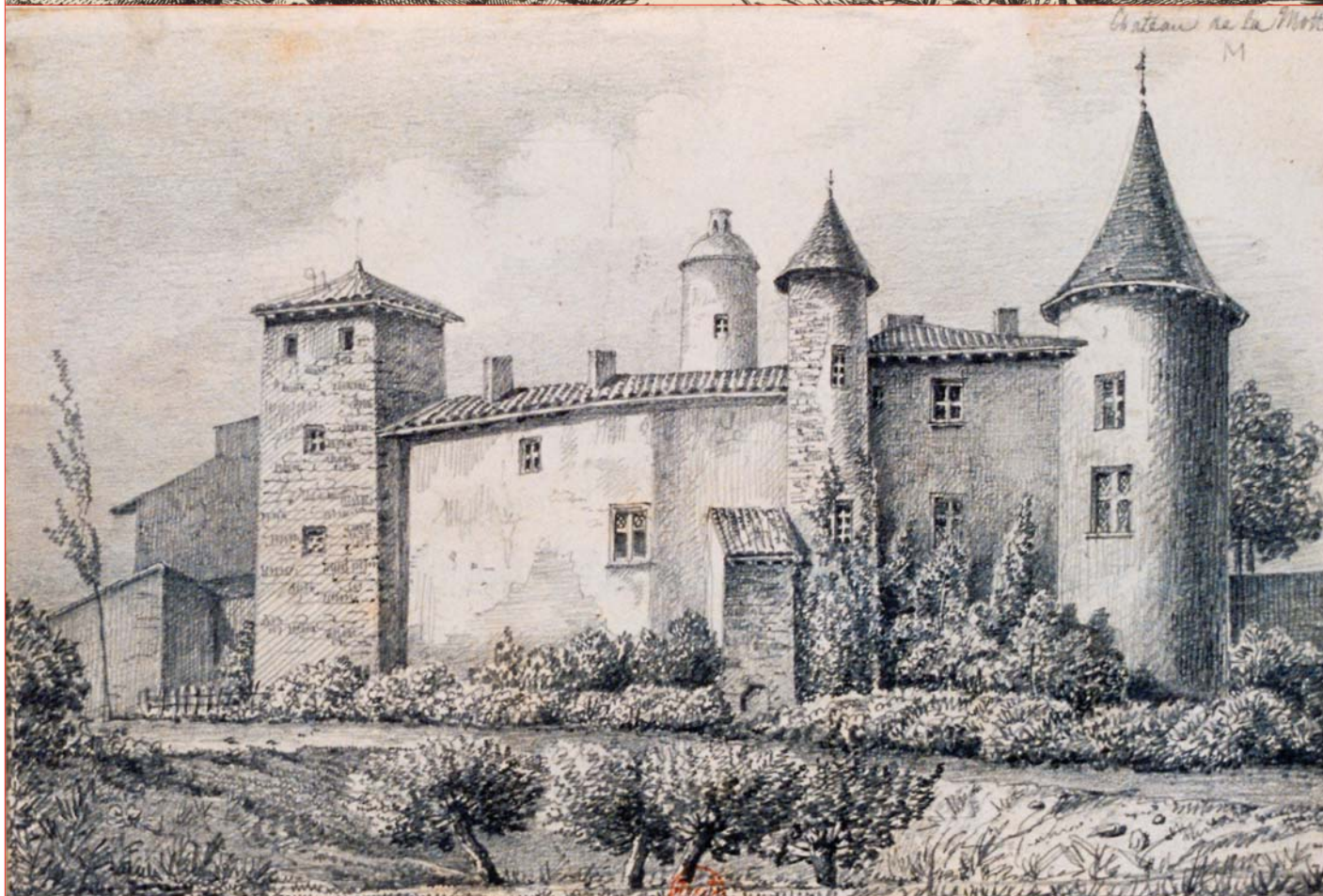


Plarc Blandan (69007 Lyon). *Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes*. Diagnostic 2018.

La façade occidentale du château de la Motte en 1556 et en 1817.

Sources : Bibl. mun. Lyon, Rés. 805502, pl. VII (1556, en haut) ; Bibl. mun. Lyon, Coste 860 (1817, en bas).

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

Vues de la façade septentrionale du château de la Motte aux XVIII^e et XIX^e s.

Sources : Musée Gadagne, Lyon, N 3020 1 (anonyme XVIII^e s., en haut) ; Bibl. nat. France, Est réserve VE-26 (S) Lyon (coll. Destailleur XIX^e s., en bas).



Plarc Blandan (69007 Lyon). *Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes*. Diagnostic 2018.

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

Vues de la façade méridionale du château de la Motte au XIX^e s.

Sources : Bibl. nat. France, Est réserve VE-26 (S) Lyon (coll. Destailleur XIX^e s., en haut) et Musée Gadagne, Lyon, 46 49 (AJ. Duclaux XIX^e s., en bas).



Plac Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

Vue de la façade orientale du château de la Motte au XIX^e s. Les dépendances du château.

Sources : Musée Gadagne, Lyon, N 3508 20 (LH Leymarie 1853, en haut) et SHD, 4 Vt 249/2 [devenu 4 Vt 256/3] : Fort Lamotte (plan terrier).



Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Plan du fort Lamotte en 1849 et emprise des sondages archéologiques.

Sources : SHD, 1 VH 1008 : Projets pour 1849 et 1850. Fortifications. Feuille n°19. Terminer le fort Lamotte.

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

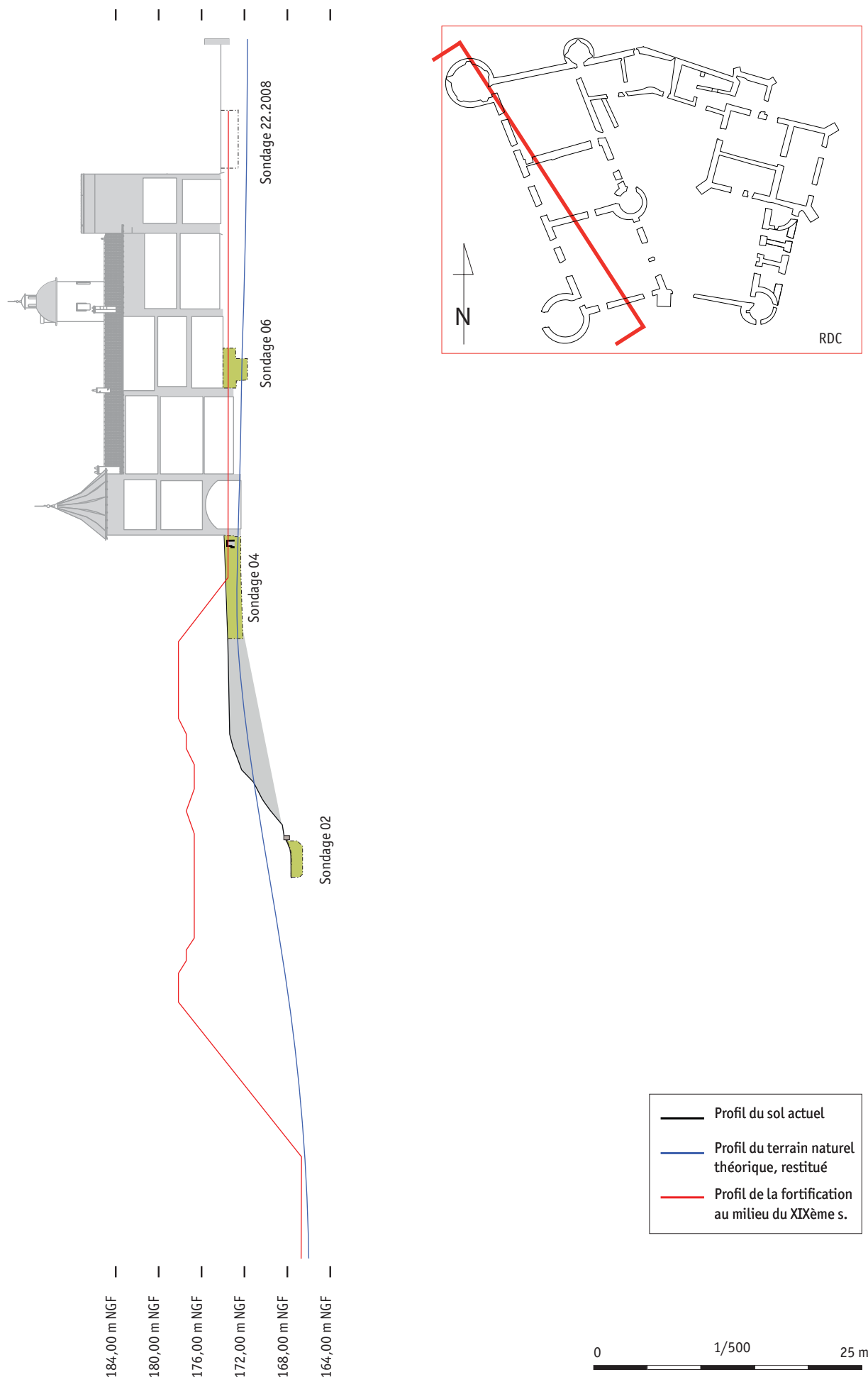


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Plan du fort Lamotte en 1865 et emprise des sondages archéologiques.

Sources : SHD, 4 Vt 245 13, feuille n°98 : Fort Lamotte (extrait).

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

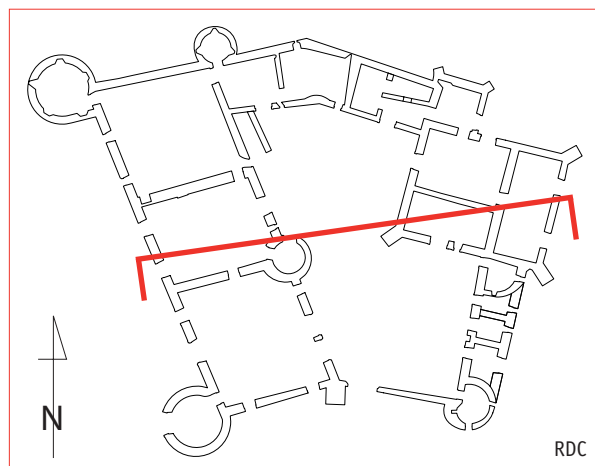
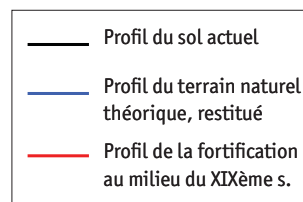
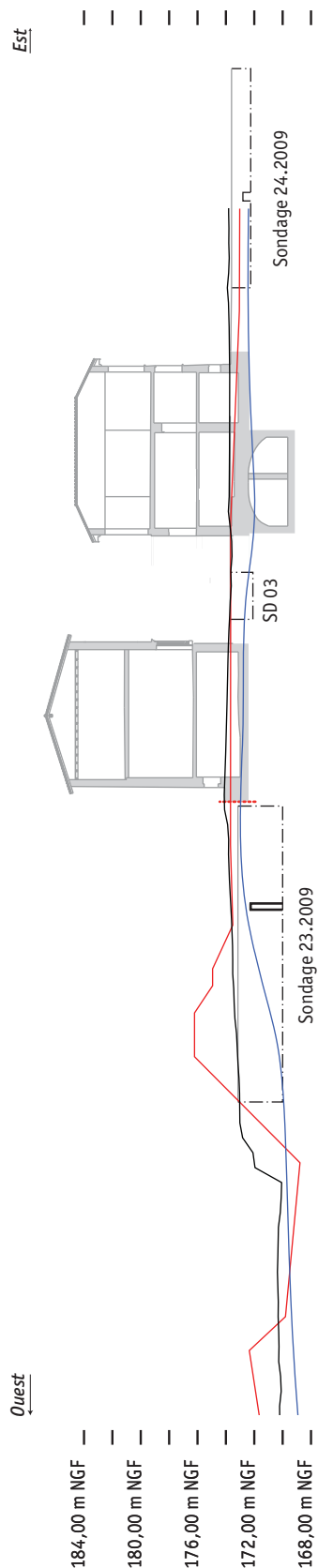


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Transect N/S : évolution du relief de la Motte.

DAO : P. Martinez, H. Tronchère-Cottet

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
 DE LA VILLE DE LYON



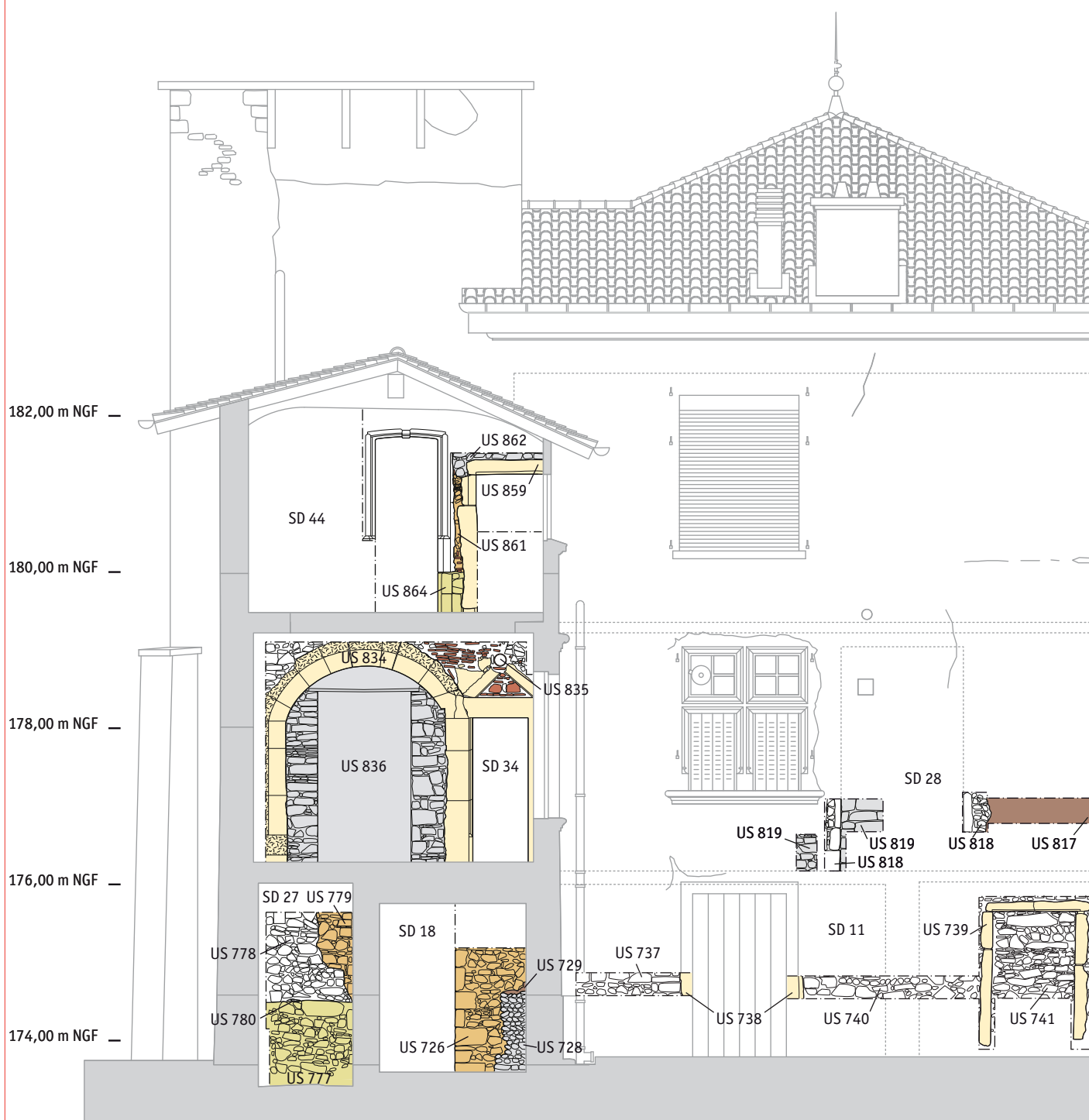
Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Transect E/O : évolution du relief de la Motte.

DAO : P. Martinez, H. Tronchère-Cottet

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



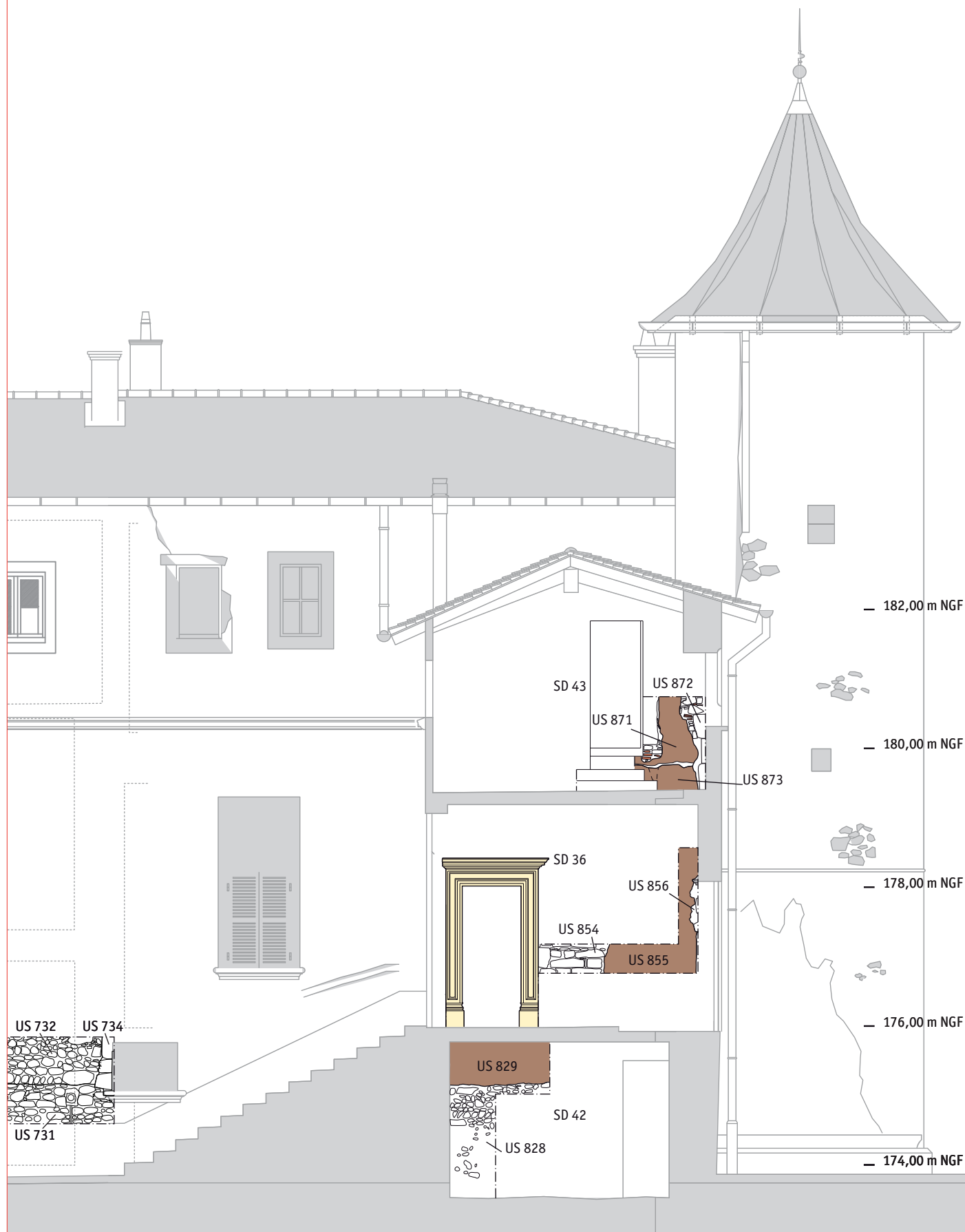


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Élevation est de la galerie G façade ouest du bâtiment A. Échelle 1/75

DAO : N. Morelle, P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON

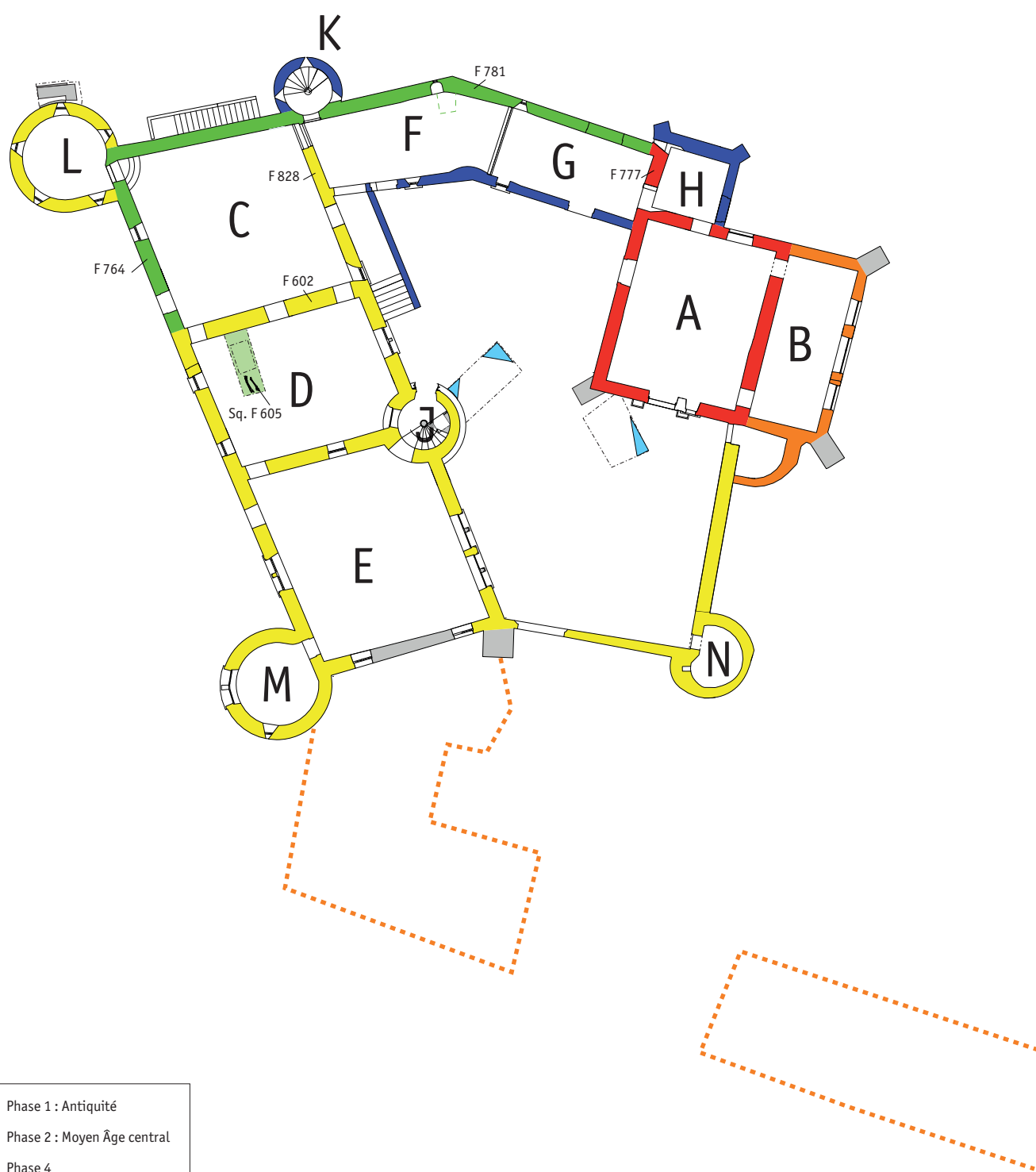


Plarc Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Élévation ouest de la galerie. Échelle 1/75

DAO : N. Morelle, P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON



■	Phase 1 : Antiquité
■	Phase 2 : Moyen Âge central
■	Phase 4
■	Phase 5: avant 1535-1540
■	Phase 6: vers 1539
■	Phase 7: avant 1602
■	Phase 8 et 9: à partir de 1602

0 1/300 16m



Plac Blandan (69007 Lyon). Reconversion du château de la Motte et du magasin d'armes. Diagnostic 2018.

Plan phasé.

DAO : P. Martinez

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DE LA VILLE DE LYON